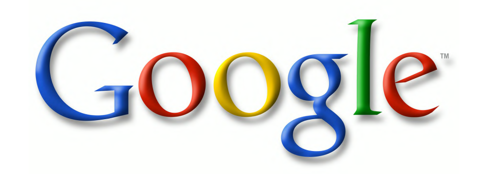
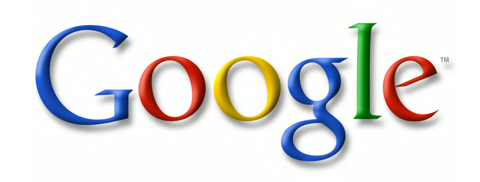
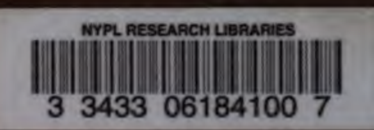
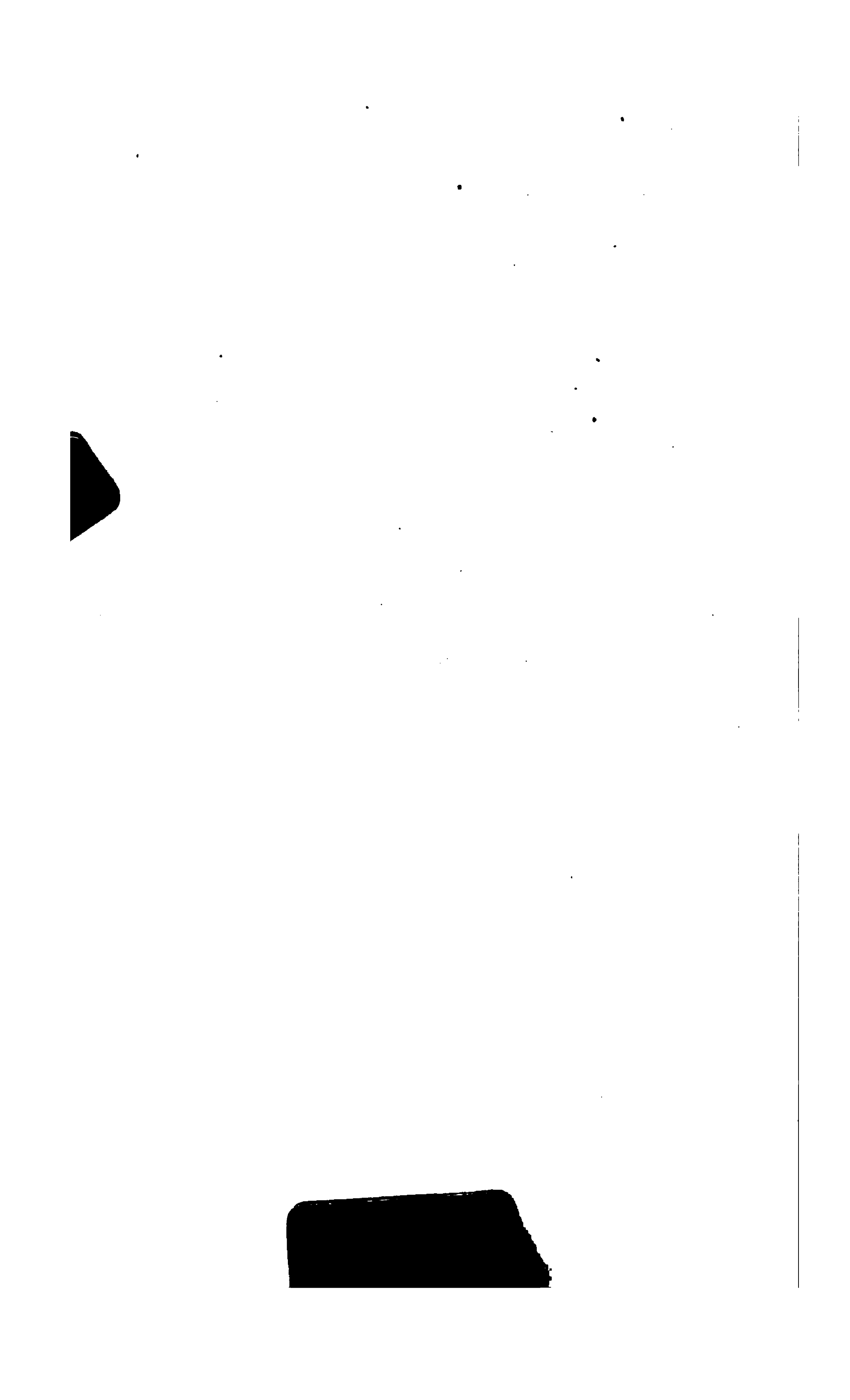





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06184100 7

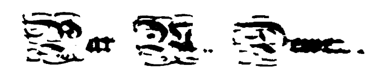




HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA BELGIQUE,



Par M. [illegible]

[illegible] DE L'[illegible] ROYAL [illegible]
L'ACADÉMIE ROYALE DES [illegible] ET [illegible]

[illegible]

TOME [illegible].



BRUXELLES,
H. TARLIER, LIBRAIRE-[illegible]
[illegible]
[illegible]

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA BELGIQUE,



MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Et pius est patriæ facta referre labor.
OVID.

6

TOME SIXIÈME.



BRUXELLES,
H. TARLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE LA MONTAGNE, N° 306.

1828.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA BELGIQUE.

CHAPITRE SEPTIÈME.

REQUESENS succède au duc d'Albe; il continue la guerre. — Reddition de Middelbourg. — Bataille de Mook : le comte Louis y est tué. — Soulèvement dans l'armée espagnole : escadron des *mécontens ;* son organisation ; sa discipline : amnistie accordée aux mécontens. — Amnistie publiée par Requesens. — Fameux siége de Leyde ; trait de courage du bourgmestre Vande Werff. — Les digues sont rompues, et le siége levé. — Établissement de l'université de Leyde. — L'autorité du prince d'Orange devient suspecte. Prétentions opposées des nobles et des villes. Nouvelle forme de gouvernement. *Union sous l'obéissance du prince d'Orange*. Conseil général des villes. Les états approuvent ces réglemens, et le prince les accepte par provision. La Hollande et la Zélande y adhèrent. Le prince empêche la confirmation du conseil des villes. — Conférences de Bréda. — Succès des Espagnols dans la Hollande. — Expédition hardie dans la Zélande : conquête de l'île de Duveland et de celle de Schouwen. — Prise de Ziericzée. — Mort de Chiapin Vitelli. — Mort de Requesens. — Triste état des Pays-Bas. — Gouvernement du conseil d'état : division dans ce conseil. — Le gouvernement est confié au prince d'Orange. — Révolte des troupes espagnoles : les provinces armées contre ces troupes. Proscription des Espagnols. — Les membres suspects du conseil d'état sont arrêtés. — Hostilités entre les troupes flamandes et wallonnes, et les Espagnols. — Les Espagnols se rendent à Alost. — Prise et sac de Maestricht par les Espagnols. — Convocation des états-généraux à Gand. — Pacification de Gand. — Reddition du château de Gand.

DON Louis de Zuniga et de Requesens, grand commandeur de Castille, et gouverneur de Milan, nommé

pour remplacer le duc d'Albe, arriva à Bruxelles, le 17 novembre 1573. Le roi l'avait choisi, parce qu'il espérait que par son caractère conciliant et ferme tout ensemble, il saurait réparer les maux dont son odieux prédécesseur avait accablé les Belges. Il commença par faire abattre sa statue, pour leur faire entendre qu'il détestait sa conduite et son orgueil. Mais les esprits aigris et exaspérés étaient devenus insensibles à toutes les promesses de pardon et sourds à toutes les propositions d'accommodement. Requesens fut donc forcé de continuer la guerre : il envoya au secours de Middelbourg, la seule place de toute la Zélande qui tînt le parti des Espagnols, une grande flotte qui devait entrer dans les deux bras de l'Escaut. Cette ville était assiégée depuis deux ans par terre et par mer. Cette flotte, qui avait été assemblée à Anvers et à Berp-op-Zoom, était composé de soixante vaisseaux. Louis Boisot, amiral de Hollande, vint à sa rencontre, l'attaqua, la défit sous les yeux du commandeur, qui s'était placé avec toute sa suite sous la digue de Schakerloo, d'où il vit la bataille et la défaite(*a*). Ce combat se donna le 29 janvier 1574. La perte, qui fut grande en hommes et en vaisseaux, entraîna celle de Middelbourg, qui se rendit, le 19 février, après avoir souffert la plus cruelle famine. Le brave Mondragone obtint les honneurs de la guerre : il avait demandé qu'on permît aux prêtres, aux religieux et aux catholiques qui étaient dans Middelbourg, de transporter dans la Flandre, où ils désiraient se retirer, les images, les reliques,

(*a*) Vander Vynckt, liv. 4, ch. 2.

les ornemens et les vases sacrés, garantissant que, si l'on voulait lui accorder cette grâce, il obtiendrait l'élargissement de Sainte-Aldegonde (*a*), et de trois autres prisonniers au choix de ce seigneur, et promettant au reste que, si le commandeur s'obstinait à retenir Sainte-Aldegonde, il reviendrait lui-même se remettre au pouvoir des ennemis. Toutes ces conditions furent acceptées sur la parole de Mondragone, dont l'exacte probité était aussi connue que sa valeur. Le commandeur, de son côté, ratifia tout ce que Mondragone avait promis, et Sainte-Aldegonde fut élargi avec trois prisonniers de son choix. Armuiden se rendit à l'exemple de la capitale, et l'île entière de Walcheren se trouva au pouvoir des confédérés.

Cependant le comte Louis de Nassau était entré dans la Gueldre, avec sept mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie. Don Sanche d'Avila, excellent capitaine, formé par le duc d'Albe, prévoyant les desseins du comte, passa la Meuse, et rangea son armée en bataille sur la bruyère de Mook. Les ennemis étaient retranchés entre le Wahal et la Meuse. Sanche les attaqua si vigoureusement, qu'ils furent défaits en moins de deux heures. Les trois chefs furent tués (*b*). La mort du comte Louis a été rapportée de différentes manières par quelques historiens, entr'autres par Haræus, qui dit que le comte, étendu sur

(*a*) C'était le même Philippe de Marnix, seigneur de Ste Aldegonde, chez qui le premier compromis fut signé à Bréda en 1566.

(*b*) C'étaient le comte Louis, le prince Henri, son frère, et le prince Christophe, fils de l'électeur palatin. Ce combat eut lieu le 14 avril 1574.

le champ de bataille et confondu parmi les morts, parvint à s'en retirer et à se traîner sur le bord de la Meuse, pour laver ses plaies, et qu'il y fut surpris par des paysans armés, qui le tuèrent sans le connaître.

La nuit qui suivit immédiatement ce combat, amena parmi les Espagnols un soulèvement qui pensa leur faire perdre le fruit de leur victoire. Les soldats, indignés de voir leurs fatigues, leurs travaux et leurs services payés par une misère honteuse, exigèrent leur paiement légitime, différé depuis si long-temps. D'Avila, qui avait promis à la troupe de lui payer, après le combat, sa solde arriérée, les amusa par de vaines promesses. Les plus hardis commencèrent par des murmures. Cet exemple, comme il arrive ordinairement, entraîna toute l'armée, qui se répandit en plaintes amères sur sa triste situation. Les belles paroles et les propositions séduisantes des chefs de l'armée ne purent calmer la juste indignation des soldats : ils voulaient de l'argent, disaient-ils, et non des paroles. Les mécontens, refusant de reconnaître la voix de leurs anciens officiers, en nommèrent de nouveaux, avec lesquels ils marchèrent sur Anvers.

Les historiens donnent des détails assez curieux sur la conduite des mécontens dans ces sortes d'émeutes, que le défaut de paie renouvela assez fréquemment dans l'armée espagnole. La cavalerie et l'infanterie, formant un seul corps, qui s'appelait l'escadron des *mécontens*, étaient réunies sous un chef qu'elles choisissaient, et qu'elles nommaient l'*élu*. L'autorité résidait dans l'escadron, qui choisissait, pour aider l'*élu*, les plus intelligens des soldats, avec le titre de *conseillers*. L'infanterie était dirigée par

un officier, sous le nom de *sergent-major*, et la cavalerie par un autre, sous celui de *gouverneur*. Tous les grades étaient donnés, et toutes les résolutions prises par les suffrages de tout le corps. Les matières des délibérations étaient mûrement examinées dans le conseil de l'élu, dont la seule fonction était de les proposer à l'escadron assemblé sous ses fenêtres.

Le premier acte de l'escadron était de s'emparer de quelque bonne ville ou de quelque château fort, où il pût se retrancher. L'élu était logé sur la principale place de la ville, et toujours gardé à vue par une sentinelle.

Cette troupe observait la discipline la plus exacte et la plus rigoureuse; elle infligeait quelquefois les punitions les plus sévères. Le jeu, le blasphême, le vol, l'ivresse, le libertinage, les querelles étaient défendus sous les peines les plus graves. Le concert des volontés était si étroitement soutenu, qu'on tenta presque toujours en vain de dissiper ces rassemblemens.

D'Avila s'empressa d'instruire Requesens de cet événement. Le gouverneur était accouru à Anvers pour empêcher les mécontens d'y entrer; mais ils s'y précipitèrent avec tant de rapidité, qu'ils forcèrent la garnison et les habitans à les recevoir. Requesens tâcha de les rappeler à l'obéissance, en leur promettant une prompte satisfaction. Un jésuite espagnol entreprit de les fléchir en les prêchant; mais ses sermons ne leur firent pas plus d'impression que les promesses du gouverneur. Ils crièrent au premier qu'avant de prêcher, il fallait payer, et le forcèrent au silence par le bruit des tambours. Les bourgeois, effrayés des menaces continuelles des mécontens, consentirent, afin d'éviter le pillage de la ville, à contribuer, pour la

plus grande partie, aux sommes nécessaires pour le paiement de la solde. Requesens leur accorda, au nom du roi, la plus ample amnistie, et ils rejoignirent incontinent le reste de l'armée, qui avait déjà commencé le siége de Leyde.

Requesens fit encore une nouvelle tentative pour calmer les esprits: il publia à Bruxelles le 6 juin, au nom du roi, une amnistie avec un appareil moins fastueux que celle du duc d'Albe, mais dont les conditions étaient moins restraintes : l'effet n'en fut pas heureux, parce qu'elle fut donnée trop tard.

Il tenta un autre moyen; il proposa un accommodement aux confédérés, qui y mirent des conditions, auxquelles Requesens ne voulut point prêter l'oreille. Il ne pensa donc plus qu'à presser le siége de Leyde, qui avait été bloqué pendant tout l'hiver. Jean Vander Does, connu dans la littérature sous le nom de Dousa, et illustre par ses poésies latines, commandait dans la ville. François Valdes, qui conduisait le siége, offrit aux habitans des conditions avantageuses, en leur représentant, pour les engager à les accepter, que le défaut de vivres les forcerait tôt ou tard à se rendre. Dousa répondit, au nom des habitans, que, quand les vivres leur manqueraient, ils mangeraient leur bras gauche, et réserveraient le droit pour défendre leur liberté (a) : ils avaient pris la précaution de

(a) Les assiégés reçurent beaucoup d'autres lettres très-doucereuses, auxquelles ils ne répondirent pas, sinon à une par ce seul vers :

Fistula dulcè canit, volucrem dum decipit auceps.

C'est aux doux sons de la flûte perfide
Que l'oiseleur tend son piége homicide.

faire sortir de Leyde, les femmes, les vieillards et les bouches inutiles. Tous se rendirent à Harlem, qui était au pouvoir des Espagnols; ceux-ci les sollicitèrent à écrire à leurs concitoyens une lettre très-pressante pour les engager à rendre la ville.

Le prince d'Orange, craignant que les assiégés ne se laissassent enfin gagner par les différentes sollicitations de cette espèce, qui leur parvenaient de divers endroits, trouva, à l'aide des pigeons, qu'on employa dans ce siége, comme dans celui de Harlem, le moyen de leur faire parvenir des lettres, par lesquelles il les exhortait très-fortement à repousser les promesses et les insinuations perfides des Espagnols.

Cependant les assiégés, cruellement pressés par la famine, menaçaient ouvertement les bourgmestres d'ouvrir les portes aux Espagnols. Valdes, profitant de cette disposition, résolut, pour engager les habitans à exécuter leurs menaces, de livrer une attaque générale. Cet officier, vivement épris d'une demoiselle de La Haye (qu'il épousa dans la suite), lui rendait de fréquentes visites : il lui donna un grand repas, la veille du jour où il devait exécuter son projet. Comme il remarquait en elle un air d'inquiétude et de tristesse, il lui en demanda la raison. « Eh ! lui dit-elle, puis-je ne pas éprouver le plus profond » sentiment de douleur, en me représentant l'horrible » tableau des pillages et des massacres auxquels vous allez » demain livrer les malheureux habitans de Leyde ? Que » sera-ce donc, quand j'apprendrai le funeste succès de » ce projet barbare, dont l'idée seule me fait frémir d'horreur et d'effroi ? » Valdes, souffrant de la douleur de

sa maîtresse, lui promit, pour lui donner une preuve de son attachement, d'abandonner ce projet : il céda d'autant plus aisément à ce mouvement inspiré par l'amour, qu'il croyait que la famine forcerait la ville à se rendre.

La famine devint en effet si affreuse que les habitans n'avaient plus par jour et par tête, que quatre onces de pain et huit onces de cheval ou de chien. C'est dans cette terrible extrémité que tous ces malheureux, exténués par la faim, vinrent se présenter au bourgmestre, Pierre Vande Werff, en lui demandant, les uns, d'une voix suppliante, *du pain*, les autres, d'un ton menaçant, *ou la reddition de la ville*. Ce courageux citoyen, sans s'émouvoir, d'une main tire son épée, de l'autre montre son cœur, et leur dit d'un ton calme et ferme : « Du pain, » je n'en ai pas ; mais si ma mort peut vous soulager, » mettez mon corps en lambeaux, et partagez-le entre » vous. Je mourrai content (*a*). »

Le siége durait depuis plus de quatre mois, et l'argent

(*a*) Ce sont ses propres paroles, telles que les a rapportées en hollandais M. Te Water, dans un ouvrage qu'il a consacré en 1806 à la mémoire de son illustre compatriote, et qu'il a fait imprimer en 1814. Le corps de Vande Werff, mort en 1604, repose à Leyde dans le temple protestant, qui, sous le régime catholique, était l'église de St Pancrace, où les petits-fils de Vande Werff du côté maternel, Jean-Pierre et Adrien Van Assendelft, lui firent ériger en 1661, un mausolée en marbre, très-bien exécuté par le sculpteur Verhulst. Le mâle pinceau de Van Brée a retracé, sur l'invitation du roi des Pays-Bas, dans un grand tableau, destiné au palais d'Amsterdam, ce trait sublime de dévouement.

Une médaille a été frappée en son honneur. Il y est représenté à mi-corps en buste, avec cette inscription :

manquait. Dousa fit fabriquer une monnaie de carton de quatorze et de vingt huit patars, où il y avait d'un côté : *Hæc libertatis ergo* ; et de l'autre : *Nummus obsessæ urbis Lugdunensis sub gubernatione illustriss. principis Auriaci cusus;* et à ceux de quatorze patars : *Lugdunum Batavorum.*

Le prince d'Orange, sensiblement touché de la déplorable situation des assiégés, assembla les états de Hollande pour délibérer sur les moyens de secourir la place. L'amiral Boisot conçoit un projet étonnant par sa hardiesse : il propose de rompre toutes les digues qui soutiennent la Meuse et l'Yssel, pour jeter du secours dans la ville, avec des barques légères, à la faveur de l'inondation. L'espace qu'il fallait inonder, comprenait vingt lieues de pays entre Delft, Gouda, Leyde et Rotterdam, et la perte qui devait en résulter, était estimée à plus de sept cent mille florins. Les difficultés et les dangers de ce projet ne rebutèrent point le prince d'Orange ; et, comme il arrive dans les

PETRUS ADRIANI WERFIUS NATUS LEIDÆ 1520.
OBIIT 1604.

Le revers représente une branche d'olivier et de palmier entrelacés l'un dans l'autre avec un serpent, symbole de la prudence, avec ces vers :

Dit 's Vande Werff die pal
Dus binne Leidens wal
Voor kerk en godsdienst stond :
En dempte met zyn mond
Baldeus (Valdes) orlogslist,
Pest, hongér, burgertwist,
En rukten uit dien brand
De vryheidt van het land.

1

circonstances extrêmes, où la nécessité force de prendre un parti, on ne prit que celuidu désespoir. Tous les avis se réunissent donc à celui de Boisot, aimait mieux, disait-on, pays gâté que pays perdu. Les digues sont rompues, les Espagnols submergés, la ville secourue, et les royalistes, assiégés, pour ainsi dire, eux-mêmes dans leur propre camp, sont forcés de lever le siége.

Toute cette étendue n'offrait plus à la vue que l'image d'un immense océan. Les Espagnols, se voyant réduits à vaincre plutôt les élémens, qu'à combattre les ennemis, furent forcés de faire une retraite précipitée, qui présentait le plus affreux spectable. Ces malheureux, poursuivis par l'eau et par l'ennemi, étaient ou subitement engloutis, ou impitoyablement massacrés. Ceux qui tâchaient de gagner les hauteurs, n'évitaient les abîmes de l'inondation, que pour rencontrer le feu de l'ennemi. On raconte le trait suivant: un capitaine, qui se sauvait, fut pris par ses habits avec de longs crocs, et attiré dans une barque ennemie: il était presque mort; mais, dès qu'il vit que ceux qui l'avaient accroché (ils étaient six ou sept) étaient occupés à en pêcher d'autres, il se relève tout-à-coup, et, saisissant une hallebarde, qu'il trouva par un heureux hasard à ses pieds, il tombe à grands coups sur les pêcheurs, et en tue trois. Les autres, effrayés d'une attaque si subite et si inattendue, se précipitent dans les flots, et le brave Espagnol, resté maître de la barque, qui était chargée de vivres destinés à secourir les assiégés, vint rejoindre ses camarades avec sa provision. La perte des Espagnols, dans cette affreuse retraite, a éte évaluée à quinze cents.

Le nombre des habitans qui périrent de faim et de misère, pendant les cinq mois que dura ce fameux siége (depuis le 26 mai jusqu'au 11 octobre), monte, selon Bentivoglio, à dix mille hommes (*a*). Ceux qui échappèrent ne présentaient plus à l'œil effrayé, que des squelettes ambulans. La levée de ce siége décida du sort de la Hollande, comme la prise de Middelbourg avait décidé de celui de la Zélande (*b*).

« Ces squelettes ressuscités trouvaient des forces pour cou-

(*a*) Le Petit dans son *Histoire des Pays-Bas*, liv. 3, ne porte ce nombre qu'à six mille. Les détails que cet historien donne de l'horrible famine qui avait désolé cette ville, font frémir l'humanité. Pendant sept semaines, dit-il, les habitans n'avaient pas mangé de pain, et n'avaient bu que de l'eau. Dans les maisons des plus riches, la chair des chevaux était aussi délicieuse que la perdrix. Les chiens et les chat rôtis leur étaient friandise. Il ne serait pas possible d'exprimer les diversités des potages qu'ils cuisaient. Aucuns mangeaient des feuilles de vigne avec du sel, des feuilles de poirier, des racines et troncs de choux. Le cuir hâché menu leur était viande ordinaire. Les demoiselles mangeaient leurs petits chiens, qui faisaient leur amusement. Si l'on tuait une bête, les pauvres étaient là aboyans comme des chiens après la curée, pour voir s'il ne tomberait point quelque petit morceau, qu'ils recueillaient et dévoraient tout cru. Les peaux de solle sèches et les os rongés par les chiens étaient recueillis dans les rues et le fumier. Les enfans criant après du pain mouraient dans les bras de leurs mères. Aucuns hommes, se pouvant à peine traîner, allaient à la garde, et trouvaient à leur retour leurs femmes et leurs enfans morts de la famine ou de la peste.

(*b*) On a également frappé une médaille pour la levée du siége. Elle représente le camp des Espagnols devant Leyde; un ange tient une épée et poursuit les soldats effrayés, avec ces mots : UT SANHERIB A JERUSALEM, et au revers, la levée du siége, avec ces mots, qui font la suite du précédent : SIC HISPANI A LEYDA NOCTU FUGERE 3 OCT. 1574.

» rir sur les quais et sur le pont qui traverse le Vliet. Ils » dévoraient des yeux ces bâteaux chargés de pain, de » froment, de fromage et de harengs. Les vieillards et les » enfans, les femmes et les hommes tendaient les mains » pour recevoir ce que les soldats leur jetaient. On en voyait » qui venaient à la nage et grimpaient sur les barques. Ceux » qui avaient pu attraper quelques morceaux, couraient à » leurs maisons pour les porter à leurs familles. L'avidité fut » nuisible à un grand nombre de ces malheureux. Leurs es- » tomacs retrécis par une longue inanition, ne pouvaient » supporter le poids des alimens. Boisot, accompagné du » magistrat et de ses capitaines, courut au temple en des- » cendant de sa barque, pour rendre graces à Dieu d'une » délivrance qu'on regardait presque comme un miracle. » Le *Te Deum* fut interrompu par les sanglots que la re- » connaissance et l'attendrissement arrachaient de tous les » cœurs, et le sénat ordonna que tous les ans à pareil jour » on célébrerait une fête solennelle (*a*).

« Le prince était au prêche, lorsqu'il reçut cette nou- » velle ; il envoya la lettre au ministre, qui la lut en chaire, » et le temple retentit d'acclamations aussi vives que celles » de Leyde (*b*). »

Guillaume se rendit à Leyde le lendemain ; il félicita et remercia les habitans, et changea les magistrats, dont

(*a*) C'est le 3 octobre, jour de la délivrance de la ville, que cette fête se célèbre tous les ans.

(*b*) *Histoire générale des Provinces-Unies*, livre 15.

On trouva dans la chambre de Valdes un plan de blocus, au bas duquel il avait écrit ! *Vale civitas* ! *Valete castelli! quia relicti estis propter aquam, non propter vim inimicorum.*

il réduisit le nombre de quarante à vingt-huit. Il nomma, sans égard au temps ordinaire, les bourgmestres, les échevins et le trésorier, et y fit entrer des étrangers.

Ces actes d'autorité mécontentèrent le conseil de la ville, qui lui représenta qu'il blessait les priviléges de la cité. Il se contenta de leur répondre assez froidement qu'il avait ses raisons; que les circonstances exigeaient ces mesures extraordinaires; qu'au reste, cet exemple serait sans conséquence pour l'avenir.

Il calma les esprits en proposant aux habitans l'établissement d'une université dans leur ville. Cette offre fut acceptée avec empressement, et le 6 janvier 1575, ils obtinrent au nom du roi les lettres d'érection. L'inauguration solennelle eut lieu le 8 février suivant.

L'autorité dont jouissait le prince d'Orange commençait à donner de l'ombrage aux états. Sa qualité de gouverneur ou *stadhouder* lui donnait une autorité égale à celle du roi, comme comte. Il ordonnait en son nom tout ce qui avait rapport à l'administration, soit civile, soit militaire; il nommait les officiers de terre et de mer, les commandans des villes; il changeait les garnisons, dirigeait la police, réglait les monnaies, et tous ses actes étaient revêtus de son sceau et de sa qualité de stadhouder.

Les états n'étaient plus consultés sur les affaires d'état proprement dites. On ne les convoquait que pour les affaires ordinaires. Ils en témoignèrent hautement leur mécontentement. Pour les apaiser, il s'engagea à consulter leurs députés sur les opérations de guerre de terre et de mer, et à obliger les officiers et les soldats à prêter serment aux

états. Il leur laissa même le droit de nommer un certain nombre d'officiers; mais il eut soin de s'en réserver la confirmation.

Les états de Hollande avaient formé le projet d'un nouveau réglement, qui fut approuvé dans le mois de février. Suivant ce plan, qui n'était que provisoire, les états étaient composés pendant la guerre, de la noblesse et des villes de la Hollande méridionale. Le quartier septentrional avait ses états particuliers. Les villes d'Amsterdam et de Harlem n'y étaient pas comprises; elles étaient restées soumises à l'Espagne. Cette assemblée pouvait délibérer sur les affaires générales, et le stadhouder, en cas de partage, avait la voix décisive.

Les villes, de leur côté, montraient de grandes prétentions. La noblesse en fut choquée. Elle représenta au prince que son corps était le premier de l'état, le protecteur du plat-pays, le soutien des villes, et demanda d'être employée par préférence à la bourgeoisie. Elle prétendit qu'elle ne devait être justiciable que de la cour, et demanda qu'il fût interdit aux magistrats de citer les nobles à leur tribunal. Guillaume voyait avec une secrète satisfaction les seigneurs revendiquer ce qu'ils appelaient leurs droits; son intention étant bien de les appuyer et de se servir de leur ordre comme d'un instrument qui formerait un contrepoids pour maintenir l'équilibre contre les prétentions des villes. Il accueillit donc leur requête; mais il leur fit sentir que les circonstances ne lui permettaient pas de condescendre à leur demande; qu'il serait dangereux, imprudent, dans le moment, de contrarier les bourgeois dans leurs prétentions et de choquer les officiers dans

leurs fonctions, et il les pria d'attendre un temps plus propice.

Que résulta-t-il de ces prétentions opposées? Il est aisé de le comprendre. Les efforts des membres paralysèrent le corps de l'état. On ignorait où résidait la souveraineté. Les particuliers qui avaient des affaires à solliciter, ne savaient où adresser leurs requêtes. Le prince sentait tous les inconvéniens de ce désordre, qui, enfin, était une véritable anarchie; et pour en arrêter les progrès et en prévenir les suites, il convoqua une assemblée générale le 20 octobre 1574, afin de prendre une mesure qui fixât l'état du gouvernement. Il se plaignait amèrement des soupçons qu'on faisait naître sur sa conduite et sur ses intentions dans l'esprit du peuple, en insinuant qu'il détournait les deniers publics pour son usage personnel, et que le zèle qu'il paraissait apporter dans l'intérêt et le soutien de la cause commune, n'était qu'une ruse adroite pour mieux établir son autorité particulière; que pour détruire cette odieuse prévention, il était résolu de prier les états d'accepter sa démission, et de le débarasser d'un fardeau dont il ne s'était chargé que par attachement au bien public; que l'ambition, comme on l'en l'accusait si injustement, n'avait aucune part dans ses démarches, et que l'amour de la patrie était l'unique motif qui le faisait agir; que du moment où il voyait qu'il ne pouvait plus servir la cause de la liberté, il ne pensait plus qu'à se retirer; qu'au surplus, il était toujours prêt à verser tout son sang pour les délivrer de la tyrannie espagnole. Les états se trouvaient dans le plus grand embarras. Ils auraient voulu se gouverner par eux-mêmes, et ils sentaient qu'ils ne pou-

vaient cependant, dans la situation où ils se trouvaient, se passer d'un chef, qui tînt d'une main ferme les rênes de l'état. Cette dernière considération l'emporta, et ils résolurent de confier au prince l'autorité suprême pendant la guerre. Ils s'assemblèrent à Delft le 12 novembre, et le supplièrent de continuer l'heureux gouvernement qu'ils lui avaient confié sous le titre de *stadhouder* ou régent, avec un pouvoir absolu, lui cédant expressément l'autorité souveraine sur les armées de terre et de mer, et ils consentirent que les magistrats et les communes, les compagnies d'arquebusiers et les corps de métiers s'obligeassent à lui payer les contributions consenties ; qu'en cas de besoin, il lui serait libre de lever sur le crédit de la province, sans être obligé d'en prévenir les états, un emprunt qui pourrait s'élever à la somme de quinze mille florins ; et pour assurer un fond sur lequel il pût compter, ils s'engagèrent à fournir incessamment une somme une fois payée, et d'entretenir une compagnie de cent hallebardiers pour la garde de sa personne.

Après que cette nouvelle forme fut arrêtée, Guillaume tâcha de la faire adopter par la Zélande, et il convoqua à cet effet les états à Dordrecht le 9 mars 1575, et le 20 avril, on proposa le plan d'une *union sous l'obéissance du prince d'Orange*, que les états approuvèrent.

Cet acte accordait à Guillaume, prince d'Orange, stadhouder, pour les comtés de Hollande et de Zélande, le pouvoir absolu pendant la guerre, en qualité de chef et prince de deux provinces, avec le droit d'ordonner tout ce qu'il jugerait convenable pour la sûreté et la défense du pays ; de disposer de tout ce qui est relatif à la

» guerre et aux lois militaires, comme aussi des charges et » des offices; d'administrer la justice au nom du roi; de » faire grace aux condamnés; de légitimer les bâtards; » de nommer et changer les magistrats des villes; de choi» sir et nommer son conseil, à condition toutefois de pren» dre le plus grand nombre de ses membres parmi les » Hollandais et les Zélandais. »

Guillaume, de son côté, devait jurer « de conserver » et maintenir les priviléges, libertés, immunités et droits » tant généraux que particuliers; d'établir et autoriser » l'exercice public de la religion évangélique réformée; » de faire cesser celui de la religion romaine, sans cepen» dant souffrir qu'on inquiétât et qu'on recherchât qui » que ce fût sur l'article de la foi. » Les états se réservèrent le droit d'établir un conseil général pour l'administration des affaires relatives à l'union, et pour assister le prince de ses avis. Il fut en outre arrêté que les officiers, les magistrats, les communes, les compagnies d'arquebusiers, les corps de métiers prêteraient serment d'observer ces réglemens, et jureraient *obéissance et soumission au prince d'Orange*. Que lui manquait-il que le titre de comte pour être souverain? On n'a pas encore parlé de *fidélité*. Mais le moment viendra où l'on tranchera le mot.

Les villes, en créant ce conseil, avaient allégué pour prétexte de débarrasser le prince d'une partie du fardeau; mais le véritable motif était de se conserver la connaissance des affaires du gouvernement. Les états approuvèrent ces réglemens, et le prince les accepta par provision, protestant qu'en se chargeant de l'autorité qu'on lui confiait, il n'avait pour but que la sûreté et le bien public, et il dé-

clara qu'il s'en rapportait à leur prudence sur l'érection du nouveau conseil.

Les états de Hollande et de Zélande signèrent le 4 juin à Dordrecht un acte par lequel ils s'engageaient à se secourir, s'aider et se défendre mutuellement, *sous le gouvernement et l'obéissance du prince d'Orange*, contre l'ennemi commun, avec lequel ils renonçaient à toute espèce d'accommodement sans le consentement réciproque des deux provinces et sans l'avis du prince. Cet acte, qui contient quelques autres articles relatifs à la répartition des frais militaires, aux levées des troupes, à la liberté du commerce, fut souscrit par cinq députés de la noblesse, par dix villes de la Hollande, par celles de la West-Frise et du Waterland et par cinq de Zélande. Il ne porte pas la signature des députés de Leyde; mais cette ville n'accéda pas moins à l'union, qui fut ainsi unanimement arrêtée. Cette grande affaire ne fut entièrement terminée que l'année suivante.

Au mois de juillet de cette année (1575), les états des deux provinces furent encore assemblés à Dordrecht. On nomma une députation pour offrir le gouvernement au prince : on régla les affaires ecclésiastiques, et l'on nomma, à cet effet, quatre commissaires pour terminer ce point important conjointement avec les magistrats des villes.

Mais l'érection du conseil déplaisait toujours à Guillaume, qui regardait tous ces conseillers comme des témoins, ou pour mieux dire, comme des surveillans importuns et incommodes. Cependant, après de grandes difficultés, on en arrêta l'organisation, et l'on distribua les

fonctions de ses membres selon les différens objets d'administration, les finances, l'amirauté, les fortifications, les munitions, les vivres.

Le prince ne tarda pas à travailler à leur suppression. Il ne cessait de répéter que ce conseil, sur le pied qu'il était institué, ne pouvait manquer de se rendre maître des délibérations; que la Zélande n'avait pas donné son adhésion; que l'opposition des communes et des arquebusiers n'était pas levée; que le meilleur parti serait de l'abolir, dès le principe, et de rendre aux villes leur ancienne administration; qu'on pourrait leur adjoindre des députés de l'ordre de la noblesse et du conseil des provinces pour former un corps qui représentât les états et qui fût changé tous les ans.

Les états crurent pénétrer les vues du prince; ils comprirent qu'il ne voyait pas sans mécontentement que l'on mît des bornes à son autorité; que son intention était de l'étendre en mettant en place un grand nombre d'hommes qui, lui devant leur élévation et leur fortune, seraient asservis à ses volontés; que, par ce moyen, il se rendrait aisément maître du gouvernement. Ils craignaient de le choquer, mais ils voulaient le contenir. Ils répondirent donc qu'ils étaient contens de lui conférer le gouvernement sous tel titre qu'il souhaiterait, même sous celui de comte, pourvu toutefois qu'on maintînt les droits des états et ceux du peuple; qu'ils n'avaient créé un conseil que pour l'aider, et non pour l'entraver dans ses fonctions.

Les états furent encore convoqués à Rotterdam au mois de septembre, pour délibérer sur ce sujet, et le prince

ménagea si bien la chose, qu'il parvint à empêcher la confirmation du conseil. Le gouvernement resta ainsi chancelant pendant le reste de l'année.

L'empereur Maximilien, qui voyait ces malheureuses provinces livrées à toutes les fureurs de la guerre, offrit sa médiation au roi d'Espagne et aux confédérés. Le commandeur l'accepta au nom du roi, et les confédérés ne virent pas sans satisfaction, que la maison d'Autriche faisait les premières avances. Le comte de Swartzembourg, qui avait épousé la sœur du prince d'Orange, fut chargé de cette grande négociation au nom de l'empereur. La ville de Bréda fut choisie pour y tenir les conférences : les députés de l'Espagne et ceux des confédérés s'y rendirent avec Swartzembourg.

Les conférences s'ouvrirent le 2 mars. Les confédérés commencèrent par présenter un mémoire qui contenait deux articles, auxquels ils réduisaient toutes leurs prétentions. Par le premier, ils demandaient, comme condition préalable, que le roi fît sortir des Pays-Bas toutes les troupes étrangères ; et par le second, que l'on convoquât une assemblée libre des états-généraux des provinces, pour régler les affaires de la religion.

Les députés de l'Espagne rejetèrent ces demandes. Ils répondirent sur le premier article, que les sujets du roi ne devaient nullement, dans toute l'étendue de ses états, être regardés comme étrangers ; mais que les vrais étrangers étaient les Français, les Anglais et les Allemands, qui tenaient les garnisons des confédérés ; que c'étaient donc à ceux-ci, à faire sortir les troupes étrangères des provinces. Ils répondirent sur le second point, qu'une

assemblée des états-généraux ne pourrait être que tumultueuse au milieu des troubles qui agitaient les provinces; qu'il fallait commencer par les apaiser, et qu'alors le roi accéderait sans difficulté à cette proposition.

Après avoir répondu dans ce sens aux deux points proposés par les confédérés, les députés espagnols proposèrent de leur côté les conditions dont ils faisaient dépendre la paix; elles contenaient six articles: 1°. l'oubli réciproque des sujets de mécontentement; 2°. l'offre du roi de rendre aux villes révoltées leurs anciens priviléges, et de rétablir tous les citoyens, de quelque condition qu'ils fussent, dans les biens et dans les honneurs dont ils jouissaient avant les troubles; 3°. la demande que faisait le roi, qu'on lui remît les villes, les citadelles et les châteaux qui étaient au pouvoir des confédérés, avec leur artillerie, leurs armes et munitions; 4°. le rétablissement de la religion catholique dans toutes les provinces; 5°. la proscription absolue du culte protestant; 6°. l'assurance que donnait le roi à tous les hérétiques de sortir librement du pays, en leur accordant un temps suffisant pour vendre leurs biens.

Les députés des provinces répondirent avec tant d'humeur, d'aigreur et même de dureté à ces propositions, que les ministres du roi comprirent aisément qu'ils ne pourraient vaincre leur inflexibilité.

Les intérêts et les principes étaient donc trop opposés, pour qu'on pût espérer le moindre succès de ces conférences. Elles n'aboutirent en effet qu'à des reproches et à des invectives réciproques, qu'à des débats et à des discussions inutiles, où l'on se rejeta l'un sur l'autre les torts

communs aux deux partis. Les Espagnols recoururent aux armes avec une nouvelle fureur. Ils prirent la ville et le château de Buren, qu'ils saccagèrent ; emportèrent Oudewater, qu'ils détruisirent, et vinrent attaquer Schoonhoven, dont les habitans, qui craignaient le malheureux sort de leurs voisins, consentirent à capituler.

Les rapides succès des armes du roi dans la Hollande augmentèrent le désir qu'avait Requesens de tenter les derniers efforts pour forcer les confédérés à évacuer la Zélande. L'entreprise était difficile : il fallait traverser deux lieues de mer. Jean Osorio d'Ulloa se met à la tête des soldats les plus déterminés, Espagnols, Wallons, Italiens, Allemands, au nombre de deux mille. Le prince d'Orange avait prévu le projet des Espagnols, et pris toutes les précautions nécessaires pour en empêcher l'exécution. Il avait envoyé des barques montées par des soldats armés, afin d'arrêter l'ennemi, et avait fait échouer dans le sable de grands vaisseaux remplis de soldats, pour former au milieu des eaux des espèces de citadelles, d'où il pourrait le foudroyer à son passage. Tant d'obstacles, tant de dangers n'arrêtent point les Espagnols : ils se déshabillent et se partagent en trois corps. Le premier, composé de douze cents hommes, était commandé par Ulloa, et le dernier, qui était de quinze cents, par Gabriel Peralta : celui du milieu était de deux cent cinquante, tant soldats que travailleurs. Ils entrèrent dans l'eau au milieu de la nuit, temps où la marée est la plus basse. Ils ne pouvaient suivre qu'une route fort étroite, sur laquelle étaient des éminences et des écueils, environnés des deux côtés de gouffres effroyables, qu'ils ne pouvaient éviter qu'en

suivant lentement cette ligne resserrée, et en marchant deux ou trois de front, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine. Requesens était sur le rivage, les animant de la voix et du geste, et ayant à ses côtés un prêtre, qui implorait le secours du ciel pour ces intrépides guerriers.

Les confédérés, à la nouvelle que les royalistes étaient entrés dans la mer, firent avancer leur flotte à droite et à gauche, et du haut de leurs vaisseaux, firent sur eux un feu terrible. Les matelots, plus exercés à la nage, se précipitant de leurs barques, vinrent les attaquer au milieu des eaux. Les combattans des deux partis, enfoncés, pour ainsi dire, dans la mer, se soutenant tantôt sur les vagues, tantôt sur les rochers, se portaient et se rendaient de loin des coups de fusil, de près des coups de lances et de piques, qui précipitaient les uns et les autres dans les profonds abîmes; et la lueur de la flamme étincelante au milieu des flots et des ténèbres augmentait l'horreur de cet effroyable spectacle.

Les obstacles multipliés qu'ils essuyèrent dans cette rude traversée, retardèrent leur marche, et les exposèrent au retour de la marée. Le dernier corps fut forcé de retourner sur ses pas, ainsi que le second, réduit à neuf hommes, de deux cent cinquante, dont il était composé. Le premier, qui n'avait perdu que douze ou treize hommes, arrivé à la pointe du jour à l'île de Duveland, attaqua les confédérés avec tant de fureur et d'acharnement, qu'ils furent forcés de céder le terrain à ses prodigieux efforts. Les Espagnols se rendirent en un moment maîtres de toute l'île. Charles Boisot, gouverneur de la Zélande, fut tué dans ce combat.

Cependant les Espagnols devaient encore, pour remplir leurs vues, traverser le canal qui sépare l'île de Duveland de celle de Schouwen : ce trajet est d'une lieue. Les ennemis qui campaient sur la rive opposée, semblaient attendre et défier les troupes royales ; mais les Espagnols, animés par ce premier succès, franchirent le passage dans la nuit du 28 au 29 septembre 1575, et les confédérés abattus, consternés, allèrent se réfugier dans les murs de Ziericzée, où les Espagnols vinrent les assiéger.

Le seigneur de Dorp, gouverneur de cette ville, fit inonder tous les environs, et ôta ainsi aux Espagnols l'espoir d'emporter la ville d'assaut ; il facilita en même temps aux assiégés les moyens de recevoir des vivres. Mondragone commandait le siége. Ce n'était pas par la force qu'il pouvait emporter la place ; c'était par l'art. Il fit donc faire des travaux immenses, digues, estacades, redoutes, pour fermer l'entrée à tous les bâtimens qui tenteraient de s'introduire dans la ville. Mais il ne pouvait avancer que lentement, et les assiégés étaient cependant tous les jours plus resserrés. Enfin, à force de travaux et de persévérance, les Espagnols parvinrent à fermer entièrement tous les passages, et ce n'était qu'en opposant leur activité à l'industrie des Espagnols, que les assiégés se défendaient. Mais quand ils virent que tous les moyens de secours leur étaient interdits, ils résolurent d'employer la force. Ils rassemblèrent tous les navires, tous les hommes, tous les vivres qu'ils purent, et Louis Boisot (a), amiral de Hollande, fut chargé de diriger l'entreprise, que le

(a) C'est le frère de Charles Boisot, qui avait été tué dans la fameuse expédition de Zélande.

prince d'Orange voulut animer par sa présence. On était à la fin de mars. Il s'approcha lui-même, à la haute marée, d'une large coupure qui avait été faite sur la digue près du village de Dreeschaar, sur laquelle les Espagnols avaient placé des canons. C'est là qu'il dirigea l'attaque; il mit les Espagnols en désordre, leur tua des hommes, leur enleva des canons. Le temps pressait; le retour de la marée approchait. Le prince redouble d'efforts pour repousser les assiégeans; mais ceux-ci soutinrent si vigoureusement l'attaque en attendant le reflux, qu'ils forcèrent sur tous les points l'ennemi à se retirer. Il y en eut beaucoup de tués, beaucoup de noyés. Le brave Boisot fut de ce nombre. Son vaisseau, qui était très-grand, échoua sur le sable, et aucun de ceux qui le montaient ne put échapper à la mort. Ce revers fut un coup décisif. La ville, après avoir soutenu pendant huit mois, avec le courage le plus héroïque, tous les maux qui accompagnent une ville bloquée, dut céder à la force. Elle se rendit le 29 juin 1576. La garnison sortit avec armes et bagages, sans déployer les drapeaux, ni faire battre les tambours. Les deux ministres et treize étrangers eurent la liberté de suivre la garnison, et les bourgeois se rachetèrent au moyen d'une somme de cent mille florins.

C'est dans ce siége que périt le maréchal de l'armée espagnole, Chiapin Vitelli, marquis de Cetona, par un funeste accident, que Le Petit raconte de la manière suivante. Comme il était extrêmement pesant et corpulent, il se faisait transporter dans une voiture sur tous les points où il croyait sa présence la plus nécessaire. Il tomba du haut d'une digue. On ne sait si ce malheur ne fut que l'effet

d'un accident ou d'un dessein concerté. Comme il affichait hautement l'irréligion, on disait publiquement que c'était un coup du diable. Le vieil historien, dont j'emprunte ce trait, ne le rapporte sans doute que pour faire connaître l'esprit du temps. Mais Strada fait assez soupçonner qu'on peut, bien plus vraisemblablement, attribuer cet événement à une cause naturelle. Sa mort ne causa pas un grand deuil dans l'armée, dit-il. Les soldats Espagnols, excédés des fatigues de ce long siége, regardaient Vitelli comme celui qui, par son obstination, contribuait le plus à le prolonger. Serait-il étonnant qu'ils eussent imaginé ce moyen de s'en débarrasser ? (*a*).

Requesens ne vit pas la fin de ce siége. Les vives inquiétudes que lui donnait la position difficile où il se trouvait, altérèrent sa santé: il désespérait du siége de Ziericzée ; il

(*a*) La mort de cet officier a été diversement rapportée par les historiens. Strada la raconte comme Le Petit, si ce n'est que celui-ci dit qu'on le mit dans la barque pour le ramener à Anvers, et qu'il mourut en chemin. Strada dit qu'on le transporta dans un fort voisin. Bentivoglio raconte que Vitelli, voulant ranimer le courage des assiégeans, s'était fait transporter à Schouwen, et qu'il y tomba dangereusement malade ; qu'il prit le parti de retourner à Anvers, et qu'il mourut sur le vaisseau qui l'y conduisait. De Thou s'accorde sur ces détails avec Bentivoglio.

Vitelli était arrivé aux Pays-Bas avec le duc d'Albe. Il était né en Toscane. Le duc de Florence l'avait renvoyé à cause de son impiété, et il s'était attaché au service d'Espagne. Il professait en effet ouvertement le matérialisme. Il exprimait toute sa croyance en matière de religion par ces deux mots : *Morto mi*, *morto mio caval*, s'appuyant sur le texte de Salomon, Eccles., 4, 19, qu'il entendait dans un sens plus littéral que théologique : *Unus interitus est hominum et jumentorum*, *et æqua utriusque conditio : sicut moritur homo*, *sic et illa moriuntur.*

ne prévoyait que des malheurs. Ses continuelles agitations d'esprit, lui occasionnèrent une fièvre violente, qui l'emporta, en cinq jours, le 5 mars 1576, à Bruxelles, âgé de cinquante ans.

Sa mort fut suivie d'un bouleversement général. L'anarchie dans le gouvernement, la division parmi les grands, la discorde dans les provinces, la dissension dans les armées, tel est le tableau en racourci que présente l'état des Pays-Bas dans ce terrible moment.

Le roi avait donné à Requesens des lettres-patentes par lesquelles il lui accordait le droit de nommer son successeur; mais la violence subite de la fièvre l'empêcha de pourvoir complètement à cette nomination. Cependant, dès qu'il se sentit menacé d'une mort prochaine, il fit rédiger les lettres par lesquelles il nommait au gouvernement des Pays-Bas, le comte de Berlaymont, et au commandement de l'armée, le comte de Mansfeld; mais la mort qui l'enleva subitement, ne lui laissa pas le temps de les signer.

Le conseil d'état n'eut aucun égard à l'intention que cependant le gouverneur avait suffisamment manifestée, et s'empara de l'autorité. Ce conseil était composé du duc d'Aerschot, du comte de Mansfeld, du comte de Berlaymont, de Maximilien Villain de Gand, seigneur de Rassenghien; de Viglius d'Aytta, de la Frise; d'Arnould Sasbout, du Rhynland; de Christophe d'Assonville, d'Arras; de Louis Del Rio et de Jérôme de Rueda, espagnols.

Le roi était indécis sur le parti qu'il convenait de prendre dans une circonstance aussi difficile. Hopperus, qui était parvenu à la présidence du conseil suprême des Pays-Bas

et à la garde des sceaux, fut consulté en particulier. La prévention que le gouvernement espagnol avait conçue contre les Belges, était beaucoup affaiblie, et Hopperus était parvenu à mériter la confiance du roi et l'estime des Espagnols. Ce ministre représenta au roi que le moyen le plus sûr pour tout concilier et tout apaiser, était de confirmer le conseil d'état dans le gouvernement dont il s'était chargé par provision ; qu'en tout cas, si, par la suite, on y rencontrait des inconvéniens, on ferait cesser cet ordre de choses quand on voudrait, en envoyant un gouverneur ; que cette marque de confiance que le roi donnerait au conseil, lui réconcilierait tous les habitans ; que les membres de ce conseil étaient les hommes les plus distingués du pays, tant par leur mérite personnel que par leur dévouement au service du roi et au bien de la patrie ; que leur longue expérience et leur grande habitude des affaires leur avaient donné la connaissance des hommes et des choses ; que pour toutes ces raisons, ils étaient les plus propres dans ces circonstances critiques à aplanir toutes les difficultés et à ramener au sein du pays la paix et l'union (*a*). Le roi adopta cet avis, et par lettres du 24 mars, il confirma le conseil d'état dans le gouvernement provisoire, en attendant l'arrivée de Don Juan d'Autriche, qu'il avait nommé gouverneur.

Cet acte de Philippe n'était, pour ainsi dire, qu'un essai. Il voulait voir si, par cette condescendance, il ne pourrait pas ramener les esprits. Tout paraissait donc réglé pour le plus grand bien. Mais il arriva ce qui n'est que

(*a*) Vander Vynckt, liv. 4, chap. 3.

trop ordinaire dans les grands corps. La division s'y introduisit, et il s'y forma deux partis désignés sous les dénominations de *patriotes et d'espagnols*. Cette funeste division livra les provinces à tous les maux de l'anarchie.

Le prince d'Orange vit avec plaisir ce nouvel ordre de choses. Il se flattait qu'un conseil où les nationaux domineraient, serait favorable à ses vues. Il renouvela donc le projet d'union de la Hollande et de la Zélande, dont l'exécution définitive avait été suspendue par les contestations élevées entre le prince et les états au sujet de l'établissement du conseil. Il convoqua à Delft les états des deux provinces pour le 11 mars 1576. Il se plaignit de leur indécision et de leurs tergiversations, et il les pria de choisir un autre chef, si l'on ne se décidait pas positivement à convenir d'une union intime. S'il ne jouissait plus de leur confiance, il fallait le déclarer franchement, parce que, sans leur confiance, il ne pouvait se charger du gouvernement. Enfin il leur parla avec tant d'énergie, il leur fit une peinture si vive de l'état du pays, qu'il parvint à les convaincre que ce n'était qu'en se réunissant par un concert de volontés et d'intentions qu'ils pouvaient écarter les dangers dont le pays était menacé. Les députés, entraînés par la force de ses discours, commencèrent à travailler sérieusement à cet ouvrage. La proposition du prince fut sans délai communiquée à toutes les villes, et de son côté, il envoya des affidés de toutes parts pour solliciter les suffrages. L'acte fut enfin signé à Delft, le 28 avril, par le prince, cinq députés de la noblesse, neuf des villes de la Hollande méridionale, trois au nom de sept villes de la Hollande septentrionale et quatre des villes de

la Zélande. Il fut arrêté que « le gouvernement serait confié » à Guillaume, sous le titre de chef et suprême magistrat » (*als souverain en overhooft*) avec plein pouvoir; (*vol-* » *komen authoritheyt en macht*) d'ordonner tout ce qui » concernerait la défense des provinces pendant la durée » de la guerre; que les états, les magistrats, les officiers » civils et militaires, les corps de villes, les communes, » les compagnies étaient obligés de prêter dans ses mains » le serment d'obéissance, de fidélité (*a*) et de l'exacte ob- » servance de tous les articles de l'union. » Le prince de son côté, promettait de maintenir leurs privilèges et leurs libertés. Ne reconnaît-on pas ici les formes d'une véritable inauguration? Il fut arrêté au surplus que la Nord-Hollande et la Zélande nommeraient trois députés pour résider en Hollande, et réciproquement que cette dernière province tiendrait également trois députés dans chacune des deux provinces.

Guillaume inséra dans les commissions de ces députés des clauses qui blessaient les privilèges des villes; et quoiqu'il s'excusât sur la nécessité des circonstances, qui le forçaient dans le moment à prendre des mesures qui pouvaient déplaire; quoiqu'il assurât qu'elles ne seraient que temporaires, sans conséquence pour l'avenir; quoiqu'il protestât toujours de la droiture de ses intentions, les villes n'en marquèrent pas moins leur mécontentement; et dans le sénat de Middelbourg, on dit nettement que, sous prétexte de rétablir la liberté, on cherchait sourdement à la détruire.

(*a*) Le mot est lâché.

Le désordre était au comble. Les Espagnols faisaient des incursions continuelles dans les territoires de Bruxelles et de Gand. Le peuple, pour arrêter ces épouvantables brigandages, prenait les armes dans toutes les villes, dans tous les villages ; les femmes étaient plus animées que les hommes. Le conseil d'état ne pouvant résister aux plaintes et aux menaces qui lui arrivaient tous les jours à ce sujet, porta le 26 juillet contre les Espagnols un édit de proscription, par lequel ils étaient déclarés ennemis du roi et de la patrie, et cet édit fut publié au nom du roi, comme tous les autres (*a*). Pour donner plus de force à cette résolution extrême, le conseil d'état convoqua les états-généraux. Toutes les provinces, qui étaient entrées dans les vues du conseil, envoyèrent leurs députés à l'assemblée, excepté celle de Luxembourg.

Mais comme on soupçonnait toujours quelques membres du conseil d'être d'intelligence avec les Espagnols, on fit ce qu'en langage vulgaire on appelle un coup de main, et que pour ennoblir la chose, on nomme en style politique un coup d'état. Le 4 septembre, le grand-bailli du Brabant, comme lieutenant du baron de Hese, gouverneur de Bruxelles, entra à la tête de quatre cents soldats, dans la salle des séances du conseil, et arrêta tous les membres présens. Les comtes de Mansfeld et de Berlaymont furent

(*a*) Rien de plus singulier, observe à cette occasion Vander Vynckt, que de voir le roi d'Espagne déclarer ses Espagnols mutins, traîtres, perfides et rebelles, ordonner à tous ses sujets des Pays-Bas de les poursuivre et les exterminer partout où ils les trouveraient armés, avec défense de leur fournir secours ou vivres, autorisant à cet effet toutes communautés à se rassembler au son du tocsin et de la caisse.

conduits à pied par des hallebardiers à la maison des boulangers (*het broot-huys*), qu'on nomme aujourd'hui *maison du roi*. Les conseillers d'Assonville et Del Rio furent menés, au travers du peuple dans un cabaret, où ils logèrent. Au bout de quelques jours, ils furent mis aux arrêts chez eux, excepté le docteur Del Rio, qui fut tiré du cabaret où il était détenu, pour être conduit au Treurenberg, prison où l'on enfermait particulièrement les débiteurs. Viglius gardait la maison à cause de ses infirmités; on a dit qu'il y avait été insulté; mais Vander Vynckt le nie.

Les troupes espagnoles, qui, depuis très-long-temps, sollicitaient vainement leur paye, renouvelèren toutes leurs instances auprès du conseil d'état, et celui-ci, sous de vains prétextes, différait de répondre à leur demande. Ces troupes, ennuyées de ces interminables délibérations, qui leur faisaient croire qu'on ne cherchait qu'à les amuser et à les tromper, se révoltèrent et se jetèrent sur le Brabant, et, sans vouloir entendre les conditions que vinrent leur offrir dans les environs d'Assche, au nom du gouvernement, le comte de Mansfeld, et au nom du roi, Julien Romero, elles se précipitèrent sur la Flandre, où elles surprirent Alost le 25 juillet. Cette ville était assez bien fortifiée. Les habitans étaient secondés par les paysans du voisinage, qui gardaient le pont de la Dendre. Les Espagnols, après avoir combattu pendant la plus grande partie du jour, entrèrent dans la ville par la trahison d'un paysan, qui leur indiqua une maison particulière ayant entrée sur les prairies. Ils commencèrent par s'emparer de toutes les maisons; et après avoir fait arrêter les magistrats et

les plus notables bourgeois, ils pendirent un officier du roi, et exigèrent des contributions dans tout le pays d'Alost.

Le conseil d'état indigné de leur audace, arma toutes les provinces pour s'opposer aux excursions, aux rapines et aux brigandages des révoltés. Les Espagnols, craignant avec raison les effets de ce déchaînement général, prirent, de leur côté, toutes les mesures propres à repousser les entreprises et à parer les coups de leurs ennemis. Les deux partis se couvraient également du nom du roi.

Tel est le désordre des guerres civiles, dit à ce sujet Bentivoglio. On s'efforce de consacrer les plus mauvaises causes par les prétextes les plus honnêtes, et l'on ne parvient que trop souvent à faire prendre le change.

Au milieu de tous ces désordres, le feu de la guerre s'était rallumé sur tous les points des provinces. Le principal but du conseil d'état était de s'emparer de Maestricht et des citadelles de Gand et d'Anvers, que les Espagnols cherchaient tous les moyens de conserver. Les Flamands avaient rassemblé à Gand et à Anvers des corps nombreux de troupes; les Wallons obéissaient à des chefs nationaux, et le conseil d'état, aux yeux de qui le point le plus important était d'empêcher la jonction des Espagnols (qui, selon de Thou, n'excédaient pas le nombre de six mille), donnait tous ses soins à cet objet. Les généraux flamands, pour seconder efficacement les vues du conseil, tâchaient de fermer tous les passages aux Espagnols; et les Espagnols, de leur côté, se voyant si vivement pressés, rassemblèrent un gros corps de cavalerie (c'était toute leur force), qui s'approcha de Louvain,

pour se joindre aux mutins établis à Alost, qu'ils voulaient engager à se réunir au reste des troupes de leur nation. Le conseil d'état, instruit de ce mouvement, envoya un détachement de deux mille hommes d'infanterie et de six cents de cavalerie, pour disperser les Espagnols. Les deux partis se rencontrèrent à Visenach, village entre Louvain et Tirlemont, et les Espagnols, qui étaient très-inférieurs en nombre, après avoir, selon l'occasion, évité ou soutenu le choc, parvinrent à s'ouvrir un passage libre pour se rendre à Alost. Vargas, qui les commandait, s'efforça par les plus pressantes sollicitations, d'apaiser et de ramener les mutins ; mais leur opiniâtreté à persister dans leur révolte, le força de se retirer.

A peine Vargas avait-il quitté Alost, qu'il apprit que la garnison allemande de Maestricht, réunie aux habitans, avait embrassé le parti des états. Il courut donc avec la plus grande diligence, au secours de ses compatriotes renfermés dans Maestricht, et après avoir passé la Meuse, il s'assura de la partie de la ville appelée *le Wyck*, où était renfermée une petite troupe d'Espagnols. Mais ceux-ci, voyant que la tête du pont, qui réunit le Wyck à la ville, était garnie de canons pour les foudroyer, employèrent un stratagême singulier pour forcer les ennemis à abandonner ce poste. Les soldats espagnols, ayant rassemblé toutes les femmes du Wyck qu'ils purent trouver, les forcèrent de leur servir, pour ainsi dire, de bouclier, de manière qu'un soldat était toujours précédé ou couvert d'une femme, sous le bras de laquelle il tirait, en se baissant, ses coups de fusil. Ceux qui défendaient le pont, n'osaient repousser les Espagnols, craignant de

tuer leurs parentes ou leurs compatriotes. Vargas, à la tête de sa cavalerie, profita du moment où les ennemis étaient occupés à défendre le pont, pour pénétrer dans la ville du côté opposé. Cette nouvelle inattendue força les ennemis d'abandonner le pont, qui fut aisément emporté, et la ville fut ainsi ouverte de deux côtés aux Espagnols, qui se vengèrent par un horrible saccagement de la résistance qu'ils avaient éprouvée.

Cependant les états assiégeaient Gand et Anvers. Le bruit du canon, qui retentit dans Alost, ébranle le cœur des mutins, et Jean de Navarese, leur élu, saisissant avec adresse ce mouvement, les convoqua sur la place, et les exhorta par les motifs les plus pressans à se réunir à leurs camarades, pour voler au secoursde la citadelle d'Anvers. Tous les soldats, animés par le discours de leur chef, n'en attendent pas la fin ; ils se mettent à crier par un mouvement unanime et spontané : *aux armes ! aux armes !* C'était le 3 novembre : ils sortent d'Alost avec une précipitation qui approchait de la fureur. Vargas et Romero les joignirent au moment où ils traversaient l'Escaut ; et ces troupes réunis entrèrent dans la citadelle dans le meilleur ordre. L'ardeur des Espagnols fut telle qu'ils refusèrent de prendre du repos et de la nourriture avant de combattre, et s'écrièrent qu'ils mourraient ou qu'ils souperaient cette nuit dans la ville. Romero prit le commandement du premier corps, et Navarese eut l'honneur de commander le second. Les soldats des deux corps, animés du même esprit et de la même ardeur, attaquèrent les tranchées avec tant d'impétuosité, qu'ils forcèrent les Flamands à les abandonner. Les habitans, qui s'é-

taient joints aux troupes, prirent également la fuite, et l'infanterie espagnole, secondée par la cavalerie, poursuivit les fuyards dans les deux grandes rues qui conduisent du château à la ville. La plus grande partie de ces fuyards cherchèrent un abri dans l'hôtel de ville et dans les maisons voisines, d'où ils tirèrent par les fenêtres sur les Espagnols, qui, pour se soustraire aux coups de l'ennemi, mirent le feu à son asile. Les flammes dévorèrent en un moment le plus magnifique quartier de la ville. L'hôtel de ville, construit en marbre, qui était un des plus beaux édifices de l'Europe, fut la proie des flammes, avec quatre-vingts maisons environ, remplie des plus précieuses marchandises. Tout cède dès cet instant à la rage des vainqueurs. Le seigneur de Champigni, gouverneur d'Anvers, eut le bonheur de se sauver par l'Escaut. Le baron d'Herbestein, ayant voulu sauter dans un bateau, tomba et périt dans les flots. Les uns se sauvent dans les endroits secrets des maisons, les autres se précipitent dans les fossés, et le plus grand nombre se voit réduit à l'horrible alternative, ou d'être massacré par les soldats, ou d'être précipité dans le fleuve. Le nombre des morts fut évalué à sept mille hommes, la plupart bourgeois, et la perte des Espagnols ne fut pas de deux cents, au nombre desquels fut l'élu Navarese.

A ce carnage succéda un pillage effroyable. Cette belle ville, où abondaient tous les objets les plus précieux du commerce le plus étendu, de la consommation la plus recherchée, du luxe le plus fastueux et le plus raffiné ; cette ville, si florissante, si opulente, fournit un immense butin à la rapace cupidité du soldat, en or, en argent,

en diamans, en perles. Le soldat, impitoyablement acharné à sa proie, faisait souffrir les plus cruels tourmens aux infortunés habitans, pour les forçer à indiquer les endroits où ils auraient caché leurs richesses. Les maisons ne retentissaient que d'affreux hurlemens, et les rues n'étaient remplies que de malheureux, qui cherchaient à se dérober aux horribles traitemens dont les accablait l'avidité féroce d'une soldatesque effrénée. Elle ne cessa de saccager et de massacrer que quand elle fut, comme dit Bentivoglio, plutôt excédée de fatigue, que rassasiée de sang et de rapines. Le sac dura trois jours. La perte occasionnée par cet effroyable pillage, est évaluée à plus de deux millions d'écus d'or. Ce fut, dit Vander Vynckt, la fin du commerce des Pays-Bas.

La convocation des états-généraux se fit le 9 septembre, et ce fut le 14 que l'ouverture solennelle de l'assemblée eut lieu à Gand. Cette assemblée était nombreuse. Toute la ville était en mouvement: le tocsin et les tambours, qui se faisaient entendre, augmentaient l'effroi. Tous les bourgeois étaient armés. Les Espagnols étaient encore maîtres du château, et l'on craignait qu'ils ne cherchassent à y introduire ceux qui venaient d'Alost pour fondre en masse sur Gand; et comme la crainte grossit toujours le danger, on disait qu'on les voyait déjà dans les faubourgs. On renforça donc les troupes qui se trouvaient à Gand, et on leur fit investir le château du côté de la campagne, pendant que les bourgeois l'assiégeaient du côté de la ville. L'artillerie et les provisions manquaient. On n'était pas sans inquiétude sur les dispositions des chefs, que l'on voyait souvent tirer des régimens qui gardaient les appro-

ches du château, de petits détachemens sous prétexte de les employer à d'autres expéditions. Cette conduite équivoque inspirait la plus grande défiance, et l'on pensa à chercher des renforts pour remplacer ceux-là. On entama même des négociations secrètes à ce sujet. Le baron d'Auxi passa dans ce temps à Gand, se rendant en Zélande pour une négociation particulière (*a*). Il se chargea d'une lettre adressée au prince d'Orange, en Zélande, par les membres les plus marquans des états, qui lui proposaient un traité et lui demandaient un renfort pour presser le siége du château de Gand. Le baron partit le 21, et remit à son arrivée la lettre au prince, qui lui répondit sur le champ qu'il allait satisfaire au désir des états; et en effet, le traité fut conclu le 23, et le 24 il fit partir huit enseignes d'infanterie avec dix-sept pièces de canons, sous la conduite du colonel anglais Temple. Le 26 au matin elles étaient entrées à Gand.

Au milieu de tous ces embarras, les états-généraux prirent les rênes du gouvernement au nom du roi; et afin qu'on ne pût regarder cette prise de possession comme une usurpation, ils se prévalurent de la lettre du 24 mars dernier, par laquelle le roi avait notifié aux états la confirmation du conseil dans le gouvernement, prétendant (c'est encore ici un de ces sophismes politiques dont l'histoire des gouvernemens fournit tant d'exemples) que cette notification faite directement aux états par le roi, devait être

(*a*) Il s'agissait de la rançon de son frère le comte de Bossu, amiral, qui avait été fait prisonnier au siége de Middelbourg, et était détenu à Horn depuis quatre ans.

considérée comme une reconnaissance de la supériorité des états sur le conseil. Ils laissèrent subsister ce corps; mais il restreignèrent ses attributions dans tout ce qui pouvait avoir rapport à l'exercice de la souveraineté. Ils approuvèrent et confirmèrent le traité que le baron d'Auxi avait été chargé de conclure avec le prince d'Orange; et pour donner à leur gouvernement plus de force et de consistance, ils pensèrent à resserrer l'union entre les provinces par les liens les plus étroits, dans le sens des propositions présentées au congrès de Bréda l'année dernière. C'est dans ce dessein qu'ils indiquèrent pour le 10 octobre un congrès à Gand, où les plénipotentiaires nommés par les états eurent ordre de se rendre sans délai, et ceux du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande y arrivèrent le 18.

Le gouvernement prit donc ainsi une forme de république, et il justifia sa conduite, selon l'usage, par des manifestes, qu'on envoya aux puissances étrangères en réclamant leurs secours. L'empereur, sans se déclarer ouvertement, leur fit une réponse bienveillante, en leur offrant sa médiation et ses bons offices. Cette réponse, pour ainsi dire, évasive, ne pouvait choquer la cour d'Espagne, et c'est sans doute ce que l'empereur voulait éviter. Le roi de France Henri III leur fit connaître que, quelle que fût sa bonne volonté, les embarras que la ligue lui suscitait, le mettaient dans l'impossibilité d'assister ses amis.

L'hôtel de ville de Gand fut choisi pour la tenue des conférences, qui s'ouvrirent immédiatement. On envoya, pour la forme, au conseil d'état le traité conclu avec le prince d'Orange, qui fut approuvé le 5 novembre et rapporté le lendemain.

Le 8 fut fixé pour la signature. Les plénipotentiaires, s'étant assemblés le matin, y procédèrent solennellement, à portes ouvertes; et à midi, il fut publié au balcon de l'hôtel de ville, à la lueur des flambeaux, au son des cloches et des trompettes, et, comme pour rendre la cérémonie plus imposante, au bruit des canons qui battaient le château.

C'est ce fameux traité qu'on appela la *pacification de Gand*, contenant vingt-cinq articles.

Il y est arrêté entr'autres :

Que toutes les offenses, injures, méfaits et dommages causés en quelque lieu et de quelque manière que ce soit, seront pardonnés, oubliés et considérés comme non avenus, et que personne ne pourra être molesté ou poursuivi à ce sujet;

Qu'en conséquence, les états de Brabant, de Flandre, de Hainaut, d'Artois et autres, d'une part; le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande avec leurs associés, d'autre part, promettent d'entretenir de bonne foi paix et amitié ferme et inviolable, de s'assister mutuellement en tout temps de conseil et de fait, et d'y employer *corps et biens* (a), surtout pour chasser du pays les soldats espagnols et autres étrangers;

(a) L'article 203 de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas porte que *conformément* (non à l'expression littérale) mais *à l'esprit de la pacification de Gand*, (non aux disposition textuelles) mais *aux principes de l'union d'Utrecht*, *l'un des premiers devoirs des habitans du royaume est de porter les armes pour le maintien de l'indépendance et la défense du territoire de l'état*. La pacification de Gand porte en effet (art. 2) et l'union d'Utrecht (art. 1) que toutes les provinces s'assisteront l'une l'autre *de corps et biens*. C'est sans doute sur cette expression qu'est fondé cet article 203.

Qu'immédiatement après leur sortie, on convoquerait, comme au temps de Charles-Quint, une assemblée des états-généraux pour régler les affaires du pays en général et en particulier, tant au fait de l'exercice de la religion dans les provinces de Hollande, de Zélande, Bommel et lieux associés, que pour la restitution des forteresses, de l'artillerie, des bateaux et autres choses appartenantes à S. M., qui ont été pris pendant les troubles par ceux de Hollande et de Zélande;

Que les sujets de toutes les provinces, de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, pourront librement communiquer et trafiquer les uns avec les autres, avec défense à ceux de Hollande, de Zélande et à leurs associés de porter aucun trouble ou atteinte, de fait ou de parole, hors de ces provinces, à la paix publique, et notamment à l'exercice de la religion catholique romaine, à peine pour les contrevenans, d'être traités comme perturbateurs du repos public;

Que les édits sur l'hérésie et les ordonnances criminelles du duc d'Albe seront tenus en suspens jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement par les états-généraux;

Que les seigneuries, biens, prérogatives, actes et crédits, qui n'étaient pas vendus ou aliénés, seront restitués à tous les seigneurs, chevaliers, gentilshommes et sujets, de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, et que les arrêts, sentences, saisies et exécutions rendus et faits depuis l'an 1566, seront cassés et biffés dans les registres;

Que les inscriptions, monumens, trophées érigés par le duc d'Albe, seront anéantis, démolis et abattus;

Que les prélats et autres ecclésiastiques, dont les abbayes, fondations et résidences sont situées hors de Hollande et de Zélande, rentreront en possession de leurs biens, comme il est réglé à l'égard des séculiers.

Les pays ou villes qui sont attachés au parti contraire, ne sont point compris dans ce traité, à moins qu'ils n'y accèdent par la suite, comme il leur sera libre de le faire quand ils voudront.

Telles sont les conditions générales de ce traité mémorable. Les autres articles ne concernent guère que les intérêts particuliers de ceux qui pouvaient avoir des droits à réclamer la restitution de leurs biens.

Pendant qu'on était occupé à la rédaction de cet acte, le siége du château se poussait avec plus de vigueur. Le 7 et le 8, on avait doublé le feu des batteries; et pour célébrer la paix qu'on allait publier, on résolut de donner ce jour-là même, au moment où l'on signerait l'acte, un assaut général. Mais les Espagnols, qui n'étaient que cent cinquante environ, demandèrent à capituler, et la place fut en effet rendue trois jours après, le 11 novembre. C'était la femme de Mondragone qui commandait dans cette place en l'absence de son mari. Elle s'y était distinguée par un courage héroïque, qui ne contribua pas peu à lui faire obtenir une capitulation honorable.

CHAPITRE HUITIÈME.

Don Juan d'Autriche succède à Requesens : il arrive à Luxembourg et informe les états de son arrivée : les états lui envoient deux députés. —On consulte le prince d'Orange : son avis. On envoie le seigneur d'Issche à don Juan, puis le seigneur de Marbais. —Les états rassemblent un corps de troupes à Wavre. — Ils envoient un député à la reine Elisabeth. — *Union de Bruxelles.* — *Édit perpétuel de Marche-en-Famenne.*

Le roi, croyant faire cesser l'anarchie qui désolait les provinces belgiques, avait nommé au gouvernement général des Pays-Bas don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint (*a*), que le pape lui proposait comme le plus capable de ramener l'ordre et la tranquillité dans ce malheureux pays. Ce prince, qui, à l'âge de vingt-quatre ans, s'était signalé contre les Maurisques de Grenade, qu'il avait anéantis sur les hauteurs de Munda, célèbres par la victoire qui creusa le tombeau de la république romaine; contre les Turcs qu'il avait battus sur le golfe de Lépante, près de ce fameux promontoire d'Actium, renommé par la victoire d'Auguste qui assura les fondemens de l'empire ; ce jeune prince, que l'on comparait à son père, dont il avait la fi-

(*a*) Selon Strada, don Juan était né à Ratisbonne le 24 février 1543. Sa mère était, selon le même, une fille de condition de la même ville, nommée Barbe Blomberg. Un autre historien, Amelot de la Houssaye, fait entendre assez mystérieusement qu'on a voulu cacher le nom de la mère de ce prince, parce qu'elle était d'une condition trop relevée, et que, pour couvrir ce mystère, Barbe Blomberg voulut bien passer pour sa mère.

gure, la valeur, l'activité et le génie, mit le comble à sa gloire dans les champs de Carthage par la prise de Tunis, qui fut le triomphe de la chrétienté. On eût dit que la fortune voulait que les lieux célèbres par les plus mémorables événemens dont parle l'histoire ancienne, fussent destinés à être le théâtre de la gloire du fils de Charles-Quint. Ce prince, après avoir traversé la France, déguisé en nègre et en valet du prince Octave Gonzague (a), qui l'accompagnait, était arrivé le jour même du sac d'Anvers, le 4 novembre 1576, à Luxembourg, d'où il écrivit au conseil d'état dans les termes les plus gracieux, pour lui donner avis de son arrivée (b), assurant que le désir le plus ardent du roi était le rétablissement de la paix et de la tranquillité dans les Pays-Bas; que sa majesté lui avait donné les pouvoirs les plus étendus, afin de parvenir à ce but salutaire, et que, de son côté, il y apporterait tout le zèle et toutes les facilités qui dépendraient de lui.

Les députés des états-généraux étaient revenus de Gand à Bruxelles. La nouvelle de l'arrivée subite de don Juan les étonna et les frappa d'autant plus qu'ils s'y attendaient moins et qu'ils ne doutaient pas que ce prince ne fût chargé par le roi d'ordres et d'instructions qui ne pouvaient très-probablement se concilier avec leurs intérêts et leurs vues. Ils crurent cependant devoir agir politiquement. Ils lui députèrent le vicomte de Gand, les seigneurs de Rassenghem et de Willerval, pour lui aller présenter, au nom des états, les hommages qui lui étaient dus, comme étant

(a) Strada, dec. 1, lib. 9.
(b) Bentivoglio, liv. 10.

les seigneurs les plus propres à remplir cette mission avec dignité et surtout avec adresse ; car le point essentiel de leurs instructions était de tâcher de pénétrer les sentimens du prince. Don Juan leur fit l'accueil le plus distingué, et les assura dans les termes les plus positifs de toute l'affection du roi pour les provinces belgiques ; il leur protesta surtout que sa majesté était fermement résolue de retirer les troupes espagnoles et étrangères des Pays-Bas, et d'accorder une amnistie absolue pour tout ce qui pouvait avoir rapport aux troubles passés. Des assurances aussi formelles devaient produire sans doute une grande satisfaction dans le pays, et ce fut en effet le sentiment que l'on éprouva d'abord à Bruxelles au retour des députés. Mais après y avoir pensé plus sérieusement, ce premier mouvement s'affaiblit, et la défiance succéda à la joie. Quelque séduisantes que fussent ces promesses, elles venaient des Espagnols, et l'on ne pouvait s'y fier. On se rappelait toute leur conduite passée, toutes leurs cruautés, toutes leurs perfidies, et l'on ne pouvait se défendre du soupçon que ces belles apparences ne cachassent un dessein sinistre.

Dans cette situation inquiétante, les états et le conseil prirent le parti de consulter le prince d'Orange, qui était devenu comme leur oracle, sur le parti qu'il convenait de prendre. Le prince leur répondit par un long mémoire (a). Les promesses de don Juan lui semblaient trop magnifiques pour ne pas paraître suspectes, leur di-

(a) Il est daté de Middelbourg, le 30 novembre 1576. Meteren en donne une analyse très-détaillée, liv. 6.

sait-il, et il ne doutait pas que le but des Espagnols ne fût de tromper les Flamands et d'endormir leur prudence pour les opprimer de nouveau plus facilement. Il leur conseillait donc, avant de recevoir don Juan, de lui imposer des conditions qui le missent dans l'impossibilité de les écraser par sa puissance. Il fallait d'abord, comme point préalable et indispensable, que toutes les troupes espagnoles et étrangères fussent sorties du pays avant qu'il y entrât. Il fallait que don Juan jurât la conservation des priviléges de la nation, en y ajoutant cette condition que les états lui seraient adjoints dans le gouvernement, pour tout ce qui pouvait avoir rapport tant à l'administration qu'aux finances. Il fallait qu'il remît dans les mains de la nation les citadelles élevées pour l'asservir, et qu'elles fussent démolies; qu'il ne pût lever aucune milice sans le consentement des états-généraux, et qu'il n'exerçât même aucun commandement sur les milices nationales.

Ces conseils étaient sages; ils firent la plus vive impression sur les esprits, et augmentèrent singulièrement les soupçons et la défiance. Les états les adoptèrent de point en point, et envoyèrent au gouverneur un député, qui était le seigneur d'Issche, pour lui soumettre les propositions des états (*a*). Cette négociation était d'autant plus difficile que la commission que les états avaient donnée à leur député, était conçue en termes si peu mesurés et si peu décens, qu'elle ne pouvait qu'exciter le plus grand mécontentement dans l'esprit du jeune prince. Le seigneur d'Issche confia sa peine et son embarras à un seigneur de

(*a*) Strada, dec. 1, lib. 9.

ses amis, qui trouva qu'en effet cette commission était embarrassante et pénible, puisqu'il ne pouvait la remplir dans toute son étendue, sans manquer de respect au prince, ni la déguiser sans manquer de fidélité aux états ; qu'enfin, de quelque manière qu'il s'en acquittât, il ne pouvait qu'encourir la disgrace de l'un ou des autres : « Cependant, ajouta-t-il, voulez-vous que je vous » donne un moyen sûr de vous tirer de cet embarras? » Quel est-il? demanda l'autre. — Faites comme Alexan- » dre, qui a coupé le nœud gordien avec un glaive. Portez » un poignard avec vous, et quand vous serez seul avec ce » perfide Espagnol, qui ne vient dans ce pays que pour » notre malheur, percez-lui le flanc ; vous aurez échappé » à la disgrace du tyran, que vous aurez immolé, et mérité » la reconnaissance et la faveur des états, que vous aurez » servis. »

Le député rejeta cette proposition avec horreur, et prit plutôt le parti de venir trouver don Juan, pour lui exposer, comme il fit, avec le plus de modération qu'il put, les propositions des états, dont le prince ne parut pas même offensé. Le seigneur d'Issche, touché de l'affabilité avec laquelle don Juan l'avait accueilli, vint en faire un si magnifique éloge aux états, qu'ils résolurent de lui envoyer un nouveau député, avec des propositions conçues dans des expressions infiniment plus modérées et plus honnêtes que les premières; c'était le seigneur de Marbais. Mais ils étaient toujours si inflexibles sur le point capital, qui était le renvoi des troupes étrangères, que ce n'était qu'à cette condition qu'ils voulaient recevoir le nouveau gouverneur.

Les états avaient pris d'ailleurs toutes les précautions nécessaires pour appuyer au besoin leurs prétentions par la force, si, comme ils le prévoyaient assez, les circonstances les y contraignaient. Ils avaient rassemblé un bon corps de troupes à Wavre, entre Bruxelles et Namur, afin de s'opposer aux entreprises que don Juan pourrait tenter sur ce point; et ils en donnèrent le commandement au comte de Lalain, au vicomte de Gand et au seigneur de la Motte.

En même temps, ils envoyèrent en Angleterre le seigneur de Sweveghem pour réclamer l'assistance de la reine Elisabeth *(a)*. Cette princesse, moins circonspecte que l'empereur et le roi de France, se prononça sans crainte et sans détour. Elle fit une réception distinguée à l'envoyé des états, qui en eut une audience solennelle le 13 décembre *(b)*. Elle accorda aux états une somme de cent mille livres sterlings en prêt, à condition qu'ils ne feraient aucun accommodement ou trève sans sa participation et son intervention. Les villes de Gand, Bruges et Nieuport répondirent de la restitution de cette somme.

Mais l'accord conclu à Gand paraissait encore insuffisant aux états pour donner à leur union la consistance nécessaire, et en assurer la durée. Ils résolurent donc de la resserrer par des liens plus étroits. A cet effet, les principaux membres se réunirent à Bruxelles, et y conclurent le 9 janvier 1577 un traité mémorable connu sous la dénomination *d'Union de Bruxelles*, signé par les *prélats*,

(a) Meteren traite fort amplement cette négociation, liv. 6.
(b) Vander Vynckt, liv. 4, ch. 3.

ecclésiastiques, seigneurs, gentilshommes, magistrats et autres, représentant les états des Pays-Bas. Ils déclarèrent que, voyant la commune patrie affligée par l'oppression et la tyrannie des Espagnols, ils ont résolu de s'unir, de s'armer et de s'assister l'un l'autre contre les Espagnols et leurs adhérens, déclarés rebelles au roi et ennemis de la patrie, le tout sous l'autorisation et agréation du conseil d'état. En conséquence, ils promettent, *en foi de chrétiens, honnêtes gens et vrais compatriotes, de tenir inviolablement cette union à perpétuité, sans qu'aucun d'eux puisse s'en départir ou s'en retirer par dissimulation, intelligence sécrète ou autre manière quelconque; et ce, pour la conservation de la foi catholique, apostolique et romaine, l'accomplissement de la pacification, l'expulsion des Espagnols, en gardant toutefois l'obéissance due au roi; pour le bien et le repos du pays, pour le maintien des priviléges communs et particuliers, droits, franchises, statuts, coutumes et usages anciens; qu'aucun des contractans ne pourra en particulier donner aucun conseil, avis ou consentement, ni tenir aucune communication secrète ou particulière avec ceux qui ne sont pas de cette union, ni leur révéler aucunement ce qui est ou sera traité, avisé ou résolu dans les assemblées; mais qu'ils devront tous se conformer dans tous les points aux résolutions générales; et que si quelque province, état, pays, ville, château ou maison était assiégé, assailli, envahi ou foulé, ou si l'un des contractans ayant pris la défense de la patrie contre les Espagnols, était pour cette raison ou pour toute autre affaire qui aurait rapport aux intérêts du pays ou des particuliers, recherché, empri-*

sonné, rançonné, molesté ou inquiété en sa personne, bien, honneur, état ou autrement, ils s'engagent à leur donner assistance par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, et à procurer la délivrance des prisonniers, par force ou autrement, sous peine d'être dégradés de noblesse, de nom, d'armes et d'honneur, tenus pour parjures, déloyaux et ennemis de la patrie devant Dieu et devant les hommes, et pour infâmes et lâches dans toute la postérité.

Don Juan était toujours fidèle à son plan de dissimulation. Il ne cessait d'assurer les états de la sincérité de ses promesses, de la pureté de ses intentions, et de protester que si l'on conservait au roi et à l'église l'obéissance et la soumission qui leur étaient dues, il était prêt à souscrire à toutes les conditions qu'on pourrait lui proposer. Les députés des états étaient allans et venans sans cesse de Bruxelles à Luxembourg, et de Luxembourg à Bruxelles; et pendant que les états s'occupaient entre eux à Bruxelles de concerter les mesures de sûreté et les moyens de défense pour prévenir ou écarter les maux dont le pays était encore menacé, les négociations se poursuivaient à Luxembourg avec don Juan, qui, voyant que ces allées et ces venues y apportaient nécessairement de la lenteur dans un moment où il sentait la nécessité de presser les choses, s'était rendu le 15 décembre à Marche en Famenne, entre Namur et Luxembourg, afin que, se trouvant ainsi dans un lieu plus commode pour tous, il pût faciliter et accélérer les négociations en abrégeant le temps, dont la plus grande partie était perdue en courses inutiles. Il avait, dans la même intention, consenti à une trêve de quinze jours,

qui fut prolongée de quelques jours. Mais un obstacle insurmontable s'opposait toujours à la conclusion d'un arrangement; c'était la défiance réciproque. On s'observait, on se craignait. Les états s'obstinaient à exiger, comme condition préalable, le renvoi des Espagnols et des troupes étrangères. Don Juan envoya à Anvers, à Maestricht et à Liége ses deux plus intimes confidens, Octave Gonzague et Jean Escovedo, son secrétaire, pour traiter ce grand objet avec les états. Mais il éleva un grand nombre de difficultés sur les assurances qu'il exigeait de son côté. Il voulait savoir quelle garantie les états lui donneraient de leur obéissance quand les troupes espagnoles seraient parties; et comme il n'était convenable ni à sa dignité ni à sa sûreté de se désarmer pour se remettre au pouvoir d'hommes armés, il exigea que les états consentissent à leur tour à renvoyer les étrangers qui étaient enrôlés dans leurs troupes. Il voulait au surplus qu'on réglât si les Espagnols prendraient leur route par terre ou par mer. Enfin, puisque le traité avec le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande devait être discuté et arrêté dans l'assemblée des états-généraux, il voulait savoir où et quand cette assemblée devait avoir lieu, et quelle sûreté on lui donnerait pour sa personne.

Les états, au travers de toutes ces tergiversations, démêlèrent sa pensée secrète. Ils comprirent très-bien que son intention n'était pas de faire partir les Espagnols, avant que le grand objet de la religion fût arrangé avec les états de Hollande et de Zélande. Comme il leur tardait de voir le pays délivré de la présence des Espagnols, ils s'empressèrent de satisfaire le prince sur l'autre point, et lui firent dé-

livrer à cet effet, pour le tranquilliser entièrement, cinq attestations (*a*) par lesquelles on prouvait que la foi catholique n'avait été ni ébranlée ni compromise par la pacification de Gand, et pour le convaincre que ce traité ne contenait aucune disposition qui pût porter la moindre atteinte ou préjudice à l'autorité royale, ils lui délivrèrent une attestation du conseil d'état (*b*).

Le 17 janvier 1577, une députation composée de l'abbé de Saint-Ghislain, du marquis de Havré, du vicomte de Gand et du baron de Liedekerke, se rendit auprès de don Juan, et lui proposa à son choix la ville de Louvain ou de Malines pour y tenir les conférences; et pour la sûreté de sa personne, ils lui dirent qu'il aurait une assurance par écrit des états-généraux, et qu'outre cette garantie, il pourrait choisir le chef et la garde qu'il voudrait dans les naturels du pays qui étaient maintenant au service des états-généraux, et qu'il en exigerait le serment touchant la garde de sa personne, conçu dans les termes qu'il trouverait convenir; qu'ils consentaient au surplus de lui livrer trois ou quatre otages, pris dans le corps des états, et qui resteraient dans les mains de l'évêque de Liége jusqu'à la conclusion du traité.

Don Juan répondit le même jour par écrit que, ne désirant que de donner une marque de l'affection qu'il portait

(*a*) Deux en parchemin, scellées du sceau des évêques, prélats, abbés, doyens et curés, en date du 17 décembre; la troisième signée par les doyens et la faculté de théologie de Louvain, en date du 25; la quatrième, signée des docteurs et professeurs de la faculté de droit, en date du 26; la cinquième par plusieurs évêques.

(*b*) Elle est datée du 30 décembre, et signée *Berty*.

aux états et du zèle dont il était animé pour le bien et le repos du pays, il acceptait ces propositions; qu'en conséquence, il choisissait pour garde du corps le sieur de Hierges avec le régiment de trois milles hommes qu'il commandait, tant pour la conservation de sa personne que de celle des deux villes qu'il choisirait. Il désigna pour otages le marquis de Havré, le vicomte de Gand, le sieur de Montigny, Emanuel de Lalain avec l'abbé de Sainte-Gertrude; et au moyen de ces arrangemens, il était prêt à se rendre à Malines ou à Louvain.

Les états répliquèrent qu'ils ne lui avaient pas laissé la faculté de choisir les otages; que ceux qu'il avait désignés étaient trop nécessaires aux états pour les livrer; qu'on lui en donnerait d'autres, qui, sans être d'un aussi haut rang, auraient cependant une responsabilité suffisante; que, quant au sieur de Hierges, ils ne pouvaient également s'en passer, et ils lui envoyèrent en même temps copie de l'union de Bruxelles (qu'on avait cru devoir tenir secrète), afin qu'il se fît une bonne fois une idée du courage, de la fermeté et des dispositions des habitans du pays, dont les Espagnols, aussi bien que les Italiens, avaient une opinion si fausse et si injuste, regardant les Belges comme des hommes simples et pusillanimes, qui ne méritaient que leur mépris (*a*). Mais quand don Juan eut appris à connaître le véritable caractère des Belges, il revint de cette prévention, et il sentit enfin qu'il valait mieux céder pour le moment, espérant qu'en

(*a*) Qu'on se rappelle la plaisanterie atroce du duc d'Albe, qui disait qu'il voulait étouffer les Hollandais dans leur beurre.

gagnant du temps, il pourrait, en semant la division dans les états, en attirer le plus grand nombre à son parti, et amener insensiblement le corps à son but. Avec plus d'adresse et de patience, il y serait en effet parvenu; mais il ne possédait pas encore assez l'art de dissimuler, et il laissait trop percer ses défauts et ses vues.

Les états, de leur côté, pénétrant ses intentions, ne voulurent pas lui laisser le temps de les réaliser; et croyant qu'il importait de presser la chose, ils insistèrent sur le point qu'ils considéraient toujours comme le principal, c'est-à-dire, le départ des Espagnols, parce qu'une fois délivrés de ces hordes ennemies, ils pourraient soutenir avec plus d'avantages leurs prétentions à main armée, s'il le fallait.

Les parties étant ainsi disposées à se réconcilier en apparence pour se tromper en effet, consentirent à entamer des conférences. L'empereur Maximilien II, dont les états avaient réclamé le secours, venait de mourir, et ils recoururent également à la protection de Rodolphe, son fils. Le roi Philippe accepta volontiers la médiation de ce prince, et il consentit que le duc de Clèves et le prince de Liége intervinssent aux négociations par leurs députés. Tous ces ambassadeurs se réunirent dans la petite ville de Marche en Famenne, où don Juan les attendait, et le traité fut conclu sous le nom du roi, et sous le titre d'*édit perpétuel*, le 12 février 1577, en dix-neuf articles.

L'article fondamental de ce traité est la ratification de la pacification de Gand, dont les autres articles ne sont que la répétition et le développement.

Il y est réglé que toutes les troupes espagnoles, alle-

mandes, italiennes et francomtoises évacueront totalement les Pays-Bas dans le terme de quarante jours ; que les places et citadelles qu'elles occupent, seront remises au pouvoir de personnages nés dans les Pays-Bas et agréables aux états ; que les prisonniers seront respectivement rendus, entr'autres le comte de Buren, fils du prince d'Orange, à condition que son père se conformera à ce que les états-généraux auront décidé dans leur prochaine assemblée ; que le roi conserverait aux provinces leurs anciens priviléges ; que, de leur côté, les états maintiendront la religion catholique dans toutes les provinces, licencieront les troupes étrangères, et renonceront à toutes les alliances et confédérations dans lesquelles ils sont engagés avec les puissances étrangères ; qu'ils fourniront comptant six cent mille florins pour payer les troupes espagnoles, italiennes et bourguignonnes qu'on renverra, et qu'ils satisferont les Allemands, quand on aura fait leur décompte ; qu'enfin ils reconnaîtront don Juan d'Autriche comme gouververneur-général des Pays-Bas, et lui porteront comme tel le respect, l'honneur et l'obéissance qui lui sont dus.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Union de Bruxelles ; ses causes, ses suites (*a*).

DON JUAN parut à Luxembourg, comme gouverneur-général des Pays-Bas, le jour même du sac d'Anvers. On peut se faire une idée de l'impression que fit son apparition dans ce moment, où l'image présente de ces dernières horreurs, renouvelant le souvenir des cruautés passées, avait mit le comble à la haine et à l'acharnement contre les Espagnols. Est-il étonnant que, dans cette position, les états aient manifesté, sinon un refus formel, du moins une répugnance fondée, de se soumettre sans condition au nouveau gouverneur? On ne refusait pas de le recevoir ; au contraire, on envoya des députés pour le complimenter ; mais on demandait, avant de le reconnaître, le renvoi des troupes étrangères et l'acceptation de la pacification de Gand. Sans ces deux conditions, les états-généraux décla-

(*a*) Les événemens qui font la matière du chapitre précédent, présentent, sous le rapport politique, le plus grand intérêt. J'ai tâché de les rapporter avec le plus d'exactitude et de précision que j'ai pu. Mon honorable confrère à l'académie de Bruxelles, M. De Jonge, dans un ouvrage écrit en hollandais, a traité ce sujet avec une sagacité remarquable. Il offre tout à la fois le résumé des faits, il en explique les causes, il en développe les suites avec un esprit observateur, habitué à démêler et à saisir dans les faits la moralité des actions humaines. J'en donne ici un extrait dans une traduction libre, où j'ai tâché de rendre surtout les pensées de l'auteur.

rèrent qu'ils ne pouvaient entrer dans aucun arrangement. Les états, qui n'étaient pas toujours unis d'intention, parce qu'ils étaient divisés d'intérêt, flottant entre la crainte et l'espérance, cherchaient à temporiser, et n'entraient en négociation qu'avec la plus grande anxiété. Ils voulaient un arrangement conditionnel. Don Juan, au contraire, ne souffrait pas de délai, pas de condition : il exigeait une soumission prompte, une obéissance absolue; et quand il se vit forcé d'entrer en négociation, ce ne fut qu'avec la plus forte répugnance. Se flattant de l'espoir de répandre la division entre les confédérés par ses ruses politiques et ses promesses séduisantes, il différait de jour en jour l'acceptation de la pacification de Gand, sans toutefois la rejeter ouvertement; et si souvent l'humeur altière de certains confédérés excitait son mécontentement et sa colère; si quelquefois, dans ses emportemens, il trahissait inconsidérément ses vues, il savait adroitement réparer les imprudences qu'un mouvement trop précipité lui avait fait commettre.

Tels étaient l'état des affaires et la disposition des esprits en décembre 1576. Il ne paraissait pas que jamais les négociations pussent avoir une heureuse issue. Mais des deux côtés, on craignait également la guerre; car don Juan n'avait pas assez de moyens et de forces pour l'entreprendre; et du côté des états, on manquait d'union de sentimens et de fermeté de résolution. Dans cet état de choses, don Juan crut devoir faire les premières avances, afin de tirer de sa position le meilleur parti qu'il pouvait. Après avoir conclu un armistice, il invita les états-généraux à partir pour Namur avec le conseil d'état, afin d'y

terminer avec lui en personne tous les différens. Les uns approuvèrent ce parti; mais les autres virent ce départ avec inquiétude, craignant de voir renouveler à Namur la scène sanglante de la Saint-Barthélemi. Les bourgeois de Bruxelles surtout, qui étaient les plus ardens patriotes et les plus chauds partisans du prince d'Orange, s'opposèrent fortement à ce départ. Ils en représentèrent vivement les inconvéniens et les suites dangereuses, et prièrent instamment qu'au moins une partie des états-généraux restât dans cette ville, afin que s'il arrivait quelque malheur aux autres, la patrie ne se trouvât pas privée de tous ses défenseurs.

Il fut donc décidé de ne faire partir pour Namur qu'une partie des députés avec le conseil d'état; mais il n'entreprirent ce voyage qu'après s'être promis solennellement et s'être engagés par serment de ne s'abandonner ni de se dissoudre, ni de se réunir partiellement avec don Juan, mais de retourner ensemble à Bruxelles, soit qu'on ait résolu la paix ou la guerre. On espérait qu'enfin cette résolution ferait cesser l'incertitude où l'on se trouvait. Mais cette attente fut bien trompée. Quand le conseil d'état fut arrivé à Namur avec les états-généraux, don Juan malgré sa promesse, refusa de s'y rendre, craignant, comme il le disait, pour sa liberté; et sous différens prétextes, il proposa une autre ville neutre. Tous ces subterfuges furent cause que les négociations n'eurent aucune suite, et les députés et le conseil s'en retournèrent à Bruxelles sans avoir même entamé les conférences.

Ce fut dans ces circonstances que plusieurs membres, parmi lesquels on nomme l'abbé de Ste Gertrude, le comte

de Lalain, Bossu, Champaignie, Dongnies, Hèze et Berseele, voyant que ce qui nuisait le plus à leur cause était le défaut d'union, conçurent l'idée de former une autre union plus étroite, qui se rapprochât dans plusieurs points de la pacification de Gand, et s'en écartât dans quelques autres, afin de raffermir ceux qui se montreraient chancelans et irrésolus; que les catholiques exclusifs, dont les consciences trop timorées avaient été alarmées par les idées de tolérance que cet acte respire, fussent plus fortement attachés à la cause de la liberté (a); qu'on pût établir entre toutes les classes une union plus étroite qui en ferait la force, afin que don Juan, voyant l'union et la noble et ferme résolution de toute la nation, abandonnât sa politique tortueuse, et pût de bonne foi s'engager à reconnaître la pacification de Gand et à renvoyer les troupes étrangères. Voilà ce qui a donné naissance à l'union de Bruxelles, admirable union où toutes les provinces des Pays-Bas, celle de Luxembourg seule exceptée, se liguèrent avec autant de concert que d'adresse et de secret pour la conservation de la liberté et la défense de la patrie. C'est avec raison que Grotius, en parlant de ce traité mémorable, dit que c'est là le seul moment où l'on ait pu espérer que les affaires de la Belgique auraient une heureuse issue, si, avec les armes, on avait déposé également la haine que les deux partis se portaient (b).

(a) En leur faisant espérer que, dans le nouveau traité, on rendrait au culte catholique une domination exclusive, on se flattait sans doute qu'on les attacherait ainsi à la cause commune de la liberté politique.

(b) *Fuitque id unum omninò tempus quo de rebus belgicis bene sperare licuit, si cum armis et odia ponerentur.*

Ce traité contenait trois points principaux, la conservation et le maintien de la religion catholique, la confirmation de la pacification de Gand, l'expulsion des troupes espagnoles et étrangères. Quelles furent les suites, en bien ou en mal, d'une union formée par de si nobles motifs? C'est ce qu'il s'agit de développer.

On ne peut douter que la pacification de Gand ne fût le premier et le principal fondement sur lequel la liberté de la patrie avait reposé jusqu'à cette époque; mais il n'est pas moins certain que ce fondement avait déjà été ébranlé presque dès le moment où il avait été posé, au point qu'il menaçait de s'écrouler. L'arrivée inopinée de don Juan, ses procédés équivoques, ses artifices politiques l'avaient miné sourdement; et de l'autre côté, la conduite chancelante de beaucoup de grands avait également contribué à sa ruine. Le seul moyen de la prévenir, était de resserrer plus étroitement les liens de cette union, et c'en était le but. Mais quelles mesures prit-on pour l'atteindre? On ne se contenta pas, comme on l'avait fait à la pacification de Gand, de faire signer la nouvelle union par de simples députés. On obligea les plus distingués d'entre les grands de l'approuver par leur intervention personnelle, de la confirmer par leurs signatures, et de consentir, dans le cas où ils se retracteraient, à être déclarés infâmes et traîtres à la patrie (*a*); mesure dictée par la plus adroite politique,

(*a*) Cette mesure s'étendait à toutes les provinces réunies, suivant la résolution des états-généraux du 23 avril 1577. Cette union fut imprimée et envoyée dans les différentes provinces pour y être signée deux fois par les principaux membres du clergé et de la noblesse et par les autorités des villes. L'une de ces pièces devait être conservée dans les archives de la province, et l'autre envoyée à Bruxelles. Ceux qui re-

qui mettait les citoyens de tous les états dans une position telle qu'ils étaient forcés de manifester leurs sentimens, et de se ranger soit du côté de la liberté, soit du côté de la tyrannie (a). On ne tarda pas à ressentir les effets de cette mesure salutaire. Depuis ce moment, la pacification de Gand acquit une nouvelle force : la tiédeur des confédérés cessa, leur indécision finit, et une nouvelle activité se répandit dans toutes leurs actions. On court aux armes de tous les côtés, et déjà une armée est en campagne.

Cependant le but de la pacification de Gand n'était pas encore atteint. Pour faire cesser la crainte de voir rompre cette alliance de la liberté, pour s'assurer de sa conservation, il fallait que don Juan l'acceptât et l'approuvât au nom du roi. C'est ce que l'on obtint par l'union de Bruxelles. Epouvanté par la conformité et l'énergie des sentimens et des volontés que cette alliance avait données aux Belges, il craignit de s'engager dans une guerre qui eût pu lui devenir funeste ; et se voyant sur le point d'être, pour ainsi dire, chassé, il reprit les négociations interrompues, en donnant aux Belges toutes les satisfactions qu'ils désiraient ; et peu de semaines après la formation de l'union de Bruxelles, il reconnut et approuva la pacification de Gand. La confirmation de cette pacification fut donc une des suites salutaires de la formation de l'union de Bruxelles.

Mais, dira-t-on, cette confirmation ne fut que de courte durée ; ou plutôt, la pacification de Gand et l'union de

fusèrent de satisfaire à cette injonction, étaient signalés nominativement aux états-généraux et considérés comme ennemis de la patrie.

(a) C'est ainsi que Solon avait voulu que dans les émeutes populaires, tout citoyen fût obligé de prendre un parti.

Bruxelles ne furent-elles pas anéanties peu d'années après leur formation? Cela est vrai; mais on doit convenir du moins que les fruits n'en furent pas entièrement perdus. La semence de la liberté qu'avait répandue la pacification de Gand produisit cet arbre vigoureux, qui, étendant ses branches majestueuses dans les provinces du nord, résista pendant deux siècles à tous les efforts des vents déchaînés et conjurés pour l'abattre, et ses longs combats n'ont fait que lui donner de nouvelles forces. A la pacification de Gand, seulement les provinces méridionales, réunies à celle d'Utrecht, formèrent une alliance avec le prince d'Orange, la Hollande et la Zélande. A l'union de Bruxelles, on vit toutes les provinces belgiques, celle de Luxembourg seule exceptée, réunies sous la bannière de la liberté, se prêter mutuellement une main fraternelle et jurer de vivre et de mourir pour la patrie. La pacification de Gand fut anéantie, l'union de Bruxelles fut dissoute; mais la cause de la liberté triompha. La Gueldre, l'Over-Yssel, la Frise, la province de Groningue avec les Ommelandes, en se joignant à l'union de Bruxelles, opérèrent un rapprochement de ces provinces avec la Hollande et la Zélande, qui furent le berceau de la liberté. Les liens plus ou moins rapprochés furent plus resserrés. Le chemin vers la conservation de la liberté et de la patrie était frayé par l'union de Bruxelles, et l'union d'Utrecht peut être considérée comme une suite de la confirmation que la pacification de Gand reçut par l'union de Bruxelles.

Un des objets principaux que les provinces réunies avaient eu en vue à la pacification de Gand, était l'expulsion des Espagnols. Les cruautés que les soldats de cette

nation avaient exercées tant dans les villes que dans les campagnes, avaient excité le courroux de toute la nation; les catholiques, aussi bien que les réformés, les partisans de la liberté, aussi bien que ceux de la monarchie, étaient pénétrés de douleur et d'indignation à la vue ou au souvenir des excès de cette soldatesque. Ce n'était de toutes parts qu'un même cri, qu'un même sentiment, qui était le désir de mettre fin à ces calamités et de tirer vengeance des outrages et des pertes qu'on avait essuyées. Tels furent les premiers mobiles qui amenèrent la pacification de Gand; et les signatures unanimes données à l'union de Bruxelles, par des hommes de tous les états et de toutes les opinions, des prêtres, des nobles, des villes, des catholiques, des réformés, montrent assez que l'opinion générale à l'égard des troupes étrangères subsistait encore comme à la pacification de Gand. Il devait en coûter sans doute à don Juan, et surtout au roi d'Espagne, de se voir prescrire par ses sujets l'expulsion de ses fidèles Espagnols, et cette raison explique assez l'éloignement et la répugnance du gouverneur relativement à la reconnaissance de la pacification de Gand. L'unanimité et la fermeté avec lesquelles toutes les provinces des Pays-Bas exigèrent de nouveau par l'union de Bruxelles, l'expulsion des troupes espagnoles, l'emportèrent enfin. Juan et Philippe consentirent à leur départ, et l'on peut considérer comme une des suites salutaires de l'union de Bruxelles, l'expulsion des troupes espagnoles et étrangères, qui, bientôt après la conclusion de l'édit perpétuel, eurent ordre du gouverneur et du roi, d'évacuer ces provinces, pour aller mourir dans les plaines d'Italie d'une mort peu glorieuse. Avec

eux s'éteignit l'élite de l'armée espagnole. Les soldats castillans, qui, depuis Charles-Quint, étaient respectés comme les premiers de l'Europe, perdirent après cette époque leur gloire et leur prépondérance, et la patrie délivrée de la violence de ces fiers soldats, commença à respirer, et se prépara à une seconde lutte, dans laquelle la vaillance du prince Maurice et la sage conduite du prince Frédéric-Henri remportèrent tous les avantages : tant la volonté ferme et unanime d'un peuple libre a de force, même contre le plus puissant monarque !

Par la pacification de Gand, on avait laissé aux états-généraux le soin de régler les affaires du culte dans la Hollande et la Zélande, quand, après le départ des Espagnols, ils seraient convoqués pour prononcer sur les intérêts généraux du pays. On avait eu occasion de remarquer à cette pacification l'attachement prononcé des habitans méridionaux pour la religion catholique. Mais dans la crainte de rompre l'union qui faisait la force de la nation, on s'était sagement abstenu de part et d'autre de prendre quelque disposition à cet égard. Il était réservé à des temps plus heureux de régler un point aussi délicat. On adopta un principe différent à la formation de l'union de Bruxelles. Le maintien de la religion catholique était considéré comme le point le plus important. Il paraît même qu'une des principales raisons de cette union fut la conservation de ce culte. Pouvait-on attendre d'une disposition aussi intempestive, aussi impolitique, autre chose que des suites fâcheuses pour la cause de la liberté ? Si elle a lié plus étroitement à la patrie ceux qui professaient la religion catholi-

que, on doit avouer d'un autre côté qu'elle entraîna une autre inconvénient très-grave; elle amena la division des confédérés, l'anéantissement de la pacification de Gand et de l'union de Bruxelles; car il est clair que, par une semblable disposition, on réveillait la rivalité des réformés et des catholiques.

Le Brabant et la Flandre, Anvers surtout, Gand et Bruges comptaient dans ce temps un grand nombre de réformés. Tant que la religion catholique n'avait pas été un des points de réunion, le repos n'y avait pas été troublé, et les réformés se conduisirent en citoyens tranquilles. Mais après qu'il eut été déclaré que le maintien de la religion catholique était une des principales intentions de l'union de Bruxelles, il y eut des mouvemens populaires. La crainte de perdre la liberté de conscience excita un mécontentement général, qui occasionna des émeutes, accompagnées de violences, de massacres et de pillages, dont les villes de Flandre, Gand surtout, présentèrent plus d'une fois le triste spectacle. Ces excès doivent être considérés comme les suites désastreuses des dispositions de l'union de Bruxelles relativement au culte. Bientôt les réformés de ces villes et de tout le pays regardèrent cette union, non plus comme une alliance protectrice, mais plutôt comme oppressive. Ils considérèrent les partisans du culte catholique, non comme amis et comme défenseurs de la liberté, mais comme ennemis et comme fauteurs de la tyrannie. Une rupture ouverte éclata; la religion catholique devint le centre de réunion pour les provinces wallonnes, et elle y fut regardée comme la religion de l'état. Tous ceux qui lui étaient fortement attachés, se liguèrent

pour la maintenir, et ne considérèrent plus comme compatriotes ceux qui ne la professaient pas. Le pays fut ainsi divisé : les catholiques et les réformés firent séparément des alliances particulières. Les provinces wallonnes cherchèrent la défense et la garantie de leur religion auprès du nouveau gouverneur, le prince de Parme. La plupart des autres provinces méridionales suivirent leur exemple, et de cette manière l'union de Bruxelles, par la protection exclusive qu'elle accorda à la religion catholique, donna lieu au désordre, à la désunion, à la perte de la liberté et à la ruine de la patrie.

On peut aisément se convaincre, d'après ce qui vient d'être dit, que la dissidence dans les opinions religieuses, et les violences qui en ont été les suites, de la part tant des catholiques que des réformés, ont été une des causes principales de la dissolution de l'union de Bruxelles. Ce pacte était le bouclier dont se couvraient les provinces catholiques; c'était l'excuse dont elles s'appuyaient pour justifier toutes leurs actions. Les réformés se tenaient à la pacification de Gand, qui respirait plus la tolérance, et c'est sur ce fondement qu'ils établirent toute leur liberté religieuse. Cette différence d'opinions détacha de plus en plus ces derniers de l'union de Bruxelles, qu'ils s'habituèrent à considérer comme de nulle valeur. C'est ainsi qu'ils firent cause commune avec la Hollande et la Zélande, et cimentèrent cette alliance par l'union d'Utrecht, qui eut lieu deux ans après, et dès ce moment celle de Bruxelles cessa d'exister pour eux.

De l'autre côté, cette union ramenait les catholiques au roi. La religion, après les avoir séparés de leurs compa-

triotes, les rapprocha de ce monarque. La certitude de trouver auprès de lui un asile assuré pour la défense et le maintien de leur croyance religieuse, fut le mobile de leur réconciliation avec le roi. Les provinces wallonnes, et successivement les autres provinces méridionales, acquirent par là une garantie pour l'exercice exclusif de la religion catholique et pour l'interdiction du culte réformé; mais elles sacrifièrent en même temps par un zèle aveuglé de religion, la liberté et la patrie. Les provinces méridionales atteignaient, il est vrai, leur but quant au culte; mais elles furent forcées de souffrir au milieu d'eux les soldats espagnols, qu'elles avaient si hautement juré de chasser. Les libertés et les priviléges pour le maintien et la défense desquels ils s'étaient si courageusement réunis, ne furent point respectés, et la pacification de Gand, ainsi que l'union de Bruxelles, quoique solennellement reconnues et acceptées, furent bientôt ensevelies dans l'oubli.

Mais cette dissension en matière de religion ne fut pas la seule cause qui opéra la dissolution de l'union de Bruxelles. Le caractère et les mœurs des habitans des diverses provinces, la manière de penser des particuliers qui signèrent cet acte, étaient si différens; le défaut de patriotisme, l'égoïsme, l'intérêt personnel dominaient tellement dans la plus grande partie des confédérés, qu'il est moins étonnant qu'une union de cette nature, et avec de tels hommes, ait pu se former et se maintenir pendant un certain temps, qu'il l'est qu'elle ait été dissoute après deux ans. Ces provinces avaient d'abord été réunies, pour ainsi dire, en un seul corps, par la pacification de Gand et

par l'union de Bruxelles; mais les parties de ce corps étaient trop opposées et trop divisées d'opinions et d'intérêts pour qu'elles restassent toujours unies. La haine de religion fut sans doute une des principales causes de la séparation des provinces wallonnes d'avec les autres; mais la différence des mœurs, de langage et d'intérêt y contribua également en très-grande partie. Cette différence était plus sensible encore chez les nobles, que dans la masse des habitans des provinces. La versatilité de ceux-là, leur amour-propre blessé, leur ambition trompée, sont peut-être les causes qui ont contribué le plus à la rupture de cette union.

CHAPITRE DIXIÈME.

Départ des troupes espagnoles.—Don Juan arrive à Bruxelles et manifeste ses vues ambitieuses et despotiques : il se retire à Namur, et s'empare du château. — Le prince d'Orange publie les lettres de don Juan au roi.—Les états accusent don Juan, qui se justifie.—Le prince d'Orange se rend à Bruxelles : les états le nomment ruwart de Brabant.—Démolition des châteaux de Gand et d'Anvers.—Ligue contre le prince d'Orange. — Le duc d'Aerschot gouverneur de la Flandre. — Troubles à Gand. Hembyse et Ryhove. Le duc d'Aerschot et ses partisans sont arrêtés. Le prince d'Orange vient à Gand. — L'archiduc Mathias est choisi et reconnu gouverneur-général des Pays-Bas, et le prince d'Orange, lieutenant-général. — Don Juan est proscrit.

L'ACCOMMODEMENT conclu à Marche, qui fut aussi peu durable, qu'il était peu sincère, ne détruisit pas cette haine réciproque, source de tous les maux. Cependant, tous les châteaux et toutes les citadelles qu'occupaient les Espagnols, furent remis au pouvoir des Flamands, et celles d'Anvers, au pouvoir des Wallons. Le départ des troupes espagnoles fut accéléré avec d'autant plus d'ardeur, qu'on attachait le bonheur public à leur éloignement; mais celui des troupes allemandes fut différé, parce que les efforts que l'on avait faits pour ramasser les sommes nécessaires à l'accélération du départ des Espagnols, avaient tellement épuisé le pays, qu'on ne pouvait trouver de quoi solder les Allemands.

Cette condescendance n'avait pas rassuré les Flamands : ils sentaient que le prince, en acceptant ces condi-

tions, n'avait fait que céder au temps et à la nécessité.

Don Juan fit son entrée solennelle à Bruxelles le 1er mai. Il ne tarda pas à chercher secrètement tous les moyens de se dédommager de sa condescendance, en étendant l'autorité bornée qu'il avait reçue et en l'égalant même au despotisme du duc d'Albe. Le conseil d'état, qui pénétrait les vues et les manœuvres du gouverneur, employait mille moyens pour traverser ses desseins ambitieux et despotiques, en restreignant son autorité. Le prince, qui frémissait en secret de la partager avec le conseil d'état, demanda qu'on lui laissât le pouvoir et les prérogatives attachés à sa dignité, sur le pied qu'en avaient joui ses prédécesseurs, en particulier le commandement des troupes et la disposition des charges. Les états lui refusèrent tous ces articles, le rappelant simplement à la pacification de Gand, dont il avait juré l'exécution. Don Juan envoya secrètement en Espagne des lettres écrites en chiffres, pour demander au roi des troupes, avec lesquelles il pût rétablir par la force son autorité anéantie. Ces lettres furent interceptées par le roi de Navarre, qui les renvoya au prince d'Orange, son ancien ami.

Don Juan, averti par le duc d'Aerschot, qu'on attentait à sa liberté et même à sa vie, consulta dans le plus grand secret les comtes de Mansfeld et de Berlaymont sur le parti qu'il devait prendre dans une situation aussi difficile et aussi pénible, pour se soustraire au danger qui le menaçait. Berlaymont, gouverneur de Namur, lui conseilla de se transporter dans cette place, et de s'en emparer; mais il fallait trouver un motif spécieux de quitter Bruxelles, pour tromper la vigilance soupçonneuse des Fla-

mands. Un heureux hasard favorisa le projet de don Juan. La reine de Navarre, Marguerite de Valois, allait aux eaux de Spa. Le prince saisit cette occasion pour se rendre à Namur, sous prétexte de recevoir la reine, et il vint dans cette ville, accompagné d'une noblesse nombreuse, rendre à cette princesse tous les honneurs dus à son rang; mais à peine fut-elle partie, qu'il avisa aux moyens d'exécuter le projet qu'il avait conçu, de s'emparer du château de Namur, où les états avaient établi un gouverneur particulier. Il employa donc la ruse pour parvenir à ce but : il sortit un matin de la ville, comme pour une partie de chasse, par la porte dite *de Buley* au pied du château, où il s'arrêta, comme par un simple mouvement de curiosité. Le comte de Berlaymont était absent. Mais ses fils, qui y étaient, l'y introduisirent sans difficulté et sans défiance. Don Juan, qui avait eu soin d'aposter secrètement dans les environs des hommes déguisés et armés pour le seconder, s'arrêta dans la place comme dans le dessein de l'examiner; mais dès qu'il sut que son monde était arrivé, il tira son pistolet, et dit que c'était là le premier jour de son gouvernement. Au même instant il fit sortir la garnison du château, qui fut remplacée par ses gardes.

Le prince d'Orange, qui ne cherchait qu'à justifier ses défiances et sa conduite, saisit la circonstance de la retraite de don Juan, pour rendre publiques les lettres que le roi de Navarre avait interceptées. Don Juan désavoua ces lettres; mais il ne put désabuser les états, qui les firent traduire dans presque toutes les langues de l'Europe, pour les faire connaître à toutes les cours et à toutes les nations.

Cet événement favorisait les vues du prince d'Orange. Il ne manqua pas d'en profiter, pour presser les états de lever des troupes, dans le dessein de résister à Don Juan. Les états adoptèrent avidement et exécutèrent promptement ce conseil; ils adressèrent au roi une lettre très-détaillée, dans laquelle ils exposaient les griefs qu'ils imputaient au gouverneur, et les motifs qu'ils avaient à alléguer pour justifier leur conduite. Don Juan, de son côté, envoya au roi un mémoire, par lequel il tâchait de détruire les accusations intentées à sa charge par les états.

L'accusation et la justification se réduisaient à des récriminations mutuelles, qui rendirent les parties irréconciliables.

Les états, voyant que don Juan, en s'obstinant à rester à Namur, ne cherchait qu'à gagner du temps pour les tromper, ne différèrent plus d'appeler à leur secours le prince d'Orange, qui s'empressa de se rendre à leurs désirs. Il débarqua à Anvers le 18 septembre. Les abbés de Villers, de Marolle, les seigneurs de Fresin, de Capres et autres députés vinrent l'y recevoir, et le menèrent à Bruxelles, où il fit son entrée triomphale le 23 septembre au milieu de toutes les démonstrations et de tous les éclats de la joie la plus vive. Les états, pour lui donner une preuve sensible de leur confiance, le nommèrent gouverneur ou *ruwart* de Brabant, dignité supprimée, qu'ils rétablirent pour l'en revêtir (*a*).

(*a*) C'est, dit Vander Vynckt, une sorte de régence et de protectorat, surtout dans les grandes révolutions et les interrègnes. On l'a mise en comparaison avec la dictature romaine.

Le prince d'Orange, qui avait un parti d'autant plus puissant, qu'il était fondé sur la faveur du peuple, exerçait une autorité presque illimitée dans toutes les provinces qui avaient secoué le joug de don Juan. Le duché de Luxembourg et le comté de Namur étaient les deux seules provinces qui tinssent le parti du gouverneur.

Les états-généraux avaient résolu de démolir les châteaux d'Anvers et de Gand. Cette démolition se fit avec cérémonie. Tous les habitans, les femmes, les enfans travaillèrent avec le plus vif empressement à la destruction de ces odieux monumens, qui leur rappelaient de si douloureux souvenirs. Ils étaient tellement animés, dit Bentivoglio, que, par un délire de haine inconcevable, ils déchargeaient sur ces remparts insensibles et sur ces murs inanimés toute la rage dont ils auraient pu faire éprouver les effets aux auteurs de ces ouvrages. Une troupe de Gantois s'était rendue à Anvers en grand appareil, tambours battans, drapeaux déployés, pour aider les habitans à la démolition de leur citadelle. Les Anversois envoyèrent à leur tour un détachement à Gand pour raser les ouvrages du château. Cette démolition était devenue à la mode, dit Vander Vynckt; c'était à la fin un amusement, une fête. On se régalait réciproquement dans de grandes réunions bourgeoises. La joie redoubla à Anvers, quand, au milieu des démolitions, on découvrit la statue du duc d'Albe, que Requesens avait fait abattre et cacher dans un souterrain obscur du château. Elle fut traînée dans les rues, couverte de boue et d'ordure; et après avoir servi de jouet au peuple pendant un jour, elle fut brisée en mille pièces, que l'on rendit à leur première destination. C'était avec les canons pris à Gemminghen que l'on avait fait cette sta-

tue, et les débris en furent refondus pour en faire des canons.

Les états, voyant l'immense accroissement que prenait l'autorité du prince d'Orange, commencèrent à en prendre de l'ombrage. Les principaux seigneurs du Brabant, de la Flandre et des provinces wallonnes se hâtèrent de former une ligue, qui pût servir de frein ou de contrepoids au parti d'Orange. C'est dans cette vue que d'abord les états de Flandre avaient nommé le duc d'Aerschot gouverneur de la Flandre, presqu'en même temps que le prince d'Orange avait été élu ruwart de Brabant, comme par une sorte de compensation ou d'équivalent. Mais il fallait un plus fort contrepoids pour affaiblir sa grande prépondérance. Aerschot, l'ame de cette ligue, se concerta à cet effet avec les principaux seigneurs de son parti, et le résultat de leurs délibérations fut qu'on offrirait le gouvernement des Pays-Bas à l'Archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe, âgé seulement de dix-neuf ans. Mais ce projet n'était pas facile à exécuter. Il fallait le conduire avec beaucoup de prudence et de circonspection. Le soin en fut confié à un seigneur flamand, nommé Maelsted, qui, ayant fait dans sa jeunesse un long séjour à la cour de Vienne, y avait conservé des connaissances et des habitudes. Il accepta donc cette commission délicate, et se rendit en secret dans cette capitale de l'Autriche. Il concerta cette entreprise avec tant d'adresse, qu'il facilita à l'archiduc le moyen de sortir de Vienne, sans qu'on s'en aperçût, dans la nuit du 2 au 3 octobre, n'ayant d'autre suite qu'une trentaine de personnes.

Les momens étaient précieux, et les besoins urgens.

Le duc d'Aerschot s'empressa de prendre possession de son gouvernement. Il se rendit le 20 octobre à Gand, où on lui fit la plus magnifique réception. Les états-généraux, les gouverneurs des villes, les évêques de Bruges et d'Ypres, les principaux seigneurs, se trouvaient alors dans cette ville pour se concerter sur les dangers et les intérêts du pays.

Le duc, à son entrée, avait témoigné beaucoup d'affection au peuple, lui avait donné beaucoup d'espérance, avait même promis aux habitans la restitution de leurs priviléges.

Gand était dans ce moment le théâtre des plus affreux désordres. La haine héréditaire entre les deux nations, fortifiée par toutes les cruautés du duc d'Albe, avait, dit Vander Vynckt, endurci les cœurs des Flamands au carnage, aux incendies, à toutes les horreurs. Les descendans de ceux qui avaient péri pour la patrie dans les supplices ou dans les combats, n'en étaient que plus animés à la vengeance. Chacun avait une perte à regretter, ou dans sa famille ou dans ses biens, et cette haine, transmise du père au fils, s'était enracinée dans la nation. Les citoyens de toutes les classes partageaient cette antipathie à un tel point, que des hommes, très-estimables d'ailleurs, avaient embrassé la réforme non par raisonnement, non par conviction ou par système, mais par haine nationale, ne voulant plus professer une religion qui leur était devenue odieuse depuis que les Espagnols en avaient fait l'instrument de leur zèle sanguinaire.

Deux hommes, qui avaient pris l'ascendant sur toutes les classes, dominaient alors à Gand, et y dirigeaient

toutes les affaires à leur gré. C'étaient Jean Hembyse et François de Kethulle, seigneur de Ryhove (a). Ces deux hommes, alliés à toutes les premières familles de la province, comptaient un grand nombre de partisans tant dans la noblesse que dans la haute bourgeoisie; et comme ils sentaient que, pour parvenir à leur but, c'était le petit peuple surtout qu'il importait de s'attacher, ils employèrent tous les moyens les plus propres à le gagner, promesses, flatteries, largesses. Ils n'avaient à la bouche que les grands mots de liberté, de bonheur commun, toujours si puissans sur l'esprit de la multitude. Le bas peuple de Gand, dit Vander Vynckt, était mutin et brutal. Il avait embrassé le calvinisme et repris le nom de *gueux*. Hembyse et Ryhove se mirent à la tête de ces *gueux*, dont ils étaient obligés de supporter les caprices, les injustices et les avanies pour ne pas se dépopulariser, et ils trouvaient en revanche cette multitude si dévouée et si déterminée, qu'au besoin et au premier signal, ils ameutaient vingt, trente mille hommes.

Le duc d'Aerschot avait promis plus qu'il ne pouvait tenir. Hembyse et Ryhove, qui n'avaient jamais eu une très-grande confiance dans ses promesses, en pressaient l'exécution avec une persévérance qui tenait de l'importunité. Le duc se fâcha et dit hautement à Hembyse qu'il connaissait tous ces mutins, qui ne parlaient que de priviléges, et qu'il les ferait pendre, fussent-ils animés et soutenus par le prince d'Orange. Ces propos, que le duc

(a) Vander Vynckt, liv. 5, chap. 2, donne des détails sur ces deux hommes.

avait tenus publiquement dans la rue, excitèrent une alarme et une émeute universelles. Les deux meneurs, craignant qu'on ne vînt les enlever pendant la nuit, résolurent de prévenir le coup. Ryhove fit sur le champ assembler les chefs des bandes, et se mit en marche vers minuit (c'était le 28 octobre). Il divisa sa troupe en différens pelotons, qui se renforçaient de moment en moment, et se rendit avec le plus gros de ces pelotons devant l'hôtel de St Bavon, que le duc occupait. La troupe frappa à grands coups contre la porte pour l'enfoncer. Les gens du duc accourent. Ryhove fait apporter du bois et de la paille pour mettre le feu à la porte, en criant qu'il fallait brûler ces oiseaux dans leur nid. Le duc sachant tout ce qu'une populace échauffée peut entreprendre, fit ouvrir la porte. Le peuple, s'étant précipité en foule dans l'hôtel, voulut tuer le duc par deux fois, et ce fut Ryhove lui-même qui les en empêcha. Le duc, qui était en robe de chambre, fut arrêté et traité sans égard et sans décence; et sans lui donner le temps de s'habiller, on le mena dans sa propre maison, sous une forte escorte.

Ryhove envoya au même instant ses gens pour arrêter les partisans et, comme il disait, les complices du duc. C'étaient le grand-bailli de Gand et son fils, le gouverneur de la Flandre wallonne, le grand-bailli de Courtrai, le gouverneur d'Audenarde, les conseillers du conseil de Flandre, Hessels et la Porte, le bailli d'Ingelmunster, les évêques de Bruges et d'Ypres avec d'autres seigneurs ou prélats.

Le président du conseil de Flandre, de Pamele, ne fut point arrêté, comme on l'a dit. On avait forcé l'hôtel de Ravestein, où il demeurait; mais il s'était sauvé.

Tous ces prisonniers furent conduits à l'hôtel de Ryhove, où on les mit, autant qu'il fut possible, dans des chambres séparées.

Les deux tribuns se partagèrent l'administration. Ryhove fut chargé de toutes les opérations militaires, et Hembyse des affaires religieuses, politiques et financières.

Hembyse se mit à la tête des échevins. Mais comme il craignait l'influence que pourrait avoir cette ancienne autorité, qu'une longue habitude avait appris au peuple à respecter, il créa une nouvelle magistrature pour contrebalancer celle-là. C'est à dater du 1er novembre 1577 que cette nouvelle forme d'administration fut adoptée. Hembyse choisit dans le peuple et dans la bonne bourgeoisie dix-huit hommes qui devaient représenter le peuple. C'étaient autant de créatures d'Hembyse, de sorte que ce qu'il ne pouvait faire exécuter par le corps des échevins, il le fit par cette nouvelle autorité, qui n'eut point de dénomination propre. C'étaient tantôt les commis, quelquefois les notables, souvent les dix-huit.

Les métiers, au nombre de cinquante-deux, reprirent leurs drapeaux, leurs prérogatives et leurs salles. Chaque corps de métier élut son doyen, et tous les corps réunis, un grand doyen.

Comme Ryhove savait que les illustres prisonniers avaient de nombreux et puissans amis, il crut qu'il était prudent de prendre des mesures pour prévenir les entreprises qu'ils pourraient tenter pour leur délivrance. Il leva donc une compagnie de trois cents soldats, à la tête desquels il parcourait toutes les rues, nuit et jour, et il somma tous les bourgeois de prendre les armes. Les Gantois avaient la tête tellement exaltée, que, par une ré-

solution générale et un cri unanime, ils déclarèrent qu'ils voulaient vivre et mourir avec Ryhove.

Les états, qui étaient assemblés à Bruxelles, ayant eu connaissance de ces troubles, envoyèrent à Gand l'avocat Liesveld pour solliciter l'élargissement des prisonniers, et particulièrement du duc d'Aerschot. Le prince d'Orange y envoya de son côté son favori Aert de Dorp pour réunir ses instances à celles des états. Ryhove y consentit, contre son gré cependant, le seizième jour de la détention, parce qu'il crut devoir condescendre au désir que manifestaient les magistrats à ce sujet.

Le prince d'Orange résolut de se rendre lui-même à Gand pour y rétablir l'ordre. Il y arriva le 29 décembre. Il prit toutes les informations et tous les renseignemens propres à lui faire connaître le véritable état des choses; il mit beaucoup de calme, de modération et de dignité dans toutes ses opérations et toutes ses démarches : il confirma les priviléges, renouvela le magistrat, et mit Hembyse à la tête.

Quelque condescendance que le prince employât (et il le fallait dans une circonstance aussi délicate), il ne laissa pas de déployer une grande fermeté, qui contint les deux chefs et ralentit leur ardeur. Dans une entrevue secrète, il représenta à Hembyse tous ses torts; il lui fit entendre qu'il n'était pas dupe de son hypocrisie; qu'il voyait très-bien que, sous la vaine apparence de zèle pour le bien public, il cachait de coupables desseins; il lui fit sentir qu'en voulant ainsi sacrifier l'intérêt de son pays à son ambition, il courait lui-même à sa perte; il lui reprocha la criante injustice qu'il avait commise à l'égard de tous

ces personnages distingués qu'il avait fait arrêter de la manière la plus arbitraire, sans motif fondé, sans formes légales. Par cette conduite adroite, tempérée par la douceur et la fermeté, le prince était parvenu à gagner tous les cœurs, et le parti d'Aerschot était abattu, ou au moins singulièrement affaibli.

Au milieu de toutes ces altercations, l'archiduc Mathias était arrivé à Maestricht, sur la fin d'octobre, sans y être attendu ni même annoncé. Le prince d'Orange, en politique habile, au lieu de témoigner aucun mécontentement de cette arrivée imprévue, crut que le meilleur parti était d'accueillir le prince autrichien. C'est ce qu'il fit, et il s'empara avec tant d'adresse de son esprit, que le duc d'Aerschot, qui s'était flatté de dominer aisément un jeune prince qui lui devait son élévation, perdit toute la prépondérance qu'il avait eue dans le principe.

Le prince d'Orange s'empressa donc de reconnaître l'archiduc, et engagea les états à lui envoyer une députation pour proposer les bases du traité à conclure pour sa réception. Le projet consistait en trente-neuf articles, qui cependant n'aboutissaient qu'à deux ou trois points fondamentaux, savoir : que l'archiduc aurait le titre de gouverneur-capitaine-général ; que le prince d'Orange serait son lieutenant dans toutes les branches d'administration, politique, militaire ou financière ; que l'archiduc ne pourrait prendre aucune disposition ou résolution dans quelque partie que ce fût, sans l'avis du conseil d'état et sans le consentement des états-généraux.

L'archiduc accepta ces conditions, quoiqu'elles lui dé-

plussent ; car il ne s'était pas attendu à n'avoir qu'un pouvoir si borné et si restreint. En effet, son autorité ne correspondait guère à son beau titre, puisque, dans le fait, il était à peu près subordonné aux états. Cependant il était, comme dit Vander Vynckt, trop avancé pour reculer, et il se soumit à toutes les conditions qu'on lui imposa. Il se rendit à Anvers, sur l'invitation des états, le 11 ou le 21 novembre. Son entrée y fut magnifique. Le prince d'Orange avec toute la bourgeoisie en armes, vint le recevoir, et il fut solennellement reconnu gouverneur-général. Le prince se contenta du titre de lieutenant-général, sous lequel il possédait en effet toute l'autorité, que l'archiduc n'exerçait qu'en apparence; et don Juan fut déclaré ennemi de la patrie, avec ordre de sortir du pays, et défense aux habitans, sous peine de mort, de le reconnaître pour gouverneur. Une députation, composée des abbés de Ste Gertrude et de Maroles, du duc d'Aerschot, du comte de Fresin et autres seigneurs, vint complimenter l'archiduc et l'amena à Bruxelles, où il fit son entrée le 18 janvier 1578, accompagné du prince d'Orange. Le 20, il prêta le serment et fut reçu en grande cérémonie, au milieu des divertissemens et des fêtes, gouverneur-général des Pays-Bas.

CHAPITRE ONZIÈME.

BATAILLE de Gembloux. — Prise de Louvain, Jodoigne, Tirlemont et Aerschot par les Espagnols. — Prise du château de Bouvignes. — Prise et sac de Sichem.—Reddition de Diest et de Leeuwes. — Prise de Nivelles. — Reddition de Philippeville. — Dépêches du roi. — Négociations infructueuses. — Don Juan retourne à Namur.—Siége et reddition de Limbourg. — Prise et sac de Daelhem. — Le comte Palatin, Jean-Casimir, s'avance dans les Pays-Bas. — Manifeste du duc d'Alençon : traité des états avec ce prince ; il se rend à Mons.— Combat de Rimenante. — Division entre les puissances alliées des confédérés : partis entre les confédérés. — *Paix de religion.* — Division des Flamands et des Wallons.—Division des Flamands entre eux : hostilités. — Le duc d'Alençon entre dans la Flandre. — Conférences d'Anvers. — Nouvelles hostilités. — Mort de don Juan. Les Gantois s'opposent *à la paix de religion ;* ils se soumettent.

DON JUAN faisait les plus grands préparatifs pour se venger de ces affronts. Alexandre de Parme, fils de la duchesse Marguerite, qui avait gouverné les Pays-Bas, ramena à don Juan ces vieilles bandes espagnoles que ce prince avait été forcé de renvoyer. Ces bandes, réunies aux nouvelles troupes que le prince avait levées, formèrent en moins de trois mois une armée de vingt mille hommes. Les états de leur côté avaient levé des troupes pour soutenir les démarches hardies auxquelles ils s'étaient portés. Leur armée était à peu près de la même force que celle de don Juan, surtout en cavalerie. Don Juan se faisait précéder par un étendard, où était peinte une croix, au bas de laquelle on voyait écrits ces

mots : *In hoc signo vici Turcas ; in hoc vincam hæreticos*. Les deux armées se rencontrèrent à Gembloux, à trois lieues de Namur, sur les confins du Brabant. Le prince y remporta une victoire complète le 31 janvier. Cette affaire fut étonnante dans toutes ses circonstances (*a*). Trente drapeaux, quatre étendards, les canons, les équipages, le chef de l'armée, qui était Antoine de Goignies, seigneur de Vendégies, gentilhomme du Hainaut, avec les principaux officiers, furent les trophées de cette éclatante victoire, qui fut suivie de la soumission de Gembloux. La prise de cette petite ville, dont les confédérés avaient fait comme leur place de guerre, ne fut pas un des effets les moins avantageux de la victoire, les vivres, les armes et les munitions, qu'ils y avaient rassemblées, étant tombés au pouvoir des Espagnols.

La nouvelle de ce succès porta l'alarme et la consternation dans Bruxelles, où étaient l'archiduc et le prince d'Orange, qui se sauvèrent précipitamment à Anvers. Don Juan sut habilement profiter du moment, où la victoire de Gembloux avait frappé les confédérés de ter-

(*a*) Tous les historiens en conviennent. Mais Strada, en renchérissant sur tous les autres, rend la chose vraiment ridicule. Six cents hommes au plus de la cavalerie espagnole, dit-il, commencèrent l'action, et leur nombre était à peine de douze cents quand elle fut décidée en leur faveur. Ces douze cents hommes en tuèrent ou prirent dix mille de pied, et le reste, qui était de huit mille, fut entièrement défait, et tout cela en une demi-heure, *sesquihoræ spatio !* et les Espagnols, ajoute-t-il, n'y perdirent que neuf hommes. Les bulletins modernes sont bien menteurs; mais se sont-ils jamais joué des lecteurs au point d'entasser tant d'absurdités et d'extravagances? Au reste, elles tombent d'elles-mêmes.

reur, et rempli les Espagnols d'ardeur et d'empressement: il y assembla toute son armée, et envoya Octave de Gonzague, pour attaquer Louvain, qui se rendit sans résistance. Jodoigne et Tirlemont suivirent cet exemple. Aerschot fut emporté de force.

Le seigneur d'Hierges, parti avec du canon, pour reprendre le château de Bouvignes, sur la Meuse, que les ennemis occupaient, emporta ce poste, après une vive canonnade.

Don Juan, qui voulait pousser ses succès dans le Brabant, avait chargé le prince de Parme du siége de Sichem. Cette ville était aussi mal fortifiée que mal défendue. Cependant les habitans, réunis à la garnison, s'obstinèrent témérairement à résister; mais les assiégeans parvinrent aisément à pénétrer dans la ville, qui fut cruellement saccagée. Le commandant, s'étant sauvé dans un petit fort, avec un faible reste de sa garnison, se rendit à discrétion, et fut mis à mort par l'ordre du prince, et par la main du bourreau, avec ceux qui avaient montré le plus d'opiniâtreté. Le reste de ces malheureux, au nombre de cent soixante et dix environ, dont tout le crime était d'avoir été plus téméraires que braves, fut égorgé pendant la nuit, également par l'ordre du prince, qui fit jeter leurs corps dans la rivière.

Le sort terrible de Sichem décida Diest, Leeuwes et les petites villes voisines à se rendre. Don Juan avait envoyé le comte de Mansfeld avec un régiment français, pour soumettre Nivelles. Déjà Mansfeld avait livré deux attaques, dans lesquelles il avait été vigoureusement repoussé. La garnison, composée de six compagnies d'infanterie et de deux de cavalerie, commandées par Villiers, faisait

une si belle défense, que don Juan fut obligé de venir au secours des assiégeans avec le prince de Parme et le reste de l'armée. Les habitans, effrayés de la sanglante catastrophe de Sichem, adressèrent à don Juan des lettres, dans lesquelles ils alléguèrent, pour excuser leur résistance, qu'ils n'avaient pas voulu se rendre aux Français. Ils furent donc admis à capituler, et obtinrent des conditions aussi avantageuses pour la ville, qu'honorables pour la garnison, qui sortit avec armes et bagages.

Binche, Maubeuge, Le Rœux, Beaumont, Soignies, Chimai, places peu importantes, pas plus fortifiées l'une que l'autre, se rendirent dans l'espace de quinze jours à l'armée royale, les unes par force, les autres par crainte.

Don Juan, après s'être avancé dans le Brabant et dans le Hainaut, rentra dans le comté de Namur, dont dépendait Philippeville, qu'il investit. Le comte de Glimes, ayant sous ses ordres cinq enseignes d'infanterie et une compagnie d'arquebusiers, commandait dans cette place. Cette faible garnison, animée par le prince d'Orange, qui leur avait promis un prompt secours, opposa une vive résistance aux assiégeans, pour empêcher ou retarder, en attendant ce renfort, les progrès du siége. Mais le gouverneur, soit par force, soit par trahison (car on soupçonna qu'il avait été gagné par don Juan), prit le parti de rendre la place, et passa dans l'armée royale. Cette circonstance fortifia le soupçon de son infidélité.

Cependant le roi avait envoyé Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, avec des dépêches qui contenaient sa dernière résolution sur les troubles. Ces dépêches n'étaient qu'un mélange d'aigreur et de douceur, de répri-

mandes et d'éloges, de promesses et de menaces, qui ne manifestaient que des sentimens aussi équivoques que les expressions. Ces lettres ne firent qu'augmenter la crainte et la défiance des états. Noircarmes employa néanmoins tous ses efforts pour apaiser et rapprocher les esprits; mais les partis étaient si aigris, que tous les moyens d'accommodement étaient devenus inutiles, et même toutes les propositions de conciliation, suspectes. Le prince de Parme y interposa lui-même sa médiation, qui fut également infructueuse.

Ils étaient en effet, les uns et les autres, si peu disposés à la paix, que, pendant ces négociations même, on avait des deux côtés fait tous les préparatifs les plus énergiques et pris toutes les mesures les plus vigoureuses, pour soutenir la guerre.

Une langueur mortelle causée peut-être par les embarras, les inquiétudes et les fatigues auxquelles don Juan avait été continuellement en proie, l'avait forcé de retourner à Namur pour s'occuper de sa guérison. Il avait remis le commandement au prince de Parme, qui fut chargé d'assiéger Limbourg. Cette place, très-bien fortifiée et très-bien défendue, pouvait soutenir un long siége. Le prince adressa aux habitans une lettre, dans laquelle il prenait plutôt le ton d'un ami ou d'un père qui conseille, que celui d'un maître qui menace ou qui commande, pour les engager à se rendre plutôt par la persuasion que par la force. Les habitans reçurent à la porte de la ville le trompette chargé de cette lettre; ils en donnèrent lecture au peuple assemblé, et dirent à l'envoyé de revenir le lendemain à la même heure. Il y

revint en effet, et ils le remirent encore au jour suivant, en alléguant que la division entre la garnison et les bourgeois, les avait empêchés de prendre un parti définitif. Le prince, prenant cette excuse pour un subterfuge tendant à faire gagner du temps, défendit au trompette de revenir le lendemain: il aurait cru d'ailleurs, en accédant à cette nouvelle demande, avouer en quelque sorte son infériorité et compromettre sa dignité, puisqu'en effet il aurait eu l'air de devenir le jouet des assiégés. Il fit donc presser les travaux avec une nouvelle activité, et battre les remparts avec une nombreuse artillerie. Déjà les assiégeans étaient parvenus à une des portes, et allaient l'attaquer. Les habitans, effrayés du pressant danger qui les menaçait, envoyèrent sur le champ un trompette au prince, pour le supplier instamment de différer l'attaque d'une heure, afin qu'ils pussent prendre une dernière résolution. Le prince, qui savait qu'il ne parviendrait à prendre cette place qu'avec des peines infinies, accueillit cette demande avec empressement. Il eut soin cependant de dissimuler sa satisfaction, et affectant un air sévère, il fit de vifs reproches à l'envoyé sur la conduite des Limbourgeois: « C'est assez, dit-il, d'allées et de venues: je » n'ai pas besoin du consentement de vos concitoyens pour » entrer dans votre ville; mes canons et mes soldats » m'en auront bientôt ouvert la porte. Je veux bien néan» moins, ajouta-t-il, vous accorder une heure; mais je vous » déclare que, si vous prolongez ce terme d'une minute » seulement, je saurai terminer toutes vos délibérations » par un moyen terrible. »

L'heure fatale n'était pas écoulée qu'une troupe de fem-

mes parut à genoux sur les débris fumans des remparts, tenant dans leurs bras leurs petits enfans, et tendant des mains suppliantes aux soldats furieux. Les habitans ne laissèrent pas passer l'heure qui leur avait été accordée; ils envoyèrent leurs députés pour rendre la ville et la citadelle au prince de Parme, qui accorda les biens et la vie saufs tant aux bourgeois qu'à la garnison. Tous les soldats qui avaient soutenu le siége, prêtèrent le serment de fidélité au roi. Le gouverneur seul, blâmant ouvertement la lâcheté des assiégés, fut conduit sous escorte à Aix-la-Chapelle.

Le prince, après la prise de cette capitale, chargea ses généraux de faire la conquête des autres places de la province: elles se rendirent dans un très-court délai. La seule ville de Daelhem osa résister aux vainqueurs. Cette place n'avait qu'une garnison d'environ deux cent cinquante hommes, tant Hollandais que Gueldrois. Le prince envoya aux habitans une lettre, par laquelle il les exhortait à rentrer sous l'obéissance du roi; mais la garnison fit une si violente décharge sur l'envoyé, qu'il fut forcé de retourner sur ses pas, sans avoir pu remettre sa lettre. Alexandre, irrité de cette audace, envoya un de ses généraux avec six pièces de canon, un régiment de Bourguignons et quatre compagnies d'Allemands; mais les assiégés, déterminés à perdre plutôt la vie qu'à céder la citadelle, où ils s'étaient retirés, firent bonne contenance. Les assiégeans se décidèrent à livrer l'assaut: les Bourguignons, qui s'en chargèrent, parvinrent à emporter la citadelle et la ville; ils n'y perdirent que dix hommes. Telle fut la fureur des assiégeans, qu'ils massacrèrent tous les

soldats de la garnison, et immolèrent à leur rage tous les habitans qui eurent le malheur de tomber dans leurs mains, sans distinction d'âge ni de sexe. Un trait atroce signala le sac de cette malheureuse ville. Les femmes avaient trouvé le moyen de se sauver dans l'église. Une fille de seize ans, distinguée par sa beauté et par sa parure, frappa les regards et tenta la féroce brutalité de deux soldats, l'un Bourguignon, et l'autre Allemand; c'était la fille du gouverneur de la ville, qui avait été tué dans l'action. Ils faisaient des deux côtés les plus violens efforts, pour s'arracher leur proie l'un à l'autre. L'innocente victime, par un effet, soit du hasard, soit de la jalousie de celui des deux qui était forcé de la céder à son rival, reçut dans ce funeste combat une blessure très-grave au cou; elle en tomba renversée et baignée dans son sang. L'autre, furieux, allait fondre sur son rival, quand tout-à-coup une troupe de soldats se précipite dans l'église. Ce forcené, craignant que sa proie, qui tendait les bras à ses libérateurs, ne lui échappât, lui porte un coup très-rude à l'oreille: il allait redoubler, lorsqu'un officier, qui venait d'entrer, sut par la force de l'autorité et de la menace, arrêter le bras de l'assassin. La malheureuse fille fut transportée dans la maison de son père, où elle expira. Les deux scélérats évitèrent par la désertion le supplice qu'ils méritaient.

Les états, sentant qu'après tant de pertes, ils ne pourraient se soutenir sans un secours étranger, négociaient vivement en Allemagne et en France, pour obtenir des secours. La diète, assemblée à Worms, leur accorda les troupes, que le comte-palatin, Jean-Casimir, levait en

Allemagne avec l'argent que fournissait la reine d'Angleterre Élisabeth.

Le roi de France, Henri III, à qui les états avaient offert de se mettre sous sa protection, avait été forcé, par le mauvais état où étaient les affaires de son royaume, de refuser cette offre: ils prirent donc le parti de s'adresser à son frère le duc d'Alençon, (a) qui accepta leur proposition.

Déjà, pendant cette négociation, le prince Jean-Casimir, s'étant avancé à la tête d'une puissante armée dans les Pays-Bas, était parvenu à s'emparer de Diest et à s'établir dans la Flandre.

Le duc d'Alençon, ayant également commencé à envoyer des forces sur les frontières des Pays-Bas, avait cependant voulu faire précéder son arrivée d'un manifeste tendant à faire son apologie et à justifier sa conduite. Il y exposait, qu'ayant souvent été invité avec les plus pressantes sollicitations par les provinces belgiques, de les délivrer de la tyrannie des gouverneurs envoyés d'Espagne, il n'avait pu se refuser à leurs justes prières; que les princes de la maison de Bourgogne, issus du sang royal de France, avaient pendant un très-long temps gouverné les provinces belgiques; que plusieurs de ces provinces, qui avaient appartenu à sa maison, en tenaient des priviléges considérables, dont le gouvernement espagnol les avait dépouillées avec autant d'injustice

(a) François, fils de France, duc d'Anjou et d'Alençon, était le quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Il ne portait que le titre de duc d'Alençon, lorsque son frère Henri (depuis Henri III), avant d'être élu roi de Pologne, portait celui de duc d'Anjou. Ce duché étant tombé en apanage à François, il prit les deux titres.

que de violence ; que la France était trop étroitement unie par le voisinage avec les provinces belgiques, pour leur refuser sa protection ; que le devoir le plus sacré d'un prince était de soulager les opprimés ; qu'en se chargeant de la défense de ces peuples, il ne croyait pas moins servir le roi d'Espagne, que les habitans de la Belgique, puisque, dans le désespoir où les avait réduits le cruel despotisme des ministres espagnols, ils étaient prêts à secouer ce joug insupportable, et qu'il n'était venu à leur secours, que pour les empêcher de se donner à un autre souverain.

Dès que le duc eut publié cette déclaration, les états s'empressèrent de conclure avec ce prince un traité, dont les principales conditions étaient : que le duc d'Alençon, sous le titre de protecteur des états, s'engageait à entretenir à leur service dix mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie ; que toutes les conquêtes qu'il pourrait faire en-deçà de la Meuse, du côté de la Flandre, appartiendraient aux états, et que toutes celles qu'il ferait au-delà, du côté de la France, formeraient une souveraineté particulière ; que, pour sûreté de cet accord, les états le mettraient en possession de Landrecies, du Quesnoi et de Bapaume, qu'il devrait leur restituer dans un temps déterminé ; qu'ils ne concluraient aucun accommodement avec don Juan, que du consentement du duc, et que, s'ils étaient contraints de se donner un nouveau maître, ils donneraient la préférence au duc ; que cependant les états exerceraient l'autorité, et que le duc ne pourrait point introduire d'innovation dans le gouvernement.

Le duc d'Alençon envoya des députés à Anvers pour

négocier un arrangement avec les états-généraux. Le traité fut conclu le 13 août ; et les états donnèrent au duc le titre de *défenseur de la liberté des Pays-Bas* contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérens.

L'armée des états, qui n'était composée que de huit mille fantassins et de deux mille chevaux, commandés par l'archiduc Mathias, était rassemblée près de Lierre. Don Juan, de son côté, était parvenu à former un corps de douze mille hommes d'infanterie et de quatre mille de cavalerie, à la tête duquel il s'avança pour attaquer l'armée ennemie, campée près du village de Rimenante, dans un poste aussi avantageux par sa situation que par ses ouvrages. Don Juan, n'écoutant que son ardeur impatiente, défia et força au combat les confédérés, contre l'avis du prince de Parme. L'action fut très-animée, et le succès très-balancé. Don Juan fut obligé, sur l'avis du prince, de sonner la retraite pour rappeler son infanterie qui s'était témérairement trop avancée. La perte, selon de Thou, fut de neuf cents hommes ; cependant Strada ne la fait monter de part et d'autre, qu'à quatre cents ; mais l'avantage resta aux états, qui se flattèrent, dit Bentivoglio, d'avoir vaincu les royalistes, parce qu'ils les avaient empêchés de parvenir à leurs fins.

Don Juan, voyant qu'après cet échec il ne lui restait d'autre parti, que de se tenir sur la défensive, se retira sous les remparts de Namur, en attendant une circonstance favorable pour exécuter son projet. Il espérait en trouver le moyen dans la division, que le choc des opinions, des passions et des intérêts ne manqueraient pas d'introduire dans le parti qui lui était opposé. Les puissan-

ces qui soutenaient les confédérés avaient en effet des vues et des motifs si contraires, qu'il n'était pas difficile de prévoir que cette espèce de ligue aurait le sort de toutes les coalitions. L'Angleterre, la France et l'Allemagne avaient un projet commun, celui d'enlever les provinces belgiques au roi d'Espagne; mais ces trois puissances avaient un objet particulier et un but différent. La reine d'Angleterre désirait faire des acquisitions dans la Hollande et la Zélande. La France, qui ne cherchait qu'à profiter des désastres de la Belgique, à s'enrichir et à s'agrandir de ses ruines, voyait d'un œil inquiet les mouvemens de l'Angleterre, parce qu'elle soupçonnait dans sa conduite des projets d'agrandissement. Les Allemands cherchaient plutôt à saccager et à piller le pays, qu'à le conquérir et à le garder.

Les confédérés eux-mêmes, tant les chefs que la nation, étaient divisés dans leurs vues et dans leurs projets. Le prince d'Orange et l'archiduc Mathias étaient dirigés par des intérêts personnels et animés par des motifs particuliers. Les provinces attachées à la foi catholique, l'Artois, le Hainaut et le reste du pays wallon, ne demandaient que la conservation de leurs anciennes lois et le maintien de leurs anciens priviléges : ils ne mettaient que cette condition à leur obéissance; mais les provinces qui avaient embrassé la réforme, la Hollande, la Zélande, la Flandre, les Gantois surtout (car ce sont eux que Grotius et de Thou accusent d'être la première cause de la désunion des provinces) manifestaient ouvertement le désir et l'intention d'étendre le progrès des nouvelles sectes et de secouer le joug de l'autorité royale.

C'est dans cette vue que ces provinces adressèrent le 22 juin 1578 à l'archiduc et aux états une requête par laquelle elles demandaient la liberté indéfinie de conscience. Elles déclaraient que les habitans voulaient vivre selon la religion évangélique réformée, protestant cependant qu'ils ne voulaient en aucune manière proscrire les catholiques; qu'au contraire ils étaient prêts à réunir leurs efforts en commun pour la défense de la patrie, afin de faire cesser la discorde et de rétablir la paix.

Comme elles n'avaient pas reçu de réponse à cette requête, elles en présentèrent une seconde le 7 juillet, dans laquelle elles promettaient solennellement qu'elles n'entreprendraient point de troubler les ministres de la religion catholique dans l'exercice de leur culte, ni de les inquiéter dans leurs personnes ou dans leurs biens; qu'au contraire, elles l'empêcheraient de tout leur pouvoir.

Le prince d'Orange insinua adroitement aux états qu'il était plus prudent et plus décent de leur accorder cette demande comme par grâce et par condescendance, que de les engager et de les autoriser, en quelque sorte, en la leur refusant, à l'arracher par force et par violence. Les états consentirent donc à décréter la liberté de conscience, en donnant à la pacification de Gand, que les deux partis interprétaient à cet égard dans leur sens, une interprétation si détournée, qu'on parvint à donner aux conditions de ce traité un sens en apparence aussi favorable à cette liberté, qu'il l'était peu en effet. Ils publièrent le 22 juillet à Anvers un accord qu'on appela *paix de religion* (*a*), par lequel il fut réglé que la religion catholique et la réfor-

(*a*) *Religions vreede.* L'article 2 porte : *Een ieder blyft vry om*

mée seraient paisiblement, librement et publiquement exercées tant dans la Hollande et la Zélande, que dans toutes les autres provinces des Pays-Bas, et que tous les sujets tant de l'une que de l'autre religion pourraient indistinctement exercer tous les emplois de judicature et d'administration.

Les Gantois de leur côté et les provinces wallonnes de l'autre, c'est-à-dire, les *exagérés* et les *exclusifs*, ou, en un mot, les fanatiques de l'un et de l'autre parti, s'opposèrent à l'exécution de cet arrangement. Les provinces wallonnes se séparèrent des autres, et cette malheureuse scission porta un coup terrible à la confédération.

La Flandre elle-même était divisée en deux partis. La Flandre flamande tenait celui des Gantois, et la Flandre française avait embrassé celui des Wallons, qui dès ce moment formèrent une faction nouvelle, sous la dénomination de *mécontens*, avec une marque distinctive, qui était un chapelet pendu à leur cou. Ils s'emparèrent de Menin, d'où ils firent de terribles incursions sur le territoire flamand.

C'est dans ces circonstances critiques que le duc d'Alençon entra dans la Flandre à la tête de son armée. Cette démarche décida le roi d'Espagne à faire les plus grands préparatifs de guerre. Cependant il avait voulu faire une nouvelle tentative pour ramener la paix au sein de ces malheureuses

eene van de beide religien te belyden, zoo hy voor Godt wilt verantwoorden, en ook en zal den eenen den anderen niet storen ; c'est-à-dire : Chacun demeure libre de professer l'une des deux religions, selon qu'il veut répondre devant Dieu, et l'un ne pourra inquiéter l'autre.

provinces. Il avait adressé, par l'organe de ses ministres, des reproches et des plaintes très-amères, tant au roi de France, qui n'avait pas empêché l'entreprise du duc d'Alençon, qu'à l'empereur, qui n'avait pas arrêté l'expédition du prince Jean-Casimir : il avait manifesté son vif mécontentement à la reine Élisabeth, qui avait ouvertement aidé de ses secours et soutenu de son appui les révoltés des Pays-Bas. Ces trois puissances, sensibles en apparence aux doléances du roi d'Espagne, envoyèrent des députés pour tâcher ou plutôt pour feindre de négocier un accommodement qui mît un terme à ces calamités. Ces députés s'assemblèrent à Anvers, sur la fin du mois d'août ; mais les obstacles qui s'opposaient à un arrangement étaient devenus insurmontables. Les parties intéressées, c'est-à-dire, les Belges et l'Espagne, ne voulurent point se relâcher de leurs prétentions. Les médiateurs, d'un autre côté, n'apportaient pas les dispositions propres à amener ce but salutaire. Les bons offices de l'empereur étaient aussi peu efficaces, que les démarches de la France et de l'Angleterre étaient peu franches. Ce congrès n'eut donc point d'autre effet, que de prouver l'acharnement invincible qui animait les partis, et les perfides intentions qui dirigeaient les médiateurs.

La rupture des conférences fut suivie de la prise d'Aerschot et de Nivelles par les Flamands, et de Binche par les Français, qui saccagèrent cette ville. Tout ce pays était donc replongé dans toutes les horreurs de la guerre, et ces peuples, dit énergiquement Bentivoglio, qui avaient également à souffrir et de leurs défenseurs et de leurs ennemis, ne voyaient dans les prétextes spécieu

dont les uns et les autres couvraient leur conduite, que la source de la désolation et de la ruine du pays.

Don Juan, retranché dans son camp de Bouges, près de Namur, attendait les renforts que le roi d'Espagne envoyait à son secours; mais la langueur qui consumait insensiblement ses jours, ayant dégénéré en une fièvre aiguë, accompagnée d'un violent délire, le conduisit enfin au tombeau. Il mourut le 1er octobre 1578, âgé de trente ans.

« Telle fut la vie publique de ce prince, commencée à « vingt-quatre ans, et finie à trente-trois. Cette vie guer- « rière de neuf années offre trois périodes bien distinctes. « L'une se termine à Munda, l'autre à Tunis, la troisième « à Gembloux : à Munda triomphe l'Espagne ; à Tunis, « la chrétienté ; à Gembloux, l'inquisition (a) ».

Les causes de sa mort ont été diversement expliquées : les uns l'attribuent aux fatigues ou au chagrin, les autres au poison. Cette dernière conjecture est assez accréditée. Ceux qui ont vu son cadavre, rapporte Strada, y ont remarqué des traces non équivoques de poison. Le caractère soupçonneux et vindicatif de Philippe II, donnerait assez de vraisemblance à cette opinion. Don Juan était ambitieux, si l'on s'en rapporte aux détails que donne de Thou sur sa conduite et ses desseins ; le roi était défiant. Le prince fut accusé d'avoir aspiré à la souveraineté des Pays-Bas ; il fut même soupçonné d'avoir entretenu des intrigues secrètes avec la reine Élisabeth. Ces imputations, vraies ou fausses, auront pu suffire sans doute,

(a) Réflexions sur l'histoire de don Juan d'Autriche, par M. Alexis Dumesnil.

pour décider le roi, dont le cœur était fermé à tous les sentimens de la nature et de l'humanité, à se défaire d'un prince qui aurait pu lui porter le plus léger ombrage.

Avant sa mort, don Juan avait remis provisoirement au prince de Parme le gouvernement des Pays-Bas, dans le quel le roi ne tarda pas à le confirmer.

Ce n'était pas seulement la ville de Gand et son territoire qui souffraient des discordes auxquelles elle était livrée. Cette funeste dissension s'était étendue à toutes les provinces. Le prince d'Orange ne cessait d'écrire aux Gantois les lettres les plus pressantes pour les engager au nom du bien public, comme à celui de leur intérêt particulier, à se soumettre à la *paix de religion*. Il y envoya Sainte Aldegonde. Mais loin de céder à ses instances, ils refusèrent nettement de tolérer l'exercice de la religion catholique. Sainte Aldegonde ne se rebuta pas. Il persista par de nouvelles tentatives et des instances réitérées à demander le libre exercice du culte catholique et la délivrance des prisonniers. Toutes ses démarches furent infructueuses. Hembyse et ses partisans savaient, par leur adresse et leur influence, paralyser tous les efforts du prince.

La reine d'Angleterre, par l'organe de son envoyé Davidson, employa les plus fortes raisons et fit les plus vives instances auprès des Gantois pour les engager à consentir aux propositions du prince d'Orange sur trois grands points, la restitution des biens ecclésiastiques, l'établissement de la tolérance religieuse et la délivrance des prisonniers.

Le magistrat se décida enfin à former une commission pour examiner si l'on accéderait à la *paix de religion*, et Ryhove lui-même fut d'avis qu'il fallait s'y soumettre. Mais

Hembyse et les tisserands persistèrent dans leur obstination. Ce dernier montra une opposition si prononcée, qu'il ne craignit pas de se déchaîner hautement contre le prince en pleine séance du magistrat.

Le prince, croyant que sa présence et son intervention feraient plus d'effet que ses agens, prit le parti de venir lui-même à Gand, où il arriva le 2 décembre, accompagné de Jean de Nassau; et le 4, il se rendit à l'assemblée du magistrat, convoqué à ce sujet à l'hôtel de ville. Les propositions d'accommodement et les moyens de conciliation qu'il leur proposa de vive voix, plurent à la saine partie du magistrat. On forma une commission pour délibérer sur ces grands objets. Le 9, les corps de métiers furent convoqués. Hembyse, les tisserands, les tanneurs, les tailleurs et les maçons s'opposèrent à l'acceptation des propositions d'accommodement. Mais la sage persévérance du prince triompha de tous les obstacles, et enfin le magistrat adhéra complètement à la *paix de religion*, qui fut rédigée et acceptée le 16 décembre, et solennellement publiée le 27.

On ne prit point de résolution définitive sur le sort des prisonniers. Il fut arrêté seulement qu'on n'exercerait aucune violence contre leurs personnes, et qu'on examinerait leur affaire au premier moment opportun.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Le prince de Parme succède à don Juan. — Division dans les provinces. — Le prince Casimir est député auprès de la reine Élisabeth. — Casimir et Alençon se retirent. — Assemblée et union d'Utrecht. — Assemblée et traité d'Arras. — Députation des provinces wallonnes au prince de Parme. — Siége et sac de Maestricht.

Le prince de Parme, fidèle au plan tracé par don Juan, prit sagement le parti de rester dans son camp retranché, en attendant le moment favorable pour exécuter le plan de ses opérations. Il prévoyait que la discorde, qui croissait de jour en jour parmi les confédérés, amenerait dans leurs armées une dissolution prochaine. La division en effet était à son comble dans les provinces ; elles avaient substitué à la cause générale, par laquelle elles s'étaient unies, les vues et les intérêts particuliers de plusieurs d'entr'elles. Dès ce moment, plus d'unité dans le plan, plus de concert dans les moyens, plus de conformité dans les principes, plus d'accord dans les résolutions. La faction des mécontens, qui avait fortifié son parti par la réunion des principaux seigneurs de l'Artois et du Hainaut, était décidément affermie dans la résolution de rester dans le sein de l'église et de rentrer sous la domination de l'Espagne, pourvu que le roi voulût rétablir l'ancienne forme de gouvernement. Le parti des Gantois, au contraire, manifestait ouvertement son attachement exclusif à la religion protestante et son invincible horreur pour le gouvernement espagnol.

De si funestes dissensions avaient entraîné tous les maux qui en sont les suites nécessaires, le désordre dans les finances, la désertion dans les armées, la défection dans les alliés. Les Allemands et les Français, qu'avaient amenés Casimir et Alençon, ne recevant plus de solde, pensaient bien plus, pour se dédommager du défaut de paiement, à ravager et à piller le pays, qu'à le défendre.

Le prince d'Orange cherchait tous les moyens de mettre un terme à tant de maux. Il crut que le plus efficace était de recourir derechef à la protection de la reine d'Angleterre. Il se concerta à ce sujet avec les états, et ils convinrent de prier le prince Casimir de se rendre à cet effet auprès d'Élisabeth. Casimir se chargea de cette mission avec plaisir et avec zèle; mais Élisabeth, soit politique, soit impuissance peut-être, se borna à recevoir le prince avec de grands honneurs, et à le renvoyer avec de vaines promesses. Casimir, à son retour, trouva ses troupes dans le plus grand désordre. L'armée du duc d'Alençon n'était pas dans un meilleur état. Les deux princes, voyant qu'ils avaient perdu toute leur autorité, et, pour ainsi dire, toute leur influence sur ces troupes débandées, prirent enfin le parti de se retirer, l'un en Allemagne, et l'autre en France.

Dans cette inquiétante perplexité, le prince d'Orange, craignant les suites de l'ascendant du prince de Parme sur les provinces wallonnes, crut que le parti le plus prudent et le plus sûr était d'engager les provinces où il avait le plus de crédit, à resserrer les nœuds de leur union par une convention conforme à ses vues. Il convoqua donc à cet effet une assemblée

à Utrecht, à laquelle les provinces de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et de Groningue envoyèrent leurs députés. Ce traité porte : que ces provinces sont unies comme si elles n'en faisaient qu'une, de manière cependant que chacune conservera ses priviléges particuliers; qu'elles se prêteront un mutuel appui pour leur défense, sous quelque prétexte qu'on les attaque ou qu'on les moleste, soit au nom du roi, soit à celui de la religion; que les subsides seront augmentés ou diminués, selon les temps et les circonstances, par le consentement unanime des provinces; qu'il sera fait, dans le terme d'un mois, un recensement général de tous les habitans, tant des villes que des campagnes, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante; que la Hollande et la Zélande régleront exclusivement l'exercice de la religion, selon leur volonté, et que les autres provinces auront la liberté d'adopter la religion qu'elles voudront professer; que cependant (cet article ampliatif fut décrété le 1er février suivant), les provinces ou les villes qui voudraient exercer exclusivement la religion catholique, ne seront point exclues de l'union; qu'elles y seront au contraire admises, pourvu qu'elles se soumettent aux autres articles du traité; que, s'il s'élevait quelques difficultés ou divisions entre quelques provinces, elles seront applanies ou terminées par les autres provinces; que, si la difficulté concernait toutes les provinces, elle sera arrangée par les lieutenans généraux, ou les députés des provinces, qui seront tenus de porter, dans le terme d'un mois au plus tard, leur décision, laquelle sera provisoirement exécutée, nonobstant recours d'appel, voie

de révision, prétexte de nullité, etc.; que dans ces cas, les confédérés, qui auront été légalement convoqués par écrit, seront tenus de comparaître à Utrecht au jour déterminé, et que, s'ils ne comparaissent pas, ou n'envoient pas leur avis par écrit, ils n'en seront pas moins obligés de se tenir et de se soumettre à la décision portée sans leur concours; que, s'il se rencontre quelques obscurités dans l'un ou l'autre de ces articles, l'interprétation en est réservée aux confédérés, et que, s'ils ne peuvent s'accorder, elle sera renvoyée aux lieutenans généraux des provinces. Ce traité fut signé, le 29 janvier 1579, à Utrecht, par le gouverneur de la Gueldre et les députés de la Hollande, de la Zélande, de la seigneurie d'Utrecht et du plat-pays de Groningue. Les députés de Gand y accédèrent et y souscrivirent le 4 février suivant. Les villes d'Anvers, de Bruges et d'Ypres y accédèrent également plus tard. Cet acte fameux, connu sous le nom d'*union d'Utrecht*, est un monument historique d'autant plus intéressant, qu'il est le véritable fondement et pour ainsi dire, le titre constitutif de la république des Provinces-Unies.

Le prince de Parme, pour établir une espèce de contre-poids, s'attacha à ménager un accommodement avec les provinces wallonnes. Le comte de Lalain et le marquis de Roubais étaient comme les chefs du parti des mécontens. Le prince, pour parvenir plus sûrement à son but, appliqua ses premiers soins à gagner ces deux seigneurs, pour se concilier par leur influence la noblesse de ces provinces. Matthieu Moulard, évêque d'Arras, employa de son côté tout son crédit et toute sa prépon-

dérance pour ramener les ecclésiastiques au parti du roi.

Une assemblée fut convoquée à Arras pour y conclure un arrangement. Emanuel de Lalain, baron de Montigny, gouverneur du Hainaut, y intervint au nom des provinces ; et Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines ; au nom du roi.

Le baron de Montigny promit et jura, au nom des troupes qui étaient sous ses ordres, de maintenir l'exercice et la profession exclusive de la religion catholique, apostolique et romaine, de garder la fidélité et l'obéissance au roi, et d'assurer l'exécution stricte des articles de la pacification de Gand et de l'édit perpétuel de Marche, et de réunir leurs forces à celles des armées royales contre tous ceux qui voudraient porter la moindre infraction ou atteinte à l'un ou l'autre de ces trois points ; de reconnaître le gouverneur qu'il plairait au roi de nommer, pourvu qu'il fût agréable aux provinces qui adhéreraient à la présente convention, et de livrer au roi Menin et les autres places fortes qui étaient à leur pouvoir, avec toutes les munitions et tous les vivres. Mais l'observation de tous ces points dépendait d'une condition que les provinces exigeaient impérieusement ; c'était le départ des troupes espagnoles. Lalain protesta donc formellement que, si les troupes espagnoles n'avaient pas évacué le territoire des provinces dans le terme qui serait prescrit, les provinces de leur côté ne seraient tenues à l'accomplissement d'aucun des articles auxquels il venait de s'engager.

Le seigneur de la Motte promit, au nom du roi, de compter et de déposer dans les mains du seigneur de Montigny deux cent mille florins pour la solde des trou-

pes des provinces, qu'il s'engagea à incorporer dans les troupes du roi, pour le 7 juin suivant.

Ces conférences furent terminées par un traité conclu au nom des provinces de Hainaut et d'Artois, et des villes de Lille, de Donai et d'Orchies. Les autres provinces wallonnes n'y furent point appelées. Ce traité, qui était dans leur sens une confirmation de la pacification de Gand et de l'édit perpétuel de Marche, portait entr'autres, que, dans le terme de six semaines, toutes les troupes étrangères auraient évacué le territoire des provinces wallonnes, sans qu'elles pussent jamais y rentrer que par l'exprès consentement de ces provinces; que, pour assurer le maintien de la religion catholique et de l'autorité royale dans les provinces, selon les dispositions de la paix de Gand, on substituerait aux troupes étrangères, une armée nationale soudoyée par le roi, qui pourrait cependant employer à cette solde les subsides des provinces; que tous les gouverneurs, magistrats, généraux, soldats, employés seraient obligés de jurer qu'ils professaient la religion catholique; que toutes les provinces conserveraient leurs priviléges et leur gouvernement dans la forme qu'il avait au temps de l'abdication de Charles-Quint; que le roi ne nommerait jamais au gouvernement des Pays-Bas qu'un prince de son sang, qui serait obligé de jurer l'observation de la pacification de Gand, de l'édit perpétuel et du présent traité; que le prince de Parme en serait encore chargé pendant six mois, et que le roi était supplié de confirmer l'archiduc Mathias dans cette dignité, et de leur envoyer un de ses fils, pour être élevé dans leur sein, et pour le remplacer dans la souveraineté des Pays-Bas.

Ce traité, dit *le traité d'Arras*, fut signé le 23 mai 1579 par les députés du prince et des provinces intervenantes. Une députation des provinces wallonnes, dont les chefs étaient l'abbé de St Vaast et le gouverneur d'Arras, fut chargée de porter ce traité à l'approbation du prince, à son camp devant Maestricht. Le prince, qui sentait combien il était important de gagner ces peuples, accueillit les députés avec les marques d'honneur les plus distinguées. Il envoya le grand-maitre de sa cour pour les recevoir et les conduire à Viset, où il leur avait fait préparer des appartemens. Un détachement de cavalerie, tant reîtres que hallebardiers, à la tête duquel était le commandant de la garde du gouverneur, vint le lendemain à leur rencontre, accompagné d'un grand cortége des seigneurs les plus distingués de la cour. Dès qu'ils parurent à la vue du camp, le comte Ernest de Mansfeld, avec les membres du conseil d'état, vint recevoir les députés, pour les conduire à la tente que le prince avait fait élever dans le lieu le plus éminent du camp, et leur donner une audience publique. Quand ils furent à l'entrée de la tente, où étaient postés les gardes du corps, les chambellans, qui les y attendaient, les introduisirent auprès du prince. L'abbé de St Vaast, chargé de porter la parole, adressa au prince un discours en français, dans lequel, après l'avoir assuré des hommages des provinces wallonnes, il se borna à lui exposer le motif de leur mission qui était de lui annoncer la résolution qu'elles avaient prise, après avoir reconnu les piéges dans lesquels on les avait engagées, de rentrer sous l'obéissance du roi et du prince, son lieutenant. Le prince, après leur avoir témoigné en peu de mots la satisfaction que lui causaient

l'objet de leur mission et la sagesse de leur résolution, qui lui faisait autant de plaisir, dit-il, qu'elle leur faisait d'honneur, leur demanda s'ils n'aimaient pas d'avoir une conférence particulière : ils répondirent qu'oui; et le prince les ayant introduits dans une place retirée, les embrassa tous, et leur donna des marques particulières de sa bienveillance. L'abbé de St Vaast parla au nom de la députation : « Les Wallons, dit-il, se sont séparés de la cause du roi, » parce que les vexations et les injustices des troupes royales » les y avaient forcés : ils se sont jetés dans le parti con» traire, parce que la fatalité commune à toutes les pro» vinces les y a entraînés. Une fausse idée de liberté les a » déçus. Ce prétexte spécieux avec lequel on a trompé » leur crédule bonne foi et leurs aveugles espérances, n'a » été imaginé que par les intrigans et les ambitieux qui vou» laient arracher la Belgique à la puissance légitime du » roi et au joug salutaire de la religion, pour s'en par» tager plus aisément les débris abandonnés. La haine de » la religion a entraîné les confédérés dans la révolte; et » l'amour de la religion, par un effet contraire, ramène » les provinces wallonnes à l'obéissance. Les Wallons se » flattent donc qu'aidés d'une si puissante médiatrice, ils » trouveront un favorable accès auprès d'un monarque, » qui, dans toutes ses actions ne suit d'autre règle, d'autre » principe et d'autre guide que la religion. Ces peuples » ont déjà donné une preuve assez manifeste de leurs sen» timens et de leur intention, en séparant leurs intérêts et » leurs forces de celles des provinces, qui avaient séparé » leur cause de celle de la religion. Si, du moment de cette » scission, ils ne se sont point ralliés au roi; s'ils ont tenu

» une espèce de milieu, comme si, pour trancher le mot, » ils avaient été réellement *mécontens* des deux partis, » ils protestent cependant que dans le cœur ils penchaient » toujours du côté du roi, auquel l'intention de dé- » fendre la religion les tenait bien plus étroitement atta- » chés; mais ils se reprochent maintenant ce retard; et » comme la clémence naturelle de sa majesté, sollicitée par » la bienveillance de votre altesse, leur a ouvert la porte » au repentir et au pardon, les députés des provinces de » Hainaut, d'Artois et des villes de Douai, de Lille et » d'Orchies viennent humblement demander que leurs » pays soient rendus à leur ancien souverain par un nou- » veau serment, aux conditions qu'elles ont arrêtées avec » les commissaires du roi, et que votre altesse est suppliée » de vouloir ratifier. »

Le prince de Parme leur fit une courte réponse, dans laquelle on remarqua qu'il ménageait extrêmement les expressions. Mais comme il soupçonnait que dans ces conditions il s'en trouverait qui entraîneraient sans doute des difficultés et des inconvéniens, il ne voulait pas s'avancer à leur faire des ouvertures trop étendues, ni à leur donner des promesses trop expresses, dont ils auraient pu tirer des conséquences captieuses dans le cours des négociations : il se borna donc à leur dire : « Qu'il ne s'était pas trompé » dans l'idée qu'il avait eue de leur retour à l'obéissance, » et qu'ils ne se trompaient pas, non plus, dans l'espoir » qu'ils avaient de la clémence de sa majesté; que quels » que fussent leurs torts, sa majesté les oublierait très- » volontiers, parce qu'elle aimait mieux pardonner aux » Wallons, à cause de leur antique fidélité, que de les punir

» à cause de la rébellion dans laquelle ils avaient récem-
» ment été entraînés ; qu'en attendant les effets de la clé-
» mence du monarque, il leur tendait la main comme
» un gage de la sincérité des sentimens de sa majesté. »

Après ce cérémonial, qui fut terminé par un grand repas, les députés retournèrent à Viset, où les conditions du traité d'Arras furent discutées. Le renvoi des troupes étrangères était le point sur lequel le prince et les députés étaient absolument divisés. Le prince leur représentait, en les prenant par leurs propres intérêts, que si l'on renvoyait les troupes espagnoles, ils seraient eux-mêmes dans l'impuissance de résister aux entreprises des provinces flamandes, qu'ils devaient regarder désormais comme des ennemis irréconciliables. Les députés répondirent qu'ils entretiendraient à leurs dépens des troupes wallonnes, avec lesquelles ils seraient en état non-seulement de repousser leurs ennemis, mais même de les attaquer. Les négociations se prolongèrent de cette manière pendant un mois et demi. C'était à table, dans des repas, où régnaient la gaieté et la franchise, que se tenaient les conférences. Cette manière de traiter, peu décente et peu convenable à la dignité des personnes et à l'importance des objets, opéra cependant un très-grand bien. Ce libre épanchement, auquel le cœur se livre dans ces sortes de réunions, d'où sont bannis la contrainte et le cérémonial, amena un rapprochement sincère et une heureuse harmonie entre les députés des deux partis. Le prince de Parme survint un jour, sans être attendu, à la fin d'un de ces repas, où étaient réunis les officiers civils et militaires les plus marquans et les dames les plus distinguées. Son arrivée imprévue réveilla la joie

et la gaieté qui animaient les convives. Le repas recommença, et le prince en fit tout l'agrément et tout l'ornement par les propos, tantôt plaisans, tantôt gracieux, dont il l'assaisonna. Cet incident mit fin aux négociations. Dès le lendemain, les députés Wallons, que les bonnes façons et les manières engageantes du prince avaient touchés et gagnés, parurent plus traitables et plus disposés à se relâcher de leurs premières prétentions. Cependant ils insistèrent constamment sur le renvoi des troupes étrangères, et le prince dut céder ce point essentiel à l'inflexible fermeté des députés. Cette grande difficulté applanie amena la fin des contestations. Le prince confirma le traité d'Arras, le 28 juin, et le roi le ratifia le 12 septembre. Depuis cette époque, les Wallons ont constamment servi dans les troupes du roi, dont ils ont fait, dit Grotius, la principale force.

Ce sont ces deux conventions si opposées, d'Utrecht et d'Arras, qui ont mis le comble à la division des provinces belgiques, en allumant dans leur sein une guerre de religion, qui leur ferma toutes les voies de réconciliation.

Le prince de Parme, qui était prudemment resté dans l'inaction, en attendant une occasion favorable, avait saisi le moment, où les divisions des provinces lui avaient fourni le moyen de reprendre l'offensive avec avantage. Il avait donc dirigé sa marche sur Maestricht, vers la fin de mars, voulant commencer ses opérations militaires par le siége de cette ville. Son armée, selon Strada, était forte de vingt-quatre mille hommes d'infanterie et de sept mille de cavalerie, et selon Bentivoglio, de quinze mille d'infanterie et de quatre mille de cavalerie seule-

ment. Le prince d'Orange avait eu la précaution d'envoyer à Maestricht le fameux ingénieur Sébastien Tappin, qui fit réparer les fortifications avec tant d'art et de célérité, que la place devint presque inexpugnable. Le prince de Parme fit jeter deux ponts de bâteaux sur la Meuse, pour empêcher tous les secours qui pouvaient arriver tant au-dessus qu'au-dessous de la ville, et la foudroya avec une formidable artillerie: elle forma bientôt une brèche; mais, comme elle n'était pas assez large, l'assaut qu'il fit donner, échoua. Les assiégeans livrèrent un second assaut. Mais ce n'est plus de loin qu'on attaque, par des décharges de mousquetterie et de canon. On combat l'épée ou la pique à la main, corps à corps. Le combat fut opiniâtre et sanglant, et les Espagnols furent enfin encore repoussés avec une perte considérable. Leurs principaux chefs y périrent.

Cependant la situation des assiégés était affreuse; ils éprouvaient une disette générale de vivres et de munitions. La plus grande partie des soldats avaient péri dans le combat. Un grand nombre de bourgeois ou de paysans, qui servaient de pionniers, avaient été tués. Les maladies, suites inévitables des fatigues, causaient une diminution considérable dans le nombre qui restait.

Le prince de Parme, dans la persuasion que cet état de détresse et de misère les engagerait à se rendre, leur offrit une capitulation honorable; ils la refusèrent. Dès ce moment, il pressa le siége avec une nouvelle activité; mais il n'avançait que lentement. On disputait le terrain pied à pied, et les Espagnols ne pouvaient en gagner un pouce, qu'au prix d'un sanglant combat.

Mais les ardeurs excessives de l'été (on était à la fin de juin), rendaient les travaux du siége presque insupportables. La garnison, accablée de chaleur et de lassitude, ne pouvait suffire à remplir tous les postes. Les soldats, qui gardaient la ville du côté du midi, s'éloignaient souvent de la muraille, et n'y laissaient que quelques sentinelles. Un soldat espagnol, qui soupçonnait ce relâchement, se glissa doucement sur le rempart; il aperçut au travers d'une fente un petit nombre de soldats endormis : il en donne avis au prince, qui, sur-le-champ, fait monter ses troupes à l'assaut. La garnison surprise se défend pourtant avec valeur; mais les Espagnols se précipitèrent en foule sur les remparts, et forcèrent les assiégés d'abandonner la place au vainqueur. Cette malheureuse ville fut livrée à toutes les fureurs du soldat effréné. Trois jours de massacre ne suffirent pas pour assouvir sa rage. Le carnage fut horrible ; à peine échappa-t-il quatre cents personnes tant des habitans que de la garnison. Le prince fut obligé de porter des édits sévères pour réprimer ces excès ; il eut même la générosité de sauver la vie au brave Tappin, par égard pour ses talens et sa valeur.

La prise de Maestricht déconcerta les confédérés. Le prince d'Orange était plus occupé à les encourager dans leurs disgrâces, qu'à leur procurer les moyens de les prévenir ou de les réparer.

CHAPITRE TREIZIÈME.

TROUBLES occasionnés par la paix de religion. — Évasion des évêques de Bruges, d'Ypres et des autres prisonniers : ils sont repris et ramenés à Gand. — Tentative pour arrêter Hembyse : il fait changer le magistrat. — Le prince d'Orange vient à Gand : il casse le magistrat, et le renouvelle. — Hembyse se sauve. — La paix de religion est maintenue. — L'ordre est rétabli à Bruges.

LA *paix de religion*, dont on devait attendre de si heureux effets, fut cependant bientôt troublée, et les torts furent encore partagés. Les Wallons, qui, dans le fond, voulaient l'exercice exclusif de la religion catholique, prétendaient que cette paix de religion était contraire à la pacification de Gand, et ils demandaient que celle-ci fût rétablie dans tous ses points, quant à la lettre et quant à l'esprit. Hembyse, qui était au moins aussi peu disposé que le parti contraire, à rétablir l'union et à admettre la tolérance, saisit cette occasion pour renouveler les troubles. Il chassa les prêtres, saisit les biens ecclésiastiques, fit bannir et massacrer ceux qu'il soupçonnait être attachés à la religion catholique et aux Français.

Tous ces actes d'injustice et de cruauté avaient excité l'indignation générale contre le fougueux Hembyse. Un événement particulier y mit le comble. Les évêques de Bruges et d'Ypres, ainsi que les autres seigneurs, qui avaient été arrêtés dans la nuit du 28 octobre 1577, étaient toujours détenus à la cour du prince. Comme ils étaient gardés assez négligemment, ils trou-

vèrent le moyen de s'évader. On gagna le concierge, et trois affidés se chargèrent de diriger le complot, qui fut exécuté dans la nuit du 15 au 16 juin 1579. Ils sortirent du château sans qu'on s'en aperçût ; ils passèrent les remparts et les fossés de la ville en barquette, et ils devaient trouver des chevaux à un endroit indiqué pour les mener à Roulers, où étaient les Wallons ; mais par malheur les chevaux n'étaient pas arrivés. Ils durent donc continuer leur route à pied, lentement et tristement, pendant la nuit. A trois heures du matin, ils furent rencontrés par un boucher de Gand, qui y retournait. Il y fit assez peu d'attention, ou y attacha peu d'importance. Cependant il en parla, sans intention, comme par manière de conversation, à un de ses voisins, qui, ayant conçu quelques soupçons, lui dit qu'il ferait bien d'en prévenir le magistrat. Le boucher alla donc à l'hôtel de ville déclarer ce qu'il avait vu. On envoya à l'instant à la prison, où l'on s'assura qu'en effet les détenus étaient partis. L'alarme fut générale. On fit fermer les portes, et l'on envoya du monde sur la route de Roulers.

Ces malheureux prisonniers, n'osant marcher de jour, s'étaient cachés dans les blés ou dans les bois. Ceux qui étaient à leur poursuite, mirent tant de célérité et de soins dans leurs recherches que le 17, pendant le jour, ils les trouvèrent et les saisirent, à l'exception de trois seigneurs et de deux des conducteurs qui avaient favorisé leur évasion. Ceux qui furent repris, entr'autres les évêques, furent ramenés à Gand et resserrés plus étroitement. Ce ne fut qu'en 1581 que les deux évêques furent échangés par le prince de Parme contre des prisonniers qu'il avait en son pouvoir.

Les bons citoyens de Gand, ne pouvant plus supporter l'intolérable anarchie sous laquelle la ville gémissait, cherchèrent les moyens d'y mettre un terme. Deux notables habitans se chargèrent de se rendre à Anvers auprès du prince d'Orange pour lui exposer la triste situation de leur ville et lui soumettre le plan que les habitans avaient imaginé pour sortir de cet abîme de maux. Ryhove y avait donné les mains; le prince l'approuva, et il fut exécuté comme il avait été conçu. Ils s'assemblèrent dans la maison de Ryhove, et Hembyse fut invité à s'y rendre sous un prétexte quelconque. Il y vint en effet sans défiance. Leur projet était de l'y retenir pour laisser au peuple le temps de renouveler le magistrat et de le déposer lui-même. Mais le coup fut manqué; car tandis qu'ils étaient assemblés, un nommé Lucas Deynaert, receveur des biens ecclésiastiques, et quelques autres partisans d'Hembyse, étant sortis par un jardin de derrière, mirent en un instant toute la ville en alarme, en criant que le bourgmestre était arrêté. Le peuple se rassemble et se précipite à la maison de Ryhove, qui, voyant qu'on se disposait à la démolir, et à l'arrêter lui-même, relâcha Hembyse, prenant pour excuse que c'était un malentendu dont il n'était pas la cause, et dont il ne pouvait être responsable.

Hembyse, plus hardi qu'auparavant, rassembla à la hâte une troupe de gens tant à pied qu'à cheval, qu'il introduisit dans la ville, et, de sa propre autorité, fit changer le magistrat au mépris des priviléges et des formes légales, et se fit maintenir dans sa charge de premier échevin. Il se signala dans cette place par tous les genres de rapines et de concussions.

La malheureuse issue de cette entreprise détermina le prince d'Orange à venir lui-même à Gand ; c'est tout ce qu'Hembyse craignait le plus ; aussi fit-il tous ses efforts pour empêcher qu'on le reçût. Il rédigea une espèce de mémoire ou manifeste en quatorze articles, contenant les motifs pour lesquels il tâchait de persuader aux habitans qu'il serait dangereux dans les circonstances de recevoir le prince. La principale raison était que le prince, étant dévoué à la France, n'avait d'autre but, en soustrayant les Flamands au joug espagnol, que de les livrer au joug français.

Cet écrit fut imprimé et distribué avec profusion. Hembyse courait toutes les rues, du matin au soir, haranguant le peuple pour faire valoir toutes ces raisons. Un moine défroqué, natif de Poperinghe, nommé Pierre Dathenus, confident et conseiller intime d'Hembyse, parcourait comme lui tous les carrefours pour appuyer sa cause. Mais tous leurs efforts ne purent empêcher la résolution presque unanime de tous les colléges. Le jour de l'entrée du prince fut fixé, et les préparatifs de sa réception ordonnés. Saisi de frayeur, et comme tous ses pareils, aussi lâche dans le danger qu'insolent dans la bonne fortune, Hembyse était allé se jeter dans un bateau pour se rendre au sas de Gand. Il allait partir, quand un de ses compagnons, qui était un cabaretier, ayant deviné son projet, descendit dans le bateau, où il trouva Hembyse, comme on dit, plus mort que vif. Le cabaretier l'accabla de reproches, et le força de sortir du bateau, en le menaçant de le tuer, et le traîna à Gand.

Le prince y arriva le 18 août 1579, venant de Termonde. Il fit son entrée vers midi, accompagné seule-

ment de sa garde ordinaire et de ses députés, ainsi que des habitans qui étaient allés à sa rencontre. Il cassa le magistrat qu'Hembyse avait illégalement établi, renouvela le magistrat selon la loi, et ôta à Hembyse ses gardes. Ce lâche, voyant enfin que son règne était passé, ne songea qu'à se sauver. Le 29 août, il sortit furtivement de la ville, déguisé, et se rendit chez le prince Jean-Casimir, à Frankenthal, dans le Palatinat, où il retrouva son fidèle ami Dathenus, qui l'y avait précédé. Ils y resterent tous deux pendant quatre ans, vivant d'une pension que ce prince leur accorda.

Le prince d'Orange fit accepter et observer la *paix de religion*, et restitua aux ecclésiastiques et autres propriétaires les biens confisqués ou séquestrés. Il cassa les *dix-huit*, et n'en laissa subsister que deux ou trois, comme inspecteurs, subordonnés au magistrat. Les nobles, exilés ou émigrés revinrent dans leurs foyers, ainsi que les autres bons citoyens, qui s'étaient soustraits par la fuite aux fureurs d'Hembyse.

L'ordre fut également rétabli à Bruges par les soins du prince, qui s'y était rendu dans cette intention. Il y avait choisi le magistrat, et la paix fut ainsi rappelée au sein de la Flandre.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Conférences de Cologne. — Instructions du roi Philippe pour le duc de Terranova. — Renvoi des troupes étrangères. — Lanoue fait des incursions dans les provinces obéissantes : il est pris, et enfermé au château de Limbourg. — La duchesse de Parme est rappelée aux Pays-Bas, et obtient la permission de se retirer. — Le prince d'Orange propose aux états de se soustraire à la domination du roi d'Espagne : assemblée des états à Anvers à ce sujet. — Lettre du roi au prince de Parme au sujet de la proscription du prince d'Orange. Le conseil d'état n'approuve pas ce projet. Lettre du prince de Parme au roi : réponse de celui-ci. — Édit de proscription contre le prince d'Orange : ordre au prince de Parme de le publier. — Apologie du prince d'Orange.

L'EMPEREUR Rodolphe, à qui les états avaient demandé sa médiation, proposa au roi d'Espagne de traiter de la réconciliation générale des provinces. Il indiqua la ville de Cologne pour y tenir les conférences relatives à ce grand objet. Philippe qui trouvait de grandes difficultés à les soumettre par la force des armes, accepta la proposition, et envoya à Cologne le duc de Terranova, avec une instruction secrète, et l'ordre de ne la communiquer qu'au prince de Parme seul.

Il y avait dans cette instruction trois points sur lesquels le roi ordonnait au duc de Terranova de ne pas se relâcher.

Le premier était relatif à la religion catholique, dont le roi voulait absolument le culte exclusif.

Le second concernait l'obéissance due au roi, obéissance

à laquelle il ne voulait mettre ni borne, ni modification, ni restriction.

Le troisième regardait l'archiduc Mathias, dont le roi protestait qu'il ne confirmerait jamais l'élection.

Le roi avait fait prévenir formellement l'ambassadeur de l'empereur que ces trois points ne pourraient être discutés dans les conférences ; que conséquemment, si on voulait y insister, il était inutile de les entamer, parce qu'il était fermement résolu de ne jamais y accorder la moindre modification.

Il y avait quatre autres articles de la pacification de Gand, sur lesquels le roi déclarait également, dans son instruction générale, qu'il ne voulait pas se relâcher ; mais dans l'instruction secrète, il les abandonnait à la prudence du duc.

Le premier de ces points était l'union entre les provinces. Le roi déclarait à cet égard dans l'instruction générale, qu'il ne pouvait se résoudre à approuver ce traité ; mais dans l'instruction secrète, il permettait au duc, si les états y insistaient fortement, d'y accéder de sa part, parce que cette union tomberait d'elle-même, dès que l'on serait rentré dans l'obéissance du souverain.

Le second point était la convocation des états, à laquelle le roi déclarait également qu'il ne pouvait consentir ; car, disait-il, elle ne paraissait pas nécessaire dans les circonstances actuelles, puisqu'on pouvait régler dans le congrès tous les objets qui pouvaient intéresser les provinces ; mais dans l'instruction secrète, il permettait au duc de céder également ce point, en cas que cette cession fût nécessaire au rétablissement de la concorde.

Le troisième point concernait les édits contre les hérétiques. Le roi ordonnait expressément au duc, dans l'instruction générale, de ne point souffrir qu'on parlât de modérer les peines portées par ces édits; mais dans l'instruction secrète, il lui permettait d'accorder la modération de ces peines, s'il craignait qu'en refusant d'accéder à cette proposition, on ne s'entendît pas sur le reste; mais il lui recommandait d'y apporter les restrictions qu'il lui avait expliquées de vive voix, vu qu'après tout, ces édits, disait-il, n'étaient que des lois civiles et arbitraires, que l'on pouvait changer sans inconvénient, pour éviter un plus grand mal.

Le dernier article de l'instruction secrète regardait le prince d'Orange. Le duc avait ordre de ne pas consentir à ce que le prince demeurât dans les Pays-Bas, et de ne pas céder aux instances que les états pourraient lui faire sur ce point. Le roi déclarait qu'il ne voulait pas qu'on fît aucune offre au prince, pour l'engager à se retirer; mais que, si l'on faisait quelques demandes à ce sujet, on pourrait accorder au comte de Buren, fils du prince d'Orange, la liberté (car il était toujours détenu en Espagne) et la restitution de tous les biens que le père possédait dans les Pays-Bas; que, pour ceux qu'il possédait en Franche-Comté, ils seraient échangés contre d'autres équivalens, et situés dans d'autres provinces; que, si cependant le prince s'obstinait à redemander la possession de ces biens, on pouvait la lui accorder, si l'on prévoyait que cette condescendance pût l'engager à s'éloigner avec moins de répugnance; que, quant aux charges et gouvernemens que le prince avai obtenus du roi avant les troubles, le roi consentait à les

donner au comte de Buren; qu'enfin, si toutes ces conditions ne suffisaient pas pour se délivrer d'un homme aussi dangereux, on pouvait lui offrir une somme de cent mille écus d'or, pour acheter le repos des provinces.

Le duc de Terranova arriva avec ces instructions à Cologne; il y trouva des lettres du prince de Parme, qui lui mandait que les démarches des états pour se réconcilier avec le roi, n'étaient qu'un artifice du prince d'Orange, qui, en entretenant les conférences, avait deux objets en vue; le premier, de rompre la réconciliation particulière des provinces wallonnes, en leur insinuant qu'elle était inutile, puisqu'elle devait entrer dans la réconciliation générale; le second, d'obtenir une suspension d'armes pendant toute la durée des conférences, qu'il aurait soin de traîner en longueur, afin d'avoir le temps de mettre sur pied une armée capable de résister aux Espagnols.

Les conférences s'ouvrirent le 5 avril 1579. Jean-Baptiste Castagna, évêque de Bassano, nonce du pape; les électeurs de Trèves et de Cologne, les députés du duc de Clèves, et le comte de Swartzembourg y faisaient l'office de médiateurs. Le duc de Terranova, plénipotentiaire du roi d'Espagne, avait avec lui deux députés du prince de Parme, et le duc d'Aerschot était à la tête de la députation des états.

Cette assemblée eut plus d'éclat que d'effet. Après que les deux partis eurent épuisé toutes les ressources, toutes les subtilités et toutes les chicanes de l'art des négociations, les députés des états présentèrent un mémoire qui portait en substance, qu'ils feraient la paix avec le roi d'Espagne, leur maître et leur souverain légitime, aux conditions suivan-

tes ; que le roi ratifierait tout ce qui avait été fait par l'archiduc Mathias, et qu'il confirmerait ce prince dans le gouvernement des Pays-Bas ; qu'on remettrait entre les mains des états toutes les villes, citadelles et places qui avaient été prises par don Juan ou par le prince de Parme ; que le culte de la religion réformée serait librement exercé dans tous les endroits où il était déjà établi, et que le roi donnerait aux états un million d'or pour le remboursement des frais de la guerre.

Ces demandes parurent exorbitantes. Le duc de Terranova en conféra avec les députés du prince de Parme, et répondit qu'il promettait au nom du roi, que les troupes étrangères évacueraient les provinces ; qu'on ne nommerait que des Belges à l'administration des villes, aux charges de conseillers et au gouvernement des citadelles ; que le comte de Buren serait mis en liberté, et qu'on lui donnerait le gouvernement de la Hollande, de la Zélande et d'Utrecht ; qu'au reste, la religion catholique romaine serait exclusivement exercée dans toutes les provinces ; que cependant on accorderait à ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre, un terme de quatre ans pour sortir des Pays-Bas ; qu'enfin le roi nommerait et constituerait un prince de son sang pour gouverner les provinces.

Pendant qu'on délibérait sur ces articles proposés des deux côtés, le comte Jean de Nassau, frère du prince d'Orange, arriva à Cologne, pour demander de la part des états, une suspension d'armes. Le duc de Terranova s'opposa fortement à cette proposition, qui n'eut ni succès ni suite.

Les prétentions des deux partis étaient trop opposées,

pour qu'il fût possible de parvenir à un accommodement. L'article de la religion, sur lequel le roi ne voulait point céder, suffisait pour éloigner toute espérance et toute possibilité de réconciliation, quand même on eût pu s'entendre sur tout le reste.

Les protestans, à qui on n'offrait d'autre ressource que l'exil, ne voulaient renoncer ni à leur religion, ni à leur patrie.

Le prince d'Orange, de son côté, était animé d'une ambition trop éclairée, pour préférer une somme d'argent à cette autorité presque souveraine qu'il s'était acquise dans les provinces confédérées. Il fut cependant très-flatté de voir les offres que l'Espagne lui faisait, pour acheter, non ses services, mais son inaction. Il goûta le plaisir de se voir craint de son roi; mais il avait des vues trop étendues pour se contenter de ce frivole avantage. Son but était de consommer l'ouvrage qu'il avait commencé, et de soustraire entièrement les provinces à la domination espagnole.

Les deux partis se séparèrent donc le 17 novembre, sans s'être réconciliés, ni même entendus, comme le prince de Parme l'avait prévu, et comme le prince d'Orange l'avait désiré.

Cependant les états des provinces wallonnes, assemblés à Mons, demandaient avec instance le renvoi des troupes étrangères, conformément au traité d'Arras. Le prince de Parme leur envoya des députés pour réitérer ses instances, afin de les engager à se désister de cette prétention; mais les états, bien fermement résolus d'exiger l'exécution de cet article du traité, ne voulurent céder ni aux désirs du prince,

ni aux sollicitations des députés ; et le prince qui reçut dans ce moment un ordre précis du roi de congédier toutes ces troupes, se rendit à Namur, pour donner à la garnison espagnole de cette place l'ordre de sortir des Pays-Bas. Toutes les troupes espagnoles, bourguignonnes, allemandes évacuèrent successivement les provinces wallonnes, suivant les promesses qui en avaient été faites. Le prince ne garda qu'un petit nombre de troupes italiennes.

Il s'occupa donc du soin et des moyens d'organiser une nouvelle armée. Le fameux Lanoue, breton, surnommé *Bras-de-fer*, qui, après avoir par sa valeur rendu des services importans au parti des calvinistes en France, était passé au service des états, profita du moment où le prince était occupé à lever des troupes, et fit faire des excursions dans les provinces soumises aux Espagnols ; il y prit quelques places : il tenta même de surprendre Lille ; mais la tentative échoua. Le prince envoya contre Lanoue le marquis de Roubais, qui le battit et le fit prisonnier.

Le prince de Parme prit le parti de consulter le roi sur ce qu'il fallait faire d'un prisonnier de cette importance. Il lui manda que sa première intention avait été de lui faire trancher la tête, parce que, violant la promesse qu'il avait faite, lors de la prise de Mons, de ne plus porter les amres contre le roi d'Espagne, cet officier avait continué de fomenter les troubles et de commander les rebelles ; que d'ailleurs cet hérétique employait tous ses talens et tout son crédit à soutenir les ennemis de Dieu et du roi ; que son supplice apprendrait aux étrangers à ne plus venir dans les Pays-Bas pour y souffler le feu de la discorde ; qu'il

l'aurait fait exécuter si promptement, qu'on n'aurait pu soupçonner le roi d'en avoir donné l'ordre, et que, par ce moyen, tout l'odieux de cette exécution ne serait pas retombé sur sa majesté ; mais qu'ayant réfléchi que le prince d'Orange, qui avait dans ses mains le comte d'Egmont, le baron de Selles et plusieurs autres seigneurs distingués du parti du roi, ne manquerait pas d'user de représailles, il avait préféré d'envoyer Lanoue au château de Limbourg, sous la garde du sieur de Billy, dont il connaissait la fidélité à exécuter les commissions les plus secrètes que sa majesté voudrait lui confier.

Le roi se contenta de répondre au prince de Parme, qu'il fit de sa part des complimens au marquis de Roubais, sur la victoire qu'il avait remportée, sans parler de Lanoue, qui demeura enfermé au château de Limbourg, où il composa ses discours politiques. Il n'en sortit que cinq ans après, pour être échangé contre le comte d'Egmont.

La Belgique était tombée dans un désordre épouvantable. Le roi, croyant que la duchesse de Parme, qui, pendant son gouvernement, avait su gagner l'affection des Belges, saurait par sa présence ramener le calme dans ces malheureuses provinces, prit le parti de la renvoyer aux Pays-Bas, avec le titre de gouvernante, laissant au prince, son fils, celui de commandant général des troupes. Le roi espérait que le fils et la mère, guidés par les mêmes principes et les mêmes motifs, et animés du même zèle, sauraient par leur union et leur intelligence amener les choses à une fin salutaire, en dirigeant de concert toutes les opérations vers le même but. Mais le prince écrivit au roi qu'une autorité partagée était con-

traire au service et aux intérêts de sa majesté, et il le supplia de lui permettre de quitter les Pays-Bas. La duchesse, qui était arrivée à Namur, dès le commencement du mois d'août, pour prendre les rênes du gouvernement, voyant la répugnance de son fils à partager l'autorité avec elle, adressa de son côté au roi les plus vives instances pour lui demander de la décharger d'une autorité qu'elle ne pourrait exercer avec le succès qu'elle avait espéré. Le roi, après avoir fortement fait valoir les motifs les plus pressans pour les engager à rester aux Pays-Bas, fut enfin forcé d'accorder à la duchesse la permission de retourner dans ses états d'Italie, et le prince de Parme, sur la demande des provinces, fut continué dans le gouvernement général des Pays-Bas.

Le prince d'Orange, qui voulait, par un coup décisif, abattre la puissance de Philippe II, méditait le hardi projet d'abjurer la domination espagnole. Mais il flottait entre l'espérance de réussir et la crainte d'échouer : il contemplait d'un côté avec effroi les terribles effets de la colère du roi, et il envisageait de l'autre avec complaisance, l'attrayante perspective des immenses avantages dont le succès de cette entreprise flattait son ambition. Il n'écouta plus que cette idée séduisante, et il ne tarda pas à jeter les fondemens de son entreprise, en y disposant doucement les esprits : il fit donc connaître son dessein dans les Provinces-Unies par ses nombreux partisans, en présentant adroitement les motifs qui devaient les engager à l'entreprendre, et en suggérant les moyens qui pouvaient les lui faire effectuer. Les confédérés sentaient toute l'importance de ce projet : ils crurent que, pour traiter une affaire si délicate, avec la circons-

pection et les précautions qu'elle exigeait, il était nécessaire d'assembler les états-généraux, conformément à l'intention qu'en avait manifestée le prince d'Orange. L'assemblée fut donc convoquée au commencement de l'an 1580, à Anvers. Les avis furent partagés : les uns se déclarèrent en faveur de la reine d'Angleterre, les autres en faveur du duc d'Alençon. Le prince d'Orange s'était décidé pour ce dernier. Les députés catholiques s'opposèrent à la proposition de se soustraire à la domination du roi d'Espagne. « C'est, disaient-ils, violer les droits » sacrés d'une possession transmise par une longue » suite de titres; c'est attirer sur leur tête tout le poids » de la colère du roi. La puissance de ce monarque, » qui n'est déjà que trop formidable, vient de le de» venir encore plus par la conquête du Portugal. Com» ment les Belges pourraient-ils résister aux forces d'un » si grand monarque? Imploreront-ils le secours de » la France? mais la discorde et la guerre qui dé» chirent ce royaume, ne permettent pas d'en atten» dre du secours. Demanderont-ils l'appui de l'An» gleterre? mais la reine n'a point de prince à envoyer » dans la Belgique : elle ne pourrait qu'y envoyer des » gouverneurs; or, leur administration serait-elle plus » heureuse et plus agréable aux Belges que celle des » Espagnols? Tâchons, disaient-ils, tâchons plutôt de » rétablir la concorde entre nos provinces. Notre union » nous donnera la force de résister à l'oppression. Insistons » fermement sur le rétablissement de l'ancienne forme de » gouvernement et sur le maintien de la religion, suivant » les conditions de la pacification de Gand. Si une fatale

» nécessité nous force enfin à nous soustraire à l'obéissance » de notre souverain, substituons à ses droits un prince » de son sang ; mais si aucun de ces moyens n'est praticable, formons une république. C'est peut-être le parti le » plus sage que nous puissions embrasser. »

Les protestans avaient toute la prépondérance dans l'assemblée ; aussi ne fit-elle aucune attention et ne pritelle aucun égard à l'avis des députés catholiques. Cependant l'importance de l'affaire engagea les députés des deux partis, à retourner dans leurs provinces respectives, pour leur faire part des différentes opinions qui avaient partagé l'assemblée, et prendre leur résolution définitive.

Philippe, de son côté, avait résolu de perdre le prince d'Orange, et il communiqua confidemment son dessein au prince de Parme, à peu près en ces termes (*a*) :

» Mon bon nepveux, pour ce qu'il se connaît évidem» ment que le prince d'Orange est celui qui, pour parvenir » à ses desseins, empêche par ses artifices l'accord, et par » conséquent le repos et la tranquillité du pays ; qu'il ne » cherche qu'à s'aider de la faveur du même peuple, au pré» judice des ecclésiastiques et des nobles ; qu'il a placé dans » les villes des magistrats qui lui sont dévoués, afin de les » faire servir à ses projets ; que dans celles où il lui a sem» blé que les magistrats ne se prêteraient pas à ses desseins

(*a*) La copie de cette lettre, écrite de Madrid, sous la date du 30 novembre 1579, signée *Philippe*, et contre-signée *d'Armentières*, se trouve aux archives de Bruxelles. Je la rapporte presque textuellement. Je n'y ai fait que quelques légers changemens dans les expressions trop vieillies, afin d'en rendre le sens plus intelligible. J'y ai à peu près substitué l'orthographe moderne.

» et où il pourrait y avoir des sujets catholiques et affec-
» tionnés au repos et au bien public, il y a mis garnison
» d'étrangers; qu'étant étranger lui-même, et affectant
» néanmoins de se montrer affectionné au pays et de s'at-
» tribuer faussement le nom de *patriot*, il en est l'ennemi
» le plus pernicieux et la cause de tous les maux; que tant
» qu'il sera dans le pays, on ne peut espérer nul bien, quié-
» tude ni repos (qu'est ce à quoi je prétends pour l'affection
» que je porte à mes pays et subjets); que quoiqu'on lui
» ait offert, pour l'en faire sortir, des conditions raison-
» nables et avantageuses pour accommoder le tout le plus
» promptement, afin d'éviter d'ultérieurs dommages, il
» n'y a pas voulu condescendre, sous couleur de dire qu'il
» ne vouloit pas séparer sa cause de la publique; mais
» réalement (en réalité), c'est pour ce qu'il prétend per-
» sévérer en la tyrannie dont il use, et aux exactions dont
» il fait son plus grand profit, il me semble qu'il convient
» lui faire la guerre par tous les moyens que l'on peut
» imaginer, et que chacun cognoisse que la guerre est
» contre lui seul et à son occasion, pour le rendre odieux,
» comme celui qui est cause de tout le mal que souffrent les
» pauvres gens, puisqu'il n'y a autre difficulté pour parve-
» nir au repos que celle qu'il y met par ses artifices, exécu-
» tés par ses ministres et adhérens. A cette cause, j'avois
» pensé qu'outre ce que jà au temps du duc d'Albe, sen-
» tence fut prononcée contre lui, et son bien confisqué
» comme criminel de lèse-majesté, il n'y avait pas de mal,
» à l'exemple du ban impérial que feu mon seigneur et
» père publia contre le duc de Saxe, Jehan Frédéric et le
» landgrave de Hesse et leurs adhérens, en former un

» contre lui (le prince d'Orange), de ma part, fondé sur
» les maux et dommages qu'il a causés depuis, et insérer
» au narré (dans l'exposition des faits) les artifices dont
» il use pour abuser le peuple, et pour conclusion (dans le
» dispositif), abandonner sa personne et biens non encore
» mis sous ma main, à chacun, pour impunément ou-
» trager sa personne et occuper les biens qui encore lui
» appartiennent, au profit particulier de ceux qui en feront
» le saisissement; abandonner également au profit de qui
» les pourra avoir, les personnes et biens non encore mis
» sous ma main de ceux qui, six semaines après la publi-
» cation dudit ban, ne l'abandonneront et ne déclareront
» se tenir de mon côté; et comme après tant de moyens
» employés pour le réduire ou de gré ou de force, on n'en est
» pas encore venu à bout, qu'on lui mette taille publique
» (imposition), de trente mille écus au profit de celui qui
» le livrera mort ou vif, afin ou de délivrer par ce moyen
» le pays d'un homme si pernicieux, ou du moins le tenir
» en crainte, afin de lui ôter ainsi le moyen de vaquer si
» librement à l'exécution de ses desseins. Vous pourrez
» communiquer tout ceci à ceux du conseil résidant près
» de vous, pour faire dresser et exécuter ce projet par leur
» avis, et vous m'informerez le plus tôt qu'il vous sera pos-
» sible de la résolution que vous y aurez prise; ce qui, à
» mon avis, peut se faire d'autant plus librement que l'*on*
» *sait* les menées et pratiques qu'il a employés pour faire
» tuer le duc d'Albe, don Jehan d'Autriche et autres. »

Qui le sait? Aucun indice n'annonce ces odieux desseins; aucun historien n'en a fait la moindre mention. Ce ne peut être qu'un artificieux mensonge imaginé par le génie in-

fernal du démon de Madrid, pour tâcher, par cette espèce de récrimination, de justifier aux yeux du prince de Parme, la mesure qu'il lui proposait, parce qu'il sentait bien qu'elle était trop contraire au caractère de droiture et de magnanimité de ce prince, pour qu'il ne la désapprouvât pas intérieurement.

Le ton hypocrite de sa lettre, les longs détours, les précautions étudiées qu'il emploie avant de venir à son but, afin d'y préparer l'esprit du prince; la manière astucieuse dont il présente son projet, les motifs spécieux dont il l'appuie, tout décèle la contrainte qu'il éprouvait, dans la crainte de se dévoiler devant le prince, dont il se défiait, parce qu'il était honnête homme. C'est pour cette raison que, parlant à un prince de ce caractère, il tâche de colorer à ses yeux tout ce que son projet pouvait présenter d'odieux et de condamnable, en écartant ainsi l'idée d'injustice, comme s'il voulait faire entendre par cette récrimination, c'est-à-dire, en accusant le prince d'Orange d'une tentative d'assassinat, qu'il n'usait à son égard que d'une juste représaille. Il espérait qu'ainsi l'idée de l'injustice ne détournerait pas le prince de Parme de donner les mains à ce projet, et que la vue ou la crainte de son propre danger l'y déciderait. Il accuse donc Guillaume d'avoir voulu attenter à la vie du duc d'Albe et des autres. C'est pour le faire réfléchir, pour le faire trembler sur son propre danger qu'il rapporte ou plutôt qu'il invente ces faits. C'est comme s'il lui disait, qu'étant dans la même position que ses prédécesseurs, le même sort le menace. Il était trop adroit pour le lui dire ouvertement. Ce silence affecté, ce ton mystérieux a quelque chose de bien plus énergique,

de plus effrayant, pour ainsi dire, qu'un avis direct.

Qu'on pénètre bien le sens de cette lettre, qu'on en pèse bien les expressions, et l'on verra que c'est un chef-d'œuvre d'adresse et d'hypocrisie. Il affecte de ne parler que du peuple. A l'entendre, ce n'est que pour le bien et la délivrance du peuple, pour le repos et la tranquillité du pays, qu'il prend cette résolution. Il n'a pas l'air de donner des ordres, mais de demander des avis; il ne dit pas qu'il lui plaît, mais qu'il lui semble.

Le prince communiqua cette lettre au conseil d'état, et une partie de ses membres, ainsi que le prince lui-même, n'approuvèrent pas le projet de Philippe. Mais celui-ci ne les avait certainement consultés que pour la forme, et il était déterminément résolu d'exécuter son projet, quel que fût leur avis. Il aurait désiré seulement qu'il eût été conforme à son intention, afin que son entreprise fût en quel que sorte justifiée par leur adhésion. Qui sait même, si, après les avoir rendus complices du fait, il ne les eût pas signalés comme en étant les auteurs, pour se laver de cette infamie aux yeux de l'Europe, et rejeter ainsi sur le prince et son conseil tout l'odieux de cette action, comme s'il ne l'eût entreprise qu'à leur instigation?

Le prince, par des lettres du 28 janvier, adressées au roi, comme on va le voir par la lettre de celui-ci, lui avait fait part des raisons que le conseil d'état alléguait contre son projet. Philippe lui demanda une réponse positive. « Je désire, dit-il, dans une lettre du 3 mars 1580, en» tendre ce que vous avez résolu de ce que je vous avois » escript de faire déclaration contre le prince d'Orange et » ses adhérens pour donner temps à ceux qui se vou-

» dront recognoistre, et châtier ceux qui demeureront » obstinés. »

Il ne paraît pas qu'il attendit la réponse du prince ; car l'édit porte la date du 15 mars. Il était donc rédigé et préparé. Mais le prince ne s'était pas, selon les apparences, pressé d'en faire la publication, voulant probablement attendre l'effet qu'auraient pu produire sur l'esprit du roi les représentations qu'il lui avait adressées tant de sa part que de celle du conseil d'état.

Toutes ces vacillations déplaisaient au roi. L'affaire marchait trop lentement au gré de son impatience. Il adressa donc au prince des ordres plus positifs par une lettre du 1er mai suivant (*a*), conçue en ces termes :

« Mon bon nepveux, J'ai vu tout au long vos lettres du » 28 janvier. Quant à ce que vous m'écrivez touchant le » ban que s'est jugé se devoir publier à l'encontre du prince » d'Orange, et le tout bien considéré, non obstant les rai» sons par aucuns de mon conseil lès vous (près de vous), » au contraire, m'a semblé qu'il convient que ledit ban » se fasse et la déclaration de la taille (la somme pro» mise à l'auteur de l'assassinat), et qu'il ne convient pas » de lui donner (au prince d'Orange) terme pour se » recognoître, puisque son obstination est cognue ; et » qu'il n'y a pas apparence ni espérance quelconque de » résipiscence en lui, mais que le mettant au ban.... leur » causera (aux partisans d'Orange), aussi vraisemblable» ment grande diminution de leur crédit et selon ce se

(*a*) Ces deux lettres se trouvent aux archives de Bruxelles dans un registre où sont consignées les lettres du roi au prince de Parme, des années 1578, 1579, 1580.

» pourra dresser ledit ban et le faire publier en toute dili-
» gence et au plus tôt qu'il sera possible. »

Il ne s'agit donc plus que d'obéir, et le prince dut vaincre sa répugnance. Il ordonna enfin la publication du fatal édit par une lettre circulaire, datée de Mons le 15 juin, adressée aux gouverneurs et aux conseils provinciaux, auxquels il donna l'ordre de le publier dans toutes les villes de l'obéissance du roi. Cette lettre est ainsi conçue :

« Alexandre, prince de Parme et de Plaisance, etc.,
» gouverneur et capitaine-général. Mon cousin, très-
» chers et bien aimés. Comme le roi, mon seigneur, par
» deux réitérées lettres siennes, nous ait mandé bien ex-
» pressément de faire incontinent publier ès pays de par
» deçà la proscription et ban ici joint à l'encontre de Guil-
» laume de Nassau, prince d'Orange, pour les causes con-
» tenues en icelui ban, nous ne pouvons laisser, pour obéir
» au commandement de sa majesté, de l'envoyer, vous re-
» quérant et de la part de sa majesté ordonnant, qu'incon-
» tinent cette vue, vous ayez à le publier et faire publier
» par toutes les villes de votre ressort et jurisdiction en
» la manière accoutumée, afin que personne n'en puisse
» prétendre cause d'ignorance, et n'y faites faute. »

L'édit fut en conséquence publié dans les deux langues. Il est fort long. C'est un tissu de reproches, d'injures, d'invectives. Le prince y est signalé comme le chef, l'auteur, le promoteur de tous les troubles ; il y est accusé d'avoir engagé les hérétiques à profaner et briser les images, autels et églises ; d'avoir introduit les prêches, persécuté, chassé, massacré tous les bons pasteurs, prédicateurs, religieux et religieuses ; d'avoir introduit la liberté de conscience

ou, à vrai dire, confusion de religion ; il y est traité de Caïn, de Judas, de tyran, de parjure, d'hypocrite.

Aux griefs qui concernent sa conduite politique, le roi ajoute une accusation qui attaque sa vie privée : il lui reproche que, du vivant de sa première femme, il a épousé une religieuse et abbesse, contre la loi chrétienne, les lois romaines et l'honnêteté publique.

« Pour ces causes, le roi le déclare proscrit de ses états, » pays, royaumes et seigneuries, comme perturbateur de » l'état, ennemi du roi et du pays, en somme peste pu» blique ; interdisant et défendant à tous ses sujets de quel» que état, condition et qualité qu'ils soient, de hanter, » vivre, converser, parler ni communiquer avec lui en » appert et à couvert, de le recevoir ou loger en leurs mai» sons, ni lui administrer vivre, boire, feu, sous peine d'en» courir l'indignation royale.

« En conséquence, il permet à tous sujets ou étrangers, » d'arrêter, empêcher, offenser, outrager Guillaume de » Nassau, tant en ses biens qu'en sa personne et vie ; comme » ennemi du genre humain ; et voulant apprémier (récom» penser) la vertu et châtier le crime, il promet de don» ner à celui qui le livrera mort ou vif, en terres ou en ar» gent, à son choix, la somme de vingt-cinq mille écus » d'or, de lui pardonner les délits et forfaits, quelques » griefs qu'ils soient, qu'il pourrait avoir commis, et de lui » accorder des lettres de noblesse. Il promet également » aux coopérateurs de cette entreprise des récompenses » proportionnées au degré de services qu'ils auront ren» dus dans cette affaire, et il leur accorde le pardon de » leurs crimes et l'anoblissement pour leur valeur. »

Il finit par déclarer tous les adhérens et fauteurs du

prince déchus de leur noblesse, honneurs et biens, si, un mois après la publication de ce ban, ils n'abandonnent pas son parti.

Le prince se voyant aussi vivement attaqué, aussi ouvertement menacé, ne se crut plus obligé de garder aucune mesure. Il publia une apologie non moins véhémente que la proscription. Ce n'est pas seulement une justification, c'est une terrible récrimination. Il relance, comme dit Vander Vynckt, chaque épithète et chaque vice sur Philippe, qu'il traite en propres termes, de meurtrier de sa femme et de son fils.

Le prince répond d'abord au reproche d'ingratitude dont le roi l'accusait envers la maison d'Autriche, et il entreprend à cet égard de prouver deux choses; la première, qu'il n'a pas d'obligation à cette maison, et la seconde, que la maison d'Autriche a au contraire de grandes obligations à celle de Nassau; et après avoir cité entr'autres le comte Engelbert de Nassau, son grand oncle, qui, ayant gagné pour l'empereur la bataille de Guinegate, le mit ainsi en possession paisible des pays d'Outre-Meuse; Henri de Nassau, son oncle, qui, en empêchant les électeurs de nommer le roi de France, avait conservé la couronne impériale sur la tête de Charles-Quint, il se plaint que, malgré ces services signalés de ses ancêtres et les siens, l'Espagne ne lui témoigna jamais aucune reconnaissance, comme l'avaient fait d'autres princes et rois, ainsi qu'il est attesté par les pièces d'artillerie que les rois de Hongrie lui avaient données en témoignage de leurs grandes actions de guerre contre les Turcs (a).

(a) Ces pièces, porte l'apologie, furent enlevées de force de leur

Il passe ensuite aux reproches, inculpations, objections, relatives à sa conduite privée ou politique, à sa personne, à sa religion; aux injustices, aux vexations, aux iniques procédés, aux intolérables impositions ordonnées par le duc d'Albe, qui s'était vanté lui-même d'avoir fait mourir par la main du bourreau dix-huit mille hommes dans les Pays-Bas; il rappelle le mépris insultant avec lequel il a traité les Belges, et dont il a donné une marque si révoltante *par cette superbe, ambitieuse, profane et sotte érection de sa statue au milieu de la citadelle d'Anvers, monument de sa tyrannie, témoignage de son orgueil.*

Le prince termine cette éloquente apologie par cette pressante et touchante péroraison : « Plût à Dieu, Mes-» sieurs, ou que mon exil perpétuel, ou même ma mort,

château de Bréda par le duc d'Albe. M. le colonel Rotiers trouva en 1804 une de ces pièces devant l'arsenal de Bréda parmi les canons de réforme. C'était une couleuvrine en bronze de douze livres de balles; elle avait à peu près neuf pieds de long, était en forme de colonne et portait divers ornemens de ciselure, aux armes de Hongrie. Il en copia exactement la légende, qui démontre que le nombre de ces pièces est de quarante-quatre.

Voici cette légende :

REX. CAR. FERDINADS.
INCLYTS. NR. QUADRA-
-GINTA. CU. TRIBUS. COITI.
HERIC. NASSAU. DONO.
DEDIT. LETHU. HOSTI-
-BS. LETU. BONIS.
1530.

La voici en toutes lettres :

REX CAROLUS FERDINANDUS INCLYTUS NR QUADRAGINTA CUM TRIBUS COMITI HENRICO NASSAUVIO DONO DEDIT. LETHUM HOSTIBUS, LÆTUM BONIS. 1530.

» vous pût apporter une vraie délivrance de tant de maux » et de calamités que les Espagnols vous machinent et vous » apprêtent. Oh! que ce bannissement me serait doux! » Que cette mort me serait agréable! Car pourquoi est-ce » que j'ai exposé mes biens? Est-ce pour m'enrichir? » Pourquoi ai-je perdu mes propres frères que j'aimais plus » que ma vie? Est-ce pour en trouver d'autres? Pourquoi » ai-je laissé mon fils si long-temps prisonnier? M'en » pouvez-vous donner un autre, ou pouvez-vous me le » restituer? Quel prix, quel loyer puis-je attendre de mes » travaux, sinon de vous acquérir, s'il en est besoin, au » prix de mon sang, la liberté? Si donc vous jugez, Mes- » sieurs, que mon absence ou que ma mort vous peut ser- » vir, commandez, envoyez-moi jusqu'aux confins de la » terre, j'obéirai. Voilà ma tête, sur laquelle nul prince » ni monarque n'a puissance que vous. Disposez-en pour » votre bien, pour le salut et conservation de votre » république. »

Le prince présenta cette apologie le 13 décembre 1580 aux états assemblés à Delft, en les priant, s'ils la trouvaient fondée en droit et en raison, de vouloir la faire imprimer sous leur nom, et il la remit au pensionnaire de Gand, afin qu'elle fût lue publiquement dans leur assemblée. Mais les états, dans leur séance du 17, déclarèrent qu'ils ne pouvaient permettre que cette pièce fût publiée sous leur nom, parce qu'elle était trop piquante. Le prince ne l'envoya pas moins à toutes les cours de l'Europe avec l'édit de proscription. C'est un nommé Pierre de Villiers, autrefois avocat, depuis ministre protestant, qui a passé pour être l'auteur de cette apologie.

La réponse de Guillaume est un des plus beaux monumens de l'histoire, dit Voltaire. De sujet qu'il avait été de Philippe, il devient son égal, dès qu'il est proscrit. On voit dans son apologie un prince d'une maison impériale, non moins ancienne, non moins illustre que la maison d'Autriche, un stadhouder, qui se porte pour accusateur du plus puissant roi de l'Europe, au tribunal de toutes les cours et de tous les hommes.

CHAPITRE QUINZIÈME.

La souveraineté des Pays-Bas déférée au duc d'Alençon : traité conclu à ce sujet. — La souveraineté de la Hollande et de la Zélande laissée au prince d'Orange. Traité secret à ce sujet. *Reversales*. Il est revêtu du pouvoir suprême. — Le roi d'Espagne déclaré déchu de la souveraineté des Pays-Bas. — Siége de Cambrai. — Siége de Tournai. — Le duc d'Alençon inauguré duc de Brabant. — Le culte catholique rétabli à Anvers. — Le prince d'Orange blessé par un assassin. Les Français arrêtés à Anvers. — Lettre du prince de Parme aux états, au sujet de l'attentat commis contre le prince d'Orange. Le duc d'Alençon délivre les *reversales* au prince d'Orange. On lui défère le titre de *comte et seigneur*. — Diverses hostilités. — Le duc d'Alençon inauguré comte de Flandre : il tente de s'emparer d'Anvers et des principales villes de Flandre. — Entreprise sur Anvers. — Réconciliation du duc et des états. Le duc abandonne les Pays-Bas. — Succès du prince de Parme dans la Flandre. — Le prince d'Orange devenu suspect : il se retire en Zélande. — Mort du duc d'Alençon. — Assassinat du prince d'Orange. Condamnation et exécution de l'assassin.

Les états, qui avaient enfin résolu de déférer la souveraineté au duc d'Alençon, lui envoyèrent pour lui notifier son élection, une députation, dont le chef était le

seigneur de Sainte Aldegonde. Ces députés partirent le 2 du mois d'août 1580, et arrivèrent le 30 du même mois au château du Plessis-lès-Tours (*a*), où ils conclurent le 29 septembre un traité en vingt-sept articles qui portent en substance que les états des Provinces-Unies, ayant élu pour leur prince et seigneur François de France, duc d'Anjou et d'Alençon, lui conféreraient toutes les prérogatives et tous les titres dont ses prédécesseurs avaient joui; que si le duc avait plusieurs fils légitimes, les états auraient le droit de nommer pour son successeur celui qu'ils préféreraient, et que s'il n'était pas majeur, ils pourraient nommer un gouverneur jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt ans; que si le duc décédait sans postérité, ils auraient également le droit de se donner un autre prince; qu'il conserverait inviolablement les priviléges du pays, et même l'union d'Utrecht, en tout ce qui ne serait pas contraire au présent traité; qu'il convoquerait au moins une fois l'an l'assemblée des états-généraux, qui se réservaient néanmoins la faculté de se réunir de leur propre autorité toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire; qu'il résiderait dans les Pays-Bas, et que dans le cas où il serait obligé de s'absenter, il se ferait remplacer par un seigneur du pays qui serait agréable aux états; que les membres de son conseil et les officiers de sa cour seraient choisis parmi les nationaux, avec la faculté de nommer dans son conseil quelques Français, pourvu qu'ils fussent agréables aux états; que lorsqu'il s'agirait de nommer un gouverneur de province ou de forteresse,

(*a*) Ce château, situé à un quart de lieue de la ville de Tours, est fameux par la retraite et la mort de Louis XI.

les états lui présenteraient trois personnes, entre lesquelles il ferait son choix ; qu'il maintiendrait la religion et la paix de religion dans les provinces en l'état où elles étaient présentement ; qu'en général, il ne permetterait pas que que qui ce soit fût inquiété pour cause de religion ; mais qu'il accorderait une égale protection à l'une et à l'autre ; que la Hollande et la Zélande demeureraient dans l'état où elles étaient présentement, tant à l'égard de la religion qu'autrement ; que le duc engagerait le roi son frère et ses successeurs à aider les Provinces-unies de sa puissance et de ses moyens contre leurs ennemis, soit le roi d'Espagne ou autres ; que le duc entrerait dans une étroite alliance avec toutes les puissances déjà alliées des états, pour plus grande assurance contre les ennemis communs, qui pourraient se formaliser de ce traité ; que, dès que le duc sera entré en possession des Pays-Bas, il fera en sorte qu'ils soient et demeurent unis à la France ; que cependant ils ne pourront jamais lui être incorporés ; que le duc sera obligé de continuer la guerre à ses dépenset à ceux du roi, son frère ; que les états seront tenus de fournir annuellement au duc une somme de deux millions quatre cent mille florins par an pour le paiement des troupes et des garnisons ; qu'il ne pourra contracter d'alliance ni de mariage, sans le consentement des provinces ; que le duc ne pourra disposer des conquêtes qu'il pourrait faire que de l'aveu et du consentement des états ; que le duc et ses successeurs feront le serment solennel et ordinaire dans chaque province d'observer fidèlement ce traité, et que s'il advenait qu'il le violât en quelque point, les états seraient déchargés de fait de toute fidélité

et subjection, et pourront choisir un autre prince, ou autrement pourvoir à leurs affaires, comme ils trouveront bon.

Telles sont les conditions auxquelles les Belges promirent obéissance à leur nouveau souverain, si l'on peut appeler obéissance, dit Bentivoglio, cette étrange soumission par laquelle des sujets audacieux, faisant la loi à leur maître, affectaient plus d'indépendance qu'il ne s'imposaient d'assujettissement. Vander Vynckt dit à sa manière, que ce traité contenait tant de restrictions et de réserves, qui gênaient son administration, que c'était proprement le faire souverain en peinture.

Il ne faut pas s'étonner si ces vieux écrivains tiennent ce langage. Accoutumés qu'ils étaient à ne voir dans un souverain qu'un maître absolu, ils ne comprenaient pas qu'on pût mettre des bornes à son autorité; et comme les idées de liberté leur étaient absolument étrangères, ils ne pouvaient s'imaginer que le peuple eût aussi ses droits. Mais les esprits dépouillés de toutes ces vieilles idées, ne peuvent voir dans cet acte que l'œuvre de la plus haute sagesse. Toutes ces réserves, toutes ces restrictions, en maintenant l'autorité et la liberté dans de justes bornes, tendaient toutes à empêcher les entreprises du despotisme. Tous les droits y sont définis, tous les devoirs tracés, tous les cas prévus.

Par un article séparé, le duc s'engageait à obtenir du roi, son frère, une déclaration par écrit, par laquelle ce dernier consentirait à accorder aux Pays-Bas la protection et les secours que le duc leur avait promis de la part de ce monarque. Les états exigèrent cette déclaration. Le roi

la fit de bouche, et par une lettre du 26 décembre, il s'engagea d'aider et de secourir les Pays-Bas, dès qu'il aurait apaisé les troubles de son royaume.

Les états-généraux, assemblés à Delft, ratifièrent le traité du Plessis le 30 décembre. Mais la déclaration du roi leur paraissait avec raison trop vague. Ils voulaient une assurance plus positive, et ils envoyèrent à cet effet au duc, qui était à Bordeaux, occupé à négocier la paix avec les Huguenots, une députation composée des principaux seigneurs, avec des pleins-pouvoirs pour recevoir le serment du duc, et le lui prêter au nom des états. François leur promit qu'au printemps suivant il entrerait dans les Pays-Bas, à la tête d'une armée de huit à dix mille hommes et des troupes auxiliaires que le roi devrait fournir. C'est tout ce que les envoyés purent obtenir; et craignant d'indisposer le roi par de nouvelles instances, qu'il aurait pu regarder comme des importunités, ils dûrent se borner à présenter l'expédition du traité, qui fut juré solennellement à Bordeaux le 23 janvier 1581.

Ces députés revinrent aux Pays-Bas le 1er de mars suivant, et firent dans l'assemblée des états un rapport détaillé de leurs négociations avec le duc, en annonçant sa prochaine arrivée aux Pays-Bas à la tête d'une armée. L'archiduc Mathias, dont l'autorité était si peu respectée, qu'il était présent à toutes ces délibérations, abdiqua dans cette même assemblée l'autorité factice qu'il avait exercée pendant quatre ans. Il prolongea son séjour aux Pays-Bas de quelques mois, au bout desquels il se retira en Allemagne, emportant avec lui pour prix de son ambition, le mépris des Belges et la haine des Espagnols.

Strada rapporte (*a*), en attestant qu'il avait vu les Mémoires secrets adressés au prince de Parme à ce sujet, que Sainte Aldegonde avait conclu avec le duc d'Alençon, sans la participation des autres députés, un traité secret par lequel ce duc s'engageait à laisser au prince d'Orange la souveraineté de Hollande et de Zélande, en se retenant la foi et l'hommage. Meteren dit (*b*) que quoique les états de Hollande et de Zélande semblassent avoir accepté le duc d'Alençon pour leur souverain, ce dernier cependant avait été contraint de donner des lettres *reversales*, portant que le prince retiendrait ces deux provinces sous certaines conditions. Ces conditions consistaient dans l'explication de l'article 13 du traité du Plessis, juré à Bordeaux, qui portait que la Hollande et la Zélande demeureraient dans l'état où elles était tant à l'égard de la religion qu'*autrement*. Ce dernier mot est vague, et on lui donnait une interprétation favorable au prince, par un raisonnement très-subtil, en étendant le mot à tout ce qui constituait l'état actuel, de manière que si la souveraineté n'y était pas explicitement et littéralement comprise, comme la religion, elle l'y était implicitement et virtuellement, et l'on en concluait que la souveraineté devait rester dans les mains du prince, puisqu'elle y était, de sorte que d'après cet article ainsi interpreté (*c*), ces

(*a*) Dec. 2, lib. 4.

(*b*) Liv. 11.

(*c*) Voici le texte de cet article 13. *Hollande et Zélande demeureront comme ils sont à présent nommément au fait de la religion et autrement, bien entendu qu'ès affaires concernant la monnoye, la guerre, les contributions et priviléges d'entre les provinces et villes*

provinces n'étaient soumises au duc d'Anjou et à l'union générale que pour tout ce qui concerne la monnaie, la guerre, les contributions et les priviléges, et que conséquemment les domaines appartenaient au prince d'Orange.

Guillaume fit tout ce qu'il fallait pour gagner les cœurs. Il visita la plupart des villes de ces deux provinces, et y montra toutes les marques de l'affection et de l'intérêt le plus vif, leur offrant ses services, ses biens, son sang pour défendre leurs priviléges et leurs prérogatives. Quand les esprits furent ainsi préparés, on commença à projeter les conditions d'après lesquelles on pourrait lui conférer le pouvoir suprême, en conservant toujours les libertés et les priviléges des différentes provinces. On s'assembla à cet effet le 19 octobre 1580 pour jeter les bases du projet, et au mois de mars suivant, les états assemblés à Amsterdam prirent un arrêté définitif, portant que le prince serait prié d'exercer l'autorité qui lui avait été déférée en 1576 sous le titre de *magistrat suprême*, avec quelques modifications, qui tendaient à augmenter son pouvoir. Il fut donc convenu que le prince, qui, par cette disposition de 1576, n'avait été revêtu du pouvoir suprême que pendant la guerre, le conserverait *absolument*, c'est-à-dire, indistinctement, indéfiniment; qu'il serait chargé de maintenir l'exercice exclusif de la religion évangéli-

respectivement, ils submettront à son altesse et à la généralité suivant les accords et tractement faits par commun advis des estats généraux ou à faire, selon les anciennes costumes, usances et priviléges. Voyez le texte flamand dans Bor, liv. 17, p. 12.

que-réformée, sans permettre cependant qu'on inquiétât les autres croyances, et qu'on ne prêterait qu'au prince le serment qu'on devait prêter également et à lui et aux états.

Quoique tout parût ainsi terminé, il s'éleva des difficultés et des contestations sur quelques points, surtout relativement au serment. C'était toujours la ville d'Amsterdam qui opposait la plus forte résistance. L'affaire ne put donc être définitivement arrêtée, et l'on dut se borner à prier Guillaume de continuer à exercer l'autorité sur l'ancien pied, mais sans limitation de temps. Il y consentit le 24 juillet 1581, et prêta serment aux états. La noblesse et les villes le prêtèrent à leur tour par l'organe de leurs députés. Ils reconnurent Guillaume comme *représentant le magistrat suprême pour administrer le gouvernement des comtés de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise*. Il prit ce titre dans tous les actes publics (a), et il adressait ses dépêches *aux états*, *nos bien aimés*, formule ordinaire des souverains. Les choses restèrent donc ainsi à peu près dans l'état où elles avaient été réglées par l'arrangement de 1576.

Ces provinces se trouvaient dans un étrange position.

(a) On voit cependant qu'il prenait encore quelquefois simplement le titre *stadhouder*.

Pour perpétuer la mémoire de cet événement, on fit frapper des jetons de cuivre, où était représenté d'un côté un lion (c'est l'emblême de la Belgique), attaché par un licol à un pilier, sur lequel était la statue d'un vainqueur, et une souris qui rongeait ce licol, avec ces mots : *rosis*, *leonem*, *loris*, *mus liberat*, c'est-à-dire, *la souris*, *en rongeant le licol*, *délivre le lion* : de l'autre, étaient le pape et le

Elles regardaient, du moins en apparence, le roi d'Espagne comme leur souverain légitime, puisque tout se faisait en son nom, et elles avaient appelé un souverain étranger. Le prince d'Orange leur représenta vivement le danger de laisser le peuple indécis entre l'obéissance apparente et la révolte ouverte, et il proposa d'abjurer formellement la domination espagnole. La noblesse y était très-portée et très-disposée; mais les villes n'osaient franchir le pas. Depuis deux ans on flottait dans cette incertitude. L'affaire n'était pas assez mûre pour frapper ce grand coup, et le prince craignait de le faire manquer par une démarche trop précipitée. Mais quand il crut que les esprits y étaient assez préparés; quand il vit qu'Harlem et Amsterdam, qui avaient toujours montré le plus d'opposition, s'étaient enfin réunies à la province, il reprit l'affaire. Déjà, au mois de janvier précédent, on avait proposé de retrancher le nom du roi de tous les actes judiciaires et d'administrer la justice au nom du prince d'Orange et des états de Hollande, et la résolution en fut prise unanimement le 28 mars 1581 dans l'assemblée des états de cette province. Mais on en différa la publication, parce qu'on crut qu'il était prudent d'attendre que les autres

roi, qui, en promettant une bonne paix, tâchaient d'attacher derechef le lion à son licol, avec cette inscription : *liber revinciri leo pernegat*, c'est-à-dire, *le lion devenu libre ne veut plus être lié.*

Les Gantois firent également battre des jetons, où étaient représentées, en signes d'alliance, deux mains qui tenaient un anneau, dans lequel était écrit *Jehova*, et autour, *pro Christo, lege et grege*; de l'autre, étaient ces mots : *religione et justitiâ reduce, vocato ex Gallia pacata duce Andegavensi belgicæ libertatis vindice.*

provinces se montrassent disposées à suivre cet exemple.

L'affaire fut portée plus loin dans l'assemblée du mois de mai ; on y agita si l'on déclarerait Philippe ennemi de l'état, et l'on travailla à engager les autres provinces à adhérer aux résolutions de la Hollande. L'affaire passa et l'acte en fut dressé. Les députés de l'union, assemblés à La Haie le 26 juillet, renoncèrent solennellement, au nom des états généraux des Provinces-Unies, à la domination de Philippe, défendant d'employer à l'avenir son nom, ses armes et son sceau, et lui substituèrent pour la Hollande et la Zélande le nom du prince d'Orange, et pour les autres provinces, celui des états-généraux, en attendant l'arrivée et l'inauguration du duc d'Anjou.

Le début de cet acte mémorable est ainsi conçu :

» Comme il est notoire à un chacun qu'un prince est » établi de Dieu pour souverain et chef de ses sujets, pour » les défendre de toutes injures, oppressions et violences, » comme un pasteur est ordonné pour la défense et garde » de ses brebis, et que les sujets ne sont pas créés de Dieu » pour l'usage du prince, mais le prince pour les sujets, » afin de les gouverner selon droit et raison, les mainte- » nir et aimer, comme un père ses enfans, ou un pasteur » ses brebis, et que quand, au lieu de défendre ses sujets, » il cherche à les opprimer et à les traiter en esclaves, il » ne doit pas être tenu pour prince, mais pour tyran, et » comme tel, ses sujets, selon droit et raison, ne le peu- » vent reconnaître pour leur prince, et en son lieu choi- » sir un autre pour chef et seigneur qui les défende, en » sorte qu'il ne leur reste autre moyen que celui-là pour » conserver et défendre leur liberté, de leurs femmes,

» enfans et postérité, pour lesquels, selon la loi de na-
» ture, ils sont obligés d'exposer leurs vies et biens. C'est
» ce qui doit principalement avoir lieu en ces pays, qui
» de tout temps ont été gouvernés suivant le serment fait
» par leurs princes, quand ils ont été reçus, selon la te-
» neur de leurs priviléges et anciennes coutumes, par con-
» ditions, contrats et accords jurés, de sorte que si le prince
» vient à les violer, il est de droit déchu de la souve-
» raineté du pays. »

Après avoir ainsi établi le droit sur lequel ils se fondent, ils rappellent la longue série des actes tyranniques de Philippe; qu'ayant depuis un temps infini porté leurs plaintes et leurs requêtes au roi, ils n'ont pu en obtenir aucune satisfaction; que les lois divines et humaines tant de fois violées à leur égard les remettent dans leur liberté naturelle, et leur donnent le droit de choisir un nouveau prince, et déclarent en conséquence le roi d'Espagne déchu, *ipso jure*, de sa souveraineté, droit et héritage de ces pays.

Cet acte fut signé par tous les députés des provinces qui avaient assisté à l'assemblée; c'étaient ceux de Brabant, de Gueldre, de Zutphen, de Flandre, de Hollande, de Zélande, de Frise, d'Över-Yssel et de Malines (*a*). Les autres provinces firent difficulté de s'y conformer. La ville de Middelbourg le refusa positivement, non par inclination pour l'Espagne, mais par ressentiment contre le prince d'Orange, parce qu'il avait accordé à ses dépens des priviléges à celles de Veere, de Flessingue et d'Arnemuiden.

(*a*) Il fut imprimé à Anvers chez Christophe Plantin, par ordonnance des états.

Un ministre luthérien à Woerden prononça dans sa chaire des déclamations si véhémentes contre le nouveau serment prescrit aux gouverneurs, magistrats et militaires, et répandit dans le public des écrits si violens, qu'on fut obligé de le chasser de la ville.

Dès que l'acte eut été publié, les portraits et les statues du roi furent brisés, son sceau rompu et sa monnaie proscrite.

Le prince de Parme craignant les effets de l'influence que la France pourrait exercer sur les provinces belgiques livrées à un prince français, s'était avancé sur les frontières de France, et bloquait Cambrai, qu'il tâchait d'affamer pour la forcer à se rendre. Cette ville fut réduite à une si cruelle extrémité, qu'on fut obligé d'y manger des chevaux, des chiens et des chats. Une vache se vendait deux cents francs ; un mouton, cinquante ; une livre de beurre, vingt-quatre sous ; un œuf, deux sous ; une once de sel, deux sous. Les historiens du temps rapportent à ce sujet une anecdote. Une famille riche fit dans ces momens de détresse un festin de noces dans lequel on servit au premier une salade au vinaigre, sans huile et sans sel ; au second, de la viande de cheval hâchée et de la chair d'âne bouillie, deux côtes de cheval roties, deux chats, et au milieu un pâté de même animal ; au dessert, au lieu de fruits, on présenta des raiforts et des oignons.

Le duc d'Alençon, accouru au secours de cette place, avec la fleur de la noblesse française, força le prince à se retirer. Cambrai délivré ouvrit ses portes au duc, qui y fut reçu le 18 août, avec les plus grandes marques d'allégresse et d'affection. Les états prièrent

avec les plus vives instances leur nouveau souverain de pénétrer dans les Pays-Bas avec les forces nombreuses qu'il avait sous ses ordres ; mais l'impossibilité où il était d'entretenir ses troupes faute d'argent, l'empêcha de se rendre à leurs désirs. Il prit donc le parti de se retirer en Angleterre auprès de la reine Élisabeth, qui feignait d'être disposée à lui donner sa main.

Le prince de Parme, voyant l'armée du duc d'Alençon dissipée, comme il l'avait prévu, entreprit de reprendre les places qui tenaient le parti du duc, et résolut de mettre le siége devant Tournai. La garnison était faible, parce que le prince d'Epinoi, qui en était gouverneur, en avait amené la plus grande partie au prince d'Orange ; mais les bourgeois, dont le plus grand nombre était protestant, firent le service de soldats ; et la princesse d'Epinoi, qui était de la maison de Lalain, montrant un courage et une habileté supérieure à son sexe, sut remplacer son mari avec autant d'honneur que de succès, dans la conduite et les travaux du siége, dirigea et anima le courage des assiégés, tantôt par ses prières et ses exhortations, tantôt par ses menaces, et plus encore par son exemple. Les royalistes, après la plus vive canonade, étaient parvenus à ouvrir une brèche assez large pour livrer l'assaut. Le combat fut terrible et sanglant. La princesse d'Epinoi, se précipitant au plus fort de la mêlée, criait à ses soldats : « C'est moi, c'est la femme de votre » gouverneur qui marche à votre tête, et qui sait braver » la mort pour sauver la patrie : suivez mon exemple ; je » quitterai plutôt la vie que la brèche ». Cette héroïne, bravant le carnage et la mort, soutint ces paroles par

ses actions. Les assiégés s'empressent de l'imiter. Une blessure qu'elle reçoit au bras, redouble leur acharnement, et les assiégeans sont forcés de se retirer avec une perte considérable. Cependant, ne voyant pas se réaliser les espérances de secours que leur avaient données le duc d'Alençon, le prince d'Orange et le prince d'Epinoi, ils songèrent à capituler, pour éviter les horreurs du sac et du pillage. La princesse parvint à procurer à la ville une capitulation honorable. Les bourgeois obtinrent une amnistie absolue, à condition qu'ils rentreraient sous l'obéissance qu'ils devaient à l'église et au roi. La garnison eut la liberté de se retirer avec armes et bagages, enseignes déployées, et la princesse d'Epinoi, qui eut la permission de se rendre où elle voudrait, sortit de la ville à cheval, à la tête des soldats, avec tout l'appareil d'un triomphe. Cette capitulation fut arrêtée le 29 novembre.

Après un séjour de quelques mois en Angleterre, le duc d'Anjou revint aux Pays-Bas. Le projet de mariage avec la reine Élisabeth, qui paraissait si avancé que le prince d'Orange en avait fait part aux villes comme d'une affaire faite, avait été rompu par l'adresse et les intrigues du comte de Leicester, favori de cette princesse. Le duc partit de Londres le 1er février 1582. Élisabeth lui donna un grand nombre de seigneurs pour l'accompagner; et le comte lui-même commandait quinze vaisseaux pour lui servir de convoi. La reine le conduisit jusqu'à Cantorbéry. Il débarqua le 10 à Flessingue. Les princes d'Orange et d'Epinoi le reçurent à la tête de la noblesse. Le lendemain il fit son entrée à Middelbourg; et après

avoir visité l'île de Walcheren, il fit voile le 17 pour Anvers sous l'escorte de cinquante-quatre navires. Les habitans le reçurent aux flambeaux, et lui firent une entrée magnifique. Le 19, il fut inauguré duc de Brabant et marquis du Saint-Empire. Le prince d'Orange lui mit le manteau ducal ; et quand il attacha le bouton de devant : « Attachez-le si bien, dit le duc, qu'on ne puisse l'ôter. » Les députés de Gueldre et de Zutphen, qui refusèrent d'abord de lui rendre hommage, le reconnurent le 3 avril. Ceux de Flandre attendirent qu'il vînt à Gand, où il n'arriva que le 20 août. Il prit cependant dès-lors les titres de duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg et de Gueldre, de comte de Hollande, de Zélande, de Zutphen, de marquis du Saint-Empire et de seigneur de Frise.

L'exercice de la religion catholique, qui avait été proscrit depuis huit mois par le magistrat d'Anvers, fut rétabli par la permission du duc, aux conditions que le magistrat imposa dans une proclamation qu'il publia à cet effet : elle portait, que « pour éviter tout désordre et confusion, et maintenir les bourgeois en bonne union et » concorde, les bourgeois et habitans qui voudront suivre » la religion romaine, seront tenus d'abjurer le roi d'Espagne et ses adhérens, et de faire respectivement serment tant au duc qu'à la ville, dans les mains des commissaires, qui, à cette fin, se trouveront au cloître et » au chapitre de St Michel ; mais pour empêcher que les » étrangers attachés à la religion catholique, ne profitent » de cette occasion pour se rendre sous ce prétexte en cette » ville, et pour prévenir tous inconvéniens et scandales,

» qui pourraient en procéder, il était ordonné que per-
» sonne ne pourrait jouir de cet exercice, sinon ceux qui
» les trois dernières années passées ont fait leur rési-
» dence en cette ville ; et il était défendu bien expressé-
» ment à chacun, de quelque qualité, condition ou nation
» qu'il pût être, de ne s'entr'injurier ni offenser l'un
» l'autre en aucune manière, de fait ou de parole, à cause
» de la diversité de religion, sous peine que celui qui
» fera au contraire, sera puni en son corps ou en ses
» biens, selon que le fait le requerra. » Cette proclama-
tion est du 15 mars 1582.

L'église de St Michel fut en conséquence ouverte aux catholiques, qui furent obligés, pour profiter de cette liberté, de faire le serment au duc, selon la forme qu'on en dressa; mais le plus grand nombre des habitans aimèrent mieux renoncer à la faculté d'entendre la messe, que de prêter ce serment, de sorte qu'il ne se trouvait guère que des femmes dans l'église. Cependant les hommes y vinrent peu-à-peu. Ils furent derechef forcés par une publication expresse du 11 avril, d'y faire le serment devant les commissaires, sous peine d'une amende de deux cents florins, au profit des pauvres ; mais, voyant que cette mesure était insuffisante, le magistrat fit le 13 juillet une nouvelle proclamation, qui enjoignait à tous les habitans, sans exception, de faire le serment dans trois jours sous peine de bannissement.

Les festins et les réjouissances qui duraient depuis un mois au sujet de l'inauguration du duc, furent troublés par un accident funeste. Un marchand espagnol, nommé Gaspar Anastro, établi à Anvers, avait reçu par l'inter-

médiaire de Jean de Isoncha, natif de Vittoria une promesse signée du roi (Meteren le dit positivement, et de Thou le confirme), par laquelle sa majesté s'engageait à lui donner une somme de quatre-vingt mille ducats et une commanderie de St Jacques, s'il voulait assassiner le prince d'Orange. Anastro avait employé tous les moyens de persuasion et de séduction pour engager son caissier, nommé Antoine Venero, à commettre cet attentat; mais celui-ci s'y refusa, plutôt, selon les apparences, par crainte que par vertu. Le négociant s'adresse à son second commis, qui était un jeune homme de Bilbao, capitale de la Biscaye, fort simple, nommé Jean Jaureguy, âgé de 23 ans; il lui met sous les yeux les grands avantages que lui procurerait une si belle action, la gloire, les richesses et la vie éternelle. Séduit par ces motifs, il s'engage à entreprendre ce forfait, et pour s'y préparer, se confesse à un dominicain, nommé Antoine Timmerman, habitué à dire la messe chez Anastro. Le moine applaudit à son projet, et pour l'affermir dans sa résolution, il lui persuade que l'action qu'il médite a pour objet la gloire de Dieu, et pour principe, le zèle de la religion; il lui donne l'absolution et la communion. Jaureguy choisit le jour où le prince d'Orange donnait un grand dîner et célébrait l'anniversaire de la naissance du duc d'Alençon: c'était le 18 mars. Il entendit la messe, reçut la communion, et après avoir bu un grand coup de vin de Malvoisie, se rendit au château d'Anvers, où le prince était logé, entra dans la cour, et y attendit qu'il sortît de table, pour en obtenir une audience et lui présenter, disait-il, une requête. Il paraît devant le prince au moment où

il passait de la salle dans sa chambre, et lui remet sa requête. Le prince la lit ; le perfide biscayen saisit ce moment, et lui décharge adroitement un coup de pistolet. La balle frappa le dessous de l'oreille gauche, traversa le palais, perca la joue droite et brûla les cheveux. Le prince qui, dans le premier moment, ne fut qu'étourdi, devint faible et chancelant. Les seigneurs de sa suite le soutinrent. L'assassin, à qui le coup avait emporté le pouce, voulut se percer le cœur avec un poignard : il fut soudain assailli et accablé de coups ; un hallebardier lui fendit la tête. Le comte Maurice, fils du prince, fouilla le corps de l'assassin et trouva sur lui un catéchisme des jésuites, avec des lettres et des tablettes remplies de prières écrites en espagnol, une entr'autres, adressée à l'ange Gabriel, qu'il priait de vouloir être son intercesseur auprès de Dieu et de la Vierge, et de l'aider à consommer heureusement son ouvrage. Les lettres contenaient des instructions sur les mesures et les précautions à prendre pour assurer sa vie, et il y promettait que, s'il échappait, il jeûnerait une semaine entière au pain et à l'eau, et donnerait des couronnes à des crucifix et des robes à des statues de la vierge. Ces vœux insensés semblent justifier ce malheureux jusqu'à un certain point ; car ils annoncent moins de méchanceté et de scélératesse, que de superstition et de simplicité. Son cadavre fut transporté sur un échafaud, et le caissier Venero, arrêté comme complice, ainsi que le confesseur Timmerman. Ce moine fanatique, plus coupable que son pénitent, fit l'aveu de toutes les circonstances de cet affreux attentat : Venero fit les mêmes déclarations, et tous deux furent condamnés

à être étranglés et tirés à quatre chevaux. Leurs têtes et leurs membres furent exposés sur les boulevards du château. Les jésuites, dans la suite, c'est-à-dire, en 1586, après la prise d'Anvers par le duc de Parme, recueillirent solennellement les restes de ces trois prétendus martyrs, et les exposèrent, comme des choses saintes, à la vénération publique.

Les Anversois, qui, dans le premier moment, regardaient le duc d'Alençon comme auteur de cet attentat, arrêtèrent tous les Français. Ce duc, qui était à l'abbaye de St-Michel, y fut tout-à-coup investi par une populace furieuse, qui menaçait de l'immoler à sa vengeance. Le prince apaisa le tumulte, en faisant lire publiquement dans toutes les rues un billet écrit de sa propre main, par lequel il assurait au peuple que le coup partait des Espagnols, et non des Français. Les écrits qu'on avait trouvés sur l'assassin, prouvaient en effet très-clairement qu'on ne devait l'attribuer qu'aux premiers.

Le bruit dela mort du prince d'Orange se répandit dans toute l'Europe. Le prince de Parme, qui le crut lui-même, adressa de Tournai aux principales villes, à Anvers, à Bruxelles, à Gand, à Bruges, à Ypres, des dépêches datées du 25 mars, par lesquelles il leur manifestait la sincère affection qu'il portait au pays, et leur rappelait les peines qu'il avait prises, les dangers qu'il avait courus pour leur défense et leur bonheur; et profitant de la circonstance, il leur dit très-affectueusement que, « comme Dieu s'était servi de la mort du prince d'O-
» range pour leur ouvrir les yeux, afin de voir sa finesse,
» ses faussetés et ses tromperies, au moyen desquelles il

» les avait détenus en défiance, misère et servitude seu- » lement par son ambition, il avait bien voulu leur écrire » pour les assurer que, s'ils voulaient se servir de cette » occasion, ils ne trouveraient personne plus affectionné » que lui ; qu'il ne recevraient pas moindre grâce, faveur » et traitement que n'avaient reçu ceux qui, se fiant sur » la douceur naturelle dont sa majesté était douée, s'é- » taient volontairement jetés dans ses bras ; qu'il s'at- » tendait à recevoir la réponse ; qu'il leur souhaitait leur » propre bien et repos ; et qu'elle pût être telle, que sa ma- » jesté pût avoir occasion de quitter toutes les autres pré- » parations qu'il faisait pour y parvenir par d'autres » moyens, qui seraient infiniment plus rigoureux.

Ces dépêches firent si peu d'impression que la plupart des provinces renouvelèrent solennellement leur serment au duc par leurs députés.

Les députés de Hollande, de Zélande et d'Utrecht s'étaient excusés de prêter le serment au duc d'Anjou, alléguant qu'ils n'étaient pas autorisés à cet effet. Pressés par les agens du duc, ils apportèrent une autre excuse : ils devaient s'assurer du consentement des villes. Ceux de Hollande et de Zélande finirent cependant par s'y déterminer. C'est ce que porte une résolution du 10 mai 1582. Ceux d'Utrecht persistèrent dans leur refus.

Le prince d'Orange était encore alité. Le duc, qui avait toujours différé de délivrer les *reversales*, y était moins disposé que jamais dans l'incertitude où l'on était sur l'état du prince. Mais quand il sut positivement qu'on était sûr de la guérison, il n'hésita plus et lui délivra les reversales, qui étaient signées dès le 22 février. Ces lettres conçues en

style assez entortillé, selon l'usage de la diplomatie (a), portaient en somme que l'intention du duc n'avait jamais été de préjudicier par le traité de Bordeaux à la pacification de Gand, ni de comprendre dans ce traité les états de Hollande, Zélande et Utrecht avec la généralité des autres provinces réunies; que persistant toujours dans les mêmes sentimens et la même volonté, il n'entendait pas et ne voulait pas qu'en vertu du susdit traité, ces états fussent tenus à d'autres conditions que celles qui s'y trouvent exprimées, et qui consistent seulement à maintenir avec ces provinces une bonne union et sincère harmonie pour les intérêts communs dans la présente guerre, et de contribuer en conséquence pendant toute sa durée au *pro rata* de leur quote-part; de s'accorder avec ces mêmes provinces au sujet du cours de la monnaie et du maintien réciproque des priviléges, droits et coutumes des provinces respectives, de manière que les trois provinces susdites ne seront tenues à aucune autre obligation, voulant et entendant qu'elles restent dans leur entier, c'est-à-dire, dans le même état, condition, qualité qu'elles se trouvaient au temps de la pacification de Gand, suivant la promesse que le duc en a faite au prince d'Orange, sans que sous le prétexte du serment prêté sur l'observation du traité confirmé à Bordeaux, le duc puisse ou veuille prétendre quelque chose de plus.

Il résulte de la teneur de cet acte bien compris, que les trois provinces n'étaient assujetties à l'union générale que

(a) Elles se trouvent dans Bor, 3e part., livre 17, p. 9, et dans Kluit, 1re part., ch. 11, p. 316.

pour ce qui concernait la guerre, les monnaies et les priviléges respectifs. Mais les domaines appartenaient à Guillaume, qui, par lettres du 6 mai, adressées aux états de Hollande, leur exposait « que le duc n'avait jamais eu » l'intention de s'emparer d'un pays, dont le gouvernement lui appartenait, et que par conséquent il se proposait d'user de l'autorité que ces priviléges lui avaient » confiée, et de se mettre en possession des domaines. » On délibéra sur ce point dans différentes assemblées. Il fut d'abord question du titre qu'on lui déférerait, et celui de *comte et seigneur* parut le plus convenable. C'est sous ces titres que Guillaume accepta la nomination par lettres patentes datées de Bruges du 14 août 1582. Mais tout n'était pas fait. Il fallait sceller l'acte, dresser les conditions, procéder à l'inauguration. Tous ces grands objets furent discutés non en assemblée publique, mais en conférences secrètes dans le salon du prince pendant les mois de novembre 1582 et janvier 1583.

La guerre continua avec une égale alternative de revers et de succès. Les Français tentèrent une entreprise sur Namur, où était la duchesse de Parme, et la manquèrent. Le prince de Parme prit Lens, et vint le 8 avril mettre le siège devant Audenarde, qu'il prit par capitulation, le 5 juillet. Les troupes du duc d'Alençon, commandées par le seigneur de Tyan, gouverneur de Ninove, et le seigneur de Tempel, gouverneur de Bruxelles, emportèrent par force Alost dans la nuit du 23 avril ; et les soldats du prince de Parme prirent par artifice le château de Gaesbeke, et la ville de Lierre par trahison.

Le duc d'Alençon, accompagné du prince d'Orange

était parti d'Anvers pour Flessingue, dans l'intention de se rendre à Bruges, où il arriva en effet le 17 juillet. La bourgeoisie le reçut avec magnificence. Il fit un assez long séjour dans cette ville, d'où étant venu le 20 août à Gand, il y fut solennellement inauguré le 23 comte de Flandre.

Cependant le duc voyait avec une secrète confusion, qu'il n'exerçait dans ces pays qu'une autorité précaire et chancelante. Les officiers français qui formaient sa cour et son conseil, partageaient son indignation, ou plutôt la lui avaient inspirée. Ils ne cessaient en effet de lui insinuer que la forme de gouvernement auquel il s'était presque servilement soumis, était indigne de son rang et de sa naissance; qu'il n'avait que le vain titre de souverain, et que le prince d'Orange en avait toute l'autorité: ils lui représentaient que les états ne lui fournissaient point les fonds qu'ils lui avaient promis pour le paiement de ses troupes; que d'ailleurs il ne pouvait ignorer les mauvaises dispositions des Flamands pour les Français: ils lui rapportaient les propos peu décens et peu mesurés par lesquels les Flamands s'expliquaient particulièrement sur le duc lui-même. Ils concertèrent donc dans un conseil secret les moyens de tirer le duc de cette espèce d'avilissement où il était réduit, et de lui donner une autorité plus absolue.

Ce fut, selon Bentivoglio, Fervaque, favori du duc, et selon Strada, Bodin, son maître des requêtes, qui se chargea de lui faire connaître les sentimens et les projets de ses officiers. « C'est, disaient-ils, une honte pour » le nom français, que le frère unique du roi, son héri-

» tier présomptif, celui qui est destiné à porter la plus
» brillante couronne de l'univers, reçoive des lois dans
» un pays où il ne devrait que recevoir des hommages et
» donner des ordres ; et que c'était en vain qu'il portait
» les titres pompeux de duc de Brabant et de comte de
» Flandre. Le prince d'Orange est le véritable souverain
» de ces provinces : les états sont maîtres des finan-
» ces et des impôts, les dispensateurs des peines et des
» récompenses. En accordant au duc l'éclat extérieur de
» la souveraineté, on lui en avait refusé la puissance réel-
» le, puisqu'il ne pouvait donner un ordre, que le prince
» d'Orange ne le lui eût suggéré, ni former un projet,
» que les états de chaque province, que le conseil de cha-
» que ville, que, pour ainsi dire, le bourgmestre de
» chaque village ne l'eussent approuvé. Ce n'est pas
» régner, ajoutaient-ils, que de tenir la couronne
» du consentement d'un peuple volage, inconstant,
» capricieux, qui se laisse en un instant emporter aux
» passions les plus opposées. Il faut donc établir votre
» empire par la force ; et, pour y parvenir, il faut vous
» assurer d'Anvers et des principales villes de la Flan-
» dre. Ce projet, dont la hardiesse peut vous étonner et
» vous épouvanter, est cependant d'autant plus facile à
» exécuter, que vos troupes y sont répandues. Il ne faut
» que leur faire connaître vos intentions et leur faire pas-
» ser vos ordres, et tous les Français, officiers et soldats,
» animés du zèle le plus ardent pour la gloire de votre al-
» tesse, s'empresseront de vous en donner des preuves
» sensibles. Si la violence qu'il faudra employer, si le sang
» que peut-être il faudra verser, effraie votre altesse,
» qu'elle pense que les premiers qui furent rois, n'établi-

» rent leur puissance que par ces moyens, et que ceux qui, » au commencement, ont été regardés comme les oppres» seurs et les tyrans de leur pays, en ont à la fin été vé» nérés comme les sauveurs et les pères. C'est la force qui » fait le droit; c'est le succès qui fonde la justice. »

Le duc effrayé d'un côté des nombreuses difficultés que présentait ce projet, touché de l'autre des grands avantages qu'il lui promettait, céda à ce dernier sentiment, et envoya des ordres secrets aux commandans des garnisons de Dunkerque, de Nieuport, de Dixmude, d'Ostende, de Bruges, de Termonde, d'Alost et de Vilvorde; il se chargea lui-même de la réduction d'Anvers, et l'exécution de ce vaste projet fut fixée au 16 janvier 1583.

Le duc fit donc dans ce dessein approcher d'Anvers son armée, composée d'une nombreuse infanterie et cavalerie française, renforcée par un corps de quatre mille Suisses, qu'il avait récemment fait lever : il en fit loger dans la ville, près de son hôtel, un assez grand nombre, sous prétexte que c'étaient des officiers de sa maison et des gens de sa suite. Mais cette mesure extraordinaire fit naître des soupçons aux Anversois, et le bourgmestre en avertit le duc au soir, en le priant de trouver bon que, pour la satisfaction des bourgeois, on pût tendre les chaînes des rues de meilleure heure. Le duc répondit que le peuple ne devait point concevoir de défiance de ses troupes, et qu'il ne les avait rassemblées autour de son palais que pour son service : il consentit cependant à la demande du bourgmestre, afin d'écarter les soupçons. Mais les bourgeois, qui avaient reçu par un seigneur français un avis secret du complot tramé

par le duc, eurent soin de faire pendant la nuit une bonne garde, et de tenir pendant le jour suivant, 17 janvier, les portes de la ville fermées.

Le duc, qui dîna plus tôt qu'à l'ordinaire, fit annoncer qu'il allait sortir de la ville pour passer la revue de son armée, et s'appuya de ce prétexte pour faire détacher les chaînes et ouvrir les barrières. Il envoya deux colonnes, l'une à la Roode-Porte, et l'autre à la Kipdorp-Porte, pour les faire ouvrir, et prit pour cette opération l'heure de midi, parce que c'était le temps où les habitans, occupés à dîner, seraient moins attentifs à ses démarches. Le duc, accompagné de deux cents chevaux et de toute sa garde, composée tant de Suisses que de Français, vint à la Kipdorp-Porte, où ses affidés, qui étaient sur le pont, se rangèrent des deux côtés pour lui laisser le passage libre. Il passa en effet au milieu de ces deux haies, et parvint sans difficulté au second pont-levis, où le duc, montrant de la main la ville à ses soldats, leur cria : *courage, mes enfans, Anvers est à vous!* A cet instant, un des seigneurs de sa suite (il s'appelait Rochepot) fit semblant de s'être cassé la jambe ; c'était le signal convenu. Un bourgeois, comme on s'y attendait, se présenta pour secourir ce seigneur, qui lui porta un coup violent, et la suite du duc tomba soudain sur les soldats de la garde, qui furent tous tués. Les Français comptent déjà que la victoire leur est assurée : les deux cents chevaux qui accompagnaient le duc, rentrent dans la ville avec grand bruit, et toute l'armée les suit, en criant : *ville gagnée! vive la messe! tue, tue!*

Les Anversois, qui, dans ce moment, ne pouvaient ni

deviner ni soupçonner la cause de ces cris, apprenant qu'on massacrait les habitans, qu'on pillait les maisons, qu'on assiégeait la bourse, se précipitent de leurs maisons avec leurs armes : les tambours et le tocsin sonnent l'alarme ; le nombre des bourgeois armés, grossissant de moment en moment, forcent les Français à fuir dans le plus grand désordre. Le péril et l'intérêt communs avaient réuni tous les habitans ; ils oublièrent dans ce moment les différences de parti, de sexe, de religion, et on les vit indistinctement, hommes et femmes, catholiques et protestans, se donner la main pour ne penser qu'à la défense de leur patrie, de leurs fortunes et de leurs enfans. Les ouvriers, sortis de leurs ateliers, armés de leurs outils et de leurs instrumens, se précipitent sur les ennemis. Un boulanger, sortant tout nu de sa cave, où il paîtrissait sa pâte, assena un coup de sa pelle à four sur un cavalier, qu'il renversa de son cheval. Les femmes jetaient, du haut des fenêtres et des toits, des pierres, des tuiles, des ardoises sur les Français. Les bourgeois étaient si animés, que ceux qui, accourus avec précipitation, n'avaient pu se munir de balles, tiraient de leurs bourses des pièces d'argent, qu'ils pliaient avec leurs dents, et s'en servaient comme de balles pour charger leurs arquebuses. Les Anversois, parvenus à reprendre les remparts, forcèrent le seigneur de Tyan, de la maison de Mérode, gouverneur d'Alost, qui était soupçonné de tenir le parti des Français, à sauter des remparts dans un fossé plein d'eau, qu'il passa à la nage. Mais à peine avait-il atteint l'autre bord, qu'il reçut un coup qui lui fracassa la tête. Les bourgeois, maîtres des boulevards, dirigèrent et déchargèrent les canons contre

les Suisses qui marchaient sur la ville : une partie des premiers se détacha, et s'empara des maisons voisines de la Kipdorp-Porte, sur laquelle elle fit par les fenêtres un feu terrible; le massacre fut affreux. Les cadavres amoncelés arrêtèrent la fuite et la sortie d'un grand nombre, qui semblait n'y être venu que pour grossir ce tas de morts et de mourans, couchés les uns sur les autres, dont la porte fut en un moment remplie et comme encombrée. Ce monceau de victimes, dit Strada, était de la hauteur de deux hommes.

Le duc, voyant que ses soldats avaient forcé la porte, se crut fermement et se dit hautement maître de la ville; erreur d'autant plus grossière, que, voyant ses gens sauter du haut des remparts, il pensait, (et il le disait) que c'étaient les bourgeois qui se sauvaient; mais il fut bientôt désabusé, et forcé de se sauver lui-même, aussi confus que déconcerté, pour se soustraire aux coups de canon, dont il pensa être atteint.

Les Français enfin n'opposaient plus de résistance; et les bourgeois, qui voulaient fermer la porte, y éprouvèrent le plus grand obstacle dans ce mont de cadavres dont elle était obstruée. C'était un horrible spectacle que ce tas énorme de corps mutilés, dont la plupart montraient encore la tête pour tâcher de respirer l'air, dit Meteren, qui affirme qu'il tient cette circonstance de plusieurs de ceux qui étaient montés sur ces corps pour en déblayer la porte.

La perte des Français, tués tant dans la ville que sur les remparts, monte *justement*, dit cet historien, à quinze cents, dans le nombre desquels on peut compter au moins

trois cents vingt seigneurs de la première qualité, et la perte des Anversois est *justement*, dit-il encore, de quatre-vingt-trois, de sorte que, par un singulier hasard, le nombre, tant des Français que des Anversois, faisait *justement* le nombre de l'année où arriva ce funeste événement, c'est-à-dire, de 1583. Le calcul que rapporte Haræus, qui l'appuie d'un acte public, publié dans le temps par le magistrat d'Anvers, se rapporte à celui de Meteren. Cependant, Strada pense que ce nombre si juste a été imaginé pour donner à cet événement une apparence de merveilleux, en élevant précisément le nombre des tués à celui de l'année. Cet historien avance au contraire que, par les rapports exacts qui lui avaient été communiqués, il a vérifié que, pendant les deux jours qui furent employés à enterrer les corps des Français précipités dans les fossés, on en tira à peu près cinq cents; que dans les rues, dans les maisons, et particulièrement dans la porte, on en avait tué un peu plus de neuf cents; qu'en y ajoutant le nombre de ceux qui furent noyés dans la Dyle, en fuyant avec le duc, on peut évaluer avec assez de certitude le nombre des Français qui ont péri dans cette malheureuse affaire, à deux mille. Ce nombre serait encore trop peu fort, si l'on en croyait les historiens, qui assurent que cette fuite coûta au duc près de deux mille hommes, qui furent submergés en le suivant (*a*).

Cette retraite causa au duc les plus grands embarras et l'exposa aux plus grands dangers. Le passage de l'Escaut

(*a*) Un chronographe, qui fut inscrit sur la porte de Kipdorp, rapporte l'année de cet évenement par ces mots : AUXILIUM sUIs DeUs.

était fermé par les vaissaux que les Anversois y avaient envoyés : les environs de Malines et de Termonde étaient inondés. Il vint donc, au péril de ses jours, passer la Dyle au village de Rimenante, et ne put gagner Termonde, qu'en franchissant au hasard toutes les terres inondées.

Cette entreprise, dont le duc de Montpensier et le maréchal de Biron avaient remontré au duc la témérité et les difficultés, avait cependant réussi à Dunkerque, à Dixmude, à Alost, à Vilvorde et à Termonde; mais elle échoua à Ostende, à Nieuport et à Bruges, soit par la faveur des circonstances, comme dit Bentivoglio, soit par la supériorité du nombre des Français.

Le prince d'Orange, pour éviter un plus grand mal, employa tout l'ascendant qu'il avait sur les esprits, pour réconcilier les états avec le duc. Celui-ci, de son côté, avait écrit d'une manière très-pressante aux états, pour tâcher de justifier son entreprise, en alléguant qu'il n'avait pu contenir ses troupes, dont le défaut de paie avait excité le mécontentement et le soulèvement. Le roi de France, Henri III, avait envoyé aux états le président de Bellièvre pour ménager cette réconciliation, et les états, entraînés enfin par les motifs que cet habile négociateur leur exposa, conclurent le 18 de mars 1583 un traité, dont les principales conditions furent, que le duc se retirerait à Dunkerque avec quatre cents hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie; qu'il évacuerait les places qu'il occupait, et qu'il ferait un nouveau serment d'employer fidèlement ses forces pour le service du pays; que les Flamands rendraient les prisonniers français, et qu'ils paieraient aux soldats du duc une partie de leur solde. Cette récon-

cilíation ne fut cependant qu'apparente, et, pour ainsi dire, forcée par la position où se trouvaient les états du duc. La confiance mutuelle était détruite, et conséquemment la bonne intelligence rompue.

Le duc, voyant l'aliénation générale des esprits, se décida à abandonner un pays, où il ne trouvait plus que des ennemis à combattre, des alarmes à essuyer, des soucis et des outrages à dévorer. Il se retira en France en juin 1583.

Le prince de Parme profitant de cette espèce de confusion, se hâta de porter ses armes dans la Flandre, où il prit Dunkerque et Nieuport, emporta Dixmude et Furnes, soumit Rupelmonde, et vint mettre le siége devant Ypres, qu'il tint bloquée pour l'affamer.

Dans ces circonstances critiques, ceux de Gand avaient rappelé Hembyse, qui avait repris avec sa charge de bourgmestre toute son ancienne influence, et ceux de Bruges avaient confié le commandement de leur ville au prince de Chimai, fils du duc d'Aerschot. Le prince de Parme envoya le marquis de Roubai et le baron de Montigny avec son armée à Eccloo pour observer et contenir ces deux grandes villes, et y entretenir, en les séparant, des intelligences secrètes.

Ypres, que le prince de Parme avait tenu bloquée pendant tout l'hiver, se rendit le 10 avril à des conditions assez avantageuses. Elle conserva ses priviléges; mais la religion réformée y fut entièrement proscrite. Le duc d'Aerschot s'était rendu exprès à Bruges pour engager son fils, à rendre la ville, et celui-ci, qui, persuadé que c'était le moyen d'obtenir du roi le pardon de sa défec-

tion, envoya des députés au prince de Parme pour la lui remettre. La capitulation fut arrêtée le 20 mai, et publiée à Bruges le 25. Les conditions étaient modérées, afin d'engager ceux de Gand à suivre cet exemple. Elles assuraient la conservation des priviléges et la liberté de conscience.

Cependant le prince d'Orange employait encore sa généreuse influence pour rapprocher les esprits; mais les efforts qu'il avait faits pour ramener la paix dans la Flandre, en rétablissant l'union entre le peuple et le souverain, avaient inspiré des soupçons et de la défiance aux Flamands, qui l'accusaient hautement de trahison. Le bruit se répandit parmi le bas peuple, que le prince avait introduit un grand nombre de Français dans le château. Cette populace furieuse, sans autre indice, sans autre examen, court en tumulte et en armes au château, et en visite tous les forts, tous les appartemens, toutes les avenues; et quoiqu'ils n'eussent rien trouvé dans toute la citadelle qui pût justifier leurs ridicules soupçons, ils osèrent dire au prince, qu'il eût à sortir, en l'accablant d'injures grossières, et en le qualifiant de traître et d'introducteur des Français. Cette grande injustice, qu'il négligea de punir, lui inspira le plus violent chagrin. Ce généreux citoyen, regardant comme le plus grand des malheurs, d'être devenu un objet de défiance et de terreur pour ses concitoyens, ne put soutenir le changement qu'il remarquait sur tous les visages : il vit qu'un silence ombrageux, qui décelait leurs soupçons, avait succédé à ces acclamations qu'inspirait auparavant sa présence : il fut si vivement affecté de ce contraste, qu'il prit le parti de se

retirer en Zélande, pour n'être plus témoin de l'ingratitude dont il était payé, et se soustraire aux périls dont il était environné : il partit le 22 juillet de cette année.

Depuis l'éloignement du duc d'Alençon, les Provinces-Unies se regardèrent comme indépendantes : elles firent battre des pièces de monnaie, où on ne voyait ni l'effigie ni les armes du roi, que les états avaient conservées dans celles qu'ils avaient fait frapper de leur autorité, les années précédentes (*a*).

Cependant les états comprirent enfin que le seul moyen d'échapper à l'oppression des Espagnols, était, comme le prince d'Orange le leur avait si souvent répété, une sincère réconciliation avec la France et le duc d'Alençon. Les états, touchés de ces avis, envoyèrent au mois de mai 1584 des députés au duc, qu'ils trouvèrent le 10 juin à Château-Thiéry, mourant d'une maladie causée par la débauche, comme l'ont hasardé les uns; par le poison, comme l'ont conjecturé les autres, et plus vraisemblablement, par le chagrin, comme le plus grand nombre l'a assuré. Il n'était âgé que de vingt-huit ans, deux mois et quelques jours : prince faible, dont l'esprit léger et la conduite inconséquente augmentèrent les malheurs de la Belgique, et en perpétuèrent les troubles. Il refusa de se confesser, dit Meteren, qui déclare l'avoir appris de la bouche même

(*a*) Les écus frappés pendant l'an 1584, au coin des états de Brabant, représentent d'un côté les armes de la province avec deux légendes circulaires ; l'une, *symbolum interregni*, et l'autre, *moneta ducatûs Brabantiæ :* au revers, le lion paraît sur un arc de triomphe, pareillement avec deux légendes ; la première, *ordinibus jubentibus*, et la seconde, *antiquâ virtute et fide*.

des personnes qui étaient auprès de ce prince à ses derniers momens. On employa cependant tous les moyens possibles pour l'y engager, persuasion, terreur, ruses. On lui envoya même un prêtre déguisé, afin que le costume sacerdotal ne choquât pas sa vue. Il ne voulut pas l'entendre ; il se borna à déclarer qu'il s'assurait d'obtenir son salut et la rémission de ses péchés par l'effusion du sang de Jésus-Christ, le seul sauveur. c'est faux sa mort fut [illegible]

Les états se trouvaient donc sans chef. C'est alors qu'ils pensèrent sérieusement à transporter la souveraineté sur la tête de Guillaume à titre héréditaire. Une question se présente ici fort naturellement (a) : Guillaume avait-il cette ambition, comme on l'en a accusé ? S'il l'avait réellement, dit Vander Vynckt, il ne l'a point fait paraître. Mais, ajoute-t-il, comme il avait une ambition fort éclairée, il jugea apparemment que le tems n'était pas venu. Il voulait, avant de manifester ses vues, voir débrouiller la confusion et le chaos dans lequel l'état était plongé. Bentivoglio s'explique plus ouvertement. Il avance qu'il » espérait devenir l'arbitre souverain du gouvernement » des Pays-Bas, et après y avoir détruit à la faveur des » conjonctures, l'autorité du roi, en usurper la do- » mination. Il se flattait du moins de réunir sous ses » lois les provinces de Hollande et de Zélande, et de s'y » créer une souveraineté particulière (b). Il voulait ré- » gner, dit-il encore. Il espéra monter au rang suprême » en excitant des révolutions en Flandre, et il avait effec-

(a) Vander Vynckt, liv. 5, chap. 5.
(b) Liv. 12.

» tivement si bien conduit ses projets depuis le commence-
» ment des troubles, que si la mort n'en eût coupé la trame,
» il est indubitable qu'ils allaient être couronnés en Hol-
» lande et en Zélande des plus heureux succès. » Grotius est également de cette opinion. Il le blâme de s'être réservé dès le commencement des troubles, les deux plus puissantes provinces, la Hollande et la Zélande, pour y exercer l'autorité souveraine ; d'avoir exigé secrètement du duc d'Anjou (il s'agit sans doute ici des reversales), qu'il se contenterait d'exercer sous un vain titre une autorité temporaire dans ces deux provinces; d'avoir placé son nom à la tête des lois et des actes publics, et de s'être arrogé sous le titre de gouverneur les droits et le pouvoir d'un maître (*a*).

Tous ces raisonnemens ne sont, dira-t-on, que des conjecctures, très-fortes à la vérité. Mais où sont les faits? Je vais les expliquer. Meteren (*b*) dit assez vaguement qu'on parla dans ce temps (an 1583) de faire le prince d'Orange comte de Hollande et de Zélande pour lui donner tout le pouvoir et toute l'autorité, afin que les autres provinces pussent trouver dans un nouveau maître un puissant protecteur, et que par ce moyen, elles pussent mieux se défendre, étant devenues plus fortes par leur union. Mais l'opposition de chaque ville empêcha l'exécution de ce projet, qui n'eut pas de suite.

Le Petit (*c*) dit plus positivement que Meteren, qu'après

(*a*) Liv. 4.
(*b*) Liv. 11.
(*c*) Liv. 5, chap. 11.

diverses délibérations, le prince d'Orange fut mis en avant pour être créé comte de Hollande et de Zélande, mais que ce projet demeura sans effet par les diversités et les contrariétés des opinions des villes.

Il paraît que ces deux historiens n'ont pas connu ou n'ont pas voulu faire connaître la suite des événemens. Ils ne parlent de ce plan qu'à l'année 1583, et c'est en 1584 qu'on travailla à le réaliser.

Pour être bien au fait de ce plan, qui paraît si habilement combiné et si adroitement conduit, il faut remonter plus haut. Qu'on se rappelle donc toutes les circonstances antécédentes. Guillaume avait été créé *magistrat suprême* en 1576, *ruwart* du Brabant en 1577; il avait prêté serment aux états en 1581. En 1582, il déclara qu'il voulait se mettre en possession des domaines de Hollande et de Zélande, et il fut revêtu du titre de *comte et seigneur*. Les choses étaient restées dans cet état. L'entreprise du duc d'Anjou et les projets du prince de Parme firent comprendre à Guillaume qu'il n'était plus temps de tergiverser, et qu'il était urgent de presser le dénouement. Il sollicita donc en 1583 une disposition définitive des états, qui enfin résolurent de signer l'acte de *transport* de l'autorité sur la tête de Guillaume, comme comte et seigneur. Cette résolution est du 26 mars 1583. L'acte fut signé par trois des plus anciens seigneurs et par les députés des grandes et des petites villes, et muni de vingt-huit sceaux (*a*). Une députation fut envoyée au

(a) Cet acte se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque royale de La Haye. Il est ainsi intitulé dans le catalogue, p. 531 : *Origineele*

prince pour le prier de venir dans le pays procéder à son inauguration. Mais les villes de Zélande, qui, dans toute cette négociation s'étaient toujours montrées opposantes persistaient dans leur refus, entraînées par l'influence et l'exemple de Middelbourg. Cette ville avait bien consenti à recevoir Guillaume en qualité de comte, préférablement à tout autre ; mais elle exigeait le rétablisseses priviléges. On fut donc obligé de différer la cérémonie.

Ce contretemps donna lieu à de nouvelles conférences entre le prince et les états, qui lui firent encore beaucoup de représentations et d'objections. Mais il leur répondit fermement qu'ils ne devaient pas douter que la Zélande ne suivît leur exemple, puisqu'elle avait arrêté l'année précédente, de le reconnaître dès qu'il serait inauguré, et il leur remit copie de la résolution. La plupart des députés étaient d'avis de délivrer l'expédition de l'acte. Les villes d'Amsterdam et de Gouda s'y opposèrent. Mais les états n'en persistèrent pas moins dans leur résolution.

Il ne s'agissait donc plus que de dresser la *capitulation*, c'est-à-dire, le traité des conditions auxquelles on lui céderait la souveraineté. Nicolaï, président de la cour de Hollande, le seigneur de Mathenesse, le pensionnaire Buis, Pierre Vander Moere et Jean Oldenbarnevelt avaient été chargés de la rédaction de ces conditions,

brief van ridderschap en alle groote en kleine steden van Hoelandt den prince van Orange aannemende als graaf en heer 26 maart 1583, *by drie van de oudsten van de ridderschap, en van alle de groote en kleine steden getekend met agt en twintig zegels.*

et on leur avait délivré à cet effet une commission portant plein-pouvoir, datée du 27 octobre. Elles furent présentées le 13 novembre aux états, qui convoquèrent extraordinairement pour le 6 décembre une assemblée des députés de la noblesse pour les examiner et les discuter. Elles furent agréées; et sans égard à la protestation d'Amsterdam, on nomma une députation pour les présenter au prince. Cette députation était composée d'un membre de la noblesse, du grand pensionnaire et des députés de Dordrecht, Harlem et Enkkhuisen.

Guillaume vint à La Haye, et l'expédition lui fut remise le lendemain 7 décembre dans sa chambre même par cinq députés de la noblesse, et Buis, avocat de Hollande, assisté des députés de toutes les villes, à l'exception des opposantes. La capitulation fut dressée et signée le 30 décembre par Bruinings au nom du prince, et Buis au nom des états,

Les états de Hollande, de Zélande et de Frise s'engagent à reconnaître, recevoir et installer Guillaume, prince d'Orange, comme *comte* avec les pouvoirs, les titres et les armes des anciens comtes (*a*). Les conditions auxquelles on lui déférait ainsi la souveraineté, sont fondées sur les mêmes principes et conçues à peu près dans les mêmes termes que celles du traité du Plessis, par le-

(*a*) Cette capitulation se trouve en entier dans Bor, liv. 15, p. 203 et suivantes. Elle n'est cependant pas dans le recueil imprimé des résolutions de Hollande. Mais ce n'est pas une raison pour révoquer son existence en doute. On conçoit aisément pourquoi elle n'a pas été insérée dans les actes de la province. C'est que ces résolutions ne furent imprimées qu'après la mort de Guillaume; et comme cet acte n'a pas

quel on y avait appelé le duc d'Alençon. Elles tendent toutes, comme celles-là, à empêcher les abus de l'autorité et à arrêter les écarts et les entreprises de l'ambition. Le comte devait jurer de maintenir les lois et les priviléges dans toute leur force, l'ancienne constitution dans tous ses points, le territoire dans toute son intégrité, les traités dans toute leur teneur. Il ne pouvait faire aucun acte, aucune entreprise, aucun changement sans l'aveu et le consentement des états, dans tout ce qui concerne les grands intérêts de la nation, comme la législation, les impositions, la paix, la guerre, les alliances. Il ne pouvait nommer aux fonctions publiques que sur la présentation des états, ou de l'aveu des colléges intéressés. Il devait conserver la monnaie pour ne pas gêner les relations et les transactions commerciales; confirmer et ratifier l'aliénation des domaines vendus depuis 1572, pour ne pas inquiéter les acquéreurs; maintenir la religion évangélique-réformée; mais pour ne pas alarmer les consciences, il ne pouvait rechercher qui que ce fût pour cause de croyance ou d'opinion religieuse.

Tels étaient les points généraux d'administration touchant les affaires majeures, c'est-à-dire, qui intéressaient tout l'état, à raison de l'importance de l'objet ou de la force des circonstances.

Pour les affaires courantes ou particulières, il était tenu

en son exécution, on a cru sans doute inutile de le publier. La chose a dû être en effet considérée comme non avenue. Kluit, tome 1, p. 478 et suivantes, atteste qu'il a vu le manuscrit original, sur lequel il a corrigé les fautes qui se trouvent dans la pièce telle que Bor la rapporte, et qu'il en a de plus trouvé une copie authentique dans les archives de la maison d'Orange.

de convoquer les états tous les ans au 1er de mai, pour en délibérer avec lui en personne, dans le sein de l'assemblée et dans la langue du pays.

Voilà les obligations générales auxquelles il était tenu comme souverain par rapport aux affaires publiques; mais il avait des obligations particulières, personnelles, pour ainsi dire, qui tendaient également au même but, c'est-à-dire, à tempérer son pouvoir, de manière à le mettre dans l'impossibilité d'en abuser. Il avait la jouissance des domaines; mais il ne pouvait les aliéner, et il devait en acquitter les charges. Il devait fixer sa résidence dans l'une des provinces, et il ne pouvait en sortir sans l'aveu des états; son conseil était nommé par les états; ses gardes et ses officiers devaient être choisis parmi les nationaux. Enfin, il était soumis aux juridictions et aux formes ordinaires, comme les autres citoyens.

La violation d'un des articles de la capitulation de sa part emportait sa déchéance.

La souveraineté était héréditaire dans sa maison, de manière toutefois que les états pouvaient y appeler celui des fils qu'ils en croiraient le plus digne.

Telle est la substance de cette fameuse capitulation, que l'on peut regarder comme le monument le plus éminemment *libéral* que présente l'histoire. On ne disait peut-être pas le mot alors; mais on connaissait la chose.

On dépêcha, à la requête du prince, des députés en Zélande pour engager cette province à accéder à la capitulation, ainsi qu'à Amsterdam et à Gouda, qui avaient protesté contre cette opération. Ces députés étaient chargés « de déclarer à ces deux villes, au nom des nobles et » des autres villes, que si elles s'opiniâtraient à ne point

» entrer dans le dessein de la province, les états ne laisse- » raient pas de mettre la dernière main à cet ouvrage. »

Le 6 juillet 1584, ils vinrent faire rapport du résultat de leur mission. Ces deux villes avaient déclaré que lorsque les Zélandais auraient avancé la chose autant que les Hollandais, ils pourraient se réunir aux autres. L'affaire dépendait donc absolument, comme on voit, du parti que l'on prendrait en Zélande, et on la regardait si bien comme terminée, qu'on frappa une médaille sur laquelle le prince est qualifié du titre de *comte élu de Hollande, de West-Frise et d'Utrecht* (a). Sur la tête, le prince est représenté en buste avec ces titres pour inscription. Le revers, qui n'en a point, représente la liberté sous la figure d'une femme qui, éclairée d'une lumière céleste, a la bible sur son giron, et porte dans la main droite le chapeau de liberté sur la pointe d'une épée. Elle est assise entre deux lions, armés de sabres, qui gardait et défendait l'enclos de la Hollande, orné des armes couronnées du prince, suspendues au milieu de celles des autres provinces.

Le prince se rendit à Delft pour la cérémonie; mais au moment où il se hâtait de venir recevoir le prix de ses

(a) On voit l'empreinte de cette médaille dans Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, traduite en français, tome 1er, page 337. La tête porte cette légende : GUILELMUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ, ELECTUS COMES HOLLANDIÆ, FRISIÆ ET UTRECT. ÆTATIS 52. ANNO 1584. Van Loon dit, en citant Strada, qu'on disait que cette pièce avait été frappée pour être jetée au peuple pendant la cérémonie de l'inauguration. Si je comprends bien, Strada ne parle pas d'une médaille, mais d'une monnaie, ayant pour inscription : *Nova moneta comit. Hollandiæ et Zelandiæ.*

longs travaux (*a*), une mort imprévue empêcha l'exécution de ce grand projet. Je vais en rapporter soigneusement toutes les circonstances d'après des pièces authentiques et juridiques.

Au mois de Mars 1584, le prince de Parme reçut une lettre signée Balthasar Gerard, et datée de Tournai le 20 de ce mois. Il la présenta lui-même au prince, et en laissa une copie écrite de sa main au gardien des cordeliers de Tournai. J'en rapporte ici littéralement les principaux traits.

« Monseigneur, Le vassal ou sujet légitime doit toujours » préférer la justice et volonté de son roi à sa vie. Or, est » assez notoire la très-juste sentence du roi catholique, no» tre roi et prince souverain, contre Guillaume de Nas» sau, promoteur principal des hérétiques et rebelles. » Néanmoins, hormis le gentil.....défunt, nul d'entre tant » de vassaux, serviteurs, soldats, que sa majesté a en l'in» finité de ses royaumes, s'est mis en devoir d'effectuer la» dite sentence, du moins, qu'on sache, parce que consi» dérant n'être nullement nécessaire, ains (mais) perni» cieux s'exposer à la mort en vain, ils ont judicieusement » retardé ladite exécution, laquelle est toutefois plus que » requise avec célérité. Mais pour y parvenir, faut néces» sairement avoir accès chez la personne du condamné, » et là principalement consiste la difficulté. C'est donc à » celui qui peut avoir ledit accès, à s'évertuer de tout son » pouvoir pour extirper cette peste, postposant à cet effet

(*a*) C'est l'expression de Grotius : *Ad longi laboris præmia properantem mors intercipit.*

» tous dangers à la justice et bonne intention du roi, afin » que sa majesté soit servie. Et depuis long-tems, piqué, » stimulé et époinçonné de déplaisir et amertume de voir » ce malheureux obstiné si longuement à fuir son juste » jugement contre l'espoir et désir de tous les gens de bien, » comme bon et fidèle serviteur de sa majesté, j'ai main- » tefois et quasi par inquiétude d'esprit, pourpensé aux » moyens qui seroient propres pour satisfaire de ma part » à ce devoir et servir à Dieu et au roi et à la république, » si finalement me suis avisé de donner une amorce à ce » renard pour avoir accès chez lui, afin de le prendre au » trébuchet en momens opportuns et si proprement qu'il » n'en puisse échapper. Mais je ne l'ai voulu ni osé prati- » quer à l'insçu de votre altesse et sans son exprès comman- » dement, ajoutant que cela pourra servir non-seulement » pour faciliter l'exécution susdite, mais aussi pour faire » recognoître aucuns des espies (espions) servant aux en- » nemis, et même quelques-uns non soupçonnés entre les » gens du roi, qui pourroient avoir des intelligences et » correspondances secrètes et proditoires par la voie d'i- » ceux espies avec lesdits ennemis, pour prévenir leurs me- » nées et les attraper et châtier, ainsi que votre altesse » trouvera convenir, à laquelle je déclarerai verbalement » ou par écrit le surplus, quand elle sera servie de me le » commander : et néanmoins je veux bien encore ajouter » que je ne pourjette de faire cet exploit pour raison de » prix et faveur mentionné dans ladite sentence, mais ser- » vir sa majesté perpétuellement de tout mon pouvoir et » sincère affection.

Cette lettre est suivie d'un écrit également signé Bal-

thasar Gerard, et daté de Tournai le 11 avril 1584. C'est Gerard qui parle.

» Monsieur d'Assonville, conseiller au conseil d'état du » roi, ayant par commission de son altesse interrogé Bal- » thasar Gerard, soussigné, sur le contenu de ma lettre du » 20 mars, présentée à son altesse, et nommément sur les » deux points, l'un sur l'accès pour parvenir à l'exécu- » tion de la sentence de sa majesté contre Guillaume de » Nassau, l'autre concernant le moyen de faire recognoî- » tre aucun des espies servants aux ennemis, et quelques- » uns qui leur correspondent, je déclare sur le premier:

» Que j'entends m'acheminer incontinent par où ledit » Nassau sera, et me nommer N., fils de N., demeurant » sur le pont à Besançon, qui ayant été exilé dudit lieu à » cause de la religion réformée, fut quelque temps après » arrêté prisonnier avec les autres pauvres exilés, qui s'é- » toient retrouvés à la surprise de ladite cité, avenue sur la » fin du mois de juin 1575. Et comme j'aurois été édifié » (élevé) de jeunesse en la même religion, Dieu m'auroit » fait la grace d'y persévérer quoique tacitement; finale- » ment j'aurois pris la résolution, après avoir enduré plu- » sieurs reproches, injures et insolences des papaux, de » m'absenter dudit Besançon pour me retirer au lieu où » je puisse, sans crainte de mourir, faire service au seigneur » et vivre toujours à la mode des évangélistes et fidèles de » l'église réformée, et qu'à cet effet me serois achemi- » né par deça (aux Pays-Bas) à l'intention de me ranger » avec ceux qui tiennent le parti de son excellence (le » prince d'Orange), pour lui faire très-humblement ser- » vice; mais ayant été surpris d'une forte maladie au pays

» de Luxembourg, ne m'auroit été possible de passer ou-
» tre; alors obstant ma débilité et disette d'argent, me se-
» rois adressé à un nommé Jean de Prol, de Salins en Bour-
» gogne, secrétaire de monseigneur le comte Mansfeld,
» lequel estimant que j'étois papiste, m'auroit en faveur
» du pays dont je suis, donné assistance, et m'ayant quel-
» que tems embesoigné, m'auroit retenu pour lui servir
» de clerc.

» Mais comme il me semble très-difficile de contenter
» le seigneur en ne lui faisant servir qu'en cachette, j'avois
» eu crainte qu'il n'aviendroit quelque infortune par per-
» mission divine, et me serois départi d'avec ledit secré-
» taire après avoir à son insçu insculpé plusieurs cachets
» volans en cire rouge du propre anneau et cachet dudit
» seigneur comte, et de la forme que son secrétaire avoit
» coutume cacheter les passeports que ledit comte comme
» maréchal général du camp de sa majesté, donne aux sol-
» dats, vivandiers et autres, lesquels cachets volans j'au-
» rois estimé pour quelquement servir et assister aux va-
» leureux desseins de son excellence, mêmement pour
» moyenner plus assuré accès et accès de ses espies qui
» étoient garnis de passeports écrits et signés sous le nom
» dudit comte, et munis dudit cachet, pour bien plus sûre-
» ment aller et venir tant au camp qu'ailleurs, ainsi que
» son excellence le désireroit.

» Et suivant ce, lui voudrois présenter lesdits cachets
» en le suppliant bien humblement de prendre cela en
» bonne part, et estimant que si j'eusse eu le moyen de
» faire quelque meilleur office pour son service, je m'y
» fusse employé, ainsi que son excellence pourra le re-

» cognoître, quand il lui plaira être servie de moi, et me » permettre que dorénavant je puisse vivre sous sa juridic- » tion, faire état et profession de ma religion susdite, de » laquelle le seigneur l'auroit établi et constitué, selon le » jugement de tous, chef et principal protecteur et défen- » seur; qu'ainsi chacun fidèle évangéliste sera tenu de ser- » vir et assister son excellence par tous les moyens et ma- » nières qui se peuvent; auquel effet je me serois ingéré à » ce que dessus, et venu pardevant elle au grand hasard » et péril de ma vie, expressément pour lui faire bien hum- » ble service.

» Lesquelles choses ou autres frivoles et feintises je dé- » sire faire entendre audit Nassau pour avoir accès chez » lui et subsécutivement accommoder ladite exécution.

» Quant à l'autre point, s'ils veulent se prévaloir des- » dits cachets, pour éviter qu'il n'en puisse advenir du » mal, sera bien que son altesse fasse donner de bonne » heure avertances de tout audit comte de Mansfeld, afin » qu'il se tienne sur ses gardes et que son secrétaire ne » taille plus en forme de losange les cachets qu'il mettra » sur les passeports.

» Son altesse sera servie d'ordonner aux gouverneurs » des villes et forteresses qu'ils fassent défense à leurs gens » d'y laisser entrer aucun inconnu sans passeport suffisant, » qu'ils devront montrer à ceux qui sont de garde aux- » dits lieux, avant de les laisser entrer, sans toutefois qu'il » soit besoin que leurs soldats et gens sachent l'occasion de » cette défense.

» Et s'il advient que l'on trouve qu'ils sont faits et si- » gnés sous le nom dudit comte, et garnis de cachets de

» losange, on pourra s'assurer qu'ils sont faux, les laisser » entrer, sans pour lors leur démontrer mauvais visage, » ni faire déplaisir, mais mettre aux aguets après eux » quelques fidèles, accorts et stylés personnages, qui, sans » faire semblant sachent dextrement considérer et spé» culer en quel logis ils s'adresseront, avec qui ils commu» niqueront et quelles mines et contenances ils tiendront.

» Et en tout cas qu'ils ne seroient nombre assez grand » pour mal exploiter, semble qu'il ne seroit pas incom» mode de les laisser retourner pour la première et » deuxième fois, ayant cependant bon œil sur ceux qui au» roient communication avec iceux espies, afin que je puisse » avoir du loisir pour jouer mon personnage à l'endroit » (à l'égard) du premier point; et avenant le retour des» dits espies pour la troisième fois, on se pourra saisir d'eux » et de tous les trahistres (traîtres) qu'on aura reconnu » hanter avec eux, et les traiter comme il appartient.

» Le même se pourra observer au camp, donnant sem» blable ordre aux capitaines et prévôts bien connus.

» Dieu soit témoin que rien ne m'incite et promeut en » cette délibération, sinon un bon zèle que j'ai envers la » foi et vraie religion, tenant et gardant en notre sainte » église catholique apostolique romaine et notamment au » service de sa majesté.

» Toutefois, je supplie très-humblement son altesse de » me donner verbalement ou par écrit, grace, rémission » et pardon des fautes commises ou prêtes à être commi» ses par le moyen desdits cachets volans, l'assurant que » si je les eusse faits à autre fin et pour en mal user, je ne » voudrois pas être si imprudent que d'alléguer ma turpi-

» tude, ni si hébété que de m'impétrer de moi-même et sans » crainte au piége de la justice, en hasard de me faire avan» cer une mort honteuse, laquelle j'aimerois mieux souf» frir mille fois que d'avoir causé un déservice à sa majes» té, par faute de n'avoir fait savoir les choses sus» dites.

» Et m'est nécessaire avoir ladite grace et rémission » avant toute œuvre, afin que je puisse aller à confesse » et recevoir la sainte et sacrée communion aux pâques » sans scrupule de conscience.

» Au reste, comme il me faudra converser quelque » tems avec ces hérétiques ou athéistes, et aucunement (en » partie) m'accorder à leurs façons, néanmoins le plus mo» destement que cela se pourra faire, je supplie encore en » toute humilité que votre altesse soit servie impétrer de » sa sainteté une absolution et pardon pour moi touchant » ce fait et autres cas susdits, afin que je ne perde l'âme » avec le corps (*a*). »

Je ne sais si Gerard connaissait Virgile. Je serais du moins tenté de croire qu'il avait profondément étudié le fameux discours de Sinon, dont le nom est passé en proverbe pour désigner un fourbe rafiné, un artificieux

(*a*) L'original de cette piéce a été mis par Gerard en mains du conseiller d'Assonville, afin qu'il en communiquât le contenu au prince de Parme; et après avoir laissé copie de l'une et de l'autre au gardien des cordeliers de Tournai, celui-ci le confessa et le communia *avant l'exploit en question*, comme porte la note au bas des deux copies, qui sont de la main de Gerard, et c'est sur ces copies qu'ont été prises celles qui existent aux archives de Bruxelles, et qui m'ont été communiquées.

menteur. L'écrit du Bourguignon ne le cède pas en adresse et en perfidie au discours du Grec.

Cet affreux complot n'a été que trop ponctuellement exécuté. Gerard vint à Delft trouver le prince d'Orange. Ayant été admis à son audience, il lui présenta une lettre. Le prince lui demanda de qui elle venait. Gerard répondit que c'était sa propre lettre, qu'il avait préparée, n'étant pas sûr qu'il pourrait avoir accès auprès de son excellence. Cette lettre, qui était signée *François Guyon*, contenait de grandes protestations d'attachement à la religion réformée, de dévouement au prince et au pays. Le prince, ne sachant ce qu'il devait penser de cet homme, qui avait l'air d'un aventurier, (il était d'ailleurs de petite taille et de mauvaise mine), le renvoya à un de ses officiers, nommé Pierre Loiseleur de Villiers, pour voir ce qu'il voulait. Il lui déclara donc qu'il se nommait François Guyon, natif de Besançon, fils de Pierre Guyon de Lyon, qui, disait-il, avait été exécuté pour son attachement à la religion protestante; qu'après ce funeste événement, il quitta un pays qui lui était devenu odieux, tant parce qu'il lui rappelait le triste souvenir de son père, que parce qu'il ne pouvait plus y exercer librement sa religion; qu'en passant par Luxembourg, il était allé voir un de ses cousins, nommé Jean Dupré, secrétaire du comte de Mansfeld, chez lequel il était resté pendant quelque temps; mais qu'il avait été obligé d'en partir subitement, parce qu'il était obsédé constamment par un prêtre de Bruxelles, demeurant dans cet hôtel, à qui il était devenu suspect à raison de la religion, et qui menaçait de le dénoncer, s'il n'allait pas à confesse et à la

communion. Il prit alors le parti de se rendre à Trèves pour y passer les fêtes de pâques. A son retour, le prêtre lui demanda où il avait fait ses pâques. Il répondit que c'était à Trèves, où il avait reçu la communion de la main d'un jésuite. Mais par malheur, ce jésuite vint à Luxembourg. Le prêtre lui demanda s'il était vrai que Guyon eût reçu la communion de sa main. Le jésuite répondit que non. Le prêtre, sachant que Guyon était au château de Fontaine près de Luxembourg, où le comte de Mansfeld passait la belle saison, vint l'y trouver; et comme, dans l'ardeur de son zèle, il voulut l'arrêter, celui-ci se défendit et se débarassa du prêtre par un coup de poignard, et il eut le bonheur d'échapper. Tel est à peu près le conte que fabriqua cet scélérat déterminé. Il ajouta qu'en partant, son cousin lui avait procuré quelques blancs-seings du comte, avec lesquels il pensait qu'on pourrait tenter quelque entreprise sur l'une ou l'autre des villes du pays de Luxembourg.

Tout cet entretien fut rapporté au prince, qui observa que ces blancs-seings ne pourraient servir qu'aux messagers qui allaient de Bruxelles à Anvers ou à Cambrai; et comme dans ce moment, Caron, seigneur de Schoonwel, retournait en France, il fut résolu qu'il emmenerait Guyon avec lui pour voir de la part du prince le maréchal de Biron. Peu de temps après, Caron le renvoya avec des lettres adressées au prince, par lesquelles il l'informait de la mort du duc d'Alençon. Le prince, ayant lu ces lettres, fit venir Guyon dans sa chambre, étant encore au lit, pour lui demander des détails sur la mort du duc. Après avoir dit au prince tout ce qu'il savait et tout ce

qu'il inventait, il se retira. Il avoua après, quand il fut arrêté, que, si, dans ce moment, il avait eu une épée, un couteau, n'eût-ce été qu'un canif, il aurait tué le prince dans son lit.

Pour mieux jouer son infâme rôle, il fréquenta assidument le prêche, ne manquant jamais d'assister aux prières du soir, avec un psautier ou une bible à la main. Il faisait sa lecture favorite des poésies de Guillaume Du Bartas, et l'on remarqua que l'endroit le plus usé du livre était celui de l'histoire de Judith, où le meurtre des tyrans est représenté comme un acte méritoire.

Enfin, on le renvoya auprès de Caron. Mais il observa qu'il ne pouvait partir dans l'état où il était, n'ayant plus ni bas ni souliers. Le prince lui fit donner dix à douze écus, et l'ordre de partir sans délai, comme s'il avait eu un pressentiment de ce qui devait lui arriver. C'est un dimanche 8 juillet, qu'il reçut cet argent, et le lendemain, il acheta une paire de pistolets, qu'il essaya.

Le 10 suivant, il attendit le moment où le prince descendit à la sallette pour dîner, afin de lui demander de vouloir signer son passeport. La princesse, qui était auprès de son époux, remarqua que cet inconnu avait un air embarrassé, qu'il balbutiait, qu'il chancelait, et demanda au prince qui était cet homme, qui lui paraissait avoir si mauvaise mine. Le prince la rassura, et dit au soi-disant Guyon de revenir après le dîner.

Dans l'intervalle, on le vit se promener dans les environs des écuries, derrière l'hôtel, tirant aux remparts de la ville, comme pour chercher l'issue par où il pourrait s'échapper après le coup affreux qu'il méditait.

Après le dîner, comme le prince sortait de la sallette, l'assassin était derrière un pilier de la galerie, ayant l'un des côtés de son manteau en bas de l'épaule et sous l'aisselle gauche, ses pistolets cachés, et tenant de la main droite un papier, comme si c'eût été son passeport à signer. Comme le prince passait, ayant déjà un pied sur le premier degré de l'escalier, le traître s'avançant tira si promptement et si adroitement son coup, qu'il perça le prince de part en part, du côté gauche au droit, au travers de l'estomac et des parties nobles. Le prince ne proféra que ces mots: *Mon Dieu, ayez pitié de moi, je suis fort blessé. Mon Dieu, ayez pitié de mon âme et de ce pauvre peuple*. Ainsi le peuple fut l'objet de la dernière pensée et du dernier vœu de ce grand homme! Il ne put achever le dernier mot (*a*). Il les prononça en français. C'est son écuyer, Jacques de Maldre, qui a attesté de les avoir entendus. Cet écuyer soutint le prince, qui chancelait, et l'aida à s'asseoir sur les degrés de l'escalier. La comtesse de Swartzemberg, sa sœur, lui demanda en allemand, s'il ne recommandait pas son âme à Dieu, et il répondit d'une voix éteinte, dans la même langue? *Oui*. On le porta dans la sallette, où il rendit l'esprit. La princesse sa sœur lui ferma les yeux.

Qu'on se représente dans ce moment la situation de la vertueuse épouse de Guillaume, Louise de Coligny, fille de l'illustre Gaspar de Coligny, qui, après avoir vu son père et son premier époux (*b*) égorgés dans l'affreuse

(*a*) Histoire des princes d'Orange, par Josse le Pise, La Haye, 1639.

(*b*) Le comte de Téligny.

nuit de la saint-Barthélemi, eut la douleur de voir son mari tomber sous les coups d'un assassin ! Qu'il est touchant de voir dans ce moment terrible cette auguste princesse adressant, dans tout l'épanchement de son cœur, ses vœux ardens au ciel pour lui demander la force et la patience de supporter le souvenir de ses maux passés et de soutenir l'horreur de ce nouveau coup, qui lui rappelait tous les précédens ! et qui n'admirerait son jeune fils, le prince Maurice (il était âgé de dix-huit ans), jurant dans cet instant même, par un mouvement spontané (ces résolutions subites annoncent ordinairement le grand homme), qu'il suivrait fidèlement et religieusement la route que son père lui avait tracée, et adoptant pour emblême un arbre coupé dont on voyait sortir des bourgeons qui, avec le temps, deviendraient arbres, avec cette devise : *Tandem fit surculus arbor. Enfin le rejeton devient arbre.* L'application de l'emblême est facile à saisir. (*a*).

L'assassin tâcha de s'échapper par les écuries, dont il avait examiné la distribution et l'issue ; mais ayant dû sauter quatre ou cinq degrés d'un coup, il laissa tomber le pistolet chargé qu'il tenait sous le bras pour se défendre. Il n'eût pas le temps de le relever, et il poursuivit sa course de toutes ses forces à travers l'écurie pour gagner la rue dite de l'école, qui va au rempart. Mais comme, pour abréger le chemin, il courait sur le fumier, il glissa et

(*a*) C'est à peu près ce que dit à son père le fils de l'infortuné Cararic, roi des Morins, rasé par ordre de Clovis : « Consolez-vous, mon » père, ces branches sont coupées à un arbre verd ; ils ne tarderont pas » à repousser de nouveaux rejetons. La sève n'en est pas desséchée. »

tomba. Il se releva néanmoins au plus vîte, et au moment où il allait enjamber la muraille pour se jeter dans les fossés, qui étaient remplis d'eau, s'étant muni de deux vessies enflées pour les passer à la nage, il fut saisi par un laquais et un hallebardier, et amené à la cour. « Tu es un » vilain traître, lui dit un des domestiques. Je ne suis » pas traître, répondit-il ; je n'ai fait que ce que le roi m'a » ordonné. Quel roi, lui demanda-t-on ? Le roi d'Espagne, » mon maître, répliqua-t-il. Comment, lui dit un officier, » tu n'es pas un traître, quand tu as pensé tuer le prince, » si Dieu ne l'avait empêché ? Quoi ! reprit-il vivement, » ai-je manqué mon coup ? maudite soit la faute ! » C'est le Petit (*a*) qui rapporte toutes ces circonstances, *récitant*, dit-il, *l'histoire ou plutôt la tragédie comme elle est advenue, le plus simplement possible, sans fard ni embellissement de langage*. Il était sur les lieux.

Amené à la maison du concierge de la cour, il y fut examiné par les officiers de justice de Delft, qui s'y transportèrent. Là, il demanda papier, plume et encre pour faire sa déclaration, promettant de révéler toute la vérité.

Il déclara qu'il s'appelait Barthasar Gerard, natif de Villefranche en Beaujolais ; que depuis six ans, il avait conçu l'envie de tuer le prince ; qu'ayant appris depuis trois ans, que le roi d'Espagne avait donné l'ordre de le tuer, il était venu dès le mois de février 1582, de Bourgogne, expressément dans ce dessein ; qu'arrivé à Luxembourg, et y ayant appris qu'un Biscaïen avait fait le

(*a*) Histoire des Pays-Bas, liv. 5.

coup, il ne vint pas plus avant. Les circonstances de son séjour à Luxembourg, de ses allées et de ses venues, présentent peu d'intérêt. Enfin au mois de mars, il alla à Trèves, où il se confessa à un jésuite, à qui il fit part de son projet. Le jésuite lui conseilla d'en donner connaissance au prince de Parme, à qui en effet il en écrivit à Tournai *(a)*, et il vint à Delft. Le reste de la déclaration contient son voyage en France, son retour, les préparatifs et les circonstances de l'assassinat, et il finit par déclarer nettement que si le prince était en ce moment à mille lieues de Delft, il y courrait à travers les rivières, les montagnes, les abîmes, pour le pouvoir achever. Cette déclaration fut écrite de sa propre main, et il ajouta verbalement que si le prince eût été environné de cinquante mille hommes, pourvu seulement qu'il eût pu en approcher assez près, il aurait eu porté le coup, et le ferait encore; qu'il était bien fâché que le prince ne fût pas mort. Il le croyait ainsi, parce qu'on le lui avait assuré. « Mais n'est-il pas blessé, dit-il? On lui répondit qu'oui. Ah! tant mieux, s'écria-t-il; car il est impossible qu'il n'en meure pas. »

Dans la prison, il persista dans toutes les mêmes déclarations. Condamné à la question extraordinaire, il avoua, avant d'y être appliqué, qu'il avait confié son projet au père Gery, docteur en théologie, gardien des cordeliers de Tournai, ainsi qu'au prince de Parme, qui chargea le conseiller d'Assonville d'en conférer plus amplement avec Gerard. Ce conseiller ne lui dissimula pas tous les

(a) J'ai rapporté sa lettre.

dangers que présentait l'exécution d'une pareille entreprise ; mais il ajouta qu'il rendrait un grand service au roi, et il lui fit promettre que dans le cas où il serait arrêté, il se gardât bien d'inculper le prince de Parme. Gerard expliqua au conseiller tout son plan, comme il l'a en effet exécuté. D'Assonville le trouva fort bien conçu, et l'engagea à y persister.

Le lendemain, il rapporta, sans être appliqué à la torture, les autres circonstances de l'assassinat, et il ajouta que d'Assouville lui avait promis qu'il ferait part de tout son projet au prince de Parme, et que, s'il parvenait à l'exécuter, il lui ferait donner la récompense promise par l'édit de proscription ; qu'il lui dit enfin en le congédiant: « Allez, mon fils ; si vous achevez ce fait, le roi vous » tiendra ce qu'il a promis, et vous acquerrez un nom » immortel. »

Le 24, il déclara entr'autres que le père Gery, quand il lui eut fait part de son projet, l'exhorta aussi à l'exécuter, et lui donna sa bénédiction, lui promettant au surplus qu'il prierait Dieu pour lui ; que le jésuite de Trèves lui fit la même promesse, l'assurant que s'il mourait au milieu ou à la fin de cette entreprise, il serait placé au catalogue des glorieux martyrs. Il ne put dire le nom de ce jésuite, il ne le désigna que sous la dénomination de régent du collége (il voulait peut-être dire *recteur*), et il le signala comme étant *de poil roux*. Il ajouta qu'il avait communiqué ce secret à trois autres de ses confrères.

Telles furent les aveux et les déclarations de Gerard, tant verbales qu'écrites. Il y persista jusqu'à la mort, répétant toujours qu'il ne se repentait pas de son action, et

que si la chose était encore à faire, il la ferait, dût-elle lui coûter mille vies.

La sentence fut portée le 14 juillet. Il fut condamné à avoir la main droite enfermée et brûlée dans un fer ardent, les bras, les jambes et les cuisses tenaillées avec un fer rouge ; le ventre ouvert, le cœur arraché, la tête tranchée et attachée au bout d'une pique, le corps coupé en quatre parties pour être pendues à des potences sur les principales portes de la ville.

Le jour même, on lui fit connaître sa sentence. Au premier abord, il fut fortement ému et vivement affecté à l'idée de cet horrible supplice ; « Mais enfin, dit-il, puis» que la folie en est faite, il faut que j'en paie la folle » enchère. »

Le lendemain il fut exécuté. Un témoin oculaire (a) rapporte que quoiqu'il eût les pieds brûlés et enflés par la force de la torture, il marchait néanmoins avec fermeté entre deux bourreaux. Etant attaché à l'échafaud, il regardait, sans avoir l'air ému, les instrumens de son supplice ; et comme les deux bourreaux étaient occupés à briser sur une enclume le pistolet qui avait servi à l'assassin, le marteau de l'un se démancha, et alla frapper la tête de l'autre. Les spectateurs se mirent à rire, et l'on remarqua que le malheureux patient lui-même donna aussi un petit sourire. Quand on eut retiré sa main des deux fers ardens, il la leva le plus haut qu'il put, comme voulant faire entendre par ce geste féroce que c'était cette main qui avait fait le coup.

(a) Jean-Franç. Le Petit, *Histoire des Pays-Bas.*

Au milieu de tant de tourmens, il ne jeta pas un cri, ne parut même éprouver aucune douleur. Il s'en était vanté, étant à la torture. Qui donc a pu donner à ce malheureux cette force plus qu'humaine ? Que l'habitude de la vertu donne à l'homme juste la force de vaincre la douleur et les tourmens, comme ce vertueux De Witt (*a*), comme ce courageux Guatimozin (*b*), on le conçoit. L'endurcissement au crime donne-t-il donc aussi au scélérat la force de dompter la nature ? cela est possible. Mais s'il m'est permis de chercher la véritable raison de l'étonnante constance que l'assassin Gerard montra dans d'aussi affreux tourmens, je crois pouvoir l'attribuer à la force de l'imagination, qu'il s'était montée sur l'idée que son action lui mériterait le ciel, que ses souffrances lui obtiendraient le pardon de ses péchés. Il croyait sur la parole du jésuite de Trèves et du docteur de Tournai, qu'il remporterait la palme du martyre ; il se comparait même à Jésus-Christ ; car lorsqu'on le mena devant ses juges pour entendre sa sentence, il découvrit sa poitrine, et montrant les empreintes sanglantes des coups de verges qu'il avait reçus, il dit : *Ecce homo*. La tête ainsi exaltée aura pu lui donner cette force, on dirait mieux cette férocité, avec laquelle on le vit braver avec tant de constance de si cruels tourmens.

(*a*) Qui, au milieu des tourmens de la torture, récita les strophes sublimes de l'ode d'Horace : *justum et tenacem*.

(*b*) Qui, étendu sur des charbons ardens, afin qu'il avouât où étaient ses trésors, disait au compagnon de son supplice, qui jetait les hauts cris : *Et moi, suis-je sur un lit de roses ?*

CHAPITRE SEIZIÈME.

Quelle était l'intention du prince d'Orange? Quelle part le prince de Parme a-t-il eue à l'assassinat de Guillaume?

Guillaume n'est donc plus. Il se présente ici une nouvelle question, non moins importante que la première, qui est à peu près décidée. Guillaume visait à la souveraineté. Je ne crois pas du moins que l'on puisse en douter. Mais eût-ce été un mal? C'est ce qu'il importe d'examiner (*a*). Si l'on se représente l'état où se trouvaient à cette époque ces malheureuses provinces, agitées par les plus violens orages, on sentira que le vaisseau de l'état, flottant au gré des vents et des vagues, entouré de rochers et d'écueils, de gouffres et d'abîmes, exposé sans cesse à être, au moindre mouvement, ou brisé ou englouti, avait besoin d'un pilote habile, qui en dirigeât le gouvernail d'une main ferme pour le conduire en sûreté au port. Quel spectacle en effet le pays offre-t-il en ce temps? Déchiré par les factions, divisé par l'esprit de secte ou de parti; agité par le démon de la discorde, qui armait non-seulement les peuples, non-seulement les citoyens, mais les parens, mais les familles les unes contre les autres; livré tantôt à un maître, tantôt à un autre, il était menacé d'une dissolution prochaine, effet inévitable de cette désolante anarchie. Pour

(*a*) « Si le transport de la souveraineté au prince d'Orange eût été » un moyen bien efficace d'assurer la liberté, c'est un problème politi- » que que j'abandonne à l'examen de mes lecteurs, dit Van Loon; je ne le » déciderai point ». Qu'il me soit permis de discuter au moins la chose.

prévenir cette catastrophe, il fallait un homme, qui, réunissant à la force légale d'un pouvoir imposant la force morale d'un grand nom, sût, en créant un gouvernement fort, rétablir les affaires de l'état ; et cet homme était Guillaume. Aurait-il voulu détruire la liberté, celui qui avait sacrifié son repos, exposé sa vie, prodigué sa fortune, pour la défendre? Aurait-il voulu opprimer le peuple, ce généreux citoyen qui en faisait l'objet de tous ses soins, de toutes ses sollicitudes, de toutes ses pensées? Il l'occupait encore en mourant. C'est le dernier mot qu'il prononça dans ce moment fatal où l'homme ne ment pas ; et cette tendre sollicitude pour le *pauvre peuple* n'est-il pas une preuve non apprêtée, un témoignage non équivoque de ses véritables sentimens? Non, Guillaume n'eût pas été l'oppresseur de sa patrie. Il était ambitieux, dira-t-on. Tout homme l'est sans doute. Mais l'ambition n'est vice ou vertu que selon l'objet vers lequel elle pousse ses désirs. Établir l'empire de la liberté sur des bases inébranlables, étendre le domaine de la science (*a*) par de grandes institutions, assurer et fixer le sort, l'état et les intérêts des citoyens par de bonnes lois, et mériter ainsi les titres glorieux de fondateur de la liberté, de restaurateur des lettres, de père de la patrie, c'est ce qui restait à faire à Guillaume pour achever son ouvrage et couronner sa vie, et voilà sans doute des objets assez grands pour toucher et satisfaire sa noble ambition. Pour juger sainement ce grand homme, il faut donc examiner ses actions et pénétrer ses vues. Si on le juge par les faits, il sera difficile de ne pas croire qu'il aspirait à la souveraineté ; mais quelle

(*a*) Il n'attendait que la paix pour achever l'ouvrage qu'il avait commencé par l'établissement de l'université de Leyde.

était son intention? Si on le juge par les principes et les sentimens qu'il n'a cessé de manifester dans tout le cours de sa vie, son intention était pure : Guillaume voulait la liberté.

Quelle part le prince de Parme a-t-il eue à l'assassinat de Guillaume? La question est délicate. D'abord, le caractère connu de ce prince, dont l'éloge se trouve dans tous les historiens, amis et ennemis, paraît être sa meilleure justification. Cependant les opinions varient sur ce point. On l'accuse d'avoir trempé dans cet affreux complot, parce que l'assassin, dans ses interrogatoires, a avoué qu'il le lui avait confié. Ainsi les faits parlent, dit-on. On l'en excuse, parce qu'après la mort du prince, lorsque l'on demanda à Alexandre de faire des réjouissances publiques pour célébrer cet événement, il aurait cru violer les lois de l'honneur et les droits de la guerre en cédant à cette demande; il la refusa donc. C'est Grotius qui le rapporte ainsi (*a*). Il avait eu, dit Vander Vynckt, des ordres de la cour d'Espagne d'encourager et d'effectuer la proscription et le meurtre. Mais, ajoute-t-il, ce prince était trop grand et trop généreux pour appuyer ces projets; il les détesta, et n'y faisait employer de bien loin que des moines et des gens subalternes. Après que l'assassinat fut consommé, il écrivit secrètement, dit le même historien, des lettres de condoléance à la princesse d'Orange, avec les offres les plus consolantes de l'indemniser, ainsi que sa famille, de cette perte immense. Les faits parlent donc dans un autre sens, et paraissent laver la mémoire d'Alexandre

(*a*) *Parmensis, cùm publica ob amotum hostem gaudii signa postularentur, famam et jura belli reveritus, erubuit permittere.*

d'une tache aussi noire. Mais que dire de sa propre lettre, adressée le 12 août 1584 au roi Philippe? Cette lettre n'est pas connue; l'original existe dans les archives de Bruxelles. Je la rapporte textuellement :

« Sire, Par mes précédentes, je n'ai donné part à votre » majesté de la mort d'Oranges, pour ce que je n'en estois » pas assuré, encorres que j'en eusse nouvelle de divers » costés. Tant y a qu'elle est véritable, l'ayant ung jeusne » homme Bourguignonne, natif de Ville-Fan, au conté » Bourg^ne^, nommé Balthazar Gerard, tué d'ung coup de » pistolet, que lui donna au ventre le 10e du mois de juil- » let. Ledit jeusne homme avoit esté serviteur quelques » années en la maison du conte de Mansfelt, et passé trois » ou quatre mois m'avoit communiqué sa résolution, de » laquelle, pour dire la vérité, je tenois peu de compte, » parce que la disposition du personnage ne semblait pro- » mettre emprinse de si grande importance. Toutesfois je » le laisay aller après l'avoir fait exorter par quelques » ungz de ceux qui servent icy. Le povre homme est de- » meuré prisonnier, et l'on l'a torturé et depuis exécuté » avecq les plus cruels tourmens qu'on ait oncques oy, et » sans qu'il ait monstré autre chose qu'une merveilleuse » constance, persistant touiours que rien ne l'avoit meu » à ce faire, sinon le desir et zele qu'il avoit de délivrer la » chrétienneté d'ung subject si pernicieulx, selon que » Vtr Mté sera servie de veoir, s'il luy plaist, par les co- » pies qui vont ci-jointes. L'acte est tel qu'il mérite » grande louange, et je me vais informant des parens du » deffunt; duquel j'entends les pre et mere estre encorres » vivans, pour après supplier Vtre Mté luy faire la mercede » qu'une si généreuse résolution mérite. »

Alexandre est-il coupable maintenant? Je n'oserais l'assurer ; car je vois ce que l'on peut alléguer pour le justifier. Il détestait, je pense, cet horrible projet; mais il a été forcé d'obéir aux ordres d'un maître impérieux et absolu. Cependant, si l'on saisit bien le sens de sa lettre, on voit que, sans nier que Gerard lui eût communiqué sa résolution, il y avait fait assez peu d'attention, qu'il en avait tenu peu de compte, comme il dit. Or s'il l'avait réellement approuvée, n'aurait-il pas attaché plus d'importance à une semblable confidence? Tout paraît donc démontrer qu'il n'a pas pris une part très-active dans toute cette trame. Qu'on revoie sa lettre du 15 juin, adressée aux gouverneurs. On s'aperçoit clairement par ses expressions, malgré le soin qu'il prend de déguiser ses sentimens, que s'il leur envoie l'édit de proscription, c'est, comme il le dit, qu'il n'a pu laisser de l'envoyer, parce qu'il devait obéir aux ordres directs et réitérés qu'il avait reçus du roi. En administration, cela se conçoit, cela s'explique peut-être ; mais en honneur, en morale, cela s'excuse-t-il? Que j'aime bien mieux la noble désobéissance de ce vicomte d'Orthe, commandant de Bayonne, qui répondit à Charles IX, dont il avait reçu, comme les autres commandans et gouverneurs, l'ordre atroce de faire massacrer tous les huguenots dans leurs villes : « Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fidèles habitans et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi, eux et moi, supplions humblement votre majesté de vouloir bien employer nos bras et nos vies en choses faisables. »

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Les troubles recommencent à Gand. Trahison d'Hembyse, sa condamnation, son exécution. — Mort de Ryhove. — Prise de Termonde. Reddition de Gand, de Bruxelles et de Malines. — Siége d'Anvers. — Traité des états avec la reine d'Angleterre. — Le comte de Leicester proclamé gouverneur-général des Provinces-Unies : discussion entre ce comte et les états : mécontentement de la reine à ce sujet : explications que lui donnent les états. — Le comte de Leicester maintenu dans le gouvernement des Pays-Bas. — Le duc de Parme prend Grave, Venlo, Nuys et l'Ecluse. — Déplorable état des provinces de Brabant et de Flandre. — Leicester donne sa démission — Le prince Maurice proclamé capitaine-général des Provinces-Unies. — Terrible armement du roi d'Espagne contre l'Angleterre. — Schenck bâtit un fort, auquel il donne son nom : il prend Bonn, que le prince de Chimai reprend. — Le duc de Parme entreprend le siége de Berg-op-Zoom, et il y échoue. — Le comte de Mansfeld prend Vachtendonck. — Le duc de Parme prend Gertruidenberg. — Schenck attaque Nimègue : ses soldats repoussés, massacrés ou submergés, et lui-même blessé et noyé : portrait de cet officier. — Le prince Maurice tente la conquête de Bréda, qui est emporté par stratagème : les officiers de la garnison exécutés. Construction du fort de Knotsembourg.

La mort du prince d'Orange porta, comme il est aisé de le comprendre, un coup terrible aux confédérés et à leurs projets. Le prince de Parme profita de cette circonstance pour engager les provinces à consentir à la paix. Les catholiques y étaient assez disposés. Mais les troubles de Gand, qui avaient recommencé avec plus de fureur, y apportaient un obstacle presqu'insurmontable. La rechute, dit Van-

der Vynckt, était pire que le mal. Cette grande ville était donc plus violemment agitée que jamais. Le parti des catholiques et celui des *gueux* prenaient et reprenaient alternativement le dessus ; c'était, dit le même historien, le flux et le reflux d'une mer agitée. Les uns et les autres ne voulaient pas de maître, et ils se firent eux-mêmes plus de mal que le plus fier tyran aurait pu faire. Les *gueux* restèrent enfin les maîtres. Mais je dois reprendre ici les choses de plus haut.

Hembyse, pendant son absence, au mois d'août 1583, avait été proclamé premier échevin par une faction populaire. Il revient donc à Gand, où il reprit cette place de premier échevin. Sa conduite équivoque le rendit bientôt suspect aux Gantois, qui, ayant fait prendre des informations, découvrirent qu'il avait entretenu des correspondances avec le prince de Parme ; que celui-ci avait envoyé secrètement le seigneur d'Ecke à Franckenthal, où il avait tramé avec Hembyse le complot de livrer Gand et Termonde aux Espagnols. Il ne resta plus de doute sur la vérité du fait, quand le 22 mars 1584, on vit dans l'Escaut à la porte de Bruxelles huit pontons et huit bateaux chargés d'échelles, de radeaux, de claies, de pioches, de planches, et que l'on sut par les bateliers que la nuit suivante ils devaient descendre l'Escaut jusqu'à Wetteren.

On se tint donc sur ses gardes ; et comme le convoi n'avait pu partir cette nuit-là, parce que tous les apprêts n'étaient pas achevés, un détachement des troupes du prince de Parme parut à la pointe du jour sous les remparts. On l'aperçut, et le tocsin donna l'alarme, qui, dans la journée du 23, se répandit dans toute la ville. On

n'entendait dans toutes les rues que crier *aux traîtres*, *aux assassins*. Tous les magistrats se rendirent à l'hôtel de ville, où Hembyse se rendit de son côté à la tête de sa compagnie, fit garder les avenues et tendre les chaînes. Un des échevins saute par une fenêtre, arrache la hallebarde des mains du sergent de la compagnie, et court faire battre le tambour dans toutes les rues. Les bourgeois, armés d'épées et de poignards, se précipitent sur les soldats d'Hembyse, qu'ils forcent à livrer leurs officiers. Cette expédition se fit si promptement, que les soldats, comme étourdis par une attaque aussi brusque qu'inopinée, n'eurent pas le temps, pour ainsi dire, de se retourner pour se défendre, et toute la compagnie fut ainsi dispersée. Hembyse étant sorti pour apaiser le tumulte, fut accablé d'un torrent d'injures et de malédictions, battu, chassé, à coups de pierres et de hallebardes.

Le complot fut en ce moment découvert par deux lettres adressées par Hembyse à Montigny, qui furent interceptées. On les porta aux magistrats et aux doyens assemblés. On vit qu'il s'agissait de surprendre Termonde par escalade. Hembyse avoua le fait; mais il l'expliqua à sa manière. Son dessein, disait-il, avait été de soumettre cette ville à celle de Gand, et il avait su mettre les Espagnols dans ses intérêts pour favoriser l'entreprise. Cette mauvaise réponse ne fit aucune impression sur les esprits. Dans la journée même, il fut destitué de ses fonctions de premier échevin et de surintendant militaire, et conduit sous bonne escorte à l'hôtel de Wacken, d'où il fut transféré à la cour du prince.

La nuit on alla saisir ses papiers dans sa maison, et l'on

y trouva trois pièces de canon et une grande quantité d'armes de toute espèce. On lui fit son procès dans les formes. L'acte d'accusation contenait quarante-deux chefs, dont, en substance, les principaux étaient ses actes tyranniques, ses concussions, ses assassinats, ses vols. Mais le grief le plus important était d'avoir, par la plus noire trahison, formé le complot de livrer la ville aux Espagnols.

Hembyse se défendit très-faiblement; il avoua presque tout, bornant toute sa défense à un seul moyen, qui consistait à soutenir que tout ce qu'on lui imputait avait été fait avec la connaissance des magistrats et des habitans. Au défaut de bonnes raisons, il recourut aux détours oratoires pour tâcher de toucher ses juges, n'ayant pu les convaincre. Il fit valoir son patriotisme, ses sacrifices, ses services, ceux de ses ancêtres; il représenta que si l'on pouvait lui reprocher quelques excès, on ne devait les attribuer qu'à son ardent dévouement à la cause, aux intérêts et à la gloire de sa patrie; et soit que ces moyens atténuassent la gravité de ses crimes dans l'esprit de ses juges, soit que ses crimes mêmes parussent excusables ou au moins pardonnables aux yeux d'un tribunal composé en grande partie de ceux qui avaient été ses adhérens et, pour la plupart, ses complices, il eût été absous à la pluralité des voix. Mais sa trahison récente, qui, de toutes les charges, était la plus grave aux yeux de tous les partis, détermina ses anciens partisans à se réunir à ses ennemis, et il fut condamné à l'unanimité le 4 août 1584 à avoir la tête tranchée. Le même jour, après-midi, il subit son supplice à côté des piliers du Vieux-Bourg. Il était âgé de

plus de soixante et dix ans. Un ministre protestant, nommé Jacques Kimedonck, l'assista dans ses derniers momens. Le bruit courut cependant dans le temps qu'il était mort dans la communion romaine. Sa femme, qui n'était âgée que de trente ans, d'une famille noble de Bruges, nommée Anne Van Huerne, qui avait beaucoup d'ascendant sur l'esprit de ce vieillard, a pu l'y déterminer; car elle était catholique très-zélée. Toute cette multitude, dit Vander Vynckt, pour qui il avait été pendant quelques années l'idole des uns et l'épouvante des autres, le vit mourir d'un œil tranquille et indifférent. On accourut à son exécution comme à un spectacle fait pour amuser la turbulente curiosité du peuple. Ce n'est qu'un exemple de plus de l'inconstance de la faveur populaire.

Ryhove, le fameux collègue d'Hembyse, était resté en Hollande, où il mourut quelques années après, des suites d'une maladie, qui était tournée en frénésie.

Le prince de Parme, continuant le cours de ses conquêtes, entreprit le siége de Termonde, dont la situation sur l'Escaut entre Gand et Anvers entretenait la communication entre ces deux grandes villes. Les assiégés soutinrent un assaut des plus vifs; mais la crainte du saccagement, dont ils se voyaient menacés, détermina les habitans à rendre la ville. Les deux principales conditions de la capitulation, qui fut signée le 17 août, furent que la garnison sortirait avec armes et bagages, et que les habitans obtiendraient leur grâce, moyennant une somme de soixante mille florins. Deux ministres réformés eurent le malheur d'y être pris: l'un fut pendu, et l'autre noyé. Ce siége n'avait duré qu'une semaine.

Après la prise de Termonde, le prince forma un camp à Wetteren. Il était maître de Rupelmonde, de Tamise et de toutes les forteresses des environs, et il vint camper à Beveren. Tous les passages étaient ainsi fermés, et Gand fut bientôt affamé, au point qu'on commençait à manquer de pain, et qu'on était réduit à dévorer les plus vils alimens. La nécessité força les habitans à capituler. Ils envoyèrent des députés au prince de Parme, et firent un accommodement raisonnable dans un sens, c'est-à-dire, sous le rapport de la sûreté personnelle. Il comprenait douze articles, dont les principaux furent que les Gantois ne permettraient dans leur ville que l'exercice de la religion catholique; qu'ils rebâtiraient la citadelle, à l'exception des fortifications du côté qui regardait la ville; que le clergé serait rétabli dans ses droits et dans ses biens; que la ville paierait deux cent mille florins pour les besoins de l'avenir, et livrerait douze bourgeois destinés à avoir la tête tranchée pour expier le crime de leurs concitoyens. Ce nombre fut réduit à six (a), dont deux (b) trouvèrent le moyen de s'échapper, et le troisième (c) fut relâché en abjurant la religion réformée. Les trois autres achetèrent leur grâce par une forte rançon. Le prince accorda aux Gantois, au nom du roi, un pardon absolu, leur restitua leurs priviléges, et donna à ceux qui ne voudraient pas abandonner la religion réformée un

(a) Antoine Heyman, échevin; Reynier de Pestere, Lucas Mayart, pensionnaire; Liévin Meynkens, Pierre Baliau et Joos Devleeshouwer.

(b) Heyman et Mayart.

(c) Meynkens.

terme de deux ans pour disposer de leurs biens et quitter la ville. Le plus grand nombre se retira en Hollande et en Zélande, et la ville fut ainsi réduite presqu'à la moitié de sa population. Ces conditions furent signées le 17 septembre au camp de Beveren, et publiées le 19.

La famine força Bruxelles et Malines, bloquées comme Gand, à suivre son exemple. Bruxelles capitula le 10 mars 1585, et Malines le 19 juillet. Ces deux villes furent traitées à peu près comme Gand. La principale condition était toujours le rétablissement de la religion catholique.

Alexandre, après avoir, par la reddition de ces places importantes, soumis toute la province de Flandre, s'appliqua aux moyens de presser le siége d'Anvers qui était comme le boulevard de la Belgique. C'était en effet de la prise de cette ville que dépendait tout le succès de la guerre; mais cette entreprise éprouva des contradictions. Les principaux seigneurs, considérant combien cette ville était fortifiée par ses ouvrages extérieurs, et défendue par sa garnison, désapprouvaient le dessein du prince, qui ne laissa pas d'y persister. Il conçut donc le projet hardi de fermer l'Escaut, pour ôter à cette ville la libre navigation sur ce fleuve, et réduire les habitans par la famine. A cet effet il éleva sur les rives opposées deux forts, l'un du côté du Brabant, au village d'Ordam, qui fut appelé le fort de *Saint-Philippe ;* et l'autre, du côté de la Flandre, au village de Calloo, qui fut appelé le fort de *Sainte-Marie*. Il fit enfoncer à des intervalles égaux sur ces deux points, de gros pieux, placés transversalement dans toute leur longueur, avec des poutres très-fortes et très-solides. Ces estacades (c'est

le nom qu'on donne à ces ouvrages) furent hérissées d'autres grosses poutres terminées en pointes ferrées. L'estacade de Calloo avait deux cents pieds de long, et celle d'Ordam, neuf cents; l'espace de l'une à l'autre, long de douze cent cinquante pieds, était la partie la plus profonde et la plus large du fleuve; il fut fermé par trente-deux gros bateaux de soixante pieds de longueur et de douze de largeur, placés à vingt-deux pieds de distance l'un de l'autre, tous accrochés les uns aux autres par de fortes chaînes, fixés par deux bonnes ancres et montés de trente soldats et de quatre matelots; ils étaient, ainsi que les estacades, défendus par deux canons. L'intervalle d'un bâteau à l'autre était rempli par des poutres, couvertes de planches arrangées transversalement. Ce pont, revêtu de fortes palissades, fût couvert par une défense extérieure, pour le garantir des attaques des assiégés. Ceux-ci avaient construit des espèces de brûlots, par le moyen desquels ils se proposaient d'y mettre le feu. Ce fut l'ingénieur Properce Barochio qui, avec Jean-Baptiste Plato, en donna l'idée : il en garantissait l'exécution. Il fit construire de grands radeaux, avec un grand nombre de mâts, fortement attachés les uns aux autres; on les jeta à l'eau, dans toute la largeur du pont, à la distance d'une portée de fusil; et pour les défendre contre le choc des vaisseaux ennemis ou la force de la marée, on les amarra à de grands batimens, qu'on avança à leur niveau. Ces radeaux, disposés de cette manière, opposaient à l'ennemi une espèce de grand parapet, hérissé, de tout côté, de longues pointes saillantes pour l'arrêter et le retarder, en cas qu'il s'avançât pour attaquer le pont.

On les appela *flottes*, parce qu'en effet ils flottaient sur la surface de l'eau. Le nombre total de canons placés tant sur les estacades que sur le pont, était de quatre-vingt-dix-sept. Ce pont, d'une étonnante structure, long de deux mille quatre cents pieds, fut entièrement achevé, après sept mois de travaux, le 24 février 1585. Les Hollandais, persuadés que la nature opposait à la construction de cet ouvrage des obstacles insurmontables, négligèrent les occasions de le détruire : il ne s'acheva si facilement, que parce qu'on l'avait cru si difficile : il avait été, dans le principe, l'objet de la raillerie des Anversois ; il devint celui de leur admiration et de leur terreur.

Les assiégés avaient fait mille tentatives pour renverser, tantôt par le canon, tantôt par le feu, ce pont si formidable ; mais tous leurs efforts échouèrent contre cette redoutable masse. Ils employèrent un moyen extraordinaire, dont ils espéraient le plus grand succès. Ce fut un ingénieur italien, nommé Frédéric Giambelli, de Mantoue, qui en conçut le projet. Il fit fabriquer des bateaux avec des bois très-épais et très-serrés ; au milieu était pratiquée une mine faite d'une forte maçonnerie de briques ; on la remplit de poudre. Ces bateaux étaient chargées de différens matériaux très-pesans, de blocs de pierre, de boulets de fer, solidement entassés, pour que la force de l'explosion augmentât en raison de la résistance. Ces bateaux, qui furent depuis appelés *machines infernales*, ne s'achevèrent qu'au bout de huit mois. Ce fut le 8 avril que les assiégés les employèrent, et tentèrent le grand coup qu'ils avaient résolu de porter aux Espagnols. Deux énormes navires, appelés, l'un *la Fortune*, et l'autre *l'Espérance*

(Strada en compte quatre), descendirent l'Escaut, suivis de quelques bateaux plus petits : le premier, qui s'arrêta sur la rive gauche du fleuve, creva avec le plus épouvantable fracas : la garnison entière d'une redoute voisine en fut cruellement maltraitée. Le second, qui s'avança vers la tête du pont, y fut à peine, que la mine éclata ; tous les officiers, tous les soldats, qui se trouvaient tant sur l'estacade que sur le pont, furent dévorés par le feu. Bentivoglio fait une effrayante description des ravages que produisit cet homicide tourbillon de flammes : l'air, dit-il, en resta long-temps obscurci ; l'affreuse secousse qu'en reçut la terre se communiqua et s'étendit à une prodigieuse distance : l'Escaut sortit de son lit, et ses vagues franchirent les rives avec une impétuosité incroyable. Les corps des tristes victimes de cet embrâsement ne conservèrent pas même la figure humaine. La grêle épaisse de pierres et de tous les instrumens de mort, que lança cet effroyable volcan, tomba de toutes parts ; un grand nombre d'infortunés furent tués ou blessés, et mutilés de la manière la plus cruelle. Vander Vynckt ajoute à cette description des circonstances non moins terribles. Le prince avec les deux généraux Delvasto et Gajetani, furent renversés et blessés par les pierres et les poutres qui pleuvaient. Le prince évanoui reçut une pièce de bois entre les épaules. Il se releva pourtant bientôt. Le fleuve, ou plutôt le golfe découvrit son abîme, et jeta ses eaux de part et d'autre avec tant d'impétuosité, que les forts, les redoutes et les digues furent entièrement submergés en un instant.

Les Anversois, que ces désastres avaient jetés dans le trouble et le découragement, pensèrent cependant à es-

sayer les ressources qui leur restaient. La principale était un vaisseau d'une grandeur énorme, qu'ils avaient pourvu d'une forte artillerie. Cette masse immense ressemblait en quelque sorte, dit Bentivoglio, à un château flottant : ils en avaient conçu de si heureuses espérances, qu'ils lui donnèrent le nom fastueux de *Fin de la guerre*. Le terrible navire s'approcha d'une des redoutes construites sur le bord de l'Escaut; mais il ne livra à la garnison que des assauts inutiles, et ne porta au fort que des coups impuissans : les défenseurs de la redoute firent la plus vigoureuse résistance, et l'énorme machine fut presque entièrement fracassée par leur artillerie.

Les assiégés, se voyant frustrés de leur espérance, concertèrent une nouvelle opération. Ils résolurent d'attaquer une digue, située au milieu d'un terrain très-enfoncé, qu'on appelait ordinairement la contre-digue de Couvestein, parce qu'elle s'étendait du village de ce nom, à la grande digue construite le long du fleuve. Cette contre-digue, longue d'une petite lieue, qui servait de chaussée aux habitans des villes voisines, était défendue par quatre forts. Le seigneur de Couvestein, Henri de Tseraerst, avait proposé d'inonder le terrain que renferme cet espace; mais les bouchers, propriétaires de la plus grande partie de la prairie qui entourait cette contre-digue, s'y opposèrent si vivement, qu'il fallut renoncer à ce projet, dont cependant l'exécution eût très-probablement empêché la prise d'Anvers. Ainsi, l'intérêt particulier s'opposa à ce qu'on prît des mesures salutaires qui eussent assuré le bien général. Les Anversois coupèrent donc, des deux côtés, la principale digue pour inonder le terrain qui environ-

nait la partie, qui, selon l'explication qu'en donne Bentivoglio, se trouvait, suivant ce plan, isolée entre deux vastes inondations. Les confédérés s'avancèrent dans l'eau avec trente navires munis de toute l'artillerie et de tout l'attirail nécessaires pour couper la digue; mais la bravoure des Espagnols força les confédérés à se retirer avec précipitation, après avoir perdu trois cents hommes.

Loin de se déconcerter, ils résolurent de tenter un dernier effort : ils avaient préparé à cet effet deux fortes escadres pour attaquer la contre-digue de deux côtés dans le même temps, et avaient décidé d'y employer ce fameux bateau appelé *Fin de la Guerre*, qu'ils avaient réparé dans ce dessein; mais cette embarassante masse, succombant sous son propre poids, s'était engravée. La première escadre était composée de plus de cent bateaux : les soldats qui les montaient, protégés par le feu de leur artillerie, firent de prodigieux efforts pour grimper sur la contre-digue. La seconde escadre arrive, et l'action s'engage avec le plus vif acharnement : les confédérés atteignent la contre-digue des deux côtés, s'en emparent, et cet espace étroit (car la contre-digue n'avait que dix-sept pieds de large) devient le théâtre du plus sanglant combat. Les chefs pressaient, exhortaient, encourageaient les soldats de la voix et du geste, et les animaient par leur exemple; et les soldats, à leur tour, les secondaient par leur intrépidité. « Camarades, s'écrie le bourgmestre Sainte-» Aldegonde, voilà le dernier danger que vous avez à » surmonter; voilà le dernier coup que vous avez à por-» ter : Anvers est délivré. Vos femmes, vos enfans, vos » frères, tout ce qui vous reste de plus cher au sein de la

» patrie, tous ont les yeux sur vous. C'est du succès de ce » combat que dépend leur salut : il faut vaincre ou mourir. » Ces paroles redoublèrent l'ardeur des Anversois; ils regardaient déjà la victoire comme assurée. Le prince de Parme, qui était à Beveren, où il avait établi son quartier, averti du danger des Espagnols, part, suivi de ses plus braves officiers, et vole au secours de ses troupes : il arrive, voit leur désordre, ranime leur ardeur, réveille leur espoir, stimule leur honneur, et les enflamme plus encore par son exemple, que par ses exhortations : ils reviennent donc au combat avec une nouvelle fureur; le carnage devient terrible, et le succès paraît douteux; mais la prolongation de l'action devient fatale aux confédérés. La marée commençait à baisser, et cette fâcheuse circonstance, leur annonçant la nécessité de se retirer, leur ôte le courage avec l'espoir : ils cédèrent donc, et le plus grand nombre de leurs vaisseaux resta au pouvoir des royalistes. Les confédérés perdirent dans cette terrible bataille deux mille cinq cents hommes.

A la nouvelle de ce désastre, la consternation fut d'autant plus grande dans la ville, que déjà les habitans se voyaient exposés aux horreurs de la famine : ils furent informés des revers que leur parti avait essuyés pendant ce siége, et leur désespoir fut à son comble. Bruxelles, Malines et Nimègue venaient de rentrer sous l'obéissance du roi. Le peuple, abattu par les événemens du dehors, par l'effroyable misère de l'intérieur et par la cruelle perspective de l'avenir, s'ameuta, se souleva, et engagea ou plutôt força le magistrat à consentir qu'on demandât une capitulation ; car enfin il ne leur restait plus ni espoir, ni

ressource. La confédération était épuisée, dit Bentivoglio, et la reine d'Angleterre, qu'ils regardaient comme leur plus ferme appui, les amusait par de vaines promesses, avec ses artifices ordinaires. Le magistrat céda aux vœux du peuple, et envoya au prince de Parme des députés chargés de cette négociation difficile : elle fut longue en effet, et Sainte-Aldegonde, qui avait constamment tâché d'encourager ou plutôt d'étourdir le peuple d'Anvers par de fausses nouvelles et de fausses promesses, ne termina la négociation que quand la ville, réduite à la plus désespérante détresse, ne pouvait plus supporter les tourmens de la faim. La capitulation ne fut signée que le 17 août : les principales conditions étaient, que la ville rentrerait sous l'obéissance du roi, aux mêmes titres qu'elle y avait été soumise auparavant ; qu'il serait accordé une amnistie sans réserve à tous les habitans, quelques délits qu'ils eussent commis contre le roi dans les révolutions passées ; qu'il serait permis à toutes personnes, quelles qu'elles fussent, de rester dans Anvers pendant quatre ans, sans crainte d'être gênées dans leur religion, pourvu qu'il n'en résultât aucun scandale pour le culte catholique, qui devait y être seul publiquement professé ; qu'après les quatre ans écoulés, ceux qui refuseraient d'embrasser le catholicisme, auraient la liberté de quitter Anvers avec leurs effets, et de se retirer où ils trouveraient convenir ; que la ville rétablirait, aux moindres frais possibles, les églises ruinées avant ou pendant le siége ; que le roi lui rendrait ses anciens priviléges ; qu'elle paierait quatre cent mille florins en indemnité des dépenses énormes que le siége avait coûtées ; qu'elle re-

cevrait et logerait une garnison de deux mille hommes, jusqu'à ce que la Hollande et la Zélande fussent rentrées dans le devoir; que le bourgmestre Saint-Aldegonde s'engagerait à ne point porter les armes contre le roi avant un an révolu.

Le vainqueur fit son entrée triomphante à Anvers, le 27 août, escorté de vingt compagnies d'infanterie, tant allemande que wallonne, et de trois cornettes de cavalerie. Il était à cheval, couvert d'une armure magnifique; la noblesse l'entourait, également à cheval. Le magistrat vint le recevoir à la porte de l'empereur, avec une immense multitude de peuple, qui lui prodigua, par des acclamations réitérées, les marques les plus vives de joie et d'attachement. Le prince, accompagné de ce brillant cortége, se rendit à la cathédrale, pour y chanter l'hymne de la reconnaissance, et fut conduit à la citadelle, où il fixa sa demeure pendant quelques jours, pour travailler au rétablissement de l'ordre.

Philippe II reçut l'avis de la reddition d'Anvers pendant la nuit. Il alla lui-même à l'appartement de l'infante Isabelle, sa fille, lui annoncer cette grande nouvelle.

Les états, désespérés par ce coup terrible, pressèrent la négociation qu'ils avaient entamée avec la reine Élisabeth, pour l'engager à accepter la souveraineté des Pays-Bas. Cette princesse, politique raffinée, qui les avait amusés par de belles promesses et de faibles secours, sentant tous les dangers auxquels elle s'exposerait en acceptant cette offre dangereuse, prit un parti mitoyen. Elle conclut avec les états un traité par lequel elle s'engageait à leur envoyer un secours de cinq mille hommes de

pied et de mille de cavalerie, à la solde de la reine, à condition que, dans le terme fixé par le traité, elle serait remboursée de toute la dépense par les états, qui, pour la sûreté de cet engagement, lui remettraient les villes de Flessingue et de la Briele et le fort de Ramekens.

Dès que ce traité fut signé et ratifié, elle envoya aux Pays-Bas, à la tête de ces six mille hommes, Robert Dudlei, comte de Leicester (*a*), son favori. Il avait même la vanité de vouloir passer pour son amant et la prétention d'aspirer à devenir son mari. On a même cru long-temps qu'il l'était. C'était le courtisan le plus musqué de son temps, dit Vander Vynckt, abîmé dans le luxe et la mollesse. Il tenait une cour comme la reine. Il apporta aux Pays-Bas sa fierté et ses parfums. Cette délicatesse faisait un contraste choquant avec les mœurs simples, ou plutôt rustiques et sauvages des bons habitans des Pays-Bas, et ne servit qu'à le rendre ridicule et méprisable à leurs yeux (*b*). Dans une assemblée nombreuse des états, tenue à La Haye, le 1er février 1586, il fut proclamé, par acte de ce jour, gouverneur-capitaine-général des Provinces-Unies, c'est-à-dire, du duché de Gueldre, des comtés de Zutphen, de Flandre, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, « avec » pouvoir de gouverner absolument ces provinces et leurs » alliés au fait de la guerre, tant par terre que par mer, » et de commander à tous les gouverneurs, amiraux, colonels, officiers, tant à pied qu'à cheval, qui seraient tenus » de lui faire le serment d'entière obéissance. »

(*a*) Meter., liv. 13.
(*b*) Vander Vinckt, liv. 6, ch. 2 et 3.

Les états lui déférèrent en outre l'administration suprême de la police et de la justice dans toutes les provinces, qu'il gouvernerait, selon l'ancienne constitution, avec le conseil d'état, comme avaient fait sous les règnes précédens, principalement sous celui de Charles-Quint, les gouverneurs-généraux, à condition que, du revenu des domaines des provinces, seraient premièrement payés les gouverneurs, officiers et rentiers, selon l'ancienne coutume, et que les provinces, villes et habitans seraient maintenus dans tous leurs privilèges, droits et coutumes.

Le comte de Leicester, conformément à cet acte, accepta le gouvernement; et les états, gouverneurs, officiers, capitaines, etc., lui firent le serment de fidélité. Les états, après cette cérémonie, lui présentèrent une instruction, qui contenait la forme suivant laquelle ils entendaient que le comte traitât les affaires, avec la participation et la pleine connaissance du conseil d'état; mais le comte répliqua que toutes ces sortes d'instructions ne tendaient qu'à circonscrire l'autorité et à limiter les pouvoirs, et que, puisqu'on lui avait confié le gouvernement général, toutes leurs instructions devenaient inutiles. Les états lui représentèrent qu'il ne serait point lié par cette instruction; qu'elle ne servirait qu'au conseil d'état, et qu'il ne serait point tenu de délibérer à la pluralité des voix; mais qu'ayant entendu tous les membres du conseil, il pourrait arrêter ce qu'il trouverait le plus expédient pour la cause commune. Les états ne s'étaient prêtés à cette condescendance qu'avec répugnance et avec regret, parce qu'ils y étaient forcés par les circonstances; en effet, ils prévoyaient que le comte, n'étant lié par aucune condition, pourrait aisément abuser de cette autorité illimitée. Cette

crainte était d'autant plus fondée, que le comte de Leicester, n'ayant dans ces provinces aucune connaissance des choses ni des hommes, serait exposé à commettre des fautes graves dans l'administration, et à faire de mauvais choix dans les magistrats; mais les états, dans la perplexité où *ils* se trouvaient, furent en quelque sorte forcés de condescendre à toutes ses volontés, au point même de lui laisser le choix d'un conseiller d'état dans chaque province.

La reine Élisabeth, informée de l'audacieuse entreprise du comte et de la molle déférence des états, en conçut un vif mécontentement. Elle désirait bien en effet de fomenter en secret les troubles de la Belgique et d'aider les états; mais elle craignait de choquer le cabinet de Madrid et d'irriter le roi. Elle dépêcha donc à Amsterdam un député avec des lettres datées du 13 février, par lesquelles elle déclarait qu'elle trouvait fort étrange que le comte de Leicester eût accepté le gouvernement *absolu* des provinces, puisqu'elle-même avait refusé l'offre qui lui en avait été faite; que cet acte était à ses yeux une injure évidemment faite à son autorité, comme si elle n'avait point eu assez de discrétion et de prudence pour savoir ce qu'il lui était expédient d'accepter ou de refuser; que cela était contraire à la déclaration qu'elle avait fait imprimer, dans laquelle elle protestait qu'en aidant les provinces, elle n'avait d'autre dessein que d'assister ses bons voisins, sans vouloir aucunement y exercer la protection absolue, encore moins la souveraineté; qu'en conséquence, voulant manifester la sincérité de ses intentions, elle révoquait l'autorité dont les états avaient investi le comte de Leicester, contre la teneur du traité qu'elle avait conclu

avec les états, et elle enjoignit au comte de borner son autorité à celle que ce traité lui accordait.

La lecture de ces lettres fit comprendre aux états qu'ils avaient fait une fausse démarche, et ils répondirent à la reine que leur intention n'avait pas été d'imposer à sa majesté des obligations ou des conditions qui n'étaient pas comprises dans le traité; mais que la situation actuelle des provinces exigeait qu'elles fussent soumises à l'autorité d'un gouverneur, et que, pour le respect qu'ils portaient à sa majesté, ils avaient désiré de choisir un chef parmi ses sujets; qu'au reste, ils ne lui avaient pas donné une autorité plus étendue que celle qu'exerçaient les gouverneurs-généraux qui l'avaient précédé; que cette autorité était toujours révocable; que le mot *absolu* n'avait été inséré dans l'acte, que pour distinguer le comte des gouverneurs précédens, qui n'avaient été que *provisoires*, et afin que son autorité, inspirant plus de respect et d'obéissance, il pût, avec moins d'embarras et de contradiction, maintenir et exécuter les lois de la discipline militaire et assurer le recouvrement des contributions publiques; que, dans les circonstances du moment, la révocation des pouvoirs du comte causerait une funeste confusion; que d'ailleurs, l'acte des états n'était pas contradictoire au traité, puisque la souveraineté et la propriété des provinces demeurait entièrement aux états, et que le gouvernement et l'administration en passait seulement au comte, comme aux gouverneurs précédens; qu'ils espéraient donc que sa majesté aurait égard au triste état des provinces, et qu'elle sentirait qu'il était plus important, dans les conjonctures présentes, d'y maintenir une auto-

rité ferme et une sage administration, que d'y entretenir une grande armée; que du reste, son député lui développerait plus amplement leurs raisons. Cette lettre est datée d'Amsterdam, du 25 mars 1586.

Le rapport que le député de la reine lui fit de sa mission et de ses conférences, satisfit cette princesse. Elle répondit aux états, le 21 juin suivant, qu'elle voyait bien par leurs lettres, que leurs démarches n'avaient été dictées que par l'amour du bien et commandées par la force de la nécessité, et qu'elle était d'autant plus satisfaite de leurs raisons, qu'elle voyait qu'ils reconnaissaient la faute qu'ils avaient faite, en négligeant de la prévenir avant de conclure cet arrangement avec le comte.

Leicester fut donc maintenu dans sa dignité de gouverneur-général, avec le traitement annuel de cent mille florins, et le pouvoir de disposer des contributions, qui montaient dans ces provinces à deux millions quatre cent mille florins.

Cependant Alexandre, qui, depuis la mort de sa mère, arrivée en février 1586, portait le titre de duc de Parme; Alexandre, qui avait reconquis pendant cette année Grave et Venlo, emporté et saccagé Nuys, et forcé Leicester à lever le siége de Zutphen, qu'il ravitailla, se retira dans le mois de novembre à Bruxelles, d'où il partit au commencement de l'année suivante pour continuer ses opérations. Deventer fut livré aux Espagnols par l'anglais Guillaume Stanley, gouverneur de cette place; mais le duc, qui désirait de purger entièrement la province de Flandre des ennemis de l'Espagne, investit l'Écluse sur la fin du mois de mai. Le prince Maurice, pour forcer le

duc d'abandonner le siége de cette place, se jeta avec le comte de Hohenlohe dans le Brabant, où il brûla plus de vingt-deux villages ; mais le duc s'obstina à presser ce siége avec tant de vigueur, qu'ayant fait constamment battre la ville avec trente pièces de canon, il la força enfin de se rendre au commencement du mois d'août. Il accorda à la garnison une capitulation digne du courage qu'elle avait déployé. Le duc avait fait donner sept fois l'assaut, et les remparts avaient reçu dix-sept mille quatre cents coups de canon. Ce siége coûta au duc plus de monde que ceux de Grave, de Venlo et de Nuys : il y perdit quarante-trois capitaines.

Les provinces réconciliées présentent dans ce temps le plus déplorable spectacle. Les principales villes du Brabant et de la Flandre étaient entièrement dépeuplées : les malheureux habitans, chassés par les désastres de la guerre, par les horreurs de la faim, par les ravages de la peste, avaient abandonné leur triste patrie. Ces beaux villages de la Flandre, où l'on comptait deux à trois mille maisons, étaient absolument déserts : étaient devenus de vrais repaires de loups, et ces animaux voraces s'étaient si prodigieusement multipliés dans la Flandre et dans le Brabant, qu'au rapport des annalistes du temps, ils ne mangeaient pas seulement les bêtes, mais les enfans, qu'ils allaient arracher de leurs berceaux, et, s'il est permis de le croire, des bras mêmes de leurs parens : ils assaillaient tout, hommes et femmes ; les environs de Gand, à deux lieues à la ronde, comptaient plus de cent victimes de leur dévorante fureur. Les chiens, chassés par la faim, étaient devenus comme sauvages : ils parcouraient le

pays à grandes troupes, attaquant les bêtes et les hommes. Toutes les terres étaient tellement désertes, qu'on ne distinguait plus ni champs, ni bois, ni fossés, ni chemins; tout était couvert d'arbres, de buissons et d'herbes, et les habitations avaient, pour ainsi dire, disparu. La cherté de tous les comestibles était si grande, que les gens de qualité même, après avoir été obligés de vendre leurs meubles et leurs joyaux pour acheter du pain, étaient réduits à se déguiser le soir pour aller mendier dans les grandes villes, telles que Bruxelles, Gand, Bruges, Anvers. Ces malheureux, tourmentés par la faim, manquant de nourriture et de secours, étaient quelquefois forcés de fouiller dans des monceaux de fumier, pour y déterrer des débris d'os, qu'ils rongeaient, et des pelures de navets, qu'ils dévoraient. Un chien, mort dans une rue de Bruges, fut emporté et mangé.

Les états, désespérés par la prise de l'Écluse, attribuèrent la cause de tous leurs maux à la perfidie des Anglais. Ils rendirent enfin au prince Maurice l'autorité qu'ils avaient imprudemment confiée à Leicester, qu'ils regardaient comme l'auteur ou du moins le complice de cette trahison. Leicester ne fit que des réclamations inutiles auprès de la reine Élisabeth : elle rappela son favori, et lui fit donner sa démission de la place de gouverneur-général des Pays-Bas. Cette démission, datée du 17 décembre, ne parvint à La Haye que le 22 février 1588, et ne fut présentée aux états-généraux que le 1er avril. Mais il ne fit réellement son espèce d'abdication qu'après son retour en Angleterre, et elle fut envoyée aux états-généraux par le ministère anglais. Ses

ennemis avaient profité de son absence pour le perdre dans l'esprit de la reine, et il en fut reçu très-froidement. Ses hauteurs et son orgueil achevèrent de l'indisposer. Il écrivit aux états des lettres gonflées de vanité et pleines d'injures. Il donna enfin la démission de tous ses emplois, résolu de se retirer dans ses terres. Il mourut en route le 14 septembre 1588, l'un a dit de fièvre, l'autre de poison (*a*). Ce fut à cette époque que, conformément aux résolutions des provinces particulières de Hollande et de Zélande, Maurice commença à remplir, sans opposition et sans restriction, les fonctions de capitaine-général et d'amiral des Provinces-Unies.

Philippe II, pour se venger de la reine Élisabeth, qui donnait ouvertement des secours aux états, résolut de porter la guerre en Angleterre. C'est dans ce dessein qu'il fit équiper cette fameuse flotte, qu'il nomma *l'Armada invincibile*. On a dit qu'elle était composée de mille voiles; mais c'est une exagération, et, comme dit Vander Vynckt, une rodomontade espagnole. Ce sage historien donne sur cette flotte des détails très-curieux (*b*). Selon les calculs les plus raisonnables, dit-il, cette flotte était de cent trente-huit vaisseaux de ligne. (Bentivoglio en porte le nombre à cent soixante) Leur énorme grandeur surpassait même l'idée ordinaire qu'on y attache. On y comptait soixante galéons monstrueux; c'étaient des châteaux ou forteresses flottantes. Le grand galéon amiral, monté par le duc de Medina-Sidonia, commandant de la flotte, était

(*a*) Vander Vynckt, liv. 6, ch. 3.
(*b*) Ibid.

une espèce de ville avec une tour au milieu. Le duc y était embarqué avec toute sa nombreuse suite et une garnison de douze cents hommes. Les galéasses portaient trois cents rameurs. L'équipage était composé de dix-huit mille soldats, sans comprendre les généraux et les officiers. On y comptait des chapelains, des prêtres, des moines en grand nombre, huit mille mariniers, de sorte que, tout compris, la flotte portait plus de trente mille hommes. Elle était pourvue de vivres en abondance pour six mois, de seize cents pièces de canon de bronze ou de fer, de munitions de guerre de toute espèce, de chevaux et de mulets. Jamais l'Océan n'avait porté un tel fardeau, dit Vander Vinckt.

Ce formidable armement, que le même historien compare à la fameuse flotte que Xerxès avait menée contre les Grecs, sortit du port de Lisbonne le 29 mai 1588, prenant sa route le long des côtes de la Galice sur la Corogne, où une autre escadre l'attendait. Mais avant d'y arriver, elle essuya une rude tempête, en doublant le Cap-Finistère, et le bruit se répandit qu'elle était totalement dispersée. Il revint cependant un bon nombre de galéasses ou de bâtimens, qui se réunirent au port de la Corogne, où on les radouba, et ils remirent en mer le 21 juillet. Les Anglais, qui évitaient prudemment une action, avaient pris le parti de harceler de loin les vaisseaux espagnols (a), attendant que des tempêtes imprévues, des accidens fortuits, qui sont si fréquens sur mer, leur fournissent l'occasion de les attaquer. Le feu prit au

(a) Vander Vynckt, ib. Bentivoglio, liv. 14.

galéon de Biscaye ; le principal mât de celui d'Andalousie se rompit. Ces deux navires, obligés de rester en arrière, furent bientôt enveloppés par un grand nombre de vaisseaux anglais, conduits par l'amiral Drack, et tombèrent en son pouvoir. Cette affaire eut lieu le 1er août. Le 4, les Espagnols essuyèrent un nouvel échec, et cependant la flotte arriva le 6 au Pas-de-Calais. Elle s'approchait des côtes de Flandre ; un calme la força de jeter l'ancre à la vue de Dunkerque. Ce calme dura un jour entier. Mais le 7, au commencement de la nuit, on vit s'avancer huit vaisseaux, séparés les uns des autres, afin de pouvoir se jeter à différentes distances au milieu des navires espagnols. Ces vaisseaux paraissaient en feu ; ils étaient en effet remplis de matières combustibles. Les Espagnols crurent voir des machines infernales. La frayeur qu'ils ressentirent fut telle, que tous les vaisseaux se hâtèrent de lever l'ancre pour prendre la fuite au plus vite ; et comme si la fortune eût voulu favoriser le stratagême des ennemis, dit Bentivoglio, il s'éleva dans le même moment un vent impétueux, qui fit craindre aux Espagnols qu'il n'augmentât le progrès des flammes. Dans ce désordre, les vaisseaux se heurtèrent les uns les autres avec un fracas épouvantable. Ainsi, en voulant se dérober au danger du feu, ils ne purent se préserver des malheurs réels qu'occasionnèrent le vent et la confusion de la retraite, de sorte que quand le jour parut, elle se trouva dispersée, et il n'échappa qu'un petit nombre des plus grands vaisseaux.

Après de si grandes pertes, le duc de Medina crut, de l'avis de son conseil, qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre que de ramener la flotte en Espagne. Elle

avait déjà perdu dix navires et cinq mille hommes. S'étant engagée dans les vastes mers du nord pour faire le grand tour des îles britanniques, elle commençait à voguer, quand elle fut battue par la plus épouvantable tempête (*a*). Comme elle n'avait aucun port où elle pût relâcher, des vaisseaux, grands et petits, en grand nombre, coulèrent à fond; deux ou trois autres, écartés de la route, périrent sur les côtes de Norwége. Le reste passa entre les îles Orcades. Ce désastre fut si terrible, que pour en donner une idée, Bentivoglio dit qu'il n'y eut aucun des rivages des îles britanniques qui ne devînt fameux par le naufrage, la mort ou la captivité de quelque personnage illustre. Ceux qui échappèrent à la destruction, se réfugièrent à Santander, où moururent plusieurs officiers distingués.

Le duc de Medina entra dans le même port à la fin de septembre, et c'est de là qu'il instruisit le roi de cette grande calamité, qui mit toute l'Espagne en deuil.

Il ne revint de cet armement extraordinaire que cinquante-trois ou cinquante-quatre vaisseaux, de sorte que la perte fut de plus de quatre-vingts. La moitié au moins des troupes et des équipages y périt. La flotte était abondamment pourvue d'argent. Les Anglais trouvèrent entr'autres dans deux des plus grands vaisseaux qu'ils prirent, cent dix mille ducats, cinquante-cinq mille dans chacun. On avait calculé, dit Bentivoglio, qu'indépendamment des frais de construction et de la dépense immense

(*a*) Bentivoglio en fait une description tout-à-fait semblable à celle du 1er livre de l'Enéide. On dirait qu'il l'avait en vue.

du frêt et de l'équipage, elle avait coûté au roi pour l'entretien, du jour où elle s'était mise en mer, trente mille ducats par jour.

On était fort embarrassé pour annoncer cette fâcheuse nouvelle au roi. Le comte de Castel Rodrigo, qui en fut chargé, lui dit avec beaucoup de ménagement et de précaution, qu'il y avait de mauvaises nouvelles de la flotte. Le roi voulut en savoir tous les détails. Il l'écouta avec une tranquillité et un calme que l'on crut affectés. On rapporte qu'il s'était contenté de dire froidement qu'il n'avait pas envoyé sa flotte pour combattre les vents et les tempêtes. Il paraît certain en effet qu'il a tenu ce propos; car il passa de bouche en bouche en Espagne, et il était comme tourné en étiquette, dit Vander Vynckt. Les courtisans, pour ne pas choquer l'orgueil du roi, attribuaient ce désastre au caprice des élémens, et non à la force des ennemis. Il est vrai qu'elle souffrit de grandes pertes par les vents contraires; mais il est certain aussi qu'elle essuya une terrible déroute de la part des Anglais, et que ce n'est qu'en fuyant après cette déroute, qu'elle s'engagea dans des mers inconnues, où elle trouva sa perte.

Les états, pour pousser leurs conquêtes jusqu'à l'électorat de Cologne, avaient profité du temps où le duc de Parme était occupé des préparatifs contre l'Angleterre. Martin Schenck, qui était passé du service du roi au parti des états, avait conçu le projet de construire un fort sur le Rhin, au point où le fleuve, se divisant en deux bras, forme cette île si connue dans l'ancienne géographie, sous le nom d'île des Bataves, qui a conservé son nom, avec quelque altération, dans celui de *Betuwe*; il avait pro-

posé ce projet au prince Maurice, qui en sentit l'utilité et en pressa l'exécution. Ce fort, construit avec la plus grande activité, prit le nom de fort de *Schenck*, comme cet officier l'avait demandé. Schenck, à qui la garde de ce poste fut confié, s'y établit avec une forte garnison, pour y attendre et y épier le moment où il pourrait surprendre une des places importantes de ces cantons. Il avait en effet surpris Bonn, dans l'électorat de Cologne, en faisant sauter la porte avec un pétard, dont l'invention était nouvelle; mais le prince de Chimai, que le duc de Parme envoya au secours de l'électeur, avec six mille hommes d'infanterie et douze cents de cavalerie, vint investir cette place, qu'il reprit et remit à l'électeur.

Le duc de Parme, qui était alors en Flandre, s'était déterminé, après la malheureuse issue de l'expédition contre l'Angleterre, à abandonner cette province; mais un incident, dont il attendait un succès avantageux, le retint dans ce pays. Deux soldats écossais, de la garnison de Berg-op-Zoom, vinrent le trouver secrètement et promirent de lui livrer un grand fort voisin de la ville, que les ennemis avaient construit sur la rivière de Zoom, dont ce fort dominait l'embouchure. Ce fort pouvait beaucoup faciliter la conquête de la ville, en procurant les moyens de lui couper les secours. Le duc, qui écouta un peu trop légèrement la proposition de ces deux hommes, envoya sans tarder, ou plutôt sans réfléchir, le comte Charles de Mansfeld auprès de Berg-op-Zoom, avec ordre de s'emparer de l'île de Tolen, dont la possession était si importante pour faciliter et assurer les opérations du siége. Mais les ennemis, mieux préparés que le duc ne l'avait

cru, reçurent le comte de Mansfeld si vigoureusement, qu'il fut forcé de se retirer avec une grande perte.

Le duc avait tant de confiance dans la promesse des deux Écossais, qu'il voulut tenter lui-même cette conquête. A cet effet, il s'en approcha, accompagné d'un de ces aventuriers et envoya après le coucher du soleil le mestre-de-camp Sanche de Leva, avec un détachement de trois mille hommes d'infanterie, composé d'Espagnols et de Wallons, qu'il partagea en trois corps. Un des Écossais, qui servait de guide au premier corps, entra dans le fort, suivi d'un bon nombre de royalistes. Ils y étaient à peine entrés, qu'on baissa une herse de fer qui boucha la porte. Ceux qui, par cette perfidie, se trouvèrent enfermés dans le fort, furent ou massacrés ou pris, et ceux qui les suivaient, furent soudain assaillis d'une si terrible décharge de mousqueterie, qu'ils furent presque tous tués ou blessés. Le duc, déconcerté et confus d'avoir été la dupe de cette fourberie, ne voulut pas poursuivre les opérations de la campagne; il chargea le comte Charles de Mansfeld de la conquête de Vachtendonck, petite ville du duché de Gueldre, que ce général emporta par capitulation le 3 décembre 1588. C'est au siége de cette ville, dit Strada, qu'on fit le premier usage des bombes. Cependant les Brabançons (les Annales de Louvain par Divæus en font foi) avaient déjà employé cette invention meurtrière, dès l'an 1356, à la bataille de Santvliet.

L'affront que le duc avait essuyé devant Berg-op-Zoom, l'avait contraint de retourner à Bruxelles; mais prévenu par le gouverneur de Bréda, que la garnison de Gertruidenberg, dont le défaut de paie avait excité le mécon-

tentement, était disposée à livrer la place, il revint précipitamment dans ce pays, avec toutes les troupes qu'il avait rassemblées des garnisons voisines. Maurice, qui s'était avancé avec des forces nombreuses, se retira à l'approche du duc, qui entra sans résistance le 9 avril dans la ville, où il établit une garnison royaliste.

Cependant le brave Schenck, qui, de son fort, désolait sans relâche et sans pitié tous les environs par ses courses continuelles, méditait et combinait le projet de prendre la ville importante de Nimègue. Dans ce dessein, il rassembla un corps considérable, et l'embarqua sur des bateaux qu'il avait ramassés, pour surprendre la ville à l'endroit où elle est baignée par le Wahal. Les soldats qui montaient les bateaux que Schenck avait mis à la tête de l'escadre, gagnèrent le rivage, où les habitans, qui les avaient aperçus, se portèrent avec précipitation pour les en débusquer; mais les soldats de Schenck, établis et barricadés dans une maison contiguë à la porte de la ville, soutinrent l'attaque avec une espèce d'acharnement, que redoubla l'arrivée de Schenck, qui, dit Bentivoglio, animant toutes ses troupes par sa voix et par son exemple, leur promit le pillage de la ville. Les habitans, voyant le moment où leur ville allait succomber, sortirent en foule, hommes, femmes, enfans, vieillards; les ecclésiastiques même, rapporte le même historien, attaquèrent l'ennemi avec fureur, le repoussèrent et le chassèrent de la maison dont il s'était emparé : la déroute fut terrible. Les soldats, emportés par une terreur aveugle, se précipitèrent sur les bateaux pour se soustraire aux coups des bourgeois, qui les y poursui-

virent et les hachèrent. La difficulté de l'embarquement augmenta le carnage; Schenck lui-même fut très-grièvement blessé. Le spectacle de leur chef couvert de sang, augmenta la confusion et le découragement des soldats: les uns furent massacrés sur le rivage, et les autres, qui avaient tenté de se sauver à la nage, furent submergés dans le Wahal. Ceux qui avaient échappé se jetèrent dans des bâtimens, qui n'étant pas assez forts pour soutenir un si grand poids, furent également submergés. Schenck, resté le dernier, s'était réservé une chaloupe; mais une troupe de fuyards s'y étant précipitée avant qu'il y arrivât, força les matelots à démarrer, et le brave Schenck fut forcé de se jeter dans l'eau: la pesanteur de ses armes l'entraîna au fond, et il s'y noya.

La mort de ce guerrier fut une fête pour les habitans de Nimègue; ils en firent des réjouissances publiques. Son corps fut retrouvé le lendemain à six heures du matin: le peuple furieux le déchira en quatre quartiers, qui furent exposés sur les tours qui dominent la rivière: sa tête fut plantée sur une pique. Cet officier, qui, selon Bentivoglio, avait autant d'activité que de génie, était, selon de Thou, d'un courage effréné, qui approchait souvent de la témérité, et, selon Strada, d'une gravité sombre, qui quelquefois dégénérait en férocité: il ne riait jamais, ajoute cet historien, et tels étaient ses accès d'emportement et de colère, qu'il assommait ou perçait ses soldats comme de vils esclaves. Il ne maniait jamais si adroitement les armes, que quand il était ivre; et l'ivresse, qui, comme l'observe Strada, trahit ordinairement les secrets, ne le rendait que plus circonspect, plus caché et plus impéné-

trable. Il supportait avec une patience admirable les travaux et les fatigues, ne mangeait, ne buvait, ne dormait, pour ainsi dire, qu'à cheval; il y passa toute sa vie. Il n'avait que 40 ans.

Cette perte fut un coup sensible pour le états, qui cependant n'en furent ni déconcertés, ni découragés. Ces généreux républicains savaient que le sort de la patrie n'était pas attaché à un homme : ils firent de nouveaux efforts pour affermir leur domination et étendre leurs conquêtes. Le prince Maurice désirait s'emparer de Bréda; mais cette place, à la conservation de laquelle le duc de Parme attachait la plus grande importance et donnait les plus grands soins, était défendue par une bonne garnison. Une circonstance heureuse favorisa les projets de Maurice. C'était le temps des fréquens passages des bateaux qui transportaient par la Merck, qui passe à Bréda, cette espèce de terre qu'on appelle *tourbe*, chauffage ordinaire des habitans de la Hollande et de la Frise. Le patron d'une de ces barques, dont l'histoire a conservé le nom, Adrien Vandenberg, s'étant concerté sur ce projet avec le capitaine Charles Harauguer, de Cambrai, vieil officier d'une bravoure et d'une fidélité éprouvées, vint confier au prince Maurice un moyen qu'il avait imaginé pour surprendre la ville. Il lui proposa de cacher dans sa barque, sous la tourbe, un bon nombre de soldats, qu'il tâcherait d'introduire dans la ville. Cette idée fut accueillie du prince, et le batelier se chargea de l'exécution. Il cacha sous sa tourbe, avec le capitaine Harauguer, quatre-vingts soldats déterminés : ils y furent comme à la gène, exposés aux plus insupportables incommodités. La

gelée et le vent contraire les forcèrent d'y rester depuis le lundi 26 février jusqu'au jeudi 1er mars : ils furent obligés, pour aller se réchauffer et se restaurer au fort de Nordham, de sortir du bateau pendant la nuit. Ils arrivèrent enfin le vendredi matin à un quart de lieue de la ville, dans un endroit où l'eau était si basse, qu'ils y échouèrent, et ils durent attendre la crue de l'eau jusqu'au samedi à dix heures du matin ; mais le bateau faisait eau, de sorte que les soldats y étaient jusqu'aux genoux. Un de ces braves, nommé Matthieu Helt, avait gagné un rhume très-violent : sa toux pouvait le déceler lui et ses compagnons : il eut le courage de leur présenter son poignard pour le tuer. On l'aurait en effet entendu, sans le bruit de la pompe, avec laquelle on tirait l'eau qui avait gagné la calle, où les soldats étaient comme entassés. Le gouverneur Odoard Lanzavecchia, avait, par précaution, coutume de faire fouiller avec exactitude toutes les barques qui arrivaient à Bréda. Mais son fils, jeune homme sans expérience, qui y commandait dans ce moment, ordonna la visite comme pour la forme ; elle se fit avec une telle négligence, qu'on ne s'aperçut pas du stratagême. Un caporal de la garde du château, venu pour visiter la barque, se contenta d'ouvrir une fenêtre qui touchait au plancher sous lequel les soldats étaient renfermés ; il ne s'en aperçut pas, et se retira. Ce ne fut que l'après-midi de ce jour, 3 mars, qu'on ouvrit l'écluse du château. Le bateau commençait à y entrer ; mais la grande quantité de glaces, qui s'y trouvaient, l'empêcha de passer ; les soldats de la garnison aidèrent à le tirer, comme les Troyens firent à l'égard du cheval des

Grecs, dit un historien. Le bateau n'entra donc que le soir. Le sergent-major ordonna qu'on vînt chercher la provision de tourbes pour l'usage de la garde; mais on en emporta une si grande quantité, que l'on commençait à découvrir le plancher qui cachait les soldats. Chaque moment voyait augmenter leur perplexité. Cependant la bonne contenance du conducteur contribua beaucoup à écarter toutes les apparences de soupçon : il tâcha de distraire la garde; il agaçait les soldats par des propos joyeux et des plaisanteries. Cet homme fin et rusé, feignant d'être fatigué, donna de l'argent à son compagnon pour aller boire avec les porteurs; il parvint ainsi à son but, qui était de les endormir, et profita de leur sommeil pour l'exécution de son dessein. Le temps était fort calme : il continua donc à faire jouer la pompe, pour empêcher d'entendre le bruit que faisaient les soldats dans le fond de calle, où s'était élevée une rixe violente, à l'occasion d'un d'entre eux, qui avait satisfait un besoin naturel dans le pot où ils buvaient. Harauguer parvint cependant à faire sortir ses soldats de leur triste retraite, sans que la garde s'en aperçut. Ce brave officier, s'étant mis à leur tête, rencontra près du magasin un soldat italien, qu'il saisit au collet, en lui défendant de crier : il s'approcha de la garde. La sentinelle, s'en étant aperçue, cria : *qui va là?* Harauguer, sans répondre un mot, lui lança sa pique dans le corps, et l'alarme commença. Les soldats de la garnison, aussi effrayés que surpris de cette brusque attaque, abandonnèrent lâchement le château. Le gouverneur fut pris ; les officiers déconcertés n'eurent pas la précaution de rompre le pont qui communique de la ville au château,

et livrèrent en quelque sorte, dit Bentivoglio, la ville à l'ennemi. Le prince Maurice, dont ce succès consolida et assura la domination dans les Provinces-Unies, envoya le prince de Hohenlohe à Bréda, où il se hâta de se rendre lui-même, afin de pourvoir aux moyens de conserver une si importante conquête.

Le duc de Parme, indigné de la lâcheté des officiers de la garnison de Bréda (c'étaient des Italiens), les ayant fait arrêter, les fit conduire à Bruxelles; les plus coupables y furent, par son ordre, publiquement exécutés, avec le caporal qui avait si mal visité le bateau (*a*).

Le duc fit de vains efforts pour reprendre Bréda : il chargea le comte de Mansfeld d'en former le blocus, qu'il fut obligé de lever pour marcher au secours de Nimègue; car le prince Maurice était venu attaquer cette ville avec des forces considérables, afin d'obliger par cette diversion les Espagnols à abandonner le blocus de Bréda. Le plan de Maurice, dit Bentivoglio, n'était cependant point une feinte, puisque déjà il pressait vivement la place; mais le secours que Mansfeld parvint à y introduire, força le prince à renoncer à cette attaque, qu'il était bien résolu de reprendre dans une circonstance plus avantageuse; et il fit construire à cet effet, sous les yeux même de Mansfeld, un fort redoutable, d'où il pût dominer et incommoder cette

(*a*) Les états firent faire des réjouissances et des prières publiques et battre des médailles d'or, d'argent et de cuivre, où, d'un côté, on lisait cette inscription : *Breda a servitute hispana vindicata ductu principis Mauritii a Nassau, anno* 1590; et de l'autre étaient représentés le bateau et les soldats qui en sortaient, avec ces mots : *Parati vincere aut mori. 4 nonas martii.*

ville. Ce fort fut appelé le fort de Knotsembourg, c'est-à-dire *fort de la Massue*, comme si l'on avait voulu dire qu'il avait été construit en dépit des porteurs de massue, qui était le nom qu'on donnait aux habitans de Nimègue, parce que, quand il s'élevait une sédition ou un tumulte dans la ville, ils venaient dans la rue, chacun avec une massue.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

L'EMPEREUR tâche de rétablir la paix entre le roi et les états. — Conquêtes du prince Maurice en Flandre et en Brabant. — Formation des conseils d'état et de guerre du prince Maurice. — Prise de Zutphen. — Prise de Deventer. — Le duc de Parme assiége le fort de Knotsembourg, et l'abandonne. — Prise de Halst par le prince Maurice. — Reddition de Nimègue. — Médailles frappées par les états. — Le prince Maurice revient à La Haye. — Le Brabant et la Flandre dévastés par des brigands. — État florissant des Provinces-Unies. — Prise de Steenwyk, d'Ootmaersen et de Coeverden par le prince Maurice. — Le duc de Parme envoyé au secours de la ligue : il meurt à Arrras. — Le comte de Mansfeld lui succède. — Prise de Gertruidenberg. — L'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas : il fait des propositions de paix : sa lettre aux états à ce sujet. — Le comte de Fuentes s'oppose à la paix. — Réponse des états à la lettre de l'archiduc. — Tentatives d'assassinat contre le prince Maurice. — Siége de Groningue par ce prince : cette place se soumet : conditions de la capitulation : elle accède à la confédération.

L'EMPEREUR Rodolphe, qui, suivant les traces de son père Maximilien, désirait rétablir la paix, avisa derechef aux moyens de réconcilier les Provinces-Unies avec le roi

catholique. Il adressa donc des représentations très-pressantes aux états, pour les engager à reprendre et à terminer les négociations entamées à Cologne en 1578, en les assurant qu'ils en tireraient toutes les satisfactions qu'ils pourraient en attendre ; mais les états répondirent à l'empereur pour le remercier de ses bonnes intentions, et le prier de s'épargner cette peine et ces embarras, parce qu'ils ne trouvaient ni assurance ni avantage pour eux à se réconcilier avec le roi ; qu'ils étaient bien assurés par les lettres même du roi, qui avaient été interceptées, que la paix qu'on cherchait n'était qu'une feinte, et qu'ils ne pouvaient d'ailleurs entrer dans une explication ou négociation sans le consentement de leurs alliés.

L'empereur n'abandonna cependant pas son projet ; il envoya aux états des ambassadeurs, qui n'en reçurent pas une réponse plus satisfaisante ; et les états, pour manifester hautement leurs intentions et exprimer énergiquement leur refus, firent battre des médailles d'argent et de cuivre, sur lesquelles étaient représentée, d'un côté, la nymphe de Hollande dormant dans sa haie, sur la foi de la paix, et les ennemis attaquant de toute part et la nymphe et la haie, avec ces mots : *Pax patet insidiis ;* et de l'autre côté, la nymphe dans sa haie avec ses armes et ses gardiens qui repoussaient les assaillans, avec ces mots : *Tuta salus bello.*

Les états étaient d'autant plus fermement résolus de continuer la guerre, que les circonstances leur en promettaient un heureux succès. L'état de leurs finances, de leurs ressources, de leurs armées et de leur artillerie, leur donnait l'avantage de pouvoir faire une guerre offensive. Les Espagnols d'ailleurs, qui avaient été obligés de diviser leurs

forces pour soutenir la guerre en France, n'avaient plus sous leurs drapeaux, que des soldats sans frein ni subordination, sans expérience ni discipline. Les états, animés par les succès de l'année précédente, avaient formé de plus vastes projets. Ces provinces, qui se bornaient, il y a peu de temps, à défendre avec une circonspection timide leurs propres frontières, commencèrent à attaquer avec une audace décidée les possessions ennemies.

Maurice profita donc de la nécessité où se trouvait le duc de Parme, de détourner son attention des affaires de la Belgique pour donner tous ses soins aux préparatifs de l'expédition que Philippe II avait projetée contre Henri IV. Maurice fit de fréquentes excursions dans la Flandre, où ses troupes emportèrent le fort de Blankenberg, et dans le Brabant, où elles surprirent les châteaux de Westerloo et de Turnhout. Ces conquêtes, peu importantes en apparence, l'étaient cependant en effet sous un double rapport, et parce qu'elles affaiblissaient les Espagnols, et parce qu'elles encourageaient les républicains.

Les états, dans la ferme intention de soutenir leur république naissante par la force des armes, prirent tous les moyens propres à parvenir à leur but : ils eurent soin de choisir dans le conseil d'état, les membres les plus éclairés et les plus expérimentés pour former au prince Maurice un conseil, qui fût toujours à sa disposition et à sa bienséance, pour l'aider et le diriger dans les affaires d'état et des finances : ils lui donnèrent également un bon conseil de guerre, composé des officiers les plus instruits dans les différentes parties de l'art militaire. Son armée n'était pas nombreuse;

car elle n'excédait pas le nombre de dix mille hommes ; mais elle était bien organisée, bien disciplinée, bien équipée, et, ce qui n'est pas moins important, bien payée. Les états se contentèrent d'employer leur vieille gendarmerie, pour donner moins de soupçon et de défiance aux ennemis.

Maurice, plein de confiance dans les lumières de ses conseils, dans la valeur de ses troupes et dans le zèle et le patriotisme de ses concitoyens, entreprit une campagne, qui est l'époque où commencent ses brillans succès. Il feignit d'assiéger Bois-le-Duc ou Gertruidenberg. Le duc de Parme prit d'autant plus aisément le change, que les états avaient depuis peu pris les châteaux de Turnhout et de Westerloo, qui étaient comme des places de retraite, et il renforça les garnisons des deux places qu'il croyait menacées; mais le prince Maurice envoya secrètement le général anglais François Vere, du côté de Doesbourg, et se rendit lui-même du côté de Zutphen. Vere envoya de Doesbourg aux environs du fort de Zutphen, neuf soldats, dont quatre étaient déguisés en paysans, et cinq en paysannes, qui avaient dans leurs paniers du beurre, des œufs et du fromage : ils se trouvèrent, comme on en était convenu, devant le fort au moment de l'ouverture de la porte, les uns appuyés sur leurs bâtons, et les autres assises comme pour vendre leurs denrées aux soldats de la garde. Un de ceux qui étaient déguisés en paysannes saisit le moment où les soldats étaient occupés à choisir et à payer leurs denrées, prit une escopette qu'il avait sous ses habillemens, et la déchargea contre la garde. Ceux qui étaient déguisés se saisirent de la porte, et ceux qui étaient cachés, ayant entendu le coup (c'était sans doute le signal convenu), accou-

rent, enfoncent la ga[illegible]la porte, s'emparent du fort, où il ne se trouvait que douze soldats, qu'ils font prisonniers. Cet événement arriva le 24 mai, au matin ; le 25, le prince Maurice arriva, et le 26, le comte Guillaume de Nassau ; le 27, on ouvrit la tranchée ; le 28, on disposa l'artillerie, qui consistait en vingt-huit grosses pièces de canon ; le 29, la ville fut sommée, et le 30, elle se rendit. Le prince accorda à la garnison, aux bourgeois et aux ecclésiastiques la liberté de sortir dès le soir, en laissant cependant trois jours aux bourgeois et aux prêtres pour se résoudre à sortir ou à rester.

Le prince entra le soir dans la ville, fit partir à l'instant même son armée, et embarqua son artillerie pour assiéger Deventer, qui est à deux lieues de Zutphen. La ville fut également battue par vingt-huit pièces de canon, que le prince avait fait placer des deux côtés de la rivière. Le commandant, le comte Herman de Berg, cousin de Maurice, quoique sommé de rendre la ville, et menacé de l'assaut, persista obstinément dans sa résolution de périr plutôt que de céder ; mais les habitans offrirent de rendre la ville, qui fut livrée aux mêmes conditions que Zutphen.

Le duc de Parme, voyant les succès du prince Maurice, partit de Bruxelles, et vint par Tirlemont, Liége et Maestricht à Ruremonde, où il apprit la reddition de Deventer. Il rassembla le plus grand nombre de troupes qu'il put sur toute sa route, dans le pays de Liége surtout, et parvint à former une armée de cinq mille hommes d'infanterie et de deux mille cinq cents de cavalerie, tous bien pourvus d'artillerie et de munitions : il descendit subitement avec ces forces sur Nimègue et commença le siége du fort de

Knotsembourg. Le prince Maurice l'obligea de le lever assez honteusement : il excusa son brusque départ, alléguant qu'il avait reçu du roi des lettres qui lui ordonnaient de retourner au secours de la ligue pour défendre Rouen, qui était menacé d'un siége.

Maurice ne perdit point de temps : il s'embarqua avec quatre mille hommes de pied et sept cornettes de cavalerie, et vint descendre en Flandre, où il assiégea Hulst le 19 septembre sans que le duc de Parme s'en doutât. La garnison, qui n'était composée que de deux cent quarante hommes et de trente chevaux, se voyant sans moyen de défense, comme sans espoir de secours, prit le parti de capituler : elle sortit le 25 septembre avec armes et bagages. Les bourgeois obtinrent la faveur d'être traités comme les villes de Hollande et de Zélande : les ecclésiastiques néanmoins sortirent de la ville.

Toutes les dispositions étaient faites pour le siége de Nimègue, où Maurice s'était ménagé des intelligences qui agissaient en secret pour lui en faciliter la conquête. Les nouvelles qu'il en reçut, l'engagèrent à renoncer pour le moment à l'espérance de suivre ses succès dans la Flandre : il fit sans délai embarquer son artillerie; mais la précipitation qu'il y mit, occasionna une presse si grande, que quatorze de ses bateaux échouèrent : les Espagnols vinrent y mettre le feu, quand l'eau fut retirée. Cette perte ne le retarda cependant pas dans sa marche : il voulait se hâter et profiter du moment où il savait que le duc de Parme, qui avait divisé ses forces pour en envoyer une partie en France, et une autre en Flandre, n'était pas assez fort pour secourir Nimègue. Maurice arriva le 14 octobre devant

cette ville avec toutes ses forces, qui consistaient en huit mille cinq cents hommes d'infanterie et seize cents de cavalerie, et il disposa son artillerie sur trois points, d'où il pouvait foudroyer la place avec le plus d'avantage. La garnison était très-faible; mais ceux des habitans qui tenaient le parti du roi, déterminés à se défendre, se mirent tous, hommes, femmes, enfans, à travailler à l'envi aux retranchemens et aux remparts. Le prince, avant de commencer l'attaque, envoya une sommation aux habitans, qui répondirent que le prince Maurice était un jeune homme, et la ville de Nimègue, une jeune fille, à laquelle il venait faire sa cour, et que pour l'obtenir, il fallait bien qu'il se donnât plus de peine. Maurice, irrité de cette insolente réponse, fit rudement canonner la ville de tous les côtés. Les habitans effrayés commencèrent à faire de sérieuses réflexions sur le sort qui les attendait, et les partisans de Maurice, profitant de cette disposition, excitèrent un soulèvement dans la ville, de sorte que tous les habitans, pressés par la terreur, se rendirent comme spontanément sur la place, où on leur représenta qu'une plus longue résistance ne ferait que les exposer à de plus grands dangers et à de plus grands maux; qu'ils deviendraient les victimes de la fausse gloire qu'ils attachaient à leur fidélité; qu'abandonnés de ce roi, pour lequel ils avaient si long-temps prodigué leurs biens, exposé leur vie et versé leur sang, ils devaient sentir combien il était prudent et urgent de composer et de tâcher d'obtenir de bonnes conditions. Ces raisons firent une vive impression sur les esprits, et les partis réunis consentirent à demander une capitulation. Les habitans, par une résolution

unanime, envoyèrent, avec leurs pleins pouvoirs, au prince Maurice, le bourgmestre Flemming, qui proposa pour conditions, que la ville conserverait la disposition des biens ecclésiastiques et des offices royaux; que l'exercice de la religion catholique ne serait point proscrit, et que le magistrat ne serait point changé. Le prince accorda les deux premiers points, et refusa les deux derniers.

Il fit son entrée le 22 octobre dans Nimègue, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Il ne quitta point cette ville qu'il n'eût vengé l'indigne outrage fait par les habitans aux restes du brave Schenck, qu'il fit transporter avec une pompe religieuse dans la sépulture des anciens ducs de Gueldre, au milieu de la grande église, où il est inhumé.

Les états firent frapper des médailles d'or, d'argent et de cuivre en mémoire de la reddition de Zutphen, de Deventer, de Hulst et de Nimègue; et Maurice revint couvert de gloire à La Haye, où les états avaient déjà fixé leur résidence: il y fut reçu au milieu des acclamations publiques, avec toutes les démonstrations de joie, de vénération et de reconnaissance que peut faire éclater l'enthousiasme patriotique. Ce jeune prince, dit Grotius, choisi par la Providence pour opérer ces grandes choses, ne voyait d'autre objet de ses travaux que la patrie, n'en exigeait d'autre salaire que la gloire: il excitait l'admiration et faisait naître en même-temps l'espérance.

Le duc de Parme, obligé de marcher une seconde fois, contre son opinion et son désir, au secours de la ligue, avait laissé le gouvernement des malheureuses provinces dont il

était chargé, au comte Pierre-Ernest de Mansfeld. Le Brabant et la Flandre, livrées à une désolante anarchie, étaient impunément dévastées par des bandes de voleurs, qui, sous le nom de *picoureurs*, parcouraient les campagnes, et y exerçaient les plus horribles brigandages. Les états de Brabant envoyèrent leurs prévôts avec leurs gens dans toute la province pour donner la chasse à ces brigands, et obligèrent, sous des peines très-sévères, les habitans de la campagne d'assister les prévôts et de sonner le tocsin pour rassembler des patrouilles. Ces brigands prirent près de Lière, un des prévôts, nommé Dranckaert, avec toute sa troupe, et lui coupèrent le nez et les oreilles. Le prévôt de Flandre tomba également avec son lieutenant, dans leurs mains: le prévôt fut tué, et le lieutenant brûlé dans le creux d'un arbre.

Le comte de Mansfeld publia un édit par lequel il ordonna, pour quatre mois, la levée de trois cents soldats qui seraient pris parmi les naturels du pays, pour purger le Brabant de ces hordes de brigands, qui infestaient particulièrement les cantons situés entre l'Escaut, la Dendre et la Senne, où ils interceptaient les passages, dépouillaient les passans et pillaient les bateaux qui venaient aux marchés.

Mais les Provinces-Unies se trouvaient dans l'état le plus florissant. Leurs frontières reculées par les armes, étaient couvertes par de grands fleuves, garanties par des forteresses redoutables, qui en défendaient les approches : un patriotisme énergique y entretenait l'harmonie et l'union ; une police sévère y assurait l'ordre et la tranquillité : leurs finances s'amélioraient et leur marine s'augmentait tous les

jours. Ces grands avantages facilitèrent au prince Maurice les moyens d'entreprendre avec succès une nouvelle campagne. Il partit donc de La Haye le 10 mai, accompagné du comte de Hohenlohe, du comte de Nassau et du comte de Solms, de son conseil de guerre et de son conseil d'état, et vint, à la tête de son armée, composée à peu près de six mille hommes d'infanterie et de deux mille de cavalerie, camper le 28 mai dans les environs de Steenwyk, place importante dans la Frise, dont il pressait le siége avec ardeur, dans le temps que le duc de Parme arrivait dans la Belgique. Les efforts de celui-ci pour secourir cette place, furent si faibles, que les assiégés, après la plus glorieuse défense, furent contraints de se rendre le 5 juillet. Le prince Maurice fut dans ce siége blessé d'une balle, qui lui perça la joue.

Ce prince, voulant achever pendant la campagne la conquête de tout ce pays, conduisit ses soldats vainqueurs, de Steenwyk par Ootmaersen, qu'il prit comme en passant, sur Coevoerden, dont la garnison, après une forte résistance, dépourvue de tout moyen de défense, sans aucune espérance de secours, fut forcée de rendre la place le 12 septembre : elle obtint une capitulation honorable.

Les états firent encore frapper des médailles en mémoire de la prise de ces trois places, attribuant à Dieu, selon leur pieuse coutume, la gloire de ces succès.

Le duc de Parme, dont la santé languissait, consumé par un chagrin provenant de la haine des Espagnols et de la défiance du roi, voyait les succès du prince Maurice avec une sombre inquiétude, qui aggravait sa langueur et sa maladie : c'était une hydropisie, et les progrès en deve-

naient toujours plus alarmans. Une si fâcheuse situation le rendait incapable des fatigues de la guerre et inhabile aux affaires publiques. Il avait demandé au roi sa démission ; mais ce monarque, dont la ligue sollicitait vivement les secours, ordonna au duc de conduire en France l'armée la plus nombreuse qu'il pourrait rassembler. Celui-ci, écoutant plutôt son zèle et son devoir, que son goût et ses forces, se transporta à Arras, pour y faire avec plus de facilité les préparatifs de son expédition ; mais les efforts qu'il dut faire, achevèrent de délabrer sa santé et d'épuiser ses forces ; il succomba sous le poids du travail et de la maladie, et fut subitement emporté le 3 décembre 1592, âgé de 47 ans. Les ennemis du roi répandirent malignement le bruit qu'il avait donné un ordre secret de l'empoisonner ; mais cette calomnie n'eut pas plus de durée, qu'elle n'avait de fondement. Son corps fut transporté secrètement à Parme, et on lui fit des funérailles magnifiques, tant à Bruxelles, qu'à Rome, où on lui érigea une statue de marbre avec une inscription latine. Le comte de Mansfeld, qui exerçait provisoirement les fonctions de gouverneur général, en conserva la dignité, et non l'autorité, puisqu'il n'en avait que le simulacre, et que le comte de Fuentes, que le roi avait envoyé d'Espagne pour aider le duc de Parme, en avait la réalité et les effets.

La mort du duc de Parme favorisa les projets des états, qui prirent toutes leurs mesures et concertèrent tous leurs plans pour assurer les succès de la campagne prochaine. Le prince Maurice, pour empêcher les ennemis de pénétrer son dessein, et les obliger à diviser leurs forces (car c'était son double but), feignit de menacer successivement Gronin-

gue, l'Ecluse et Dunkerque, Grave et Bois-le-Duc, et vint avec un appareil formidable investir le 28 mars 1593, par terre et par eau, la ville de Gertruidenberg, dont la garnison, après avoir fait une défense héroïque, obtint une glorieuse capitulation le 25 juin.

Le roi, affligé de ces revers continuels, en attribuait la cause à la faiblesse du gouvernement, dont la mésintelligence des comtes de Mansfeld et de Fuentes augmentait l'inertie. Il crut que le moyen de remédier à ce mal, était de confier l'administration de la Belgique à un prince qui lui fût uni par les liens du sang et de l'amitié, qui fût plus affectionné à son service et plus dévoué à ses volontés. Il voyait d'ailleurs, que le caractère hautain et presque féroce du comte de Fuentes, rappelant l'odieux souvenir du duc d'Albe, contribuait à exaspérer les esprits et à perpétuer les troubles. Il jeta donc les yeux sur l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe, dont le caractère plus conciliant et plus pacifique, lui faisait espérer de pouvoir amener un rapprochement et opérer peut-être un raccommodement. L'archiduc, qui montrait de la répugnance pour une place dont il connaissait tous les désagremens et toutes les difficultés, céda moins aux sollicitations du roi, qu'à l'autorité de l'empereur, qui avait joint ses instances à celles de Philippe, pour déterminer son frère à accepter cette pesante dignité : il arriva le 17 janvier 1594 dans le Luxembourg, et le comte de Mansfeld, qui était allé l'y attendre, le conduisit à Namur, où il fut reçu avec les plus grands honneurs par le comte de Berlaymont, qui en était gouverneur. Il se rendit sans retard à Bruxelles, où il fit

le 30 janvier une entrée magnifique, accompagné de l'électeur de Cologne, du marquis de Bade et de quinze cents seigneurs étrangers. Les bourgeois, qui vinrent le recevoir pour l'introduire dans la ville, avaient élevé plusieurs théâtres avec différens emblêmes, dont l'un entr'autres représentait assez ingénieusement l'espérance qu'avaient les Belges, que leur nouveau gouverneur leur rendrait la paix.

C'était en effet tout le désir du prince. Mais un événement particulier apporta, comme on le verra, un grand obstacle au succès des négociations, qui furent entamées à ce sujet. Un prêtre de la province de Namur, appelé Michel Renichon, était arrivé le 12 du mois de mars, à Bréda, déguisé en soldat, sous le faux nom de la Rivière. Il était porteur de lettres du comte de Berlaymont, adressées à l'ancien commandant du château de Bréda, l'informant que le porteur se rendait dans cette ville par l'ordre exprès de l'archiduc Ernest, pour lui faire des communications importantes de la part de ce prince. Il déclara donc à ce commandant qu'il était chargé de lui faire connaître une entreprise formée contre la ville de Bréda, et il ajouta à cette déclaration plusieurs circonstances invraisemblables ou contradictoires. Il dit d'abord qu'il avait été pendant quelques années secrétaire de l'abbé de Malones (abbaye à une lieue de Namur), et en dernier lieu, du comte de Berlaymont; puis il se rétracta, et il avoua que cette circonstance n'était qu'une invention de sa part, ne voulant pas cependant s'expliquer catégoriquement sur l'objet de son voyage et de ses démarches, de sorte que toutes les variations que l'on remarqua dans ses

déclarations, éveillèrent les soupçons ; sa mine et son allure gauche n'étaient pas d'ailleurs celles d'un soldat. Tout contribua enfin à le rendre suspect. Il fut donc arrêté et conduit à La Haye le 1er avril. Interrogé selon les formes juridiques, il déclara que, par l'induction du comte de Berlaymont et au su de l'archiduc Ernest, du moins d'après le dire de Berlaymont lui-même, il avait été envoyé à Leyde pour tuer le prince Maurice, ainsi que son jeune frère Frédéric-Henri, âgé de dix ans, qui faisait ses études à l'université de Leyde (*a*).

Ce fâcheux incident ne détourna pas l'archiduc de son projet de pacification. Il aimait naturellement la paix, dit Bentivoglio ; et croyant que le roi, détrompé enfin de son espérance d'obtenir de grands avantages dans les Pays-Bas par la force des armes, se prêterait volontiers à un accommodement par lequel, sans compromettre l'honneur de l'église et les droits de la couronne, on parviendrait à rappeler la tranquillité dans ces provinces, il résolut d'entrer en conférence avec les états pour parvenir à ce but salutaire.

Deux savans jurisconsultes de Bruxelles, Otto Hertius et Jérôme Coomans, étaient dans ce moment à La Haye, où l'archiduc les avait envoyés pour sonder les dispositions des états, en les chargeant en apparence, disent quelques historiens, d'une commission pour arranger les affaires du prince de Chimai avec son épouse, qui l'avait quitté. L'archiduc employa ces deux ministres pour entamer une né-

(*a*) Toutes les circonstances de cet attentat seront plus amplement rapportées, avec les détails de la procédure à laquelle elles ont donné lieu.

gociation si délicate, et fit remettre aux états, par leur intermédiaire, une lettre dans laquelle il manifestait ses intentions pacifiques. « L'affection naturelle, dit-il, que » nous portons au bien et repos de ces Pays-Bas, et le dé» plaisir que nous avons eu dès long-temps, des troubles, » divisions et misères qu'on y voit, a été la principale cause » que nous nous sommes laissés émouvoir et persuader à » accepter le gouvernement, espérant que Dieu nous ferait » la grâce de les pouvoir finalement délivrer de cette grande » et dommageable guerre civile, laquelle a déjà duré tant » de temps, au grand ennui, charge et préjudice des sus» dits pays ». Il rappelle la prospérité dont jouissaient ces provinces sous les maisons de Bourgogne et d'Autriche, et proteste que c'est dans l'intention *de remettre ces pays dans leur ancien état et mutuelle concorde*, qu'il a quitté la cour de l'empereur, son frère, dans l'espoir qu'il trouverait les états disposés à seconder ses bonnes intentions : il leur représente qu'ils ne doivent pas se laisser éblouir par les derniers succès, parce que, dit-il, les affaires de la guerre sont incertaines et douteuses, et qu'il est imprudent et dangereux de fonder des espérances sur des triomphes passés. « Nous vous requérons donc, continue-t-il, fort amiable» ment et sérieusement qu'après avoir pesé le tout mûre» ment, vous vouliez vous-même proposer de si honnêtes, » raisonnables et tolérables conditions, que par ce moyen » on puisse apercevoir au plutôt, que vous ne cherchez » pas la prolongation et la continuation de la guerre, mais » qu'on puisse plutôt, par ce moyen, parvenir à une bonne » et heureuse paix et à un ferme et assuré repos ». Il assure que, de sa part, il leur prouvera par les effets, qu'il n'y a

dans ses démarches, ni fraude ni tromperie, et qu'il ne cherche pas une paix feinte, mais vraie et ferme. « Si donc, » dit-il, en finissant, vous y apportez, de votre côté, un » bon zèle et une bonne volonté, vous montrerez, par ce » moyen, l'état et l'estime que vous faites de nous, et que » vous désirez pourvoir à ce qui est nécessaire pour votre » propre bien et utilité ». Cette dépêche porte la date du 6 mai 1594.

Le comte de Fuentes avait employé tous ses efforts pour empêcher l'archiduc de faire ces avances, et lui avait fortement représenté que les états, qui connaissaient parfaitement la situation des affaires du roi dans la Belgique, regarderaient ces offres comme une marque de faiblesse, et non comme un sentiment d'humanité; qu'on négociait les traités avec avantage, quand on faisait la guerre avec succès; qu'il fallait attendre des temps plus heureux, où le roi pût donner, et non recevoir la paix, et apprendre à ces rebelles, que, s'il leur faisait éprouver ses bontés, ils ne le devaient pas à la nécessité des conjonctures, mais à sa clémence.

Les ministres espagnols appuyaient fortement ces raisons; mais les Belges, qui siégeaient au conseil d'état, représentèrent de leur côté à l'archiduc, que l'honneur du roi ne serait pas compromis par cette démarche; qu'au contraire ses intentions seraient pleinement justifiées, et qu'il se laverait du reproche d'avoir été la cause des calamités de la guerre, et ainsi ils parvinrent à décider l'archiduc à prendre le parti qu'ils lui avaient eux-mêmes suggéré, et qui d'ailleurs était le plus conforme aux intentions et au cœur de l'archiduc.

Les deux jurisconsultes présentèrent donc aux états la dépêche de l'archiduc du 6 mai, par laquelle il les chargeait de faire connaître aux états son intention de ramener la paix et l'union dans ces provinces, et ils y joignirent un mémoire dans lequel ils exposèrent que si, dans d'autres temps, les états ont pu avoir des raisons pour se défier de la sincérité des intentions du gouvernement espagnol, les circonstances et les dispositions étaient bien différentes ; que maintenant c'est avec l'archiduc Ernest qu'ils auront à traiter, prince issu de l'illustre maison d'Autriche, élevé dans tous les sentimens de loyauté et d'honneur, héréditaires dans cette maison, dont sept ou huit princes sont parvenus l'un après l'autre à l'empire, non par succession (laquelle donne aussi bien de mauvais que de bons princes), mais par la libre élection des états de l'empire (laquelle est ordinairement fondée sur les héroïques vertus de ceux qui sont élus) ; qu'ils osent espérer que les états apporteront autant de bonne volonté à accueillir les propositions de l'archiduc, que celui-ci a mis de franchise et de sincérité à les présenter.

Tel était en substance le contenu du mémoire que ces jurisconsultes rédigèrent conformément à leurs lettres de créance, et qu'ils présentèrent à l'assemblée des états généraux du 16 mai 1594. Ils ajoutèrent de la part de l'archiduc, quoique ce point ne fût pas compris dans leurs lettres, que comme ce prince était accusé par la déclaration de certain prisonnier, d'avoir conçu le dessein de faire tuer leur prince Maurice, suivant l'ordre qu'il en avait donné au comte de Berlaymont, jamais la pensée d'un crime aussi infâme n'était entré dans l'esprit de ce prince, et ils

que d'aussi odieuses actions répugnassent au cœur de l'archiduc, ce n'est pas une raison suffisante pour inspirer de la confiance aux états ; c'est de l'intention et de la mauvaise volonté du roi et du conseil d'Espagne qu'ils se défient, d'autant plus que c'est d'eux que l'archiduc a reçu sa nomination et ses pouvoirs, qu'ils pouvaient toujours révoquer pour les conférer à un autre, de sorte qu'il n'y a pas de moyen de se prémunir contre les piéges et les coups sourds de ce cabinet perfide ; qu'ainsi les états ne pouvaient entrer dans aucune communication relative à la paix ; qu'ils sont d'intention d'attendre de Dieu et de sa main puissante une bonne issue de leur juste et louable cause, non-seulement pour les Provinces-Unies, mais aussi pour les autres provinces des Pays-Bas, à l'avancement de sa gloire et de sa sainte parole et du bien du pays. Cet acte est daté de La Haye le 27 mai 1594.

Quant à l'accusation portée contre Berlaymont, les états n'en parlèrent point dans leur réponse écrite, parce que la lettre de l'archiduc n'en faisait pas mention. Ils disent seulement, en terminant la conférence, qu'ils ne voulaient donner de passeport à Berlaymont, qu'à condition qu'il consentirait à se remettre à la justice des états et à subir la peine qu'il aurait méritée, s'il était trouvé coupable du fait. Hertius et Coomans répondirent qu'ils n'avaient pas d'instructions à ce sujet (*a*).

D'après cette réponse, les états ordonnèrent qu'on poursuivît la procédure commencée contre Renichon, et la

(*a*) *Cum non aliâ lege admitteretur quàm ut evictus pœnam subiret, conditio repudiata est.* Grotius, lib. 3.

sentence prononcée contre ce misérable présente toute la série des faits juridiquement constatés par les actes du procès.

Michel Renichon était natif de Temploux, village à deux lieues de Namur, et curé de Bossière, à une lieue de Temploux. Ayant eu un procès contre les habitans de Bossière au sujet des revenus de sa cure, il l'abandonna et vint à Namur, où il tint école. Il parvint à avoir l'entrée de l'hôtel du comte de Berlaymont; et un jour qu'il avait soupé avec les officiers de la maison, le comte le fit venir dans son cabinet, où étant tête-à-tête, il lui demanda pourquoi il se contentait d'un si petit état, tandis qu'il dépendait de lui de se faire un sort plus agréable et plus lucratif. Ces paroles firent impression sur Renichon, qui de suite dit au comte qu'il se remettait à sa disposition. Quelque temps après, le comte le fit appeler, et l'ayant conduit comme la première fois dans son cabinet, il lui dit qu'il avait une chose importante à lui communiquer; que l'occasion se présentait de montrer son zèle pour le service du roi, et que, s'il voulait s'y engager, il serait richement récompensé.

Renichon accepta l'offre avec empressement. Le comte l'amena à Bruxelles, et y eut de fréquentes conférences avec l'archiduc. Un jour il dit à Renichon de le suivre, et le conduisit à la cour. Ayant traversé plusieurs pièces, quand ils furent arrivés à un cabinet attenant à celui de l'archiduc, il plaça Renichon de manière qu'il pût voir l'archiduc au moment où il ouvrirait la porte. Il le vit en effet. Le comte entra, et la porte se referma, mais pas de si près, que Renichon, en se tenant

tranquille, ne pût entendre aisément la conversation de l'archiduc et du comte, qui parlaient tantôt latin, tantôt espagnol. Le comte sortit, et le prince, en le conduisant, lui dit à la porte : *Cumulatè et largo fœnore satisfaciam ;* je paierai amplement et largement.

Le comte, ayant rejoint Renichon, lui dit qu'il avait parlé à l'archiduc de l'affaire, et que le prince s'était engagé à lui faire payer deux cents philippes. Le soir, après souper, le comte étant seul avec Renichon, lui dit qu'il était chargé par l'archiduc d'exterminer ou faire exterminer le prince Maurice ; que déjà il avait quelques hommes apostés pour faire ce coup ; mais que si, lui, voulait s'en charger, il serait largement payé, et serait sauvé ; que déjà il y avait quinze mille écus prêts pour compter à ceux qui auraient fait ce coup.

Renichon observa qu'une pareille entreprise ne convenait pas à sa profession ; qu'il n'avait jamais manié les armes. Le comte insista ; et après lui avoir allégué beaucoup de raisons, fait beaucoup de promesses, il finit par lui dire qu'enfin c'était la volonté du roi et de l'archiduc. Renichon accepta donc la commission, et promit de faire tout ce qu'il pourrait. Il demanda seulement comment il devait s'y prendre. Berlaymont lui dit que Maurice était un jeune prince assez populaire et assez accessible ; qu'ainsi il trouverait aisément une occasion ; que seulement il ne fallait pas trop se presser ; qu'il fallait mener cette affaire avec des souliers de plomb ; que quand il serait arrivé à La Haye ou dans une autre ville où le prince faisait habituellement sa résidence, il y trouverait les autres conjurés au nombre de six ; que lui serait le septième,

afin que si l'un manquait, l'autre *adressât ;* qu'il pouvait acheter à Bruxelles une paire de bons pistolets, qu'il entretiendrait toujours nets comme une horloge; et qu'il chargerait de deux balles pour en frapper le prince, ou qu'enfin il le massacrerait par quelque moyen plus sûr qu'il pourrait trouver ; qu'au reste, il se concerterait avec ceux qui étaient déjà arrivés ; qu'en tout cas, celui qui aurait le mieux *exploité*, serait le mieux récompensé ; qu'il y en avait encore d'autres qu'il fallait *dépêcher*, comme Barnevelt, Longolo, Sainte-Aldegonde, et que s'il pouvait se défaire de l'un ou l'autre de ceux-là, il serait également très-amplement récompensé.

Après lui avoir donné ces instructions, il lui dit de changer de nom et de se déguiser en soldat, et il fit venir un autre individu, dont Renichon, dans ses interrogatoires, ne put se rappeler le nom. C'était un des assassins soudoyés, qui le traita de camarade, et le conduisit à la barque de Bruxelles à Anvers. En le quittant, il lui dit qu'ils pourraient bien être tous envoyés à Leyde, où le jeune prince de Nassau Frédéric-Henri faisait ses études, afin de l'observer à l'aise, de le surprendre à l'écart et de le tuer.

Renichon exécuta de point en point les instructions de Berlaymont. S'étant accontré en soldat, il vint, sous le nom de La Rivière, à Turnhout, avec des lettres du comte de Berlaymont pour le capitaine Larigon, commandant du château. Mais ayant appris qu'il en était parti, il revint à Bruxelles ; et s'étant concerté avec les affidés du comte, il se rendit à Bréda, où il fut arrêté, conduit à La Haye et condamné par sentence de la cour de

Hollande du 3 juin à avoir la tête tranchée, le corps coupé en quatre quartiers pour être exposés aux quatre issues de la ville, et la tête fixée sur un pieu. Cette sentence fut exécutée le même jour (*a*). Le protestant Meteren dit qu'il mourut avec une grande repentance, abjurant le pape et les indulgences, le purgatoire et la messe, et déclarant qu'il mourait dans la religion réformée.

Haræus veut élever des doutes sur un fait si bien avéré, et il traite de calomnie honteuse ce qu'avait avancé à ce sujet Meteren, en disant que Berlaymont avait poussé Renichon à ce crime par l'ordre ou au moins avec le consentement de l'archiduc Ernest. Cette citation n'est pas exacte. Ce n'est pas là ce que dit Meteren. Il avance positivement, et non en chancelant, en hésitant, comme le prétend Haræus (*b*), que Renichon avait déclaré que le comte de Berlaymont l'avait induit à ce crime, non par l'ordre ou le consentement, mais au vu et su de l'archiduc, c'est-à-dire, que ce prince ne commandait pas et n'approuvait pas la chose, mais la connaissait, la tolérait; qu'il laissait faire enfin. Haræus veut qu'on ajoute peu de foi aux aveux de Renichon, parce que, dans ses premiers interrogatoires, il avait avancé beaucoup de mensonges. Ce n'est pas encore là ce qu'a dit Meteren, du moins en propres termes. Il dit qu'on a remarqué en lui plusieurs *variations*. En effet, quand il fut arrivé à Bréda, il avança d'abord des faits, qu'il rétracta après, de sorte qu'on ne put alors en obtenir aucune déclaration positive.

(*a*) Cette sentence est insérée mot à mot dans l'*Histoire des guerres des Pays-Bas*, par Jean-François Le Petit, liv. 7, ch. 2.

(*b*) *Loquitur titubans.*

Amené à La Haye, où il fut déposé à la prison criminelle, il tenta de s'étrangler avec ses aiguillettes qu'il avait attachées à un des barreaux de son cachot, et il y fut trouvé presque mort, avec les marques sanglantes de la corde au cou, pouvant à peine parler. C'est alors seulement que voyant qu'il ne pouvait échapper à la justice, il se décida enfin à déclarer la vérité. Il dit donc qu'il n'était pas vrai qu'il eût été secrétaire de l'abbé de Malones ni du comte de Berlaymont, et que l'entreprise sur Bréda était un conte de son invention. Après s'être ainsi rétracté sur ces faits indifférens, il fit dans tous les détails l'histoire de l'affreux complot tramé contre les jours du prince Maurice, tels que je viens de les rapporter. Ses *variations*, comme dit Meteren, ou, si l'on veut, ses *mensonges*, comme dit Haræus, sont-ils, comme ce dernier le prétend, une preuve que tout le reste est faux ? C'est, au contraire, ce qui prouve la vérité du fait. Ce malheureux, espérant qu'il pourrait échapper à la punition par des mensonges, commença par n'alléguer que des faussetés ; et quand il vit que, par toutes ses inventions et tous ses détours, il ne parviendrait pas à tromper ses juges, il finit par avouer la vérité. N'est-ce pas là la conduite ordinaire de tous les grands criminels ? et quoiqu'en puisse dire Haræus, si jamais fait parut clairement constaté, c'est bien celui-ci. La procédure a été instruite selon toutes les règles. Les états ont fait imprimer la sentence contenant tous les aveux du coupable, afin de convaincre le public et la postérité de la vérité des faits ; et auraient-ils, à la face de l'Europe, avancé ces griefs avec tant de certitude, s'ils n'avaient pas été avérés ?

Si l'intention de l'historien Haræus a été de justifier l'archiduc Ernest d'avoir trempé dans cet affreux complot, on ne peut que la louer ; car l'histoire n'a à reprocher à la maison d'Autriche aucun de ces crimes, assez ordinaires dans les cours. La meilleure justification de l'archiduc Ernest est peut-être la vertu héréditaire et la gloire intacte de sa maison. Je crois donc qu'il serait injuste d'accuser ici ce prince. Mais Philippe ?....... Les faits antérieurs n'autorisent-ils pas à l'accuser ? Pourquoi celui qui a fait assassiner le père, n'aurait-il pas fait assassiner les fils ? La suite va donner à cette présomption, déjà si forte, le caractère de la certitude.

Cette même année, au commencement de novembre, un nommé Pierre Dufour, soldat, natif de Nivelles, fut arrêté auprès du fort Lillo, et amené à Berg-op-Zoom, où on lui fit son procès dans toutes les formes. Tous les faits sont rappelés dans sa sentence. Ce sont, dans cette affaire, comme dans celle de Renichon, des faits légalement constatés.

Pierre Dufour avait servi dans les gardes du prince Maurice. Il s'était retiré chez une tante appelée Gertrude, demeurant près de Nivelles. Cette tante et sa famille l'engagèrent à rentrer au service des états pour mieux servir le roi d'Espagne. La tante mena Dufour à Bruxelles, et lui fit faire la connaissance d'un sieur de la Motte, chez qui elle allait librement. Ce dernier demanda à Dufour ce qu'il était d'intention de faire pour le service du roi. Dufour lui confia un projet qu'il avait conçu pour tenter de s'emparer de la ville de Berg-op-Zoom. La Motte le présenta à l'archiduc, qui lui promit une riche récom-

pense, s'il pouvait exécuter son projet, et il le renvoya à son secrétaire pour donner les éclaircissemens et les explications relatives à cette entreprise. Dufour les lui donna dans le cabinet même de l'archiduc, où la plupart des membres du conseil étaient réunis. Le secrétaire rédigea par écrit, sous les yeux de ces conseillers, le plan de l'opération, et Dufour le signa. En même temps, le secrétaire et les conseillers sondèrent de plus près les intentions de Dufour; et le voyant disposé à entrer dans leurs vues, ils vinrent à leur but, et l'engagèrent enfin à tuer le prince Maurice par l'appât des plus magnifiques récompenses. Ils lui indiquèrent les moyens les plus faciles d'exécuter ce projet. Il n'avait qu'à chercher de rentrer dans la garde du prince, et il aurait ainsi le temps d'épier l'occasion propice, soit lorsque le prince irait à la chasse ou sortirait du prêche, soit lorsqu'il passerait devant lui, étant en faction, ou enfin de toute autre manière; qu'à cet effet, il devrait avoir toujours son arquebuse chargée de deux balles ou d'une balle ramée.

Pendant tout cet entretien, un des conseillers allait et venait dans le cabinet, rapportant au lit de l'archiduc, comme s'il y avait été couché, ce que disait Dufour, et à celui-ci ce que l'archiduc répondait, c'est-à-dire, ce qu'il semblait répondre. Le secrétaire tint procès-verbal de tout ce qui avait été arrêté, et le fit signer par Dufour. Alors, un autre conseiller le conduisit au lit de l'archiduc, qui, selon ce que rapportent les historiens hollandais, lui dit en langue italienne : *Facette quel che m'avete promesso; amassate quel tyranno;* fais ce que tu m'as promis; tue ce tyran. *Jo lo faro*, je le ferai, répondit Dufour.

Ces paroles furent réellement prononcées ; mais était-ce par l'archiduc ? Il paraît bien à présumer (et Meteren le dit) que ces mots furent proférés par un personnage aposté derrière les rideaux , et que Dufour crut réellement être l'archiduc.

Le conseiller d'Assonville et le secrétaire , pour affermir cet insensé dans sa résolution , lui persuadèrent que, par la vertu de la messe , qu'il entendrait dans la chapelle de la cour de Bruxelles , il serait rendu invisible quand il porterait le coup , et ils lui donnèrent de l'argent, l'exhortant à la fermeté et à la persévérance.

Après cette malheureuse conférence, Dufour vint à Anvers avec des lettres adressées au gouverneur du château, qui lui délivra un passeport, sous la qualification de marchand, afin de passer plus librement tous les forts. Mais quand il fut arrivé sous les murs de Lillo, on vint l'examiner. Sa contenance et ses réponses firent naître des doutes sur sa profession de marchand, et on l'arrêta. Il fut conduit à Berg-op-Zoom , où il fut condamné à être étranglé, à avoir la tête tranchée et le corps tiré en quatre quartiers pour être pendus en quatre endroits de la ville de Berg-op-Zoom, et la tête portée à Lillo pour y être plantée au bout d'un pieu. Cette sentence, qui fut prononcée publiquement en la chambre ordinaire de justice à l'hôtel de ville de Berg-op-Zoom , le 17 novembre 1594 (a), fut exécutée le même jour.

Haræus ne parle pas de Dufour. Meteren observe que les

(a) Elle est, comme celle de Renichon, insérée dans le même ouvrage, liv. 7, ch. 5.

juges (et c'est ce qui prouve leur impartialité) représentèrent vivement à Dufour, à l'égard de l'archiduc, de bien prendre garde de ne pas accuser un si grand prince sans fondement et sans certitude, et qu'il persista dans ses aveux jusqu'à la mort. C'est qu'il croyait bien fermement que c'était l'archiduc qui lui avait parlé dans le lit du cabinet, et il faut convenir que le jeu fut si bien joué, qu'un moins niais que Dufour aurait pu y être pris.

Le fait ainsi expliqué paraît disculper entièrement l'archiduc de tout ce que la malignité ou l'esprit de parti a pu lui imputer, de sorte qu'en examinant la chose sans prévention et sans passion, tous les soupçons injurieux à sa mémoire doivent disparaître. Le caractère de franchise et de douceur que tous les historiens lui reconnaissent, écarte l'idée qu'il aurait voulu se prêter à des détours si bas et à des complots si atroces.

Le gouvernement espagnol avait employé l'entremise de la princesse de Chimai pour parvenir à ses fins; mais la défiance des états, défiance qui ne paraissait que trop fondée, empêcha que toutes ces tentatives eussent une issue favorable. Les grands apprêts et les levées considérables que faisait l'archiduc, pendant le cours des négociations, augmentaient les soupçons des états, et le prince Maurice de son côté avait eu soin de prendre, avec son activité ordinaire, toutes les mesures pour commencer les opérations de la campagne, qu'il se proposait d'ouvrir par le siége de Groningue. Il passa donc la Meuse et le Rhin sur la fin d'avril, et parut le 20 mai devant cette place, qu'il investit et qu'il somma. Maurice avait dans cette ville des partisans zélés, avec lesquels il entretenait des intelligences. Il s'y trouvait en effet un

grand nombre de protestans et de républicains, mêlés avec les catholiques et les royalistes; mais le parti de ces derniers, très-supérieur à celui des états, formait la plus grande masse des habitans, qui, s'étant chargés de défendre contre les entreprises des états, leurs priviléges, leur religion et leur constitution, n'avaient dans aucun temps voulu admettre dans leur ville une garnison de troupes réglées : ils avaient confié le commandement de la place à leur bourgmestre Jean Vanbalen, qui réunit l'autorité militaire au gouvernement civil; ils avaient envoyé plusieurs députations à Bruxelles, pour solliciter de prompts secours de l'archiduc. Cependant le prince Maurice avait achevé tous ses préparatifs pour l'attaque : il avait fortifié ses postes, dirigé ses lignes, établi ses batteries; mais les assiégés, encouragés par l'espoir du secours qu'ils attendaient, avaient placé sur leurs murailles un grand nombre de pièces d'artillerie, avec lesquelles ils foudroyaient le camp ennemi, et retardaient les travaux du siége : ils causèrent des dommages encore plus considérables aux assiégeans par de fréquentes et sanglantes sorties; mais ils commencèrent à se déconcerter dès qu'ils virent que le secours qu'ils attendaient, n'arrivait pas. Les partisans des états profitèrent de cette disposition, pour représenter vivement au peuple le danger et les maux dont il était menacé. Le bourgmestre Vanbalen, qui tenait secrètement le parti du prince Maurice, voyant que la consternation et le désespoir s'étaient emparés des habitans de toutes les classes, les exhorta par tous les motifs les plus pressans à penser à leur salut, qu'ils ne trouveraient que dans un changement de domination.

Ses remontrances firent sur l'esprit des habitans l'im-

pression désirée. Le mécontentement était général, ainsi que l'indignation. Les habitans ne manifestèrent plus qu'un même vœu, ne firent plus entendre qu'un même cri. Une députation composée des magistrats, des ecclésiastiques et des métiers, se rendit au camp du prince Maurice, dont elle reçut un accueil très-rassurant, et obtint une capitulation très-honorable. Les principales conditions furent : « Que toutes les offenses, injures et méfaits avenus, tant avant que pendant le siége, en quelque lieu et » en quelque manière que ce fût, tant en général qu'en » particulier, tant dedans que dehors, sont pardonnés et » oubliés, tellement qu'on n'en pourra faire aucune mention, molestation, recherche ou action en justice ; que » le magistrat et les habitans de la ville et du pays de Groningue se soumettent à l'union des Provinces-Unies, » avec lesquelles, comme formant un des membres de la » république, ils entretiendont une bonne alliance et » loyale amitié, pour s'assister l'un l'autre en tout temps » et en toutes occurrences, pour repousser et chasser tous » les Espagnols et leurs adhérens, qui ont tâché d'opprimer, contre tout droit, raison et équité, les habitans de » ces provinces ; que ceux de Groningue retiendront leurs » droits, priviléges, libertés et franchises ; que le comte » Guillaume de Nassau sera reconnu, accepté et reçu » comme gouverneur de la ville et du pays de Groningue, » dont il prendra possession avec cinq ou six compagnies » d'infanterie, pour prévenir les troubles ou divisions qui » pourraient survenir dans la ville ; que, dans la ville et » le pays de Groningue, il n'y aura point d'autre exercice » public de religion que de la réformée, à condition ce-

» pendant que personne ne sera recherché ni molesté pour
» raison de conscience ; que la ville et le pays contribue-
» ront, par des impôts proportionnés à leurs moyens, aux
» dépenses nécessaires à la cause commune ; que le gouver-
» nement de la ville demeurera au magistrat et aux jurés,
» qui seront pour cette fois établis par le prince Maurice
» et le comte Guillaume, avec l'avis du conseil d'état, et
» que dans la suite le magistrat et les jurés seront élus
» selon l'ancienne coutume; que le magistrat avec les bour-
» geois et les manans de Groningue, feront le serment de
» fidélité aux états; que les troupes du roi d'Espagne sorti-
» ront de la ville. » Cette capitulation fut arrêtée au camp devant Groningue le 24 juillet 1594.

Le prince Maurice, accompagné du comte Guillaume, fit son entrée dans Groningue avec tout l'appareil d'un triomphe : il y laissa le comte, et retourna à La Haye. Il fut reçu dans toutes les villes de son passage, avec les transports les plus vifs de la joie, de la vénération et de la reconnaissance.

Cette conquête était d'autant plus importante, que l'accession de la ville et de la seigneurie de Groningue aux provinces de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, réunies par le traité d'Utrecht du 29 janvier 1579, consomma l'établissement de la république des Provinces-Unies, qui, fondée par la valeur, la fermeté et la patience, était déjà élevée, par la sagesse de son administration, la force de ses armes et les succès de son commerce, au rang des principales puissances de l'Europe.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Le roi de France tâche de gagner les provinces d'Artois et de Hainaut : les villes de ces provinces consultent l'archiduc sur cet objet. — Conférences chez l'archiduc. — Discours du duc d'Aerschot. — Avis des états sur la paix. — Mort de l'archiduc Ernest : le comte de Fuentes lui succède. — Le roi de France déclare la guerre au roi d'Espagne : réponse de ce dernier. — Hostilités dans l'Artois, le Hainaut et le Luxembourg. — Prise de Hui par les états : cette ville est reprise par les Espagnols et les Liégeois. — Les Français sont forcés d'évacuer le Luxembourg ; et les états, d'abandonner le pays de Liége. — Le comte de Fuentes prend le Catelet, et investit Dourlens : combat de Dourlens ; prise de cette ville. — Siége et reddition de Cambrai. — L'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas. — Il ramène le comte de Buren. — Départ du comte de Fuentes.

Les provinces wallonnes, se voyant menacées d'une guerre offensive, sans moyen de défense, sans espoir de secours, adressèrent leurs plaintes à l'archiduc, et les états convoquèrent, pour le jour de noël, une assemblée générale à Bruxelles, afin de délibérer sur le danger dont les provinces étaient menacées.

Le roi de France saisit ce moment de fermentation pour tâcher de gagner les provinces d'Artois et de Hainaut, qui, plus voisines de la France, étaient plus exposées aux incursions des armées : il leur représenta que, « quoiqu'il eût eu de l'occasion, du courage et de la » puissance assez pour se venger sur les pays et sujets du » roi d'Espagne, principal auteur et protecteur de cette » guerre ; cependant, pour certaines raisons, lesquelles, » disait-il, touchaient toute la chrétienté (c'était en » effet le langage qu'il fallait tenir), il s'était résolu de

» souffrir et d'endurer tout, en faisant seulement une » simple guerre défensive ; mais que, voyant que le roi » d'Espagne, au mépris de la paix conclue avec ses pré» décesseurs, tâchait de favoriser les rebelles de France, » et de maltraiter les sujets fidèles, il était résolu de faire » pareillement une guerre offensive ; mais qu'ayant consi» déré que, quoique les peuples de l'Artois et du Hainaut » fussent les moins coupables en cette guerre, il fallait » néanmoins qu'ils en portassent les premières et les plus » grandes charges, il avait, pour l'amour d'eux, différé » de publier la guerre ; » et il les avertissait que, « s'ils » pouvaient tant faire que l'armée (laquelle était mainte» nant rassemblée sur les frontières, par ordre du roi » d'Espagne, dont ils ne recevaient pas une moins grande » oppression, que lui une juste jalousie), se retirât de son » royaume, et que, s'ils voulaient lui promettre et lui » assurer qu'ils n'entreprendraient rien contre ses sujets » ni contre ses rebelles, il ne persisterait point à déclarer la » guerre, pourvu qu'il pût en voir les effets avant le pre» mier jour du nouvel an ; mais qu'à ce défaut, il serait » contraint de leur déclarer la guerre. » Ces lettres étaient datées d'Amiens le 17 décembre 1594.

Les villes de ces provinces, ayant examiné ces lettres, les renvoyèrent à l'archiduc, en lui demandant son intention sur la réponse qu'ils devaient y faire ; mais il leur fit dire qu'ils suivissent leur avis, sans compromettre l'honneur et les intérêts du roi. Le trompette que Henri IV avait envoyé à ces villes, reçut donc pour réponse : « qu'il » eût à payer son compte, et à partir ; qu'on n'avait point » de réponses à faire à l'un ni à l'autre. »

Les états des provinces fidèles, c'est-à-dire, les ecclésias-

tiques et les nobles (car les villes n'y furent point admises), se rendirent le 1er janvier 1595 auprès de l'archiduc, qui, à cette première audience, leur dit en langue espagnole, « qu'il avait reçu une lettre écrite de la main pro-
» pre du roi, son cousin, par laquelle il l'engageait à
» rendre la paix à ces provinces; que cette invitation
» avait été la seule cause qui l'avait décidé à abandonner
» la vie agréable qu'il menait à la cour de l'empereur, son
» frère, pour venir exécuter la bonne intention de sa
» majesté; qu'il avait pensé aux moyens de leur procurer
» un si précieux avantage, qui leur serait proposé le len-
» demain, en français, par le conseiller Richardot. »
Le comte de Fuentes ne se trouva pas à cette assemblée, parce que le duc d'Aerschot avait protesté qu'il ne voulait point lui céder le pas pour s'asseoir auprès de son altesse. L'archiduc, après cette espèce de déclaration, fit tomber la conversation sur des objets étrangers à celui de la convocation. Cette réserve affectée excita les murmures des ecclésiastiques, et des évêques surtout; mais le duc d'Aerschot leur dit en riant, que « c'était la manière des Alle-
» mands, qui, dans les assemblées solennelles, se bor-
» naient, pour le premier jour, aux complimens d'éti-
» quette, et qui, dans la crainte de compromettre la
» gravité allemande, se bornaient à ce cérémonial, quand
» même il irait de la perte d'un royaume; qu'il fallait
» donc qu'ils prissent patience. »

A la séance du lendemain, le duc d'Aerschot y représenta vivement le pressant danger auquel les provinces d'Artois et de Hainaut étaient exposées dans cette guerre, et combien il était urgent, que son altesse y apportât un

très-prompt remède; que depuis long-temps on leur parlait des bonnes intentions de sa majesté, et qu'on en attendait encore les effets; que depuis long-temps ils avaient adressé leurs justes plaintes au roi; que si, à cause de la distance des lieux, sa majesté ne pouvait les entendre, et que son altesse ne pût les satisfaire, ils seraient enfin forcés de remédier aux maux dont ils étaient plus que jamais menacés, pour montrer que du moins ils n'étaient pas plus faibles que des vers de terre, qui, quand ils sont foulés d'un côté, se relèvent de l'autre, comme pour se venger de ceux qui les écrasent; « et quand ils » l'auront fait, ajouta-t-il, ils sauront tellement s'en jus» tifier auprès du roi (et toute la chrétienté en sera » juge et témoin), que tous les peuples ne pourront que » dire qu'ils n'ont fait que ce que la nature et la nécessité » prescrivent et autorisent. »

Le duc avait exposé toutes ces raisons avec tant de véhémence, que tous les ecclésiastiques s'écrièrent que tels étaient leurs sentimens et leurs résolutions. Les seigneurs les plus distingués de l'assemblée, le prince de Chimai, les comtes d'Arenberg, de Bossu, de Berlaymont et de Ligne appuyèrent les sentimens des ecclésiastiques. Le duc, saisissant cette circonstance, exprima très-énergiquement les plaintes des provinces sur les vexations des soldats espagnols, qui n'étaient maintenant que trop animés par le comte de Fuentes, et ajouta, que cet Espagnol, avec les autres étrangers, devait bien céder la place à la noblesse du pays, qui en connaissait bien mieux les intérêts, et en entendait conséquemment bien mieux les affaires; et que, si l'on continuait à donner toute la con-

fiance aux étrangers, les seigneurs belges se retireraient du service du roi et du pays, pour s'occuper uniquement de leurs affaires particulières. Le duc ajouta à ces raisons des motifs non moins pressans, qui tendaient à chercher les moyens de négocier la paix avec les Provinces-Unies.

Tous les désirs des états tendaient à la paix. L'archiduc, voyant cette disposition, leur répondit qu'il avait fait les premières avances pour parvenir à une réconciliation avec les Provinces-Unies, qui avaient rejeté ses propositions; qu'il ne pouvait s'engager plus avant, sans compromettre l'autorité et la dignité royales, et qu'il leur demandait leur avis sur la *nécessité* et la *possibilité* de faire la paix avec *bienséance*. Les états, dans un long mémoire, prouvèrent que la paix était *nécessaire*, qu'elle était *praticable*, qu'elle était *honorable*. L'archiduc parut partager leur avis, et promit de l'envoyer à Madrid, avec une recommandation si forte, qu'il paraissait comme assuré d'y décider le roi. Cette promesse rassurante et la consolante espérance que l'archiduc donna à l'assemblée, avaient procuré une entière satisfaction aux états; mais sa mort prématurée empêcha peut-être les provinces d'obtenir les effets de leur négociation.

Comme les provinces d'Artois et de Hainaut n'avaient point donné de réponse aux dépêches du roi de France, ce monarque, irrité des outrages réitérés du roi d'Espagne, qui accordait une protection ouverte à la ligue, déclara, par un manifeste véhément, la guerre au roi d'Espagne. Cet acte est daté de Paris le 17 janvier 1595. Le roi de France y accuse hautement celui d'Espagne d'avoir suborné, pour attenter à sa vie, *un Français poussé*,

dit-il, *d'un vrai esprit espagnolisé*. Le roi d'Espagne répondit à cette déclaration, par un semblable manifeste, daté de Bruxelles le 17 mars suivant. Le roi n'y donne point d'autre titre au roi de France, que celui de prince de Béarn; « car, dit-il, puisqu'il n'a point été déclaré roi » dudit royaume par notre très-saint père le pape, il ne » peut être roi légitime : » il y déclare fortement, que » son intention et volonté est de demeurer allié et confé» déré des catholiques de France, qui sont encore unis » pour la manutention de la religion, et de les aider et » assister par tous les moyens que Dieu lui donnera; et » qu'au regard du susdit prince de Béarn et des Français » qui demeureront de l'autre côté, il veut et entend qu'ils » soient tenus et déclarés pour ennemis publics, et traités » comme tels, par mer et par terre, sans aucune distinc» tion; » et il proteste en finissant, « qu'il ne cherche » autre chose que la gloire de Dieu, la manutention de » la religion catholique, apostolique et romaine, et le » repos de la sainte église. »

Les hostilités avaient, pour ainsi dire, accompagné le manifeste de roi de France. Les Français faisaient des courses dans l'Artois et le Hainaut, brûlant les villages, châteaux, abbayes et les faubourgs de Valenciennes : ils parurent même devant les portes de Mons; et les Espagnols exerçaient les mêmes brigandages dans la France.

Le duc de Bouillon et le comte Philippe de Nassau étaient entrés dans le Luxembourg, où, après avoir pris la Ferté, Yvoy et Virton, places voisines des frontières de France, ils pénétrèrent dans l'intérieur de la province, qu'ils dévastèrent dans leurs excursions. Les états, qui

cherchaient à établir une communication avec les Français, pour avancer les entreprises dans le Luxembourg et le comté de Namur, formèrent le projet de s'emparer de la ville et du château de Hui. Le château n'était gardé que par une poignée d'hommes. Charles Harauguer, gouverneur de Bréda, qui fut chargé de cette expédition, jeta les yeux sur deux hommes de son régiment, l'un appelé Wits, dit Molle, d'Issche; l'autre Worsen, de Hasselt, surnommé Grevesse, parce que sa maison portait pour enseigne une écrevisse. Harauguer envoya ce dernier à Hui pour examiner la place. Grevesse remarqua dans la muraille du château une vieille fenêtre qui donnait sur les cloîtres de l'église de Notre-Dame. Au pied du rocher, vis-à-vis de cette muraille, du côté des cloîtres, il y avait une maison vacante : Grevesse la loua. Il remarqua également vis-à-vis de cette maison deux fenêtres, qui n'étaient pas barrées. La distance de ces fenêtres au pied du rocher était de plus de quarante pieds. Il se rendit à Bréda pour y faire faire des échelles de cordes avec des échelons de bois, à trois montans, et les fit empaqueter pour Hui et transporter dans la maison qu'il avait louée. Il écrivit en même temps au gouverneur de Bréda de lui envoyer incessamment un certain nombre d'hommes déterminés. Il lui en envoya trente (d'autres disent cinquante), qui se rendirent sur le soir, afin qu'on ne s'en aperçût pas, à la maison de Grevesse. Celui-ci les conduisit à la maison louée, où ils restèrent toute la journée du lendemain. Vers dix à onze heures du soir, on appliqua les échelles aux fenêtres, et tous les soldats y montèrent. A la pointe du jour, Grevesse les conduisit dans une vieille masure que

les habitans de la ville devaient traverser pour aller à la chapelle du château entendre la messe. C'était un dimanche, 5 février. Une servante et une femme, qui passèrent les premières, furent arrêtées et garottées, et les soldats, craignant d'être découverts, entrèrent dans la chapelle, arrêtèrent le prêtre, le gouverneur, sa femme, sa fille et ses domestiques.

Harauguer, qui était arrivé le lendemain au soir à l'abbaye du Val-Notre-Dame, fit sommer le magistrat de Hui de rendre la ville, sous peine d'être mis à feu et à sang. Après quelques contestations inutiles, les bourgmestres consentirent à rendre la ville par capitulation, et Harauguer y entra le lendemain de grand matin à la tête de huit cents hommes.

L'évêque de Liége adressa des plaintes et des représentations très-vives aux états sur ce qu'au mépris de la neutralité et au sein de la paix, on s'était ainsi emparé d'une ville de ses états par ruse et par violence. Mais la mort prématurée de l'archiduc déconcerta l'évêque. Ce prince consumé par une fièvre lente, qui avait épuisé ses forces, fut emporté dans la nuit du 20 au 21 février, âgé de quarante-deux ans : prince d'un caractère doux, franc et paisible, ennemi du luxe et du faste, aussi peu ambitieux que peu entreprenant, qui n'avait ni les vices qui font les méchans princes, ni les vertus qui font les grands hommes (*a*). On fit l'ouverture de son corps; le cœur, le poumon et le foie étaient sains; mais on lui trouva dans les reins un ver extrêmement long, qui l'avait cruellement

(*a*) Grotius.

rongé (a). Il avait nommé provisoirement le comte de Fuentes pour son successeur, sous la réserve de l'agréation du roi, qui confirma cette disposition.

L'évêque poursuivit cependant ses opérations. Ses troupes, qui consistaient en trois mille fantassins et cinq cents chevaux, arrivèrent aux portes de Hui presqu'en même temps. Harauguer, qui s'attendait à un siége, avait fait des retranchemens sur le pont et des coupures dans les rues. Mais l'irruption brusque et soudaine des assiégeans déconcerta tellement les Hollandais, qu'au premier choc, ils furent mis dans un désordre complet. Il y en eut plus de cent cinquante tués. Les uns regagnèrent le château; les autres se sauvèrent dans la tour de St Jean-Baptiste, située dans la ville, où ils furent forcés, et ils obtinrent, au moyen d'une forte rançon, la liberté d'aller rejoindre leurs compagnons au château, qui fut assiégé le 13 mars. Ce jour-là seulement, on tira mille soixante et quinze coups de canons, et le siége fut poussé avec tant de vigueur, qu'au huitième jour Harauguer demanda à capituler. Il obtint la liberté de sortir avec armes et bagages. Le colonel espagnol Verdugo en prit possession à la tête de trois compagnies et fit répartir les autres dans la ville et les faubourgs, en attendant qu'on eût payé la somme imposée comme contribution militaire (b). Trois mois après, la place fut remise aux Liégeois.

Cette entreprise n'opéra donc pas l'effet qu'on avait

(a) Harxus.

(b) J'ai suivi en grande partie dans le récit de ces deux siéges (dont j'ai donné une ample description dans mon *Histoire de Liége*), l'*His-*

voulu en obtenir, c'est-à-dire, l'évacuation de la province de Luxembourg. Le comte de Fuentes y envoya le capitaine Verdugo, qui en chassa les Français, et y laissa le colonel Mondragone avec des forces suffisantes, afin de pourvoir à leur sûreté et, au besoin, à leur défense, et tourna tous ses soins et toute son attention vers les moyens d'exécuter ses desseins sur la Picardie. Il partit donc de Bruxelles au commencement de juin, et signala son arrivée sur la frontière par le siége du Catelet, place forte, qu'il était important d'enlever aux Français, parce que, voisine de Cambrai, elle pouvait infiniment nuire au siége de cette dernière ville, qui était le grand projet du comte de Fuentes. Les assiégés, après avoir essuyé un assaut, et n'ayant plus d'espérance d'être secourus, rendirent la ville le 25 juin à d'honorables conditions.

Toutes les opérations du comte n'avaient d'autre but que de prendre les mesures nécessaires pour assurer le succès du siége de Cambrai, et c'est dans cette intention qu'il investit le 13 juillet la ville de Dourlens, dont la conquête lui était aussi nécessaire pour l'exécution de son dessein, que celle du Catelet. Les Français, qui, sous la conduite de l'amiral de Villars, gouverneur de Rouen, vinrent le 23 juillet au secours de Dourlens avec des forces considérables, essuyèrent une terri-

toire de Hui, par Melart, témoin oculaire. Chapeauville, Meteren et Haræus en diffèrent dans quelques circonstances ; mais j'ai cru qu'il fallait plutôt s'en rapporter à un témoin, dont le récit naïf porte d'ailleurs tous les caractères de la vérité.

ble défaite, dans laquelle leur infanterie fut entièrement détruite. Le cheval de l'amiral fut tué, et cet officier, qui eut la jambe cassée de la chute, fut pris. Jean Contreras, commissaire général de la cavalerie espagnole, qui survint au moment où on l'amenait, eut la barbare lâcheté de le faire froidement massacrer. Fuentes, animé par cette victoire, pressa le siége de Dourlens, qui essuya un assaut, un sac et un carnage horrible. Cette triste catastrophe termina ce siége le 31 juillet.

Après avoir laissé seulement à ses troupes la liberté de se reposer pendant quelques jours, en attendant les secours d'hommes et d'argent que lui préparaient l'Artois, le Hainaut et le Tournaisis, Fuentes, maître de la campagne, put exécuter le vaste plan qu'il méditait, et il vint investir Cambrai le 13 août avec mille hommes d'infanterie seulement et quinze cents de cavalerie : c'étaient toutes les forces qui lui restaient. Les assiégés firent la plus vigoureuse résistance; mais les partisans secrets de l'Espagne étaient parvenus à exciter une espèce de soulèvement dans la ville, et leurs menées sourdes, dit Bentivoglio, avaient gagné plus de citoyens, que le feu des batteries n'en avait intimidé. Les ecclésiastiques attachés à l'archevêque, ajoute cet historien, avaient saisi cette occasion de remuer, pour inspirer au peuple la haine des Français. Le maréchal de Balagni, gouverneur de Cambrai (*a*), fit les plus grands efforts pour tâcher de

(*a*) Jean de Montluc, seigneur de Balagni, était, dit Vander Vynckt, un de ces tyranneaux qui bâtissent leur fortune sur les désordres du temps et des malheurs publics. Le gouvernement de Cambrai lui fut

gagner et d'apaiser les habitans; mais le joug de ce gouverneur leur était si odieux, qu'ils rejetèrent toutes ses propositions avec dédain, et la négociation qu'ils avaient secrètement entamée avec le comte de Fuentes, fut conclue le 2 octobre. Ils consentirent à remettre la ville, comme par le passé, sous les lois de l'archevêque et sous la protection du roi d'Espagne. Le comte envoya dans la ville, sous la conduite du mestre-de-camp Mexia, les troupes nécessaires pour former la garnison; et y étant entré lui-même, il fit ses retranchemens et ses approches contre le château; mais le gouverneur Baligni, sentant que, tant par le défaut de ressources que par la faiblesse des fortifications, tous leurs efforts seraient inutiles, rendit cette forteresse le 9 octobre à des conditions honorables. La maréchale de Baligni, dont la bravoure égalait la méchanceté et la frénétique ambition, reçut de ce revers un chagrin si violent, qu'elle en mourut le jour même, dans une espèce d'accès de rage.

Le comte de Fuentes donna ses premiers soins à régler l'administration de la ville de Cambrai, dont il confia le gouvernement au mestre-de-camp Mexia, et revint à Bruxelles, où, quoique sa dureté ne lui eût pas gagné

donné pendant le règne du duc d'Alençon. Après la mort de celui-ci, il se rendit indépendant, et de gouverneur devint souverain. Il chassa l'archiduc et se fortifia dans Cambrai. Sa femme était de la maison de Bussi d'Amboise. On en fait un monstre qui surpassait de beaucoup son mari en injustice, en ambition, en avarice et en cruauté. Ils devinrent l'objet de l'indignation et de l'exécration publique. Ils osèrent se donner le titre de duc et prince de Cambrai, et en porter les armoiries.

l'affection des habitans, il fut reçu avec les honneurs que lui avaient justement mérités les grands succès qui avaient signalé et distingué son gouvernement.

Cependant l'archiduc Albert, cardinal, que le roi Philippe avait désigné pour remplacer l'archiduc Ernest dans le gouvernement général des Pays-Bas, était arrivé à Namur, où le comte de Fuentes vint le recevoir. Il ramenait avec lui le comte de Buren, Philippe-Guillaume, qui avait été enlevé de l'université de Louvain, et était depuis vingt-huit ans prisonnier en Espagne (a). Le roi lui avait fait restituer tous ses biens confisqués aux Pays-Bas. Cet acte de condescendance, que les états regardèrent avec raison comme une ruse politique, leur inspira une grande défiance. Ils craignaient que, gagné par les caresses de Philippe, le prince ne lui restât affectionné. Quand ils eurent appris qu'il revenait aux Pays-Bas, ils lui écrivirent le 22 décembre 1595 une longue lettre, qui lui fut remise avant qu'il arrivât à Luxembourg. Ils donnèrent à leur lettre une tournure telle, qu'elle ne paraissait être qu'un acte de politesse, comme s'ils ne lui écrivaient que pour le féliciter sur son retour. Après ce préambule, ils continuaient ainsi : « Et d'autant que nous » sommes avertis que l'ennemi se vante qu'il pourra faire » beaucoup de choses par le moyen de votre délivrance » au préjudice de cet état, nous serons marris si cela nous » donne occasion de changer ou aliéner aucunement la » singulière affection que nous vous portons, quoique » nous nous assurions que votre excellence ne voudrait

(a) Meteren, liv. 18. Vander Vynckt, liv. 7, ch. 3.

» point servir d'instrument aux Espagnols pour miner et » rompre le fondement de notre liberté, lequel a été jeté » avec tant de peine, diligence et sagesse de monseigneur » le prince d'Orange, votre père. » Ils finissent par le prévenir que s'il désirait venir dans les Provinces-Unies, il veuille attendre un temps plus tranquille, et ils s'engagent à lui faire connaître le temps opportun et à lui donner l'assurance nécessaire à cette fin, suivant les mesures qu'ils ont prises, portant que personne ne peut venir dans les Provinces-Unies sans avoir un passeport des états.

Le prince répondit aux états par une lettre également polie, datée du 1er février, par laquelle, sans entrer dans aucune discussion, il les remercie de la part qu'ils prennent à sa délivrance et au bon souvenir qu'ils lui témoignent; « et quoique jusqu'à présent, dit-il, il ne m'ait » pas été permis de vous faire entendre la bonne affection » que je vous ai toujours portée, j'espère toutefois, à » cette occasion, vous témoigner par l'effet, qu'elle est » telle que vous n'aurez pas de sujet de vous plaindre et de » vous en mécontenter; et que, quand la commodité se » présentera de pouvoir vous témoigner le grand désir » que j'ai de vous servir, je n'entreprendrai rien qu'avec » votre bon vouloir et bon consentement. J'espère que » vous ne me refuserez pas un service, qui ne tend à autre » chose que de pouvoir venir à une bonne issue de tant de » misères et de calamités et à un commencement de repos » et profit général de tous ces pays. »

L'archiduc, accompagné de deux régimens espagnols et d'un régiment italien, et escorté des seigneurs les plus qualifiés du pays, se rendit à Bruxelles le 11 février 1596.

Sa reception fut pompeuse et magnifique : il fut reçu à Louvain par le magistrat, qui lui présenta les clefs de la ville. Le comte de Fuentes, après avoir donné au nouveau gouverneur, les renseignemens et les instructions nécessaires sur l'état de l'administration du pays, reprit le chemin de l'Espagne, laissant dans le cœur des Belges un souvenir odieux.

CHAPITRE VINGTIÈME.

L'ARCHIDUC Albert propose la paix aux états. — Siége de la Fère par le roi de France. — Siége de Calais par le baron de Rone et par l'archiduc : reddition de la ville : la citadelle emportée d'assaut. — Siége d'Ardres : reddition de cette place. — Prise de la Fère. — Siége de Hulst : Rone y est tué : reddition de cette ville. — L'archiduc envoie le comte de Varas à Turnhout. — Le prince Maurice marche pour attaquer Varas, qui abandonne Turnhout. — Varas est tué. — Sanglante défaite des Espagnols. — Reddition de Turnhout. — Siége d'Amiens par Portocarrero : la place emportée par surprise. — Le roi de France se dispose à reprendre Amiens : il vient au camp devant cette ville : Portocarrero est tué : l'archiduc vient au secours de cette place, et est forcé de se retirer. — Reddition d'Amiens. — L'archiduc prend Monthulin, et revient à Bruxelles. — Prise de Rhinberg, de Meurs, de Groll, d'Oldensel et de Linghen par le prince Maurice. — Paix de Vervins. — Le roi Philippe conçoit le projet de marier l'infante Isabelle avec l'archiduc Albert, et d'ériger les Pays-Bas en souveraineté particulière. — Le mariage de l'infante est conclu, et le démembrement de la Belgique arrêté. Nouvelle tentative d'assassinat contre le prince Maurice. — Les conditions de l'acte de cession des Pays-Bas sont communiquées aux états assemblés à Bruxelles. — Serment de l'archiduc : il écrit aux États-Unis et au prince Maurice. — Départ de l'archiduc pour l'Espagne. — Mort de Philippe II : jugement sur ce prince. — Le mariage de l'infante et de l'archiduc sont célébrés à Ferrare, et leurs épousailles à Valence. — L'archiduc et l'infante reviennent aux Pays-Bas : leur inauguration.

Le premier soin de l'archiduc, en prenant les rênes du gouvernement, fut de chercher un moyen de mettre un terme aux longues calamités auxquelles ces malheureuses provinces étaient livrées depuis tant d'années. Il fit donc

la démarche d'adresser aux états une lettre conçue dans des termes qui ne respiraient que la bienveillance et l'affection, et n'annonçaient que la loyauté et la franchise, pour les engager à ramener au sein de leur patrie la paix, l'union, la tranquillité et le bonheur. Mais les esprits étaient trop exaltés, et, pour dire la vérité, les choses étaient trop avancées, pour espérer que les états fussent disposés à entendre ce langage, et encore moins à prendre ce parti. L'archiduc, qui prévoyait assez qu'il devrait employer des moyens plus efficaces, avait eu soin d'apporter d'Espagne des sommes considérables pour le besoin; il en employa une partie à lever une armée formidable afin d'en imposer aux ennemis et aux confédérés.

Le roi Henri IV bloquait la Fère, place située au centre de la Picardie, où Alvario Osorio, capitaine très-renommé, qui en était gouverneur, commandait une forte garnison, très-bien pourvue de munitions de guerre, mais très-mal fournie de provisions de bouche. L'archiduc, qui sentait toutes les difficultés que présentait le projet de secourir cette place, délibéra s'il ne serait pas plus expédient, au lieu de prendre ce parti, de tenter une diversion qui forçât le roi de France à abandonner ce siége. Cette question fut agitée dans le conseil de guerre de l'archiduc, et le baron de Rone, mestre-de-camp général, décida ce prince à renoncer au projet de délivrer la Fère, pour entreprendre une diversion dont le succès compenserait, par une conquête importante, la perte de cette place, et proposa le siége de Calais. Cette proposition fut unanimement accueillie par le conseil, et adoptée par l'archiduc, qui en confia l'exécution à Rone lui-même. Cet officier dirigea

donc, dans le plus grand secret, sa marche sur Calais, avec deux régimens espagnols et deux régimens wallons; mais l'archiduc, pour cacher plus adroitement ses vues aux ennemis, qu'il voulait tenir dans l'incertitude, fit répandre le bruit qu'il avait résolu de marcher en personne au secours de la Fère; et, pour donner à ce bruit plus de vraisemblance et de consistance, il assembla des troupes considérables à Valenciennes, et y forma d'immenses magasins.

Cependant l'ennemi, trompé par les divers mouvemens que l'archiduc faisait prudemment faire à ses troupes, ne s'attendait pas à l'attaque que Rone lui préparait dans le silence. Calais n'était, pour ainsi dire, ni fortifié, ni approvisionné, ni défendu. C'était Vidossan, jeune homme sans expérience, qui en était gouverneur, et sa garnison ne montait pas à six cents hommes. Rone parut donc devant les murs de Calais le 8 avril, au moment où les Français, uniquement attentifs à observer les mouvemens de l'archiduc, ne prévoyaient, ne soupçonnaient pas même la marche de Rone. Ce capitaine, aussi actif qu'intelligent, à peine arrivé, attaque et emporte un pont qui ouvrait les avenues de la ville, et un fort qui dominait l'entrée du port, devenu par là d'un difficile accès aux troupes qui venaient sur des vaisseaux, tant de Bourgogne que d'Angleterre et de Hollande, au secours de la ville.

L'archiduc qui, pour prendre une détermination, attendait dans Valenciennes l'issue de l'entreprise de Rone, ne fut pas plutôt informé de ce succès, qu'animé et encouragé par de si heureux commencemens, il arriva avec toutes ses troupes, et Calais fut investi par terre et par

mer. L'attaque commença par le faubourg appelé du Courget (il touche au port), qui fut emporté le 17 avril presque sans effort et sans difficulté. Les assiégeans, maîtres du faubourg, dirigèrent leurs coups sur la ville; mais le gouverneur, après trois jours de siége, ayant fait des propositions, obtint la faculté de se retirer dans le château avec ses bagages, à condition qu'il laisserait dans la ville toutes les munitions de guerre et de bouche.

La nouvelle de ces désastres avait forcé le roi de France à abandonner le siége de la Fère, pour voler au secours de Calais, qu'il voulait conserver en ordonnant de faire la plus grande résistance, et au prix des plus grands sacrifices. Il envoya donc Bertrand de Campagnole, gouverneur de Boulogne, avec un détachement de trois cents hommes, selon les uns, et de deux cents, selon les autres, choisis pour la plupart dans les officiers renommés par leur valeur et leur expérience. Le brave Campagnole, profitant de l'obscurité de la nuit et du moment du reflux, eut le courage et le bonheur de pénétrer dans le château, non sans peine et sans danger, mais sans échec et sans perte. L'arrivée inattendue de ce renfort excita parmi les assiégés un mouvement de surprise mêlé de joie et d'espérance. Campagnole annonça à la garnison les intentions et les desseins du roi, et l'assura que ce monarque était occupé à prendre toutes ses mesures et à rassembler toutes ses forces, pour voler à la défense de la place; que, d'un autre côté, les flottes de l'Angleterre et de la Hollande réunies, leur amenaient de puissans renforts; qu'il ne fallait que prolonger la résistance pendant quelques jours, et qu'au reste, il était plus glorieux de s'ensevelir sous les ruines de la citadelle, que

de se remettre sous le joug des Espagnols. Les assiégés, animés par ces promesses encourageantes, promirent unanimement de faire la plus vigoureuse défense : les bourgeois même jurèrent de seconder la brave garnison.

L'archiduc, informé du renfort que les assiegés avaient reçu, ordonna l'assaut. L'attaque commença dès la pointe du jour, contre un grand bastion qui dominait le port, et la brèche fut pratiquée à midi. Les assiégeans s'y portèrent avec fureur, et engagèrent un combat sanglant, qui dura une heure. La garnison, après avoir vigoureusement soutenu l'attaque, et même repoussé les assaillans, fut cependant enfin forcée de céder à leurs derniers efforts. Le gouverneur Vidossan fut tué dans ce terrible assaut, avec un grand nombre de braves, tant officiers que soldats, au nombre de quinze cents à peu près, et la citadelle se rendit le 24 avril. Le vainqueur s'acharna de plus en plus au carnage, et de tous les malheureux qui étaient renfermés dans le château, soldats, femmes, enfans, il n'y eut que ceux qui purent se sauver dans l'église, qui échappèrent à sa rage. Le butin fut considérable, puisque, selon Bentivoglio, il fut estimé à plus de cinq cent mille écus, sans y comprendre une immense quantité de vivres, de munitions et de canons marqués aux armes de Henri VIII, roi d'Angleterre.

L'archiduc, après avoir employé dix jours à approvisionner et fortifier Calais, prit le parti de former le siége d'Ardres, petite ville voisine de Calais, importante par sa situation et par ses fortifications, et chargea Rone de cette entreprise. Le seigneur Dubois d'Annebourg, capitaine fort expérimenté, était gouverneur d'Ardres : il

avait sous ses ordres le comte de Belin et le seigneur de Montluc. La garnison était forte de deux mille hommes d'infanterie et de cent cinquante de cavalerie. Rone dirigea sa première attaque contre le faubourg, qui, après de fréquens combats, dans l'un desquels le jeune Montluc avait été tué, fut emporté par un stratagême qu'avait suggéré un Wallon, qui connaissait le terrain. Cet homme indiqua au mestre-de-camp Tesseda un chemin détourné, par lequel il était facile de gagner le faubourg. Tesseda, qui avait instamment sollicité l'honneur de cette expédition, choisit le temps de la nuit, et n'éprouva en effet dans le chemin ni obstacle ni résistance. Ce ne fut que dans le faubourg qu'il rencontra une vigoureuse opposition; car les assiégés, s'étant enfin aperçus de cette surprise, s'y étaient portés avec toutes leurs forces; mais Tesseda, qui n'avait que mille hommes, tant Espagnols que Wallons, soutenus d'un bon renfort qu'il venait de recevoir, força les Français à rentrer dans la place; ils s'y précipitèrent avec tant de désordre, qu'ayant fermé brusquement la porte de communication, ils laissèrent deux cents de leurs soldats sous le fer du vainqueur, qui les égorgea.

Rone, animé par ce succès, faisait toutes ses dispositions et tous ses préparatifs pour attaquer la ville. L'appareil menaçant qu'il y déploya, jeta la frayeur et le découragement dans le cœur de Belin. Celui-ci, plus homme de cour qu'homme de guerre, voulut capituler malgré l'avis du gouverneur, contre la réclamation des officiers et la demande des soldats. Cette brave garnison, forcée de céder à l'autorité du lâche Belin, rendit en fré-

missant la place aux Espagnols, qui y entrèrent le 23 mai.

Le roi Henri, qui venait d'emporter La Fère, aurait désiré d'engager l'archiduc à accepter la bataille; mais ce prince, voyant la supériorité des forces de son ennemi, prit sagement le parti d'éviter le hasard d'un combat dont l'issue malheureuse aurait pu entraîner la perte de ses avantages; il se retira à Gand, où il assembla son conseil de guerre pour délibérer sur la conquête qu'il fallait entreprendre. Le résultat de la délibération fut qu'on formerait le siége de Hulst. Cette place, forte par sa situation au milieu des eaux, avait dans ce moment une garnison de cinq cents hommes. L'archiduc crut qu'il était prudent d'obliger l'ennemi par une diversion à diviser ses forces. C'est pourquoi il se contenta de manœuvrer pendant un certain temps dans les environs de Hulst, sans choisir une position, sans asseoir un camp, comme s'il n'avait pas de dessein formé, ni de plan arrêté. Mais après avoir amusé et inquiété l'ennemi par cette irrésolution apparente, il porta tout-à-coup une partie de ses forces sur Bréda, comme s'il avait voulu attaquer cette place, à la conservation de laquelle il savait que le prince Maurice attachait la plus grande importance. Ce prince en effet retira plus de la moitié de la garnison de Hulst pour et l'employer à la défense de Bréda. L'archiduc, parvenu à son but, reprit subitement le chemin du pays de Waes, où il entra au commencement de juillet, et donna deux mille cinq cents hommes d'infanterie, tant Wallons et Allemands, qu'Espagnols et Italiens, au mestre-de-camp Labarlotte, ou plutôt Labourlotte, officier de fortune, né dans le Luxembourg, et le chargea de

s'établir dans une plaine voisine de là ville, appelée le Polder-Saint-Pauwels, pour y faire les préparatifs du siége. Cet intrépide officier s'en empara et emporta le fort appelé le Petit-Rape.

Le comte de Solms, gouverneur de Hulst, dont la garnison était réduite à moins de trois mille hommes, fit une sortie pour chasser Labourlotte de ce fort. Cependant, après un combat meurtrier, les royalistes s'y maintinrent et s'y fortifièrent.

Rone, après avoir fait promptement toutes les dispositions nécessaires pour resserrer la place et presser le siége, attaqua le fort appelé Morval, qui fut forcé de se rendre avec une garnison de huit cents hommes. Ce brave officier fut malheureusement atteint, dans sa tente où il écrivait, d'un coup de canon, qui lui emporta la tête. L'archiduc donna des larmes à sa mort, décerna des honneurs à sa mémoire, et fit transporter son corps à Bruxelles, où il lui fit rendre les derniers devoirs avec la pompe la plus éclatante.

Cependant les assiégeans, sous la conduite du comte de Varas, qui remplaça Rone, faisaient de prodigieux efforts de valeur et de patience, pour terminer le siége : ils y employèrent tous les moyens que l'art de la guerre a imaginés pour la destruction des hommes et des villes, le canon, la sape, la mine. Mais les assiégés, tantôt par de vigoureuses sorties repoussaient ou arrêtaient les combattans, tantôt par de vives canonnades dispersaient ou renversaient les travailleurs. L'attaque du dernier boulevard présenta un effroyable spectacle. Le terrain, inégal par sa nature, était devenu glissant par le sang des morts et des blessés, et les combattans, pour s'y

soutenir, se virent obligés de se faire comme un point d'appui, des cadavres mutilés et palpitans de leurs malheureux camarades.

Les Espagnols étaient enfin parvenus au pied des remparts ; la brèche était faite et l'assaut décidé ; mais l'archiduc, informé que les assiégés avaient miné la brèche pour faire sauter les assaillans, différa l'assaut pour établir une contre-mine. La garnison, autant excédée de ses longues fatigues, qu'effrayée du sort funeste qui la menaçait, commença à faire éclater son mécontentement et ses murmures. Un capitaine, dont Grotius rapporte le discours, exhorta le comte de Solms, par les motifs les plus pressans, à éviter les dangers et les suites d'une plus longue résistance ; et ce fut, selon cet historien, par la crainte de cette mutinerie naissante que le comte de Solms proposa une capitulation ; car il ne paraît pas que, comme l'avance Bentivoglio, ce gouverneur eût reçu des états l'ordre de capituler. Ce parti, au reste, fut si précipité, qu'on ne peut l'attribuer qu'à l'une ou à l'autre de ces causes, ou à la crainte, ou à l'obéissance.

L'archiduc accueillit avec empressement cette proposition, qui lui épargna les risques et les horreurs d'un assaut. La place fut donc rendue aux conditions suivantes : que le comte de Solms et ses troupes sortiraient avec armes et bagages, tambour battant, drapeaux déployés, et auraient la liberté de se retirer en Hollande et en Zélande, sans être molestés ni inquiétés ; que les officiers et les soldats qui avaient été faits prisonniers pendant le siége, et de la rançon desquels on n'était pas encore convenu, auraient l'option, ou de rester dans la ville sous la domi-

nation du roi d'Espagne, ou de se transporter dans un autre pays avec tous leurs effets, et que ceux qui prendraient ce parti, auraient la faculté de vendre leurs meubles et leurs fonds ; ou que, s'ils préféraient se fixer dans une ville neutre, ils auraient le droit de constituer un administrateur pour gérer leurs affaires ; que les habitans qui avaient quitté la ville, pourraient y revenir à condition qu'ils prêteraient serment de fidélité au roi ; que le roi accorderait aux habitans l'oubli et le pardon du passé, et leur assurerait la conservation de leurs priviléges. Cette capitulation fut signée le 18 août 1596. Les Espagnols perdirent au siége de cette petite ville plus de deux mille hommes, que les historiens hollandais portent à plus de cinq mille.

L'archiduc revint par Anvers pour se rendre à Bruxelles, où il passa le reste de l'année à prendre et à arrêter des mesures qui pussent lui assurer les importantes conquêtes qu'il venait de faire, et lui faciliter celles qu'il méditait. Il envoya donc au commencement de l'année suivante, le comte de Varas, général d'artillerie à Turnhout, avec quatre mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie. Son projet, selon la plupart des historiens (et c'est de toutes les intentions qu'on lui supposa, celle qui paraît la plus vraisemblable), était de profiter de la saison où les fleuves et les marais glacés facilitaient les moyens de conquérir la Hollande. Mais Maurice, dont l'œil actif veillait constamment à pourvoir aux besoins de ses concitoyens, et à prévenir les démarches de ses ennemis, avait rassemblé en diligence et en secret, dans les environs de Bréda, cinq mille fantassins et huit cents

chevaux; il vint pendant la nuit, dans le plus grand silence, malgré la rigueur de la saison et la difficulté des chemins, occuper le village de Raevels, à une lieue de Turnhout, avec deux canons. Cependant cette marche ne put si bien être cachée, que Varas n'en eût connaissance; il en fut si déconcerté, qu'il en perdit presque la tête. La plus grande partie de ses officiers soutenaient qu'il était plus sûr, ou du moins plus glorieux pour eux, d'attendre l'ennemi dans leur poste avec une contenance imposante. Cet avis paraissait en effet le plus sage. La ville de Turnhout était bien fortifiée, les soldats bien reposés et bien disposés; l'ennemi, au contraire, était affaibli par une marche pénible dans un temps des plus fâcheux; mais Varas, plus façonné aux tons et aux manières des cours, qu'exercé aux travaux et aux fatigues des camps, prit le parti le plus honteux à-la-fois et le plus dangereux, celui d'abandonner son poste de Turnhout, pour se réfugier à Herenthals, qui en était éloigné de trois lieues. Grotius assure qu'il défendit à ses tambours de battre, et à ses trompettes de sonner, tant il était saisi de frayeur. Ce fait est cependant démenti par le récit de Bentivoglio, qui dit que, pour donner à sa retraite un appareil qui annonçât la confiance, il ne décampa qu'au point du jour dans un ordre imposant. Dès le même moment, Maurice envoya toute sa cavalerie harceler les royalistes et les arrêter, afin de laisser à son infanterie et à son artillerie le temps d'arriver. Celles-ci avaient pris une position assez avantageuse pour empêcher l'ennemi d'approcher d'un bois qui bornait la campagne, et défendre le passage d'un ruisseau qui la traversait. Les cuirassiers de Maurice, composant comme

son avant-garde, tombèrent avec impétuosité sur les Espagnols, qui furent forcés d'abandonner ce poste, et le comte de Hohenlohe, ayant pris les plus courts chemins, avec le reste de la cavalerie, vint les couper et les attaquer de front : l'action fut très-vive, et la perte très-forte des deux côtés. Le prince, profitant de cet engagement, vint les prendre en arrière, et le combat recommença avec un nouvel acharnement : la cavalerie espagnole mise en déroute, et l'infanterie, placée sur un terrain désavantageux, fut bientôt ébranlée. Les Wallons et les Allemands (du moins Bentivoglio leur fait ce reproche), n'ayant pas déployé leur valeur ordinaire, laissèrent les Italiens exposés à tout le feu de l'action, et le comte de Varas fut tué à leur tête. Les bataillons se rompent, se dispersent, et fuient ; Maurice et Hohenlohe les serrent vigoureusement, et en font un grand carnage. Les historiens partisans des états, portent le nombre des Espagnols tués dans cette déroute, à plus de deux mille, et celui des prisonniers, monte, selon les uns, à deux cents, et selon les autres, à cinq cents. Les paysans, ajoute Meteren, dirent qu'ils en avaient enterré plus de deux mille deux cent cinquante. La caisse militaire et les bagages, avec trente-sept drapeaux, tombèrent au pouvoir de Maurice. Les Hollandais, assure Grotius, n'eurent que quatre morts et six blessés. Les historiens attachés aux Espagnols, réduisent le nombre des tués à cinq cent soixante et dix ; mais Bentivoglio dit positivement que ce combat coûta aux Espagnols douze cents hommes tués, et autant de pris, et aux états, tout au plus cent hommes. Les drapeaux furent suspendus à Bréda, en signe de triomphe. Cette

bataille se donna le 24 janvier 1597, dans la bruyère de Thielen. Un jeune seigneur romain, nommé Septimio Fabii, issu de l'ancienne et illustre race des Fabius, qui occupait un grade dans l'armée, fut trouvé parmi les morts ; il était tout défiguré et tout couvert de sang : ceux qui le déshabillèrent, s'aperçurent qu'il respirait encore, le reconnurent et l'emportèrent sur un cheval : il échappa par cet heureux hasard, fut guéri et relâché moyennant une rançon.

Le prince Maurice permit aux domestiques du comte de Varas, d'emporter le corps de leur maître à Malines, où étaient sa femme et ses enfans ; il écrivit à l'archiduc pour lui proposer l'échange des prisonniers, à condition qu'il promettrait de leur laisser la vie. Le prince, indigné de la lenteur de l'archiduc à lui répondre, menaça de les faire tous pendre ou noyer, si, dans le terme de vingt jours, ils n'étaient pas rançonnés. L'archiduc prit alors le parti d'imposer une contribution extraordinaire sur les villages du Brabant, pour faire le prix de la rançon.

Maurice, profitant de la consternation que la nouvelle de cette défaite avait jetée dans Turnhout, vint canonner cette ville, qui se rendit à la première attaque. Ce désastre causa les plus vives inquiétudes et les plus grands embarras à l'archiduc. Ses finances étaient épuisées, ses armées affaiblies et presque désorganisées ; il ne voyait guère de moyen d'apporter à ces deux maux un remède aussi prompt que les circonstances l'exigeaient ; mais un événement imprévu vint heureusement rétablir ses affaires. Le capitaine Ferdinand Tello, que les Espagnols appellent ordinaire-

ment Hernantello de Portocarrero, commandait la garnisan de Dourlens, dont le comte de Fuentes avait fait la conquête. Ce valeureux officier, qui, selon Grotius et de Thou, portait une grande ame dans un petit corps, et joignait les qualités solides aux talens agréables, méditait le projet de surprendre Amiens. Un historien qui, à la vérité, n'a souvent d'autre garant que sa propre parole (car il parle, dit Fénelon, comme s'il était entré dans les conseils les plus secrets), Davila, attribue ce projet à une petite cause, très-possible cependant et très-ordinaire. C'est, selon cet historien, un trait de galanterie espagnole. Portocarrero aimait une riche veuve d'Amiens, qui, par caprice plutôt que par patriotisme, ne voulait consentir à ses vœux qu'à condition, ou qu'il remettrait Dourlens à la France, ou qu'il conquerrait Amiens à l'Espagne. Il tâcha donc de concilier les intérêts de l'amour avec ceux de son maître; il fut secondé et servi dans cette entreprise par un vil scélérat, banni d'Amiens, qui, selon de Thou, cherchait l'occasion et le moyen de réparer le délabrement de ses affaires et d'obtenir l'impunité de ses crimes. La circonstance était favorable à ce dessein. Les habitans d'Amiens, zélés partisans de la ligue, avaient, en rentrant sous l'obéissance du roi, obtenu comme une des conditions de leur soumission, le privilége de garder eux-mêmes leur ville; mais comme ils faisaient le service avec une grande négligence, Portocarrero, qui s'était assuré de la vérité de ce fait, informa l'archiduc de son projet. Ce prince en accueillit la proposition avec empressement, et autorisa Portocarrero à rassembler le nombre de troupes nécessaires à l'exécution de cette importante entreprise. Il forma donc avec le

moins d'appareil possible, un corps de deux mille hommes d'infanterie, composé d'Espagnols, d'Allemands, d'Irlandais et de Wallons, et un autre de six cents de cavalerie. Mais pour écarter tous les soupçons que ces mouvemens pouvaient faire naître, il fit adroitement répandre le bruit, que l'archiduc avait ordonné la levée de ce corps pour ramener à leur devoir les troupes commandées par le comte de Saint-Pol, gouverneur de la Picardie, qui, disait-on, s'étaient soulevées pour défaut de paye. Les habitans d'Amiens, trompés par ce faux bruit, n'apportèrent pas plus de soin ni de vigilance à la garde de la ville.

Ce fut au 11 mars que Portocarrero fixa son expédition : il réunit à cet effet, sur le soir du jour précédent, dans les environs de Dourlens, toute sa troupe, qui, étant arrivée le matin dans le faubourg d'Amiens, se cacha dans les débris des fortifications, pour attendre le jour. Quand le soleil fut levé et les portes ouvertes, il envoya dix-huit soldats couverts de sarraus de toile, sous lesquels ils portaient des cuirasses, des poignards courts et de petits pistolets. Ces soldats, déguisés de la sorte, arrivèrent à la porte de la ville par différens chemins pour mieux donner le change, portant avec un air fatigué des sacs sur leurs épaules, comme s'ils apportaient des denrées au marché ; ils s'arrêtèrent sous la porte, comme pour se reposer. Suivait un chariot chargé de sacs de grain, accompagné de huit à dix soldats déguisés, choisis parmi les Wallons, parce qu'ils entendaient la langue du pays : ce chariot était conduit par le capitaine Lacroix, francomtois. Ces soldats se mêlèrent, en approchant de la porte, avec les paysans du voisinage qui venaient au marché, et s'arrêt-

tèrent sous la voûte, où ils devaient attendre le chariot. Un de ces soldats laissa tomber, comme on en était convenu, un grand sac rempli de noix, sous les yeux des soldats de la garde : ceux-ci faisant des huées et lâchant des plaisanteries pour railler le prétendu paysan, accoururent, se heurtèrent et se coudoyèrent à l'envi pour ramasser les noix. Le chariot, qui arriva dans ce moment, s'arrêta, suivant les dispositions faites, sous la porte, afin que, si l'on voulait lâcher la herse, il l'empêchât. Portocarrero, caché avec ses troupes derrière une église ruinée, est averti par un coup de pistolet (c'était le signal convenu); et à l'instant les soldats déguisés découvrent et tirent leurs armes, et massacrent les soldats de la garde. La sentinelle qui était à la porte, fit tomber les deux herses, dont l'une, arrêtée par le chariot, se soutint dans l'air. Portocarrero accourt avec tous ses soldats : ils s'emparent des portes, des remparts et des principales rues, et y mettent de bonnes gardes. Le comte de Saint-Pol, qui était à Amiens dans ce moment critique, trouva le moyen de s'échapper par la porte de Beauvais; mais il fut obligé d'y laisser sa femme : elle fut traitée par Portocarrero, avec tous les égards et toute la décence dus à son rang et à son sexe, et ce magnanime vainqueur eut la générosité de la renvoyer à son époux. Une circonstance singulière signala la prise d'Amiens. On était en carême, et c'était la coutume en France que, dans ce temps, on prêchait le matin trois fois par semaine. La plus grande partie des habitans assistaient au sermon dans le moment où les Espagnols surprenaient la ville. Un des prédicateurs, qui sans doute ne soupçonnait guère que sa menace s'accomplît dans l'instant même si

littéralement, annonçait alors à ses auditeurs, que Dieu, dans sa colère, les soumettrait au joug des Espagnols, pour les punir de leurs péchés. La ville fut livrée au pillage pendant une heure. Portocarrero désarma les bourgeois, et prit toutes les précautions et toutes les mesures pour garantir sa sûreté contre les ennemis du dedans, et assurer sa défense contre ceux du dehors.

Le roi Henri fut d'autant plus profondément affligé de la nouvelle de cet événement imprévu, qu'il perdait en effet le principal boulevard de la France; il prit avec une incroyable activité toutes les dispositions les plus promptes pour tâcher de parvenir à reprendre cette place importante : il ordonna des levées dans tous ses états, et envoya le maréchal de Biron avec le comte de Saint-Pol, pour faire les préparatifs du siége, former des retranchemens, pratiquer des fossés, établir des forts et construire des redoutes. Ces deux grands capitaines exécutèrent ponctuellement ces dispositions : ils élevèrent contre la ville une formidable batterie de quarante-cinq canons, qui ne cessaient de faire un feu et un désastre épouvantables. Portocarrero sentait qu'en attendant les renforts promis par l'archiduc, le plus sûr moyen de paralyser les efforts et de retarder les travaux des assiégeans, était de les inquiéter et de les harceler par de fréquentes sorties; il prit la résolution extrême de mettre le feu aux faubourgs, pour écarter tous les obstacles qui, dans les environs de la ville, pourraient gêner ou arrêter sa garnison.

Henri, qui, depuis le commencement du siége, n'avait cessé de faire tous ses efforts et d'employer toutes ses ressources, pour accélérer le moment de terminer avec gloire

cette importante opération, se rendit lui-même au camp, accompagné des plus grands seigneurs de sa cour, tous animés du désir de seconder les intentions de leur bon roi, en signalant leur zèle et leur valeur sous ses yeux. Ce prince, actif, vigilant, infatigable, ordonnait, dirigeait, visitait tous les travaux, avançait tout par ses soins, animait tout par sa présence. L'ardeur des assiégés pour défendre leur ville égalait celle des assiégeans pour la reprendre, et Portocarrero ne cessait d'ajouter de nouvelles défenses aux fortifications et aux ouvrages: il ne se bornait pas à ces précautions: il faisait de très-fréquentes sorties, toujours très-sanglantes, et également funestes aux uns et aux autres.

Cependant les batteries dont le roi dirigeait le feu contre les ouvrages des assiégés, ruina toutes leurs défenses. La ville était très-resserrée, la garnison, considérablement affaiblie par le grand nombre de soldats tués ou blessés dans les sorties meurtrières qu'elle avait faites, ne soutenait plus qu'avec peine les efforts redoublés des assiégeans. Portocarrero dépêcha de fréquens courriers à l'archiduc pour accélérer les renforts qu'il lui avait promis, et l'archiduc, qui avait effectivement fait de nombreuses levées en Allemagne , s'occupait à chercher les fonds nécessaires pour subvenir aux frais de cette entreprise. Mais le roi, averti de ces dispositions, pressa sans interruption et sans relâche les opérations du siége. Portocarrero, réduit à l'extrémité, conçut le hardi projet d'inonder les tranchées des assiégeans; il fit donc regorger les eaux de la Somme, par le moyen de plusieurs masses de bois, avec lesquelles il ferma les arches du pont. Les Français en fu-

rent consternés ; mais le roi trouva dans son génie actif un prompt expédient : il fit écrouler par une vive canonnade deux grosses tours, dont les débris formèrent une digue à la rivière, et les eaux, refluant avec précipitation sur le pont, emportèrent les masses qui en obstruaient les arches. Ces deux tours protégeaient un ravelin, qui devint dès ce moment exposé à l'attaque des ennemis. Le brave Portocarrero, se hâtant d'y porter du secours, fut atteint d'un coup mortel, en traversant un pont étroit par où il fallait nécessairement passer pour arriver au ravelin. Ce malheur abattit le courage et renversa l'espoir des assiégés : ils nommèrent le marquis de Montenegro pour remplacer Portocarrero. Cet officier, dont l'activité égalait la valeur, justifia par son zèle et ses soins la confiance et l'honneur que la garnison lui avait accordés.

Ce fut dans ces circonstances, que l'archiduc arriva au secours d'Amiens à la tête d'une belle armée. Cette arrivée subite de l'archiduc causa dans l'armée française une espèce de trouble, de frayeur et de désordre. L'archiduc, selon l'opinion générale, eût pu, et peut-être dû en profiter, et attaquer dans un moment si favorable l'ennemi dans ses retranchemens. Le roi même s'y attendait, et l'impétueux maréchal de Byron fit tous ses efforts pour l'engager à prévenir l'archiduc et à lui présenter la bataille. Mais le roi crut qu'il était plus prudent d'attendre les ennemis dans les retranchemens, que de s'exposer à perdre, par un combat douteux le fruit de ses travaux et l'avantage de sa position : il se borna à ranger sa cavalerie en ligne pour couvrir la partie des retranchemens la plus exposée : il accabla l'armée espagnole d'une si terrible décharge,

que l'archiduc, qui était dans une litière, traînée par des mulets, fut obligé (car les mulets avaient déjà été atteints deux fois) de se jeter sur un cheval, pour se soustraire aux coups. Il reparut cependant le lendemain, 15 septembre, à la vue des retranchemens, avec son armée rangée en bataille, pour provoquer et défier le roi, qui eut la fermeté de rester comme immobile: il se retira en effet le 16, dans le plus bel ordre, toujours suivi, toujours harcelé pendant deux heures, sans être ébranlé ni entamé. Cette retraite mérita les éloges du roi.

La garnison d'Amiens prit alors la résolution de capituler, suivant la faculté et le conseil que l'archiduc lui en avait donnés en partant. Le magnanime Henri accorda à cette brave garnison les conditions les plus propres à honorer sa valeur ; celle à laquelle elle attacha le plus d'importance, était qu'on ne détruirait pas le tombeau ni l'épitaphe de Portocarrero. Le marquis de Montenegro sortit, selon de Thou, à la tête de deux mille six cents fantassins et de six cents chevaux ; selon Bentivoglio, de seize cents, et selon Davila, témoin oculaire, de dix-huit cents hommes d'infanterie et de quatre cents de cavalerie ; Meteren les évalue également à ce dernier nombre. Le roi prodigua à ce valeureux commandant et à ses braves officiers, toutes les attentions et tous les honneurs dus à leur courage. Henri, après avoir assuré les moyens de pourvoir à la défense et à la sûreté d'Amiens, revint à Paris, où il fit son entrée triomphante.

L'archiduc, en repassant par l'Artois, prit Monthulin, dernière place du voisinage de Calais qui restait à la France. Mais comme l'hiver approchait, il renvoya ses trou-

pes dans les garnisons, et rentra dans Bruxelles vers la fin de novembre.

Pendant que l'archiduc était occupé avec toutes ses troupes au siége d'Amiens, le prince Maurice était venu avec une armée de dix mille hommes d'infanterie et de deux mille cinq cents de cavalerie, investir Rhinberg, petite ville de l'électorat de Cologne, située sur la rive gauche du Rhin, très-mal approvisionnée, si l'on en croit Bentivoglio; très-bien, si l'on en croit Grotius, et défendue, selon ce dernier, par une garnison de mille hommes. Ce siége ne dura que trois jours. Rhinberg se rendit le 20 août, et Meurs, voisine de Rhinberg, le 4 septembre.

Maurice se préparait à une conquête moins facile. Il passa le Rhin avec toute son armée, et vint attaquer Groll, place forte, tant par sa situation que par ses remparts, défendue par une garnison de huit cents hommes d'infanterie et de trois compagnies de cavalerie. Mais le défaut de munitions mit les assiégés dans l'impuissance de soutenir l'attaque, et moins encore l'assaut dont la ville était menacée. Le commandant, qui en rejeta la faute sur l'indiscipline de la garnison, prit le parti de capituler le 26 septembre.

Le vainqueur, après avoir emporté sans résistance Oldensel le 26 octobre, vint attaquer Bingen, place plus importante, défendue par un bon château. Le comte de Berg, qui en était gouverneur, soutint courageusement l'attaque pendant plusieurs jours, avec une garnison de six cents hommes; mais cette forteresse, aussi mal pourvue que celles qui venaient de succomber, fut également forcée d'ouvrir ses portes le 12 novembre :

c'était la dernière place que possédait l'Espagne dans ces contrées. Les états, selon leur coutume, firent frapper des médailles d'or, d'argent et de cuivre, pour perpétuer la mémoire des victoires éclatantes qui avaient signalé cette année 1597.

Philippe II, se sentant toucher au terme de sa carrière, s'occupa du soin de terminer avec la France une guerre qui absorbait des sommes immenses, et préparait des embarras pénibles à son jeune successeur. Henri IV, forcé comme Philippe par les besoins de l'état, à en fermer les plaies, saisit avec d'autant d'empressement les dispositions du roi d'Espagne, qu'elles étaient conformes à ses désirs et à ses intérêts. Le pape Clément VIII, profitant de ces heureuses dispositions, qu'il avait suggérées aux deux monarques, envoya à Paris le cardinal Alexandre de Medicis, archevêque de Florence, qui se rendit à Vervins, ville située sur les frontières de la Picardie et du Hainaut, avec les plénipotentiaires de France et d'Espagne; c'étaient, de la part du roi Philippe, Jean Richardot, conseiller d'état du roi, chef et président du conseil privé, à Bruxelles; Jean-Baptiste de Taxis, conseiller d'état et de guerre, et Louis Verreicken, premier secrétaire du roi et grand-audiencier; et de la part du roi Henri, le maréchal de Biron, Pompone de Bellièvre, et Sillery, conseiller d'état. Le cardinal Alexandre, consommé dans l'art des négociations, parvint, tant par son adresse que par son crédit, à vaincre les difficultés qu'opposaient à la grande œuvre de la paix les prétentions opposées des deux puissances. Elles convinrent enfin des conditions suivantes, qui sont les principales du traité: que

le traité de Cateau-Cambrésis de 1559 était renouvelé ; que les deux rois n'assisteraient pas les ennemis l'un de l'autre ; que la liberté du commerce serait rétablie ; que les villes et forteresses prises depuis la paix de 1559, seraient réciproquement rendues ; que nommément le roi d'Espagne restituerait au roi de France, Calais, Ardres, Monthulin, Dourlens, la Capelle, le Catelet en Picardie et Blavet en Brétagne. C'est ce point qui occasionna les plus grandes difficultés. Philippe II, pour sûreté de l'accomplissement de cette clause, s'engagea à donner quatre otages, et fit stipuler que le roi de France rendrait au roi d'Espagne le comté de Charolais. Cette paix fut signée le 2 mai 1598.

Philippe, en concluant cette paix, voulait en faire comme la base du grand projet qu'il avait formé de séparer les provinces belgiques de la monarchie d'Espagne, pour en faire une souveraineté particulière, qu'il voulait donner en dot à l'infante Isabelle, sa fille aînée, dont il désirait conclure le mariage avec l'archiduc Albert (*a*), et ces deux grandes opérations tenaient ainsi en quelque sorte l'une à l'autre.

Le vieux monarque, considérant qu'il n'avait qu'un fils, dont la mort laisserait à l'infante, sa sœur, la succession

(*a*) Albert était le cinquième fils de Maximilien II. Il avait été destiné à l'église, et nommé cardinal à l'âge de dix-huit ans. Mais l'empereur, son père, qui sentait que ce prince était fait pour une autre carrière, l'avait fait vice-roi de Portugal en 1578. En 1594, il lui donna la coadjutorerie de l'archevêché de Tolède. Quoique cardinal et archevêque, il ne fut point ordonné prêtre.

de ses vastes états, crut que la saine politique exigeait qu'il donnât à sa fille un mari capable de porter ce grand fardeau avec une dignité et une fermeté qui continssent les puissances voisines de la Belgique, qu'une jalousie secrète disposait toujours à chercher les occasions de perpétuer la rébellion dans ces provinces, afin de finir par les enlever à l'Espagne. Or l'archiduc, à qui une réputation faite, un mérite reconnu et une capacité éprouvée avaient acquis l'estime et le respect de toute l'Europe, était l'homme le plus propre à tenir d'une main ferme les rênes de ce vaste gouvernement. Il avait consulté sur ce grand objet son conseil d'état, dont les avis opposés n'avaient, comme c'est assez ordinaire, contribué qu'à augmenter son incertitude et sa perplexité. Mais comme les raisons que son conseil avait alléguées contre son projet, n'avaient pas détruit dans son esprit celles qui lui en avaient suggéré l'idée, il y persista (*a*), et dès le 6 mai, il en publia l'acte à Madrid avec toutes les formes les plus solennelles.

Quoiqu'accablé de vieillesse et d'infirmités, Philippe monta sur son trône et fit comparaître dans la salle le prince royal Philippe et l'infante Isabelle. Il y appela pour témoins trois conseillers d'état, le président du conseil suprême de Castille et le secrétaire d'état au parlement des Pays-Bas.

Les pièces, qui étaient rédigées en français, qu'on ap-

(*a*) Bentivoglio prête deux discours très-travaillés et très-étendus au comte de Fuentes et au marquis de Castel-Rodrigo, dont le premier parla contre, et le second pour le projet. Cet éloquent historien rassemble ainsi sous une forme dramatique les raisons politiques par lesquelles on pouvait combattre ou appuyer ce projet. C'est la méthode des anciens.

pelait *bourguignon,* furent lues, soumises et scellées en leur présence.

Cet acte contenait un long préambule, où, après avoir rappelé le consentement du pape, l'aveu de l'empereur et de l'impératrice, l'intervention, la volonté et le consentement du prince Philippe d'Espagne, ainsi que l'avis qui en avait été donné aux ordres, conseils et états des provinces des Pays-Bas et de Bourgogne, qui en ont témoigné leur satisfaction et leur reconnaissance, le roi expose les motifs qui l'ont engagé à cette grande résolution. C'est d'abord le moyen de procurer une paix stable et un repos assuré aux peuples des Pays-Bas, parce que, dit-il, « le plus » grand bien qui puisse advenir à un pays, est de se voir » gouverné par l'œil et présence de son prince et seigneur » naturel. » C'est donc pour prévenir le retour des malheurs que ces peuples ont soufferts de l'éloignement du souverain, qu'il a résolu de céder et transporter à sa fille, en avancement du mariage, les Pays-Bas et la Bourgogne.

Les conditions de cet acte mémorable sont au nombre de treize, dont les principales sont : qu'il abdiquera en faveur de l'infante Isabelle, sa fille aînée, la souveraineté des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, le comté de Charolais y compris, pour en jouir conjointement avec l'archiduc Albert, son futur époux; que les enfans de l'un et de l'autre sexe sont déclarés héritiers de leurs états, les mâles préférablement aux filles, suivant l'ordre de primogéniture; que dans le cas où une princesse resterait héritière, elle ne pourra épouser que le roi d'Espagne ou l'héritier présomptif; qu'aucun des princes ou princesses de la branche de Flandre ne pourra se marier que du consente-

ment du roi d'Espagne; qu'à défaut de postérité, la souveraineté des Pays-Bas reviendra à la monarchie d'Espagne; que les nouveaux souverains s'obligeaient pour eux et leurs successeurs à interdire à leurs sujets le commerce aux Indes; qu'en outre (et cette condition est désignée en termes exprès *comme étant la principale et la plus grande obligation*) que tous les enfans et descendans de ce mariage vivront et mourront dans la foi catholique, comme la sainte église romaine l'enseigne et l'observe, et qu'ils en prêteront le serment, comme aussi de veiller à ce que leurs sujets professent cette religion; que dans le cas où aucuns de leurs descendans renoncent à la religion catholique, ils seront privés de l'administration, possession et propriété desdites provinces, et leurs vassaux et sujets dispensés de leur obéir; que le plus proche catholique de la même ligne succédera à celui qui, pour ce motif, aura été déclaré déchu, et celui-là même sera réputé mort, comme s'il l'était naturellement; qu'enfin (cette condition était portée dans un article séparé) l'inexécution de l'une ou l'autre des conditions stipulées, rétablira l'Espagne dans tous ses droits sur les Pays-Bas.

La lecture de cet acte, signé à Madrid le 6 mai 1598, fut suivie de celle d'un autre acte par lequel le prince Philippe déclare et promet en parole de prince, qu'il tiendra, observera, maintiendra et accomplira ponctuellement toutes les clauses de cet arrangement. Il en fit le serment sur les évangiles, et signa l'acte de sa propre main.

Après la lecture de ces actes, le prince royal se leva et alla baiser la main de son père, qu'il remercia de la grande

marque d'affection qu'il venait de donner à sa sœur; et s'étant approché de celle-ci, il lui fit son compliment de félicitation. L'infante se leva à son tour, et alla également baiser la main du roi, qu'elle remercia, ainsi que son frère.

Deux jours après, le contrat de mariage fut confirmé par l'impératrice, sœur du roi et mère de l'archiduc, et par l'ambassadeur de l'empereur. L'infante promit par serment qu'elle épouserait l'archiduc; et l'impératrice, que son fils épouserait l'infante. Cette princesse s'avança alors pour baiser la main de l'impératrice. Mais comme cette cérémonie n'était qu'une marque de soumission, l'impératrice ne voulut pas le permettre; elle retira la main et embrassa la princesse; ce qui était une marque d'affection.

Quand l'impératrice se retira, l'infante se présenta derechef pour lui baiser la main, en mettant un genou en terre; mais elle retira encore la main et baisa la princesse à la joue. Ces détails peuvent paraître minutieux; mais ils ne sont peut-être pas indifférens, puisqu'ils donnent une idée de l'étiquette sévère de cette cour.

L'infante, comme souveraine des Pays-Bas, s'empressa d'envoyer une ample procuration à l'archiduc, par laquelle elle l'autorisait pleinement et irrévocablement « à prendre, accepter et retenir, au nom de l'infante, l'entière, » réelle et pleine possession des Pays-Bas et comtés de » Bourgogne et de Charolais, et de faire tout ce qu'elle » pourrait faire elle-même, y étant en propre personne. » Cette procuration, portant la date du 30 mai 1598, est signée *Madame Isabelle*, de sa propre main.

Dans ces entrefaites, le 27 mai, on arrêta à Leyde un misérable banqueroutier, nommé Pierre Panne, natif d'Ypres, qui de tonnelier était devenu marchand, soupçonné d'avoir conçu le projet d'attenter à la vie du prince Maurice. Cet homme, réduit à la plus grande misère, n'avait plus d'autre ressource que de fournir le beurre au collége des jésuites de Douai. Un certain Melchior Vande Walle, son cousin germain, valet des jésuites, étant venu chez Panne à Ypres, pour lui dire de porter du beurre au collége, resta deux ou trois jours dans cette ville, attendant Panne, qui était absent; et dans cet intervalle, il eut plusieurs entretiens avec la femme de Panne (*femme fort jésuitique*, porte la sentence), dans lesquels il l'engagea à conseiller à son mari de tuer le prince Maurice. Panne à son retour se répandit en plaintes sur sa misère, étant dépourvu de ressources, et pour surcroît de malheurs, accablé de dettes. Vande Walle saisit cet aveu pour lui dire, comme il en était convenu avec sa femme, qu'il savait un bon moyen de le tirer d'embarras; qu'il n'avait qu'à se rendre en Hollande pour chercher les moyens de tuer le prince Maurice. Cette proposition révolta d'abord ce malheureux Panne, qui, comme toutes les circonstances paraissent le prouver, était plutôt simple que méchant. Mais sa femme le sollicita, le harcela sans cesse et sans relâche, comme font les femmes, lui disant, lui répétant qu'il ne fallait pas hésiter de délivrer le monde des méchans princes (*a*), et que si elle était homme,

(*a*) Il existe un ouvrage intitulé: *Les jésuites criminels de lèse-majesté dans la théorie et dans la pratique*, Amsterdam, 1760. On y lit:

elle l'entreprendrait elle-même. Ce n'est pas sans raison que la sentence porte que cette femme était fort jésuitique ; elle paraît du moins avoir été bien imbue de leurs maximes. Cependant Panne ne pouvait s'y résoudre. Vande Walle, pour l'y déterminer, l'engagea à venir à Douai pour consulter les jésuites. Il y vint, et il en fut accueilli ; il mangea même trois ou quatre fois avec le provincial et le recteur, qui l'exhortèrent par tous les motifs les plus puissans à exécuter ce projet, et lui en indiquèrent les moyens. Ils lui conseillèrent de se rendre en Hollande, soit à Delft, à Leyde ou à La Haye, pour y travailler pendant cinq ou six mois de son métier de tonnelier ; que pendant ce temps, il épierait les occasions de tuer le prince, soit avec un couteau, un poignard ou un pistolet, qu'il devrait toujours porter dans sa poche pour s'en servir, soit à la cour, soit dans les rues ou dans quelque autre endroit où il en trouverait l'occasion la plus favorable ; et pour l'y engager d'autant plus, le provincial lui insinua adroitement, avec ce ton onctueux, dans lequel les jésuites étaient si bien exercés, « qu'il ferait un œuvre méritoire, un sa» crifice agréable à Dieu, en délivrant la terre d'un tel

« La maxime qu'il est permis de tuer les tyrans, c'est-à-dire les princes » qui mettent la religion catholique en danger, ou qui résistent avec fer» meté aux prétentions ultramontaines, n'eut jamais de plus zélés défen» seurs que les jésuites ». Qu'on ne pense pas que cet ouvrage soit un libelle. Il est puisé tout entier dans les ouvrages mêmes des jésuites. Le passage que je viens d'en rapporter n'est point une de ces propositions vagues, avancée au hasard. Tous les livres des casuistes jésuites en sont le développement. Qu'on ne dise pas non plus que ce n'était que l'opinion personnelle de ces théologiens ; car ils ont tous déclaré, Bécan entr'autres, que les opinions sur le parricide des souverains sont celles de tous les jésuites.

» homme, qui était la cause de la perte de tant d'ames ; » qu'un pareil dévoûment était un moyen assuré de gagner » le paradis; » et pour dissiper toutes les craintes qu'une entreprise aussi hardie devait naturellement lui inspirer, il lui fit entendre et espérer qu'il trouverait aisément les moyens de se sauver après le coup, et qu'en tout cas, s'il avait le malheur d'être pris, il était sûr d'aller au ciel, et d'y être même transporté en corps et en ame. Il fit tant enfin par ses propres engagemens et ses paroles emmiellées (*ou*, dit la sentence en propres mots, *les jésuites sont maîtres superlatifs*), que le voyant déjà assez disposé à tâcher de se tirer par un coup de désespoir de l'état de détresse où il se trouvait, il acheva par son adresse de l'y décider. Il considéra donc que s'il réussissait, sa fortune était faite; sinon, que son salut était assuré ; de sorte que ne voyant plus de danger, ne pensant plus ni à sa femme ni à ses enfans, il n'envisagea que les grands avantages que les jésuites lui assuraient. Ils lui promirent en effet une somme de deux cents livres de gros, qui lui seraient payées par le trésorier de la ville d'Ypres, et qu'ils lui feraient obtenir la place de messager de cette ville, qui valait cent livres de gros par an, et à son fils un canonicat à Tournai.

Des exhortations si pressantes, des promesses si séduisantes levèrent tous les scrupules et bannirent toutes les craintes qui l'avaient arrêté. Il se confessa au père provincial, qui, après lui avoir fait réitérer et ratifier la promesse d'accomplir son dessein, lui administra les sacremens, et lui dit ces propres mots : « Allez en paix ; car vous irez » comme un ange à la garde de Dieu. » Il partit donc, plein

de résolution et de confiance, et il arriva à Leyde le 23 mai. Mais il n'y fut pas plutôt entré que l'approche du coup qu'il devait frapper, lui fit faire de sérieuses réflexions; les dangers, les suites d'une telle entreprise se présentèrent tout-à-la-fois à son imagination : il se sentit frappé de terreur, saisi de remords; et dans l'agitation violente qu'il éprouvait, il laissa échapper involontairement ou imprudemment quelques propos qui firent naître des soupçons. Sur ces indices, il fut arrêté le 27 mai; on lui fit son procès; il fut appliqué à la torture, il avoua tout, et les pièces saisies sur sa personne complétèrent la preuve. Il fut encore entendu et interrogé pendant dix ou douze jours, et réitéra fermement ses aveux toutes les fois, sans être remis à la torture ou aux fers. Ce malheureux, à la fin de chaque interrogatoire, demandait à genoux qu'on lui fît grace. Il conjurait ses juges, les mains jointes, d'avoir pitié de sa faiblesse, de sa crédulité; de considérer que des méchans ont abusé de sa simplicité pour l'entraîner au crime, s'engageant, si on voulait lui laisser la vie, de dénoncer et de livrer ceux des jésuites qui étaient les artisans de cet odieux complot. On n'eut aucun égard à sa prière.

Toutes les circonstances que je viens de rapporter, sont juridiquement constatées, puisqu'elles sont consignées en détail dans la sentence de condamnation. La procédure fut très-régulièrement instruite, quant aux formes; et l'on ne peut accuser les juges de précipitation ou de partialité; car ce n'est qu'après l'information la plus sévère, la plus mûre délibération, ce n'est qu'après avoir pour plus de sûreté pris l'avis des états de Hollande et celui du

grand-conseil, que les juges prononcèrent la peine de mort. La date de la sentence est du 22 juin (*a*).

Il faut l'avouer cependant; on s'attacha peut-être trop, quant au fond, aux principes de la stricte justice. Si l'on avait plutôt écouté la voix de l'équité naturelle, on eût senti que ce malheureux était la victime de l'astuce de ceux qui avaient abusé de sa faiblesse d'esprit et de caractère pour en faire l'instrument de leur fanatisme, et l'on aurait pu se relâcher peut-être de l'extrême rigueur de la loi. Le crime n'avait pas été consommé, pas même tenté. Quand cet homme simple fut rendu à lui-même, quand il n'écouta plus que le cri de sa conscience, il sentit toute l'énormité de cette criminelle entreprise; il recula d'effroi et changea de résolution par un acte purement dépendant de sa volonté. Il était coupable sans doute d'avoir cédé aux suggestions perfides de ceux qui l'avaient perverti. Si l'on ne voit donc que le fait matériel, il était punissable sans doute; mais si l'on examine l'intention, n'était-il pas excusable? si je descends dans ma conscience, je le crois. Quels sont ici les vrais coupables? Il est fâcheux de le dire; mais en se dépouillant de tout esprit de secte ou de parti, on est forcé de convenir que les vrais coupables sont les jésuites. Les juges cependant, envisageant le fait tant par rapport à son objet que par rapport à ses conséquences, pensèrent que Panne était coupable seulement pour avoir consenti à l'exécution d'un projet aussi atroce; et ils craignirent d'un autre côté que l'impunité n'enhardît

(*a*) Elle est insérée comme celle de Renichon et de Dufour dans le tome 2, liv. 7, ch. 12, de *l'Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Jean-François Le Petit.

la secte sanguinaire et meurtrière des jésuites (ce sont encore les expressions de la sentence) à ourdir de nouvelles trames et à susciter d'autres assassins contre les rois, princes et potentats, qui ne reconnaissaient pas le pape.

C'est d'après ces motifs que Panne fut condamné. Il fut exécuté le jour même, 22 juin; il eut la tête tranchée et le corps mis en quartiers pour être attachés aux quatre principales portes de la ville, et sa tête plantée sur le boulevard de la Porte-Blanche.

Les jésuites de Douai publièrent une apologie qu'ils envoyèrent en Hollande. Tout le système de leur justification était fondé sur un point : ils prétendaient que Panne n'avait pas l'esprit sain; que conséquemment ses aveux ne pouvaient être considérés comme des preuves juridiques, et que, par une conséquence ultérieure, la sentence étant dans quelques points fondée sur ces aveux, était mal fondée, et ils demandèrent un plus ample information. Mais les juges, qui s'étaient religieusement conformés aux principes de la justice, soutenus et rassurés par leur propre conscience, ne crurent devoir faire aucune réponse ni donner aucune suite à cette espèce de réclamation.

Le 1er juillet, la paix de Vervins fut publiée dans tous les états du roi d'Espagne, et y fut reçue avec une véritable joie. Immédiatement après la conclusion du traité, le président Richardot et le secrétaire Verreicken s'étaient rendus à Paris, comme ambassadeurs de Philippe, avec une suite de quatre cents gentilshommes pour assister au serment que devait prêter le roi Henri, pour l'exécution du traité; ils étaient accompagnés de Charles de Croy, duc d'Aerschot; de François de Mendoza, amiral d'Arra-

gon ; de Charles de Ligne, comte d'Arenberg, et de Louis de Velasco, général d'artillerie, qui y venaient comme otages. Ces ambassadeurs eurent une audience publique du roi le 19 juin 1598, et ce fut le président Richardot qui y porta la parole. La cérémonie de la prestation de serment se fit le 29 dans l'église de Notre-Dame. Le roi donna des fêtes pompeuses et fit de magnifiques présens aux ambassadeurs, qui revinrent à Bruxelles, comblés d'honneur et de joie.

Le roi Henri envoya, de son côté, Biron, Bellièvre et Silleri à Bruxelles, pour y recevoir le serment de l'archiduc. La cérémonie se fit le 21 juillet, dans l'église de Ste Gudule, et les ambassadeurs français reçurent les mêmes honneurs et les mêmes présens que ceux d'Espagne à Paris.

Le 16 août, l'archiduc communiqua aux états assemblés à Bruxelles, l'acte de cession des Pays-Bas à l'infante.

Le président Richardot porta la parole : « Le très-» auguste roi Philippe, dit-il, en quittant les Pays-» Bas pour retourner en Espagne, laissa ces contrées » dans le plus heureux état de paix, de splendeur et de » prospérité ; mais le flambeau de la discorde, qui ne » jeta dans les commencemens que de légères étincel-» les, excita enfin dans nos malheureuses provinces un » terrible incendie, qui en bannit la tranquillité et le bon-» heur. Le prince, voulant étouffer dès le principe les » germes et prévenir les ravages de ce mal funeste, ou du » moins y apporter un remède prompt et salutaire, réso-» lut de se rendre dans ce pays ; et il aurait exécuté ce » sage projet, s'il n'eût malheureusement prêté l'oreille » à des conseillers dangereux, qui l'en détournèrent, en » lui persuadant que ces troubles n'avaient pas un carac-

» tère si dangereux, qu'on ne pût aisément les pacifier, » sans qu'il se donnât l'embarras d'entreprendre un si long » et si pénible voyage. Ah! que ces conseillers, dirai-je » insensés ou pervers, connaissent bien peu le pouvoir » qu'a dans toutes les circonstances, l'œil imposant du » prince! Mais le roi ne tarda pas à reconnaître son erreur; » il ne négligea aucun des moyens qu'il croyait propres à » rétablir ces provinces dans leur ancien état: il y a pres» que épuisé les trésors des Indes et l'élite de ses troupes: » il a fait plus, il a tenté les voies de douceur et de conci» liation pour ramener à leur devoir par sa clémence » et sa bienveillance ceux qui s'étaient soustraits à son » légitime pouvoir. Mais quand il eut vu que ni la force » ni la douceur ne pouvaient le faire parvenir à son but, » il crut qu'il fallait tenter un autre moyen pour appor» ter enfin un remède efficace aux maux qui nous accablent » depuis tant d'années. C'est donc pour le bonheur de la » Belgique, et pour le bien commun de la chrétienté, qu'il » a résolu de donner en mariage son auguste fille, l'in» fante Isabelle, au sérénissime prince l'archiduc Albert, » et de lui donner en dot les provinces belgiques avec le » comté de Bourgogne. N'en doutez pas, messieurs, ce » n'est point ici un projet dicté par la prudence humaine; » c'est bien plutôt une inspiration de la divine Providence. » Il ne nous reste donc qu'à supplier le Dieu auteur de » ce grand bien, d'accorder à ces sérénissimes princes » une santé inaltérable, une longue vie, un règne heureux » et une nombreuse postérité, et de donner à leurs fidèles » sujets les moyens de leur prouver par des marques sen» sibles leur attachement et leur amour, afin que les » princes et les peuples, unis par les liens de la protection

» et de l'obéissance, jouissent les uns et les autres des dou-
» ceurs de la paix, que ce mémorable événement leur a si
» heureusement rendue. »

Les états répondirent à ce discours par l'organe de Philippe Maes, leur greffier : « Sérénissime prince, dit-il, » en s'adressant à l'archiduc, je ne dissimulerai pas, qu'à » la réception des dépêches par lesquelles il a plu à sa » majesté d'informer les états de la cession qu'elle avait » faite de ces provinces à son auguste fille, ils n'aient » éprouvé un étonnement qui les a plongés dans une espèce » de consternation, parcequ'ils ont craint que cet arran- » gement n'opérât un effet précisément opposé à celui que » sa majesté se proposait. Ils ne pensaient pas en effet » que cette guerre longue et désastreuse, qui avait détruit » le crédit public et renversé les fortunes particulières, » pût être terminée par ce moyen, puisque toute l'éten- » due des forces et toute la plénitude de la puissance du » roi n'ayant pu y mettre fin, il n'était pas à présumer » qu'un gouvernement plus faible pût parvenir à ce but » si désirable. Mais ce qui nous console et nous rassure, » c'est que sa majesté se voyant, par son grand âge et » ses infirmités, dans l'impuissance de se rendre au milieu » de nous pour chercher et appliquer un remède à nos » maux, elle nous a du moins destiné sa fille, princesse » accomplie, qui, instruite à l'école de son père dans le » grand art de régner, gouvernera les Belges par l'a- » mour, avec l'illustre prince auquel elle va unir son sort. » Nous nous flattons donc que ce nouvel ordre de choses » ne changera point, mais plutôt confirmera et consoli- » dera la forme, l'essence et les principes de notre gou- » vernement, et que l'auguste monarque, selon la pro-

» messe qu'il a daigné nous en faire par ses royales » dépêches, continuera de nous honorer de sa bienveillan- » ce et de nous appuyer de sa protection, afin de rendre » par une paix durable, à notre malheureuse patrie » son ancienne prospérité et son ancienne splendeur. » C'est dans cette espérance que les députés des prélats, des » nobles et des villes attendent avec une vive satisfaction » les plus heureux effets de l'arrangement qu'il a plu à » sa majesté de prendre dans sa profonde sagesse, et ils » lui en adressent leurs plus sincères remerciemens. Ils » sont donc prêts, conformément à la commission dont » ils sont porteurs, de faire à votre altesse et à son au- » guste épouse le serment d'obéissance et de fidélité, à » condition que de son côté votre altesse, conformément » à la procuration dont elle est munie, prête aux états et » au pays le serment de conserver leurs priviléges, » droits, libertés, immunités et coutumes, de mainte- » nir la joyeuse-entrée, et de rétablir dans le terme d'un » an, les points auxquels on avait porté des innovations, » infractions ou dérogations; et qu'à son arrivée, la sé- » rénissime infante renouvellera ce serment dans toutes » les villes où sa majesté a coutume de le prêter. Il nous » reste à adresser nos vœux et nos prières au Tout-Puis- » sant, afin qu'il bénisse cette grande entreprise pour la » gloire de son nom, pour la propagation de la foi, pour » la prospérité de leurs altesses et le bien du pays (a) ».

Le 22 août, l'archiduc fut solennellement reconnu par

(a) Ces deux discours sont rapportés en latin par Haræus, *Ann. tumult. belg.*

les états, qui lui prêteront serment. C'était une espèce d'inauguration provisoire.

Après cette cérémonie, l'archiduc, qui devait se rendre en Espagne pour épouser l'infante, fit tous ses préparatifs pour ce voyage. Mais avant de partir, il écrivit aux états de l'Union d'Utrecht pour leur notifier la cession des Pays-Bas, et les engager à saisir l'occasion de son mariage pour traiter avec lui à des conditions favorables et honorables; que pour lui il ne désirait que la paix et l'union; que puisque le roi d'Espagne avait décidément abandonné les Pays-Bas, il n'existait plus de motif de défiance ni de sujet de dissension. Il écrivit dans le même sens au prince Maurice, l'engageant à employer la grande influence qu'il exerçait sur les États-Unis pour les déterminer à consentir à la réconciliation et à la paix. Ceux-ci qui déjà n'y étaient pas très-disposés, ayant appris dans ce moment par les lettres interceptées du roi Philippe, qu'il démentait les propositions de l'archiduc, rejetèrent avec indignation ces ouvertures insidieuses, et la circonstance toute récente de la préméditation de l'assassinat du prince Maurice, les détermina entièrement à refuser d'entrer dans aucune espèce de négociation. Ils ne répondirent pas même aux lettres de l'archiduc.

Le départ de ce prince fut retardé par les embarras que lui suscitèrent les mutineries et les excès qu'avaient causés dans les troupes royales, le défaut de paie, et plus encore, l'esprit d'indiscipline. Ce ne fut donc qu'après avoir trouvé le moyen de satisfaire les mutins, qu'il put penser à entreprendre son voyage; il remit le gouvernement du pays au cardinal André d'Autriche, évê-

que de Constance, et le commandement de l'armée à François de Mendoza, amiral d'Arragon, sous lesordres du cardinal, et il partit vers le milieu du mois de septembre: il prit sa route par Halle, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à la vierge qu'on honore particulièrement dans cette petite ville, et il y laissa son chapeau de cardinal en offrande à cette vierge. Il passa par Nivelles et Namur, pour se rendre à Luxembourg, d'où il poursuivit son chemin vers l'Allemagne. Il apprit, dès les premiers jours de son voyage, la mort de Philippe II, qui avait succombé le 13 septembre à ses longues infirmités, âgé de soixante et douze ans. « Il resta, dit, Watson, dans un insupportable état de » souffrance pendant plus de cinquante jours, ayant » toujours les yeux fixés vers le ciel. Pendant cette af» freuse maladie, il fit paraître une fermeté d'ame et une » force d'esprit extraordinaires. La patience et la rési» gnation qu'il montra pendant tout ce temps, ajoute cet » écrivain, qui est cependant un des plus grands détrac» teurs de ce prince, prouve que son attachement à la » religion était sincère et véritable ». Les différens portraits qu'on a tracés de Philippe, sont ou défigurés ou exagérés par la flatterie ou par la haine. Les Espagnols et les catholiques l'ont peint comme un Salomon, et les Hollandais, comme un Tibère; mais l'impartial historien, en suivant ce prince dans tous les détails de son règne, y découvre un assemblage des plus grands talens, qu'il fit servir aux vastes projets de son ambition: il joignit à une profonde pénétration d'esprit et à une vaste tendue de génie, une mémoire prodigieuse, une saga-

cité rare, une activité, une application, une attention et une surveillance continuelle. « Ses yeux, dit Watson, » était continuellement ouverts sur toutes les parties de » sa vaste monarchie. Aucune des branches de l'adminis- » tration ne lui était inconnue : il veillait sur la con- » duite de ses ministres avec une attention infatigable ; » il montra toujours beaucoup de sagacité dans le choix » qu'il en faisait, de même que dans celui des généraux : » son maintien était grave, et son air tranquille ; jamais » il ne paraissait ni superbe ni humilié ». Mais les soins qu'il prenait pour se rendre impénétrable, ne servaient qu'à mieux dévoiler le fond de son ame : il était sombre, défiant, dissimulé ; son maintien composé, son front sévère, son regard triste, son silence quelquefois farouche, le décélaient et le trahissaient aux yeux de ceux qui avaient coutume de l'approcher et soin de l'observer.

L'archiduc, arrivé à Gratz en Styrie, y avait trouvé la princesse Marguerite, fille de l'archiduc Charles, épouse destinée au nouveau roi d'Espagne, Philippe III, accompagnée de sa mère, et ils se rendirent par le Tyrol en Italie ; ils profitèrent de la circonstance où le pape Clément VIII se trouvait à Ferrare, pour venir y célébrer leur mariage. Le souverain pontife leur fit une réception convenable à leur rang, et leur donna la bénédiction nuptiale. La cérémonie se fit le 15 novembre dans la cathédrale ; l'archiduc y représenta le roi, dont il avait les pleins pouvoirs, comme l'ambassadeur d'Espagne à Rome y représenta l'infante, dont il avait également la procuration. Ces princes continuèrent leur route pour Milan, où ils arrivèrent le 30 novembre ; ils y attendirent

le printemps, s'embarquèrent au commencement du mois de mars, à Gênes, d'où, après avoir passé par Nice et Marseille, ils abordèrent à Valence, où la cérémonie de leurs épousailles se célébra le 18 avril avec la plus grande pompe. Ils partirent d'Espagne au commencement de juin, et l'archiduc arriva en Flandre avec l'infante au commencement de septembre. Le cardinal André vint à leur rencontre à Halle, où il les quitta pour se rendre en France, avant de retourner en Allemagne.

Ces princes firent leur entrée solennelle à Bruxelles le 5 septembre. Les préparatifs de leur réception furent magnifiques, et la cérémonie en fut des plus brillantes. Leur inauguration fut différée de quelques mois à cause des difficultés qu'entraîna la rédaction de la formule du serment réciproque que les souverains et les états devaient se prêter. Les états, excessivement jaloux des priviléges du pays, priviléges très-favorables à leur autorité et à leurs prétentions, élevaient sur les expressions de ces actes, des difficultés et pour mieux dire des chicanes, qui avaient inspiré des soupçons et des défiances dans l'esprit des Brabançons. Cependant ces difficultés s'aplanirent, et l'inauguration des archiducs (c'est le titre qu'ils prirent) fut célébrée à Louvain le 24 novembre de cette année.

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME.

Le cardinal André, gouverneur des Pays-Bas, prend Orsoy, Rhinberg, Wesel, Burich, Reés, Emerich et Dotekom.—Assemblée des princes d'Allemagne à Coblentz.—Siége de Bommel.—Construction du fort de Saint-André.—Siége de Reés.—Mutineries des Espagnols.—Prise de Wachtendonck.—Prise des forts de Crevecœur et de Saint André.—Expédition du prince Maurice contre la Flandre.—Les flottes hollandaises arrêtées devant l'Écluse, et attaquées par la garnison de cette place.—L'archiduc et l'infante marchent contre Maurice.—Bataille de Nieuport.—L'archiduc battu et blessé, se retire à Bruxelles avec l'infante.—Siége du fort de Sainte-Catherine : le colonel Labourlotte y est tué.—Le prince Maurice rentre en Hollande.—Conférences inutiles de Berg-op-Zoom.—Siége et prise de Rhinberg par le prince Maurice.—Fameux siége d'Ostende.—Le prince Maurice investit Bois-le-Duc, et lève le siége.—Continuation du siége d'Ostende.—Frédéric et Ambroise Spinola établissent des galères sur les côtes de Flandre pour détruire les flottes hollandaises.—Siége de Grave par le prince Maurice : reddition de cette place.— Ambroise Spinola chargé de lever une nouvelle armée.—Frédéric tué dans un combat naval.—Mutinerie des Italiens à Hoogstraeten. — Maurice investit derechef Bois-le-Duc, et lève le siége.—Continuation du siége d'Ostende.—Ambroise Spinola en est chargé.—Siége de l'Écluse par le prince Maurice : reddition de cette ville. — Reddition d'Ostende. — Médailles frappées par les états.—Paix avec l'Angleterre.

Le cardinal André, fidèle au plan que lui avait tracé l'archiduc Albert en partant, avait passé la Meuse dans les environs de Ruremonde, pour procurer à l'armée dont il lui avait laissé le commandement, des quartiers dans les états neutres. Il s'était donc assuré d'Orsoy dans le duché

de Clèves, et s'était emparé de Rhinberg dans l'électorat de Cologne, de Wesel, de Burich, des Reés et d'Émerich dans le duché de Clèves, et avait, selon les ordres de l'archiduc, établi des garnisons espagnoles dans toutes ces places : il avait pris Dotekom dans le comté de Zutphen, d'où il était entré dans la Westphalie pour y loger ses troupes comme dans l'électorat de Clèves, et avait fixé à Reés le quartier général de ses troupes.

Ces hostilités avaient excité une indignation générale dans l'esprit de tous les princes, qui se réunirent à Coblentz, pour concerter les moyens d'arrêter ces violences. Tous ces petits états prirent unanimement à cet effet la résolution de se cotiser en hommes et en argent selon leurs forces et leurs facultés ; mais leurs préparatifs, comme l'observe Bentivoglio, se ressentirent de la lenteur naturelle aux Allemands, et cette lenteur laissa au cardinal André le temps de prendre ses mesures pour déconcerter les projets des princes confédérés. Il se rendit donc à Maestricht, où l'amiral d'Arragon vint le joindre pour y régler le plan de la campagne, et le cardinal vint sur la fin de mars à Reés. Il se décida à attaquer l'île de Bommel, qui tire son nom de la ville, située sur la rive gauche de Wahal : il fit le siége de cette ville ; mais il fut forcé de l'abandonner, après y avoir perdu plus de deux mille hommes. Il conçut donc, ou plutôt il adopta le projet de construire dans cette île un fort, qui pût, par sa position, suppléer à la conquête de la ville de Bommel, en opposant une barrière à l'ennemi; il donna à ce fort le nom de Saint-André, pour honorer le saint dont il portait le nom.

Cependant le cardinal, qui craignait l'effet du ressentiment des princes allemands, avait tâché de les apaiser. La Westphalie était évacuée, et toutes les places de la domination du duc de Clèves, restituées à ce prince. Les Espagnols n'y avaient retenu que Reés, qu'ils promettaient de lui rendre dans un court délai; mais les princes ligués, qui ne se fiaient pas, et avec raison, à la parole des Espagnols, résolurent d'entreprendre le siége de cette place. Les Hollandais, qui avaient tâché de fomenter le mécontentement et d'entretenir les dispositions des princes, avaient envoyé le comte de Holenlohe avec un renfort, pour seconder le comte de la Lippe, à qui les princes ligués avaient confié le commandement de leurs armées. Ce général, dont l'ineptie égalait l'inexpérience, incapable, dit de Thou, de conduire une armée et de suivre un plan, tenta le siége de Reés, et fut honteusement forcé de le lever. « Telle fut, dit avec raison Bentivoglio, » telle fut l'issue des mouvemens des confédérés : c'est le » sort ordinaire des coalitions, qui, sous une apparence » imposante, cachent une faiblesse réelle. La diversité » des intérêts des différens chefs, empêche le concert qui » devrait les unir. Chacun tâche de parvenir à son but » particulier, et abandonne l'intérêt commun. »

Les archiducs commencèrent leur règne dans de malheureuses circonstances. Le défaut de paie, et, plus encore, la contagion de l'exemple entraînèrent une mutinerie presque générale dans les troupes, tant espagnoles qu'italiennes. Le gouvernement chercha les moyens les plus prompts pour les apaiser les uns et les autres; il assigna aux Espagnols pour séjour la ville de Diest, et aux

Italiens celle de Weert, en Brabant : il leur fit distribuer les sommes qu'il put recouvrer dans ces momens difficiles, et prit des arrangemens pour solder le restant.

Le prince Maurice ne manqua pas de profiter de l'embarras des archiducs, pour pousser ses conquêtes. L'hiver était très-rigoureux : tous les marais, toutes les rivières étaient gelées. Le prince se hâta donc de saisir cette circonstance pour surprendre la ville de Wachtendonck, dans la Gueldre. Cette place, entourée d'un marais et d'un fossé, était en ce moment très-mal défendue ; car la garnison n'était composée que de quatre-vingts hommes, tant pour la ville que pour le château. Les troupes que le prince avait rassemblées pour cette expédition, sous la conduite du comte Louis de Nassau, traversèrent sans obstacle le marais et le fossé, qui étaient entièrement gelés, et emportèrent la ville, avec d'autant moins de résistance, que la petite garnison était tranquillement endormie. Le comte Louis fit incontinent appliquer des échelles contre les remparts du château. Une servante du gouverneur, qui passait dans ce moment sur les remparts, eut le courage et la force de pousser et de renverser une échelle sur laquelle étaient cinq hommes. Ce petit incident ne retarda que d'un moment la prise du château, que le gouverneur, qui n'avait que trente hommes, fut forcé de rendre dans le jour même où la ville avait été emportée ; c'était le 23 janvier.

Maurice n'attendait qu'un temps plus favorable pour ouvrir la campagne ; il saisit les premiers jours du dégel pour assiéger le fort de Crevecœur, qui était défendu par une garnison mutinée. Il l'emporta après une faible ré-

sistance, le 24 mars, et marcha le 26 au fort de Saint-André, dont la défense était également confiée à une troupe mutinée, partie Allemands, partie Wallons, qui ayant chassé le gouverneur et les officiers, n'obéissaient qu'à l'élu et aux chefs qu'elle avait nommés selon la coutume. Cette forteresse opposa cependant la plus vigoureuse résistance à tous les efforts du prince, qui s'imagina qu'il serait plus facile de les gagner par l'intérêt, que de les réduire par la force. Il leur fit donc offrir le paiement de la somme qui leur était due (elle montait à cinquante mille écus), à condition qu'ils rendraient le fort. La position fâcheuse où se trouvait cette garnison, exposée aux injures de l'air, sans argent, sans habillemens, sans munitions, la détermina enfin à accepter cette proposition, et le fort fut rendu au prince le 8 mai.

Ces désastres affligèrent d'autant plus sensiblement les archiducs, qu'ils se voyaient, par la mutinerie de leurs troupes et le délabrement de leurs finances, dans l'impuissance d'opposer les moyens nécessaires et les forces suffisantes aux énormes préparatifs que faisaient les états, et aux armées redoutables qu'ils rassemblaient. Leur plan était d'attaquer la Flandre; ils confièrent le soin de cette expédition au prince Maurice, qui réunit toutes ses forces; il forma vingt-huit compagnies d'infanterie et vingt-cinq cornettes de cavalerie, qui s'embarquèrent sur plus de huit cents bateaux, avec trente pièces de canon et toutes les munitions nécessaires.

Maurice partit le 17 juin de La Haye, et arriva le 19 en Zélande, où la flotte, contrariée par les vents, s'arrêta devant le château de Ramekens. Le prince des-

cendit pour se concerter avec les états, qui arrêtèrent que la flotte prendrait la route de la Flandre, pour y aborder dans le quartier le plus prochain. La flotte remonta donc l'Escaut, vers le Sas-de-Gand, et aborda le 21 et le 22 juin auprès du fort de Saint-Philippe, à une lieue du Sas. Toute l'armée fut débarquée en moins de cinq heures : elle montait, selon Bentivoglio, à quinze mille fantassins et deux mille cinq cents chevaux, et, selon Meteren, à douze mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie. Le prince leur ordonna de se pourvoir de vivres pour six ou sept jours, et de se contenter de boire de l'eau en chemin, s'ils ne trouvaient pas de meilleure boisson ; il dépêcha la cavalerie avec des billets imprimés, portant qu'on promettait un bon traitement aux paysans, pourvu qu'ils amenassent des chariots chargés de vivres et de munitions, et que, s'ils le refusaient, ils n'avaient à attendre que le feu. Toute l'armée partit donc, et, après avoir pris tous les forts qu'elle rencontra sur sa route, elle arriva le 26 juin sous le canon de Bruges, et le 1er juillet, sous les murs de Nieuport, qui fut investi par terre et par mer.

Le prince Maurice, en partant pour la Flandre, avait laissé dans la Zélande à peu près cinquante à soixante bateaux chargés de vivres et de bagages, qui en partirent le 25 juin, escortés par un vaisseau de guerre, pour gagner les environs d'Ostende. Cette flotte, arrivée à la hauteur de Blanckenberg, éprouva un calme effrayant : le vent tomba, et la mer devint si tranquille, que les bateaux ne pouvaient plus ni avancer ni reculer. La garnison espagnole de l'Écluse, voyant la position de la

flotte hollandaise, sortit avec quatre galères, pour venir l'attaquer. LesEspagnols, après avoir enlevé une vingtaine de ces bateaux, dirigèrent tous leurs coups contre le vaisseau de guerre hollandais ; il fut tellement criblé de coups qu'il faisait eau de tous les côtés. Les hommes et les femmes, qui avaient abandonné leurs bateaux pour se retirer dans ce vaisseau, firent tant d'efforts pour épuiser l'eau avec des cuves, des tonneaux, des chapeaux même, qu'après avoir souffert beaucoup de dommage, et perdu beaucoup de monde (le capitaine même y avait été tué), il échappa et retourna à Flessingue.

L'amiral de Hollande, qui était parti de la Zélande le lendemain 26 juin, avec douze vaisseaux de guerre, pour escorter un convoi de cent cinquante bâtimens environ, chargés d'artillerie et de munitions, éprouva également devant l'Ecluse un calme qui l'arrêta sous les murs de cette place. La garnison sortit derechef sur quatre galères ; mais la flotte hollandaise eut sa revanche : le temps changea, et le vent la favorisa tellement, que les galères espagnoles, attaquées de loin à coups de canon, de près à coups de mousquets, tâchèrent de gagner le large pour échapper. Ce combat fut remarquable par un accident singulier, arrivé à un forçat turc, natif de Constantinople. Un boulet de canon brisa la chaîne par laquelle il était attaché à la jambe. Ce malheureux se voyant libre par cet heureux hasard, eut le courage de se jeter à la mer, et parvint à gagner à la nage un vaisseau hollandais, où il fut accueilli. Le prince Maurice, à qui il fut présenté, lui donna des habillemens et lui offrit du service ; mais comme cet homme jouis-

sait d'une fortune honnête à Constantinople, il demanda et obtint un passe-port pour retourner dans son pays.

Les archiducs n'avaient pas été plutôt informés de la descente des Hollandais dans la Flandre, qu'ils avaient rassemblé toutes leurs troupes, qui ne formèrent qu'une armée de douze mille hommes d'infanterie, selon Bentivoglio, et de dix mille seulement, selon Grotius, composés d'Espagnols, d'Italiens, d'Allemands et de Wallons, mêlés d'un petit nombre de Bourguignons et d'Irlandais. Ces princes, qui s'étaient rendus à Gand pour rassurer par leur présence les habitans de cette grande ville, vinrent à la rencontre de l'armée, et l'infante, montée sur un cheval superbe, parcourut tous les rangs, accompagnée de toute sa suite. La figure noble de cette princesse, son maintien imposant, son air décidé, avaient ranimé la valeur éteinte de ses soldats. Elle remarqua cet heureux effet de sa présence, et en profita pour réveiller leur ardeur par ses paroles : elle leur adressa donc une courte harangue, pleine d'énergie et de dignité : » Soldats, dit elle, vous connaissez la justice de ma cause. » Le roi, mon père, a fait tous les plus grands sacrifices » pour apaiser la rébellion et ramener les rebelles : il » vient, pour satisfaire à leurs désirs, de donner des » souverains particuliers à la Belgique. Quel effet ont » produit ses bontés ? Les rebelles n'en sont deveuus que » plus furieux. La tyrannie qu'ils reprochent à leurs » maîtres légitimes, n'est donc qu'un prétexte dont ils » s'appuient pour justifier leur conduite. C'est la divinité même qu'ils veulent attaquer ; c'est la religion

» même qu'ils veulent anéantir ; car enfin leur véritable » but n'est point douteux : s'ils ont pris les armes, c'est » pour établir le triomphe de l'hérésie sur les débris de » la foi catholique ; mais ils échoueront dans cette cri- » minelle entreprise. Votre attachement à l'église, votre » bravoure, votre fidélité, me sont de sûrs garans que » vous allez renverser leurs projets impies. Pensez donc à la » récompense qui vous attend dans le ciel. Le roi ne man- » quera pas de vous faire éprouver les effets de sa recon- » naissance. Je vous assure déjà que votre solde vous sera » payée avec exactitude. J'attends d'Espagne de grosses » sommes : mes fidèles états m'ont promis d'abondans sub- » sides ; mais, si des accidens imprévus m'enlevaient ces » ressources, je vous promets que j'emploierai, pour satis- » faire à vos besoins, les fonds destinés à l'entretien de » ma cour et au service de ma maison ; j'y sacrifierai » même, s'il le faut, le dernier de mes bijoux (a). » Ce dis- cours excita un enthousiasme universel dans le cœur de tous les soldats, qui lui jurèrent unanimement qu'ils étaient prêts à sacrifier leur vie pour son service.

L'armée, continuant sa marche, établit son quartier- général à Bruges, où l'archiduc la suivit. Ce prince, après avoir repris les forts dont l'ennemi s'était emparé, voulut, avant d'approcher son armée de celle des états, assembler son conseil, pour examiner s'il n'était pas plus téméraire qu'avantageux d'attaquer les ennemis dans ce moment. Les avis y furent partagés, et les raisons allé- guées pour soutenir les deux opinions, n'avaient, comme il arrive ordinairement, qu'augmenté l'indécision de l'ar-

(a) Ce discours est rapporté en substance par Bentivoglio et Loyens.

chiduc; mais le hasard, qui très-souvent dispose et décide des événemens, détermina l'archiduc à livrer bataille. Les Espagnols, ayant aperçu, des bords de la mer, un grand nombre de vaisseaux qui venaient de Nieuport comme pour aller à Ostende, crurent que le prince Maurice effectuait sa retraite. Cette fausse idée augmenta l'ardeur impatiente du soldat, qui déjà précipitait sa marche pour atteindre l'ennemi.

Maurice, qui avait observé la marche des Espagnols, pour choisir, en suivant leurs mouvemens, une position avantageuse, avait laissé la mer à sa gauche, et l'Yperlée, rivière qui baigne Nieuport, à sa droite. Il eut la précaution de placer son armée au levant, parce que cette position lui procurait le double avantage d'avoir le vent et le soleil au dos: il était trois heures après-midi environ. Cette position ôtait à ses soldats tous les moyens d'échapper, puisque, d'un côté, ils étaient enfermés par la mer (et il avait fait partir les bateaux), de l'autre, par la rivière, et qu'ils avaient en arrière le havre de Nieuport, et en face l'ennemi. Le prince en prit l'occasion de les exhorter à combattre vaillamment, en leur représentant que la victoire était leur unique salut; que c'était dans cette vue qu'il avait ordonné aux vaisseaux de s'éloigner, et que pour rendre leur succès infaillible, il avait voulu réunir la confiance et le désespoir; qu'en un mot, ils n'avaient point d'autre alternative, que de vaincre ou de périr, et qu'ils ne devaient fonder leur espoir que dans la protection du ciel, la bonté de leur cause et la grandeur de leur courage.

Le champ de bataille était entre la paroisse de Wes-

tende et l'église de Willekoms, à une petite lieue de Nieuport, sur les dunes; ce sont, comme on sait, des masses de sable mouvant, qui, jetées par la mer sur le rivage et durcies par le soleil, forment dans ce pays une chaîne de monticules bordant le rivage de la mer, comme pour le garantir des effets de la tempête.

Les Espagnols étaient harassés. L'archiduc tâcha de soutenir leur courage, leur rappela la gloire de leurs victoires passées, leur promit les plus brillantes récompenses, et leur représenta qu'ils allaient combattre pour la gloire de Dieu, la défense de la religion et le soutien du trône.

La bataille commença entre trois et quatre heures après midi; c'était le 2 juillet. La cavalerie des mutins, qui voulaient réparer leurs fautes, s'avança sous la conduite de l'amiral d'Arragon, dans cet espace qui est entre la mer et les dunes; mais l'artillerie du prince les força de se retirer. Les deux avant-gardes se heurtèrent avec furie sur les dunes. Le colonel François Devere, qui commandait celle des Hollandais, fut blessé, et la troupe presque rompue; mais le corps de bataille, étant venu le soutenir, rétablit le combat qui devint terrible. Le feu cessa, et la mêlée s'engagea à la pique et à l'épée. Les soldats des deux partis (c'est Bentivoglio qui donne cette belle description), animés de divers motifs également puissans, transportés de haine et de fureur, enflammés du désir de se couvrir de gloire, retenus par la crainte de se charger de honte, se livrant tour à tour à l'espoir et au désespoir, combattaient comme s'ils étaient sûrs de vaincre, ou comme s'ils ne voulaient pas survivre à leur défaite. La victoire semble

flotter au milieu des bataillons. On perd du terrain ; on en regagne : le champ de bataille est jonché de morts et de mourans. Les combattans, couverts de sueur, de sang et de blessures, offrent un affreux spectacle. Cependant l'action était devenue générale; mais les Espagnols, excédés de fatigue, obligés de se battre contre des troupes fraîches sur un sable brûlant, souffraient tant du soleil que de la poussière. Leur cavalerie, souvent culbutée, et toujours ralliée, ayant été tout-à-fait rompue, et s'étant renversée en fuyant sur l'infanterie, mit en désordre toute l'armée, que les ennemis, par leur efforts redoublés, mirent entièrement en déroute. Enfin, le prince Maurice remporta une victoire complète.

L'action avait duré plus de trois heures. La perte, tant en morts qu'en blessés ou prisonniers, fut considérable, et à peu près égale des deux côtés. Les historiens varient sur le nombre des tués, qui, selon l'opinion la plus générale et les rapports les plus véridiques, monte à cinq à six mille pour les deux armées. Les Espagnols abandonnèrent aux états plus de cent drapeaux, leur artillerie, leurs bagages, leurs munitions. L'archiduc, qui s'était souvent jeté au fort de la mêlée, avait couru plus d'un danger: il avait failli être pris par un sergent allemand, qui lui avait donné un coup de hallebarde à l'oreille droite. Un soldat, qui ne le connaissait pas, avait pris son cheval par la bride, en lui criant rudement de se rendre; mais un jeune Allemand, qui accourut au secours du prince, tua ce soldat d'un coup de pique; et le cheval fut pris. Un seigneur flamand appelé Kabeljaauw, capitaine, tenant son pistolet d'une main, et son coutelas de l'autre, écarta tous

les ennemis qui approchaient de l'archiduc, et en tua cinq ou six de sa main. L'archiduc, après la bataille, fit chercher ce brave homme, pour le récompenser ; mais il eut la douleur d'apprendre qu'il avait été tué lui-même.

L'archiduc, ayant heureusement retrouvé un cheval dans les environs d'Oudenbourg, arriva cette nuit à Bruges et poursuivit sa route vers Gand, d'où il retourna sans délai à Bruxelles, pour y rassembler les débris de son armée.

Maurice n'avait pas abandonné le projet d'assiégerNieuport; mais, quand il eut appris que Velasco, envoyé par l'archiduc dans les environs de cette ville, en avait renforcé la garnison, il crut devoir par prudence changer de résolution et se rendit à Ostende: il entreprit de soumettre le fort de Sainte-Catherine, le plus considérable de ceux que l'archiduc avait fait construire dans les environs. Le but de cette entreprise fut de contenir la garnison, dont les courses fréquentes inquiétaient et désolaient les cantons voisins. Il tenta donc le siége de cette place, au secours de laquelle le colonel Labourlotte vint avec un fort détachement; mais ce brave officier, ayant vigoureusement attaqué et repoussé les assiégeans, suivit trop impétueusement son ardeur à les poursuivre, et fut tué d'un coup de feu. L'archidue, qui l'estimait, regarda sa mort comme une calamité, et les Espagnols qui le détestaient, parce qu'ils étaient jaloux de sa gloire et de sa faveur, dignes prix de ses exploits, la regardèrent au contraire comme un triomphe. Maurice, forcé d'abandonner cette entreprise, perdit toute espérance de faire la conquête de la Flandre, et prit le parti de rembarquer

son armée. Il rentra dans la Hollande, où il reçut toutes les marques d'attachement et de vénération, que lui avait méritées sa brillante victoire, dont tout l'avantage, comme l'observe Bentivoglio, était d'ajouter un nouvel éclat à sa gloire.

Cependant les Provinces-Unies consentirent à une entrevue avec les provinces obéissantes, et les députés des deux partis se rendirent à cet effet à Berg-op-Zoom; ils y renouèrent les négociations entamées dès le commencement de cette année au sujet de la réunion. L'assemblée des états-généraux des provinces obéissantes convoquée à Bruxelles, par les archiducs, après avoir discuté un grand nombre d'affaires relatives à la police, au commerce et aux finances, agitèrent principalement cette importante et délicate question. Les états des Provinces-Unies montrèrent, dans ces différentes conférences, le plus ardent désir de former une république avec les provinces obéissantes; mais ils rejetèrent constamment toutes les propositions tendantes à les soumettre aux archiducs, comme étant trop dépendans de l'Espagne.

Toutes ces conférences n'aboutirent qu'à montrer que les esprits étaient trop aigris pour se rapprocher et s'entendre. Il fallut donc remettre la décision de cette grande affaire au sort des armes.

Les états employèrent l'hiver entier (1601) à faire tous les préparatifs pour ouvrir la campagne avec avantage; ils levèrent des hommes et de l'argent en France et en Angleterre, et mirent dans leurs provinces un impôt sur les cheminées. Le prince Maurice, ayant dès le commencement de la bonne saison, rassemblé une armée qui mon-

tait à quatorze mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie, les réunit au fort de Schenck, comme s'il avait eu l'intention d'attquer Bois-le-Duc. Le but de ce mouvement était de cacher son véritable projet à l'archiduc, pour le réaliser avec plus de succès; son plan était d'assiéger Rhinberg, qu'il vint en effet investir le 12 juin. L'archiduc en fut d'autant plus étonné et affligé, qu'il s'y était moins attendu et moins préparé. Il crut donc que le moyen le plus efficace de forcer Maurice à renoncer à son projet, était de faire une puissante diversion, et il résolut d'attaquer Ostende. Mais Maurice n'en pressa pas moins le siége de Rhinberg, où commandait le brave Bernard d'Avila, qui, après la plus vigoureuse résistance, fut forcé de rendre la place le 30 juillet. Les conditions de la capitulation furent très-honorables pour le gouverneur et la garnison, qui, de deux mille deux cents hommes, dont elle était composée au commencement du siège, se vit réduite à douze cents: il se retirèrent à Maestricht.

Dans l'intervalle, l'archiduc avait reçu d'Espagne et d'Italie, des renforts montant à sept mille hommes environ, et il entreprit le siége d'Ostende, qui fut investie le 5 juillet 1601; il établit son quartier général au fort Saint-Albert, et le comte Frédéric de Berg se porta dans celui de Breedene. Le colonel Charles Vander Noot était gouverneur d'Ostende. La ville, défendue par vingt-une compagnies de divers régimens et par une compagnie de bourgeois, était bien pourvue d'artillerie, de munitions et de vivres. Les mestres-de-camp, Jérôme Monroy, espagnol, et Nicolas Catriz, wallon, avaient cons-

truit deux redoutes, qui furent jointes l'une à l'autre par une large tranchée. Monroy, tué dans ces travaux, avait été remplacé par Simon Autunes, portugais.

Vander Noot le fut par le colonel François Veere, qui entra dans la place le 15 juillet à la tête de quatre mille hommes d'infanterie : il continua les fortifications que Vander Noot avait commencées en face du fort de Sainte-Claire, et y fit construire trois redoutes, qui furent appelées les Poulains.

L'archiduc ordonna au comte de Berg de transférér son quartier dans ce fort, pour interrompre et empêcher les travaux des Hollandais. Le comte opposa aux Poulains deux forts, auquels il donna les noms de Saint-Martin et de Sainte-Marie. Les assiégés tentèrent d'élever un troisième fort, pour couvrir les deux premiers, et le comte, parvenu à leur enlever cette position, y en éleva lui-même un troisième, auquel il donna le nom de Sainte-Anne.

Les assiégés poussaient vivement l'attaque contre le fort Saint-Albert. Les assiégeans, pour le protéger, élevèrent une digue, la fortifièrent d'une bonne redoute, et la munirent d'une nombreuse artillerie. Le comte de Bucquoi, qui avait succédé au comte de Berg dans le commandement du fort de Breedene, y fit construire une redoute, qu'il appela Saint-Charles, d'où il foudroya les bateaux hollandais qui entraient dans Ostende.

Le prince Maurice, pour tenter de forcer les Espagnols à lever le siége d'Ostende, vint le 1er novembre investir Bois-le-Duc, qui avait pour gouverneur

le seigneur de Grobbendonck. L'archiduc, à qui ce seigneur avait fait connaître la situation de la place, envoya à son secours le comte de Berg, avec sept mille hommes d'infanterie et quinze cents de cavalerie. Ce général s'établit dans la petite ville de Helmont, d'où il envoya un renfort de huit cents hommes de pied, que le comte de Belgiojoso, qui les commandait, parvint à introduire dans la place assiégée. Le prince, prévoyant que la garnison, renforcée par ce secours, résisterait avec avantage contre ses entreprises, prit le parti de lever le siége le 27 novembre.

Cependant les maladies avaient fait un si effrayant ravage dans la garnison d'Ostende, que de sept mille hommes dont elle était composée, à peine en restait-il huit cents, qui commençaient d'ailleurs à manquer de vivres. La mer, soulevée par une violente tempête (c'est Bentivoglio qui rapporte cette circonstance), avait presque détruit les défenses de la vieille ville. Le commandant, qui craignait que l'archiduc ne profitât de cette détresse pour donner l'assaut, demanda une trève de quelques jours; mais il eut l'art, pour la prolonger, de faire des propositions inacceptables, qui exigèrent des discussions et des débats propres à traîner en longueur les conférences, selon ses vues et ses intérêts. Le temps qu'on employa aux pourparlers, facilita aux confédérés les moyens et le moment d'introduire furtivement dans le port cinq navires, qui arrivèrent de la Zélande, avec un renfort considérable de troupes et de vivres. L'archiduc honteux d'avoir été le jouet de Veere, rassembla toutes ses forces pour assiéger la vieille ville; il la

foudroya avec tant de vigueur, que le 9 janvier 1602 la brèche fut faite. Il donna l'assaut sur le soir, au temps du reflux; il dura pendant deux heures avec un acharnement et un carnage affreux des deux côtés. Les assiégés, ayant lâché deux écluses, mirent les assiégeans dans la cruelle nécessité de combattre autant contre les flots, que contre les ennemis. L'archiduc, au rapport de Grotius et de Haræus, perdit dans cette affaire huit cents hommes, et, au rapport de Bentivoglio, six cents; et la retraite, ajoute cet historien, ne fut guère moins coûteuse.

Désespérés par la malheureuse issue de cette opération, la plupart des officiers conseillèrent à l'archiduc de lever le siége; mais ce prince ne fit au contraire que redoubler les travaux avec plus d'activité. Il partit pour Gand, afin d'y faire de son côté des dispositions propres à déconcerter les immenses préparatifs des états: il chargea en partie Jean Rivas, mestre-de-camp espagnol, de diriger les opérations du siége jusqu'à son retour.

Frédéric Spinola, qui déjà s'était signalé dans cette guerre par sa valeur et ses talens, conçut qu'un moyen sûr de nuire à la navigation des Hollandais, était d'entretenir sur les côtes de Flandre une forte escadre de galères, avec lesquelles on pût non-seulement faire des courses dans les parages voisins pour y intercepter les vaisseaux qui y croisaient, mais faire encore des descentes sur les côtes, pour y surprendre les troupes qui y séjournaient. Spinola s'était à cet effet rendu à Madrid, pour y soumettre son projet au roi, et il en obtint l'approbation avec le commandement de l'escadre. Le gouvernement

de Madrid lui accorda pour une première épreuve, six galères, par le moyen desquelles il sut presque anéantir la navigation des Hollandais.

Ce succès, ayant répondu aux promesses de Spinola, l'enhardit à demander au roi un plus grand nombre de galères. Son plan était réalisé en partie, puisque la marine marchande était à peu près détruite dans ces canaux; mais il voulut l'exécuter en entier. Le roi, extrêmement satisfait du succès de Spinola, accueillit très-gracieusement sa proposition : il ajouta huit galères aux six premières, et lui permit de lever, avec le marquis Ambroise Spinola, son frère, un corps de huit mille hommes de pied, pour monter cette escadre. Les deux illustres frères, s'étant engagés à faire les avances des frais de cette levée, conclurent un traité avec le roi d'Espagne, et partirent pour la Flandre au mois de mai 1602. Ils divisèrent cette armée en deux légions, qui formaient chacune vingt cohortes, composées de deux cents soldats. Le marquis dirigea sa route par la Savoie, et arriva heureusement dans le Luxembourg, d'où il se rendit à Gand auprès de l'archiduc. Ce fut par cette expédition que le fameux Ambroise Spinola, âgé de trente ans, jeta les fondemens de sa réputation, qu'il illustrera dans la suite par ses immortels exploits. Son frère Frédéric eut le malheur de perdre, en deux rencontres, cinq des huit galères qu'il commandait; mais la plus grande partie des troupes qui les montaient, échappèrent à la poursuite des ennemis, et vinrent le joindre à l'Écluse, où il était abordé.

Dans cet intervalle, Maurice avait rassemblé à Nimè-

gue, une armée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie et de six mille de cavalerie, amplement pourvue de pièces d'artilerie, de munitions de guerre et de provisions de bouche. L'archiduc attentif à observer tous les mouvemens du prince, crut que son intention était de pénétrer en Brabant, et donna ordre à Spinola de joindre ses forces à celles que commandait Mendoza, amiral d'Arragon. Ces deux chefs réunis vinrent camper sous les murs de Tirlemont, où ils attendirent Maurice, qui, en effet, s'approcha à une lieue de distance des Espagnols, dont les forces supérieures décidèrent le prince à la retraite. Maurice, après avoir inquiété l'ennemi par des marches et des mouvemens, dont on ne pouvait comprendre le but, vint le 18 juillet mettre le siége devant Grave. Cette place était défendue par une garnison de quinze cents hommes, commandés par l'Espagnol Antoine Davila. Maurice savait que la ville était très-mal approvisionnée; il saisit le moment où elle était abandonnée à ses propres forces, pour en former l'attaque: elle fut très-vive. L'amiral d'Arragon conduisit l'armée catholique à Ruremonde, où il s'établit pour y former des approvisionnemens destinés à la ville assiégée: il en régla toutes les dispositions avec la plus grande activité, et se rendit à Venloo, d'où il pouvait avec aisance transporter des vivres au camp par la Meuse. L'amiral, s'étant approché des Hollandais, désespéra, à la vue de la disposition de leurs lignes, de réussir dans son projet. Cependant il osa tenter une attaque; mais il fut forcé d'y renoncer, et se retira. Les assiégés, ayant absolument perdu l'espoir d'être secourus ou délivrés, rendirent

la place le 20 septembre à d'honorables conditions.

Le ministère d'Espagne, sentant que la nécessité de renforcer l'armée de Flandre, était d'autant plus urgente que les mutineries des troupes devenaient plus fréquentes et plus alarmantes, chargea Frédéric et Ambroise Spinola de prendre les mesures les plus promptes pour lever, selon les arrangemens pris par le premier avec le ministère, une armée de vingt mille hommes d'infanterie et de deux mille de cavalerie. Ambroise partit à cet effet sur la fin de mars pour l'Allemagne et l'Italie, et Frédéric resta à l'Écluse, afin de poursuivre sa croisière sur les côtes de Flandre. Les Hollandais, pour mettre un terme à ces pirateries, armèrent deux bonnes galères, qu'ils firent escorter par trois vaisseaux de guerre. qui rencontrèrent l'amiral espagnol avec huit galères montées par quinze cents hommes, et engagèrent le 26 mai 1603 une affaire très-vive et très-sanglante. Cet amiral y fut mortellement atteint d'un boulet, qui lui emporta le bras droit: il tomba sur le visage, et fut transporté sur le port, où il reçut les derniers sacremens. Son confesseur lui ayant demandé s'il n'avait pas de secret particulier à lui confier: « Je recommande, répondit-il, mes affaires » au roi, mon ame à Dieu, et je meurs fidèle à l'un et à » l'autre ». En disant ces mots, il expira.

Les Italiens qui servaient dans l'armée catholique, s'étaient mutinés et retirés à Hoogstraeten, qu'ils avaient fortifié, pour s'y maintenir et s'y défendre. Ils étaient plus de deux mille hommes d'infanterie et plus de deux cents de cavalerie. L'archiduc les avait déclarés rebelles au roi et traîtres à la patrie, et avait chargé le comte de

Berg de les réduire. Cet officier, à la tête de sept mille fantassins, et de trois mille maîtres, les serra si vivement qu'ils furent forcés d'implorer la protection du prince Maurice; il leur envoya un puissant renfort, et le comte se vit obligé de lever le siége.

Maurice crut que cette retraite lui offrait une occasion favorable d'emporter Bois-le-Duc, qu'il investit le 19 du mois d'août : c'était le grand projet qu'il méditait depuis le commencement du siége d'Ostende. Le comte de Berg, envoyé au secours de Bois-le-Duc, mit dans sa marche la plus grande célérité, et s'empara dès le 22 d'un poste, qui lui assura la communication avec la ville; succès d'autant plus avantageux, qu'il lui facilitait le moyen de parvenir à son but, qui était de jeter dans Bois-le-Duc une forte garnison; mais les bourgeois, fermement décidés à défendre leur ville eux-mêmes, refusèrent obstinément de la recevoir, et le comte en prévint l'archiduc. Ce prince prit le parti de se rendre lui-même au camp; il y arriva le 4 septembre, et vint à Bois-le-Duc, comme sans dessein. Les habitans, qui n'avaient pas pénétré son but, l'avaient reçu avec empressement; il y revint souvent, comme pour les apprivoiser, dit Bentivoglio; mais un jour il imagina un prétexte pour les engager à céder le passage à un corps d'infanterie; il leur dit qu'il voulait l'opposer à l'ennemi, de l'autre côté de la ville. Les bourgeois y consentirent sans peine et sans défiance. Dès que la troupe fut entrée, l'archiduc convoqua le magistrat, et lui représenta, que les efforts qu'avaient si souvent tentés les rebelles pour les subjuguer par force ou par surprise, n'avaient d'autre but que

de leur ravir leur liberté et leur religion; que leurs propres forces ne suffisaient pas pour écarter le péril qui les menaçait; que d'ailleurs l'attaque et la défense des places appartenaient à des troupes endurcies aux travaux des camps, et non à des bourgeois élevés dans les paisibles occupations des villes; qu'il était donc indispensablement nécessaire qu'ils reçussent une garnison pour les aider à défendre et à sauver leur patrie. A ce discours, les magistrats ne purent dissimuler leur étonnement, ni peut-être leur mécontentement; mais comme la résistance eût été inutile, ils feignirent d'accéder volontairement à la demande de l'archiduc, qui, après y avoir établi une garnison de trois mille hommes d'infanterie, tant wallons qu'allemands, revint à Bruxelles.

Le prince Maurice, déconcerté par ce stratagême, prit le parti de la retraite. La saison d'ailleurs était avancée: il établit donc les mutins dans Grave, et prit ses quartiers d'hiver.

Mais l'archiduc, voyant que le siége d'Ostende n'avançait que très-lentement, en confia la conduite au marquis Ambroise Spinola. Cette marque de confiance excita l'envie de tous les officiers, tant espagnols que belges: ils étaient, les uns et les autres, fiers de leur grade d'ancienneté; mais l'activité et la sagacité qu'il déploya dans la disposition des troupes et le maniement des finances, firent rougir et taire l'envie. Il examina soigneusement l'état des caisses militaires, et destitua impitoyablement les dilapidateurs, dont une gestion infidèle avait fait la fortune; il sut y mettre un si bon ordre, qu'ayant trouvé le moyen de payer exactement la troupe, il empêcha les

désertions et les mutineries. Par cette sage administration, il coupa le mal dans sa racine.

Cet habile officier, revêtu de pouvoirs illimités, forma un nouveau plan, mieux combiné que les précédens, où l'on avait déployé plutôt un courage aveugle, qu'une tactique raisonnée, et servit la cause royale tant de la tête que de la main. Il renonça absolument au projet de couper les secours aux assiégés, et s'occupa uniquement des moyens de presser l'attaque. Les assiégeans, dirigés par le génie de Spinola, parvinrent à chasser les ennemis de tous les ouvrages extérieurs, et à les faire rentrer dans la ville.

Les états, qui commençaient à désespérer du sort d'Ostende, prirent la résolution d'entreprendre une puissante diversion, pour forcer les Espagnols à en lever le siége, et se déterminèrent à attaquer l'Écluse. Le prince Maurice partit donc au commencement d'avril 1604, avec quinze mille hommes d'infanterie et deux mille cinq cents de cavalerie, pour l'investir. Louis Velasco, que l'archiduc avait chargé de secourir la place, avait jeté sur le canal qui allait de l'Écluse à Dam, un pont fortifié d'une redoute : Maurice l'attaqua et l'emporta. Les Espagnols perdirent dans cette affaire quatre cents hommes, tant tués que blessés, et trois cents prisonniers. Maurice, animé par ce succès, avait emporté, ou par assaut ou par capitulation, tous les forts qui défendaient le canal. De son côté, l'archiduc avait fait successivement passer dans l'Écluse des secours partiels, qui formaient une masse de quinze cents hommes; mais, comme on l'a observé, ce secours fut, par le triste dénuement où la place était ré-

duite, plus nuisible qu'utile aux assiégés. La petite quantité de vivres qui restait dans la ville, n'en fut que plus vîte consommée par tant de bouches; toutes les avenues étaient d'ailleurs tellement coupées par les nombreux retranchemens que le prince Maurice avait élevés de tous les côtés, qu'il était impossible d'introduire des munitions dans la place. L'archiduc força cependant en quelque sorte le marquis de Spinola (car c'était contre l'avis de celui-ci) à venir au secours de l'Écluse avec un corps de six mille hommes d'infanterie, de deux mille de cavalerie, et de dix pièces de canon, qui escortaient un grand convoi de vivres. Spinola, ayant tenté de forcer les lignes des Hollandais sur un point où il les croyait plus faibles, fut obligé de se retirer : il se replia sur l'île de Cadsand, où il livra aux ennemis un combat très-opiniâtre, dont l'avantage resta au prince Maurice, accouru dans ce moment au secours de ses troupes. Les Espagnols y perdirent quatre cents hommes, et cet échec entraîna la reddition de l'Écluse, qui capitula le 19 du mois d'août. La garnison était à peu près de quatre mille hommes, tous tellement exténués par la faim, que de l'Écluse à Dam, dont le trajet n'est que de deux lieues, il en mourut plus de soixante.

Spinola, revenu au siége d'Ostende, vit avec satisfaction, que les troupes qu'il avait laissées devant cette place, fidèles à son plan, avaient vivement poussé l'attaque. Il fit donc renforcer les batteries dans les approches de la vieille ville, où les assiégeans avaient fait les plus grands progrès : il y fit redoubler les assauts, multiplier les mines, et les assiégés, cédant enfin à tant d'attaques, se vi-

rent si vivement pressés, qu'ils furent enfin contraints de se rendre. La capitulation accorda aux valeureux défenseurs d'Ostende tous les honneurs de la guerre : ils étaient au nombre de quatre mille trois cents, bien vigoureux. Le siége avait duré trois ans, deux mois, dix-sept jours, depuis le 5 juillet 1601 jusqu'au 22 septembre 1604. Il avait coûté, dit Bentivoglio, plus de cent mille hommes tués ou morts de maladie, tant aux assiégeans qu'aux assiégés. C'est en effet à peu près la perte qu'on a avouée de part et d'autre. Les Espagnols, dit Grotius, convinrent qu'ils en avaient perdu cinquante mille, et les Hollandais, ajoute-t-il, en perdirent un plus grand nombre. Un ancien manuscrit (*a*) porte également le nombre des tués du côté des assiégeans à plus de cinquante mille, et de celui des assiégés, à plus de quatre-vingt-dix mille, en y comprenant les femmes et les enfans, selon le rapport de Pompée Justiniano, mestre-de-camp italien, qui fut constamment à ce siége; et selon celui de Simon Austumes, mestre-de-camp espagnol, qui y a aussi toujours été, l'archiduc y a perdu 6 mestres-de-camp, 43 sergens-majors et adjudans, 250 capitaines et 17,000 soldats seulement, et les Hollandais, 7 gouverneurs, 15 colonels, 29 lieutenans colonels et sergens-majors, 565 capitaines, 322 lieutenans et alfers, 2198 sergens, 4198 caporaux, 56,683 soldats, 881 matelots, 800 marchands, et 2198 femmes et enfans. Ce calcul ou relevé paraît présenter un caractère de vérité par la manière dont il est détaillé, autant toutefois qu'on

(*a*) Il se trouve dans les archives de Bruxelles.

peut avoir confiance à ces sortes de rapports. Ils sortirent de la ville avec armes et bagages, tambour battant, drapeaux déployés, mèche allumée, et deux canons.

Ostende, qui n'était plus qu'une masse informe de décombres, présentait plutôt à l'œil effrayé les horreurs d'un vaste cimetière, que les apparences d'une ville. Ce n'était plus, porte le même manuscrit, qu'une montagne de terre, ou pour mieux dire un labyrinthe, une ruine, n'y ayant plus dans la ville une seule maison, mais seulement des fossés, retranchemens, allées ouvertes et terres remuées, dans lesquelles paraissaient des ossemens et des cadavres (*a*). L'archiduc et l'infante y firent leur entrée sur des débris fumans et des cadavres mutilés : ils virent avec douleur que tant de temps employé, tant d'argent dépensé, tant de sang répandu, ne leur avait valu

(*a*) Les états firent frapper, en mémoire du siége d'Ostende et de la prise de l'Écluse, des médailles d'argent et de cuivre, sur lesquelles étaient, d'un côté, inscrits dans une couronne de lauriers, ces mots : *Capta Slusa cum porta, et triremes*, 19 *aug.*, et autour : *Miraculum meum Jehova, anno* 1604; et de l'autre côté étaient gravées les armes des villes et de la province de Zélande, qui étaient un lion nageant, avec ces mots : *Luctor et emergo.*

Ils en firent également frapper et distribuer de plus grandes en or et en argent, sur lesquelles étaient, d'un côté, représenté le siége de l'Écluse avec les forts d'Ysendick et d'Ardenbourg; et de l'autre, était gravée l'inscription suivante : *Dei omnip. gratiâ, ord. fœd. prov. Belg. illustri. Pr. Maurici Aurang. ductu post strenuam* XXXVIII *mens. Ostendæ. defens. fugatis, cæsis et repulsis Hisp. cop. Cadsand. Ysendic. Ardemb. Slusam, et* XII *triremes hisp. pro ruderibus Ostendæ capiunt muniuntque.* 1604.

Les états d'Utrecht en firent particulièrement frapper en or et en argent, sur lesquelles était représentée la ville d'Ostende d'un côté, et le siége de l'Écluse de l'autre, avec ces mots à l'entour : *Jehova prius dederat plus quam perdidimus.* 1604.

que la triste conquête d'un monceau de sable stérile.

Le roi d'Espagne et les archiducs, qui désiraient vivement terminer la guerre avec l'Angleterre, pour ôter aux états l'appui de cette puissance, avaient saisi l'occasion de l'avénement de Jacques Ier au trône, pour entamer des négociations avec ce prince, dont ils connaissaient les inclinations pacifiques. Ils espéraient d'ailleurs que les habitans des Provinces-Unies, n'étant plus occupés des soins de la guerre et de l'intérêt commun de la patrie, ne tarderaient pas à se jeter dans les dissensions et les discordes que la paix amène ordinairement au sein des républiques, et ils comptaient que ces peuples, fatigués enfin de ces longues agitations, prendraient le parti de se réunir aux provinces obéissantes, pour retrouver, sous la domination de l'Espagne, le repos qu'ils avaient perdu sous le gouvernement républicain.

Le roi Jacques, de son côté, était porté à la paix, plus encore par goût et par caractère, que par besoin et par intérêt, et il y était, pour ainsi dire, obligé, parce qu'avant son avénement au trône, il avait promis que son premier soin serait de rendre la paix à ses états.

Ces dispositions mutuelles accélérèrent donc ce salutaire ouvrage. Le roi d'Espagne envoya à Londres trois ambassadeurs, et les archiducs en envoyèrent également trois, le prince d'Arenberg, conseiller d'état; Jean Richardot, chef et président du conseil privé, et Louis Verreicken, premier secrétaire et audiencier des archiducs. Ces députés partirent pour l'Angleterre au mois de mai 1604, et les négociations commencèrent pendant les siéges d'Ostende et de l'Écluse; mais elles éprouvèrent d'autant moins de difficultés et d'entraves, que les deux par-

ties, qui d'ailleurs n'avaient pas de restitutions à se faire (ce qui est souvent le plus grand obstacle à la conclusion des traités), souhaitaient la paix aussi ardemment et aussi sincèrement l'une que l'autre.

Le traité fut signé à Londres le 28 du mois d'août 1604; et les principales conditions portent (art. 1 et 9) : qu'il y aura une paix ferme, sincère et perpétuel tant par mer que par terre, entre le roi d'Espagne et les archiducs d'Autriche, d'une part; et le roi d'Angleterre de l'autre; et que leurs sujets pourront librement trafiquer dans toute l'étendue de leurs états respectifs, selon les anciennes coutumes, alliances et traités;

Que (art. 2) toutes les inimitiés, offenses et dommages seront pardonnés, oubliés et réparés;

Que (art. 3, 4 et 5) les princes contractans ne feront et ne permettront rien qui puisse préjudicier à l'un ou à l'autre, et qu'en conséquence ils ne concluront aucun traité avec leurs ennemis respectifs; qu'ils ne leur fourniront aucun secours, et qu'ils renonceront aux alliances préjudiciables à l'un ou à l'autre;

Qu'ils (art. 6) empêcheront leurs sujets de se faire les uns aux autres aucune violence ou aucun tort;

Que (art. 11) les sujets de l'un et de l'autre seront traités comme les naturels du pays.

Telle est la substance des conditions générales de ce traité. Les autres articles ne contiennent que des stipulations relatives au commerce.

Cette paix fut publiée avec l'appareil le plus solennel, tant à Londres qu'à Bruxelles et à Madrid.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Spinola repousse le prince Maurice. — Prise d'Oldensel et de Linghen par Spinola. — Prise de Vachtendonck et du château de Crakou. — Projets de Spinola sur la Hollande : il part pour l'Espagne. — Les Espagnols entrent en campagne. — Prise de Lockem et de Groll. — Prise de Rhinberg. — Prise de Lockem par le prince Maurice : il entreprend le siége de Groll, et le lève. — Négociations de paix : on y emploie le père Neyen, récollet : propositions qu'il fait aux états. — Armistice de six mois. — Déclaration des archiducs. — Neyen adresse une lettre secrète à Aertssens, greffier des états. — Aertssens consulte les états. — Entrevue de Neyen avec Aertssens : le greffier reçoit des présens. — Seconde lettre de Neyen à Aertssens : ce greffier se justifie. — Neyen part pour l'Espagne : il obtient du roi la ratification de la déclaration des archiducs : les états la rejettent. — L'avocat général Oldenbarneveldt reproche à l'audiencier Verreicken les moyens de séduction employés par Neyen. — Nouvelle ratification du roi. — Disposition des rois de France et d'Angleterre pour la paix. — Les provinces agréent la ratification du roi. — Les archiducs nomment des plénipotentiaires qui se rendent à La Haye : les provinces nomment des députés. — Conférences pour la paix. — Les négociations sont rompues. — Conférences pour une longue trève : le président Jeannin en fait l'ouverture : opposition de la province de Zélande et de la ville d'Amsterdam. — L'archiduc envoie son confesseur à Madrid. — Le congrès est transféré à Anvers : continuation des conférences. — La trève est conclue : conditions du traité.

Le prince Maurice, instruit des grands préparatifs que faisait Spinola depuis son retour d'Espagne, était parvenu à rassembler une armée de quinze mille hommes d'infanfanterie et de deux mille cinq cents de cavalerie, dont il

envoya une partie, et conduisit l'autre sur l'Escaut, dans le dessein d'attaquer Anvers. Mais Spinola, ayant pénétré le projet de Maurice, avait porté ses principales forces sur la rive gauche du fleuve, qui était la plus menacée. Maurice, après avoir tenté le combat, fut forcé de se retirer avec une perte considérable.

Spinola, étant en Espagne, avait déjà conçu le projet d'entrer dans la Frise : il crut que le moment était propre pour l'exécuter. Il laissa donc dans la Flandre une force suffisante pour résister aux entreprises du prince Maurice, qui était entré dans le pays de Waes, et se rendit de Bruxelles à Maestricht, pour y rassembler une armée : elle était forte de quinze à seize mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie. Il dirigea sa marche par le duché de Clèves et la Westphalie, d'où il entra dans la province d'Over-Yssel, et il investit le 3 du mois d'août la petite ville d'Oldensel, qui capitula le 9. La prise de cette place n'était importante, que par son voisinage de Linghen, dans la Westphalie que Spinola avait le dessein d'emporter : il ne tarda donc pas à en former le siége. La garnison, qui était de cinq à six cents hommes de pied, avec dix canons, rendit la place le 10, après un siége de huit jours.

Ces entreprises avaient forcé Maurice de quitter la Flandre et de passer le Rhin. Spinola, après avoir fait fortifier Linghen et Oldensel, revint sur le Rhin, et chargea le comte de Bucquoi d'assiéger Vachtendonck, qui était défendu par une garnison de treize cents fantassins, soutenus par une nombreuse artillerie. Les assiégeans, ayant franchi un ruisseau, parvinrent à gagner le bord

du fossé, d'où ils chassèrent les Hollandais : les Espagnols, s'y étant établis, pratiquèrent une brèche, livrèrent l'assaut et emportèrent le rempart. La garnison, réduite à l'extrémité, prit le parti de capituler, et rendit la place le 28 octobre.

Les Hollandais tenaient un château nommé Crakou, peu éloigné de Vachtendonck, et situé dans un marécage du comté de Meurs. La garnison de ce château, qui en ce moment était composée de trois à quatre cents hommes, désolait les villages voisins par ses courses. Le comte de Bucquoi, pour mettre un terme à ces brigandages, vint l'investir, et la garnison, qui eut l'imprudence de résister, fut forcée, après de longs combats, de se rendre à discrétion. Les officiers sortirent avec leurs épées, et les soldats avec un bâton, pour punition de leur imprudence. Bucquoi leur laissa néanmoins la vie.

La saison avançait (on était à la fin d'octobre), et les pluies continuelles surtout mettaient les armées dans l'impossibilité de continuer la campagne. Les deux généraux les envoyèrent dans des quartiers d'hiver.

Spinola revint à Bruxelles, où il employa un mois à concerter avec l'archiduc le plan de la campagne prochaine. Leur dessein était de passer l'Yssel avec une armée, et le Wahal avec une autre, afin de porter inopinément la guerre dans le cœur du pays ennemi. Ce projet était beau dans la conception, mais difficile dans l'exécution ; cependant Spinola, qui en avait donné l'idée, demanda à l'archiduc la permission de retourner en Espagne, pour soumettre son plan à l'approbation du roi. Il partit au mois de janvier 1606.

Il reçut l'accueil le plus favorable du roi, qui applaudit à la sagesse de ce plan; mais ce ne fut qu'après de longues négociations qu'il parvint à obtenir les sommes qui lui étaient nécessaires pour en assurer le succès. Les démarches et les sollicitations qu'il dut faire pour obtenir ce qu'il demandait, le retinrent en Espagne plus qu'il ne croyait, et il ne put arriver à Bruxelles qu'au commencement de juin: il s'occupa sans délai et sans relâche de rassembler son armée, qui montait à douze mille hommes de pied et à deux mille de cavalerie. Bucquoi se hâta également de réunir son corps, qui montait à dix mille hommes d'infanterie et à dix-huit cents chevaux. Spinola se rendit sur les bords de l'Yssel, et Bucquoi, sur ceux du Wahal, pour réaliser le plan arrêté par l'archiduc et approuvé par le roi, c'est-à-dire, pour entrer d'un côté dans le Weluwe, et de l'autre, dans le Betuwe.

Le temps contraria extrêmement ces deux généraux dans leur marche: les pluies continuelles qui tombèrent pendant tout l'été et tout l'automne, avaient tellement rompu les chemins et grossi les rivières, que les soldats, l'artillerie et les convois essuyèrent dans toute la route les plus grands embarras et la plus étrange confusion. Les états, qui avaient pénétré le but des Espagnols, avaient eu soin de défendre les rives des fleuves, dont ils fermèrent les passages, en y jetant des barques armées, et en élevant sur les digues des redoutes bien fortifiées. Cependant Spinola, en continuant péniblement sa route, s'approcha de l'Yssel, et s'empara de Lockem, petite ville, dont la conquête était assez importante dans la position où il se

trouvait, parce que, pouvant s'y retirer, il espérait que dans l'intervalle les eaux de l'Yssel baisseraient ; mais il fut déçu dans ses combinaisons : le fleuve était tellement gonflé, que le comte de Solre, chargé de cette expédition, voyant l'imposibilité d'effectuer le passage, fut contraint de se retirer.

Mais Bucquoi avait passé la Meuse au village de Mooch, à quatre lieues du Wahal : il campa dans cet endroit, et fit tous les préparatifs pour exécuter le passage de ce fleuve. Cette opération fut confiée au mestre-de-camp Justiniano, dont tous les efforts échouèrent contre la rapidité du fleuve et contre la résistance de l'ennemi.

Spinola, obligé de renoncer à sa grande entreprise, cherchait du moins à s'établir dans ce canton : il forma donc le projet d'attaquer Groll, place qui, par sa situation, était très-utile aux Espagnols, pour couvrir Linghen et Oldensel, et il l'emporta le 14 du mois d'août, après douze jours de siége.

Il méditait une conquête plus importante et plus difficile; c'était celle de Rhinberg : il ne se dissimulait cependant pas les embarras qu'entraînerait le siége de cette place, forte par sa situation, plus forte par ses fortifications que le prince Maurice avait considérablement augmentées. Les Espagnols étaient très-affaiblis, tant par les fatigues de la campagne, que par les incommodités de la saison. Spinola, pour se renforcer, prit le parti d'appeler le comte de Bucquoi ; pendant que cet officier, à la tête d'un corps de quatre mille hommes d'infanterie et de cinq cents de cavalerie s'approcherait de Rhinberg

par la gauche du Rhin, du côté du Brabant, il pût avec le gros de l'armée s'avancer par la droite du côté de la Frise. Maurice, voyant cette disposition, détacha le comte Henri, son frère, avec deux mille hommes d'infanterie et deux cents de cavalerie, pour renforcer la garnison de Rhinberg. La place, qui, au moyen de ce secours, était défendue par une garnison de quatre mille hommes de pied et de trois cents chevaux, outre une artillerie formidable, soutint courageusement un siége terrible pendant un mois. Les braves défenseurs de Rhinberg réclamaient le secours du prince Maurice, qui, après avoir à cet effet passé le Rhin à la tête de douze mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie, fut déconcerté dans ses projets, et arrêté dans sa marche par la contenance imposante du comte de Bucquoi. La place, abandonnée à ses propres forces, capitula, et la garnison obtint l'honneur de sortir avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée : elle était réduite à trois mille hommes et à cent cinquante chevaux. Les Espagnols n'avaient perdu à ce siége que cinq cents hommes environ.

Ces succès rapides répandirent l'alarme et la consternation dans la Hollande. Mais Maurice, aussi inébranlable dans les revers, qu'intrépide dans les dangers, ranima le courage et l'espoir de ses troupes et profita dans ce moment du désordre qui régnait dans l'armée espagnole, dont deux mille s'étaient mutinés, retirés et retranchés dans les environs de Bréda. Ayant donc rassemblé en hâte toutes ses forces, qui étaient de quinze mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie, il

pénètre dans la Frise, emporte Lockem et investit Groll. Spinola, alarmé de cette invasion subite, fit les dispositions les plus promptes pour secourir cette dernière ville, dont la conservation était très-importante dans un sens, c'est-à-dire, parce que la perte de cette place aurait entraîné celle de Linghen et d'Oldensel. C'était l'avis du plus petit nombre des membres du conseil de guerre; mais ce petit nombre en était la partie la plus sensée. Or, comme l'observe Bentivoglio, la prudence ne compte point les suffrages, elle les pèse. Le général sentit donc, qu'en perdant Groll, il était exposé à perdre toutes ses conquêtes dans les provinces hollandaises, et il mit tant d'activité dans ses préparatifs et dans sa marche, qu'ayant réuni toutes ses troupes, qui montaient à sept mille hommes d'infanterie et douze cents de cavalerie, il avait déjà atteint Maurice, avant la fin de novembre. Le prince, déconcerté tant par l'inconcevable activité de Spinola, que par sa contenance assurée, suivit plutôt les règles d'une tactique prudente, que la fougue d'une aveugle valeur, et leva le siége. Spinola ne resta auprès de Groll que le temps nécessaire pour fortifier cette place, et revint passer l'hiver à Bruxelles.

Les succès qu'avait remportés Spinola pendant la dernière campagne, succès plus éclatans que décisifs, n'avaient servi qu'à rehausser la gloire personnelle du général, en épuisant les peuples et en affaiblissant les troupes. Le roi sentait la nécessité de terminer cette guerre désastreuse : les archiducs le désiraient, et Spinola lui-même le conseillait. Le roi et l'archiduc employèrent à cet effet l'entremise du père Jean Neyen, natif d'Anvers, récollet,

commissaire-général de cet ordre, homme adroit, éloquent, insinuant, propre à manier les esprits et à les gagner, aussi agréable dans la conversation (*a*), qu'éloquent dans la chaire. Il était connu très-avantageusement des Hollandais les plus distingués. Le prince Maurice le traitait avec une familiarité d'ancienne connaissance (*b*), et son père avait fréquenté la maison du prince Guillaume-le-Taciturne (*c*).

La principale raison qui détermina les archiducs à l'employer, était son état (*d*). Un récollet pouvait sans conséquence être rebuté par l'ennemi et désavoué par le souverain. Ce moine était étroitement lié avec un négociant hollandais, nommé Walrave-Wittenhorst, seigneur de Horst, drossard du pays de Kessel, qui avait de grandes relations d'alliance et de parenté avec les principaux membres du gouvernement de la république. L'archiduc employa donc le crédit du père Neyen pour engager ce Hollandais à se rendre à La Haye afin d'y faire les premières ouvertures d'accommodement, et il y consentit. L'archiduc lui donna pour adjoint Jean Gevaerst, greffier de la ville de Turnhout, qui, par les fréquens voyages que son emploi l'avait obligé de faire en Hollande, y avait des connaissances particulières.

Ces deux agens eurent des conférences et des communications secrètes avec quelques députés des états-généraux, auxquels ils s'annoncèrent comme étant chargés

(*a*) Bentivoglio.
(*b*) Vander Vynckt.
(*c*) Meteren.
(*d*) Grotius.

d'exposer les intentions des archiducs relativement au rétablissement de la paix; et ils déclarèrent à ces députés que si les états partageaient ce désir, ils pourraient désigner le temps et le lieu où l'on ouvrirait des conférences soit publiques, soit particulières, comme ils le croiraient plus convenable. L'instruction donnée à Wittenhorst était du 6 mai 1606, et fut confirmée par une lettre de l'archiduc du 12 décembre.

L'affaire ne fut d'abord ainsi traitée qu'en secret entre les députés des états et les agens des archiducs, sans que les états en corps intervinssent dans les négociations. L'archiduc fit expédier le 3 janvier 1607 une lettre de créance pour les deux agens, avec ordre de la communiquer aux états à leur première assemblée. Ils conférèrent d'abord avec le prince Maurice, et ils eurent audience le 13 en pleine assemblée des états-généraux, auxquels ils exposèrent l'objet de leur mission. Les états répondirent le 27. Cette réponse, conçue en termes vagues, faisait cependant assez entrevoir sur quel pied ils entendaient régler un accommodement; et d'après des pourparlers et des explications particulières, on comprit très-bien qu'avant d'entamer aucun arrangement, il fallait commencer par reconnaître les Provinces-Unies pour un état libre, indépendant, souverain, sur lequel aucune puissance ne pouvait élever des prétentions.

L'archiduc avait la plus grande répugnance à consentir à ce préliminaire; mais son conseil imagina des motifs spécieux et des distinctions subtiles pour vaincre cet éloignement. Une déclaration, pour ainsi dire, extorquée par les ennemis du roi à son amour pour la paix, ne pouvait,

disait-il, tirer à conséquence. Le souverain, en déclarant qu'il traitait avec les Provinces-Unies comme avec des états libres, ne reconnaissait pas qu'ils fussent, *de droit*, indépendant, mais seulement *de fait*. Cette distinction, bien établie et bien conçue, donnait à cette déclaration un sens si limité, qu'elle ne pouvait porter la moindre atteinte aux droits des souverains.

L'archiduc, convaincu par ces raisons, députa le père Neyen en Hollande (*a*). Ayant reçu ses instructions et ses passeports, il partit de Bruxelles le 26 février 1607. Il traversa toute la Campine par des chemins dangereux, accompagné seulement d'un nommé Warnart Cruwel, qui lui avait apporté ses papiers. Il raconte lui-même les frayeurs qu'il avait éprouvées dans ces déserts, au milieu de l'obscurité, quand deux hommes armés de gros mousquetons, vinrent droit à son carrosse. Il tremblait, dit-il, pour sa vie et ses papiers ; il ne fut rassuré que lorsque ces hommes lui eurent dit qu'ils étaient envoyés pour sa sûreté, et ils accompagnèrent en effet le carrosse. Le 18, il arriva à Oudenbosch ; le 2 mars, il vint à Riswyk, où il attendit les ordres du prince Maurice (*b*) et du pension-

(*a*) Les détails de ce voyage mystérieux sont consignés dans un rapport circonstancié, adressé par le père Neyen lui-même à l'archiduc. Ce cahier, écrit en langue espagnole, et portant simplement en tête: *Serenissimo senor*, est déposé aux archives de Bruxelles. Vander Vynckt en a eu communication. C'est d'après lui que j'en donne ici les détails. Mais il règne dans son récit une certaine confusion qui empêche de bien saisir la suite des négociations. J'ai tâché d'y mettre plus d'ordre.

(*b*) Neyen ne lui donne dans son rapport que le titre de comte de Nassau, parce que son frère aîné le comte de Buren, qui avait été inauguré prince d'Orange le 1 mai 1599, dans la ville d'Orange, vivait encore. Il ne mourut qu'en 1618, le 20 février, sans laisser d'enfans.

naire Oldenbarnevelt. Neyen informa de son arrivée le greffier des états-généraux Aertsens, qui lui répondit par les ordres du prince et du pensionnaire, que sur le soir, on l'enverrait prendre dans un carrosse, qui arriva en effet à sept heures, et le mena à La Haye chez Aertssens, où, au bout de quelques jours, un inconnu vint le prendre et le conduisit, une lanterne à la main, à la cour. On fit retirer tout le monde, et un autre inconnu le mena dans le cabinet du prince. Aertssens lui ouvrit la porte et la referma sans bruit.

Le prince était assis et causait avec le pensionnaire. Ils se levèrent tous deux, et le prince s'étant avancé pour le recevoir, se découvrit, lui tendant la main à la manière flamande. « Comment, lui dit-il en riant, avez-vous osé » sur ma seule parole venir à La Haie au milieu des *gueux?* » Neyen, qui était vêtu en séculier, lui répondit en riant : » La qualification de *gueux* n'a plus rien que d'honorable, » puisque votre excellence se met du nombre. »

Neyen avait préparé une courte harangue ; mais le prince ne lui laissa pas le temps de la prononcer, et il vint au fait sans compliment et sans préambule. Il insista beaucoup sur la qualification d'états libres et indépendans que les états voulaient qu'on leur assurât, et Neyen lui protesta que les intentions des archiducs étaient à cet égard, comme sur tous les autres points, pures et sincères. Comme il était tard, il se leva pour se retirer. Le prince lui demanda s'il n'avait pas une personne de confiance chez qui il pourrait loger secrètement, afin de pouvoir communiquer plus librement, sans être obligé de faire toujours la route de Riswyk. Il répondit que non ; et après s'être concerté à voix basse avec le pensionnaire, le prince fit venir

le concierge de la cour, qu'ils nommaient le châtelain, et lui ordonna de loger cet homme dans son quartier, de le traiter et de le régaler, comme si c'était lui-même. Il se tint donc dans cet appartement sans en sortir. Le pensionnaire et le greffier Aertssens venaient souvent le voir dans sa chambre ; mais c'était toujours le soir ou la nuit ; et quand il allait chez le prince, c'était également pendant la nuit.

Il eut ainsi pendant cinq jours plusieurs conférences avec le prince, le pensionnaire et le greffier, tant dans sa chambre que dans le cabinet du prince. Il rendit ponctuellement à l'archiduc un compte très-détaillé de ces entretiens, et il s'y plaignait de l'extrême méfiance de *ces gens-là*, qui disaient souvent qu'ils regardaient ces ouvertures de paix comme des tromperies et des embûches espagnoles.

Le sixième jour, Aertsens présenta le père Neyen à l'assemblée des états, où il fut reçu avec la plus grande politesse. Quand il entra, ils se levèrent et se découvrirent tous, et on lui donna une chaise de velours en face du président. Il présenta ses lettres de créance, qui passèrent de main en main dans toute l'assemblée. On les lui rendit, et il se retira. Ils se donnèrent mutuellement, comme à son entrée, toutes les marques de civilité les plus distinguées. Il y revint le lendemain, toujours conduit par Aertssens. Dans la discussion, on insista entr'autres sur un point qui inspirait beaucoup d'inquiétude aux états; c'était cette maxime accréditée parmi les catholiques, depuis le concile de Constance, qu'on n'était pas obligé de garder la foi qu'on avait promise aux hérétiques, et on lui demanda comment, étant théologien, il entendait cette maxime. Le père Neyen, en homme sensé et rai-

sonnable, tâcha de l'expliquer dans le sens le plus favorable et le moins choquant.

Il revint à Bruxelles, et rendit un compte fidèle de sa mission aux archiducs, qui, par une dépêche du 13 mars 1607 (*a*), déclarèrent qu'ils étaient contens de traiter avec les états-généraux des Provinces-Unies, comme les tenant pour pays, provinces et états libres sur lesquels leurs altesses n'ont rien à prétendre, par voie ou de paix perpétuelle, ou de trêve, au chòix des états, à condition que si l'on vient à conclure l'une ou l'autre, chacun demeurera en possession de ce qu'il tient, si ce n'est que par accommodement on vînt à faire l'échange de quelque ville ou place par consentement mutuel; que les personnes que leurs altesses députeront pour traiter de ce fait, s'assembleront en tel temps et en telle place qu'il plaira aux états de choisir; que leurs altesses consentent qu'il y ait cessation d'armes et de tous assiégemens et surprises de villes ou forteresses, invasions de provinces ou quartiers et fabrications de nouveaux forts pendant huit mois.

Après avoir fait quelque séjour à Bruxelles, le père Neyen revint à La Haye. Il repartit et revint encore, non à La Haye, mais à Delft, où, quand il était nécessaire, on lui envoyait un carrosse, qui l'y ramenait.

Le grand obstacle au succès des négociations était toujours la prétention qu'avaient les états d'être avant tout reconnus comme état souverain, libre et indépendant. C'était donc, dit Vander Vynckt, plutôt la forme que le fond, qui rendait le commencement si épineux et si diffi-

(*a*) Meteren.

cile. Mais cette forme ne tenait-elle pas essentiellement au fond ?

Dans les différentes audiences qu'eut le père Neyen, on lui faisait toujours de nouvelles objections, ou, pour mieux dire, de nouvelles chicanes. Avant d'entamer une négociation sérieuse, on voulait que cette reconnaissance sur laquelle on insistait tant, marchât en tête. Enfin, après bien des contestations, Neyen y consentit et la signa sous le bon plaisir des archiducs, avec toutes les précautions et toutes les sûretés propres à calmer l'inquiétude des Hollandais, naturellement défians. Il promit de plus la ratification du roi. Cette grande question préliminaire ainsi décidée ouvrit le chemin aux autres objets de la négociation. Il s'agissait d'abord d'une suspension d'armes et de l'ouverture d'un congrès. Ces deux points furent discutés dans les séances des 10, 11 et 12 avril, sans éprouver de grandes difficultés, et le 24, on arrêta une convention portant une armistice de huit mois par terre et par mer *et autres eaux*. On voit par cette circonstance minutieuse à quel point les Hollandais portaient la défiance. Cet armistice devait commencer le 5 mai. Le préambule de l'acte portait que les archiducs consentaient à traiter avec les états-généraux, les tenant pour états, pays et provinces libres sur lesquels leurs altesses n'avaient rien à prétendre. Ces termes, que déjà les archiducs avaient employés dans leur déclaration du 13 mars, sont répétés dans la déclaration des états-généraux. Les archiducs y promirent l'agréation et la ratification du roi dans le terme de trois mois, et l'on convint de nommer de part et d'autre des députés en nombre égal pour entrer en conférences et convenir

d'une paix absolue ou d'une trève de douze, quinze ou vingt ans.

Cependant on se défiait toujours du père Neyen à raison de son état. Sa mission paraissait étrange à tout le monde, et l'on disait publiquement que, quelle que fût sa capacité, quelles que fussent les relations qu'il pouvait avoir en Hollande, il paraissait dans les circonstances qu'un moine était déplacé dans une mission de ce genre. Sa conduite d'ailleurs paraissait équivoque. On le soupçonnait de mettre en œuvre quelques trames obliques, quelques intrigues secrètes pour parvenir à ses fins. On en découvrit une entr'autres qui fit un grand bruit dans le temps. Il avait écrit de Delft, sous la date du 12 mai 1607, au greffier Aertssens une lettre secrète, par laquelle, après lui avoir témoigné qu'il craignait « étant hors de sa vue, » d'être aussi hors de son cœur, il le prie, s'il ne peut par- » ler à lui tout seul, de lui envoyer sa femme ou un de ses » fils, en toute confidence; ajoutant que, s'il plaisait à sa » femme de venir (ce qui lui semblait bien le meilleur), » elle pourrait venir près de quelques nonnains, qui sont » encore dans leurs cloîtres, où elle pourrait, sans être » vue de personne, être en telle sûreté, que si elle était dans » sa propre maison; que si l'un de ses fils vient, il deman- » dera après son neveu Corneille Van Nyck, comme fei- » gnant de vouloir lui parler du passeport qu'il désire » d'avoir : cependant, dit-il en finissant, si vous pensez » que je puisse (ce que je désire grandement) parler à vous- » même seul, je m'en rapporte à vous. »

Le greffier Aertssens, ayant reçu cette lettre à neuf heures du soir, par l'entremise de Corneille Van Nyck,

vint le lendemain matin, à huit heures, auprès du prince Maurice, auquel il la montra, demandant qu'elle fût communiquée aux députés des états chargés de négocier la paix. Ces seigneurs furent incontinent convoqués, et Aertssens leur ayant rapporté ingénuement comment la lettre lui avait été remise, demanda, puisqu'il était évident qu'on cherchait à le corrompre, s'il devait aller chez le père Neyen, ou s'il devait y envoyer, ou bien s'il ne devait faire ni l'un ni l'autre; et dans le cas où il lui offrît un présent qui fût assez important pour supposer qu'il voulût corrompre sa fidélité, s'il devait le recevoir ou non. L'assemblée décida qu'il était convenable que le greffier allât lui-même chez le père Neyen, pour voir ce qu'il avait à lui dire ou à lui présenter, et que si, à la valeur de l'objet, il voyait que la chose qu'on lui présenterait, pût être un moyen de corruption, il l'accepterait; que si, au contraire, il voyait que ce ne pût être qu'une marque de reconnaissance, il la refuserait.

Aertssens se rendit donc le lendemain 14 à Delft, et se présenta au couvent de Sainte-Agathe, où Van Nyck le reçut et le conduisit chez le père Neyen. Celui-ci accueillit le greffier très-amicalement, et lui dit que les archiducs avaient appris que c'était par son influence que l'armistice de six mois avait été conclu conformément au vœu de ces princes, et qu'ils désiraient lui en témoigner leur reconnaissance; « et si vous croyez, ajouta-t-
» il, que leurs altesses puissent faire quelque chose pour
» vous ou pour vos enfans, vous n'avez qu'à me le dire.
» Leurs altesses m'ont même chargé de vous restituer vo-
» tre maison et vos biens de Bruxelles. Continuez seule-

» ment de donner à leurs altesses des marques de votre » attachement, en faisant tous vos efforts pour parvenir » à une bonne paix. » Il l'informa en outre, que le marquis Spinola, pour lui montrer toute sa reconnaissance, lui faisait présenter une obligation signée de sa main, par laquelle il lui promettait, s'il pouvait hâter la conclusion d'une paix ou d'une trêve, de lui payer une somme de cinquante mille écus, et qu'il lui en ferait même compter à l'instant quinze mille à Amsterdam, par le banquier ou le commerçant qu'il voudrait indiquer. » Ce n'est pas tout, » ajouta-t-il; mais puisque j'ai l'honneur d'être employé » à cet effet par leurs altesses et par le marquis, je veux » en mon particulier vous donner une faible marque » de ma reconnaissance; » et il lui offrit un diamant, qu'il le priait de donner à sa femme, en disant que le marquis l'avait acheté à ce dessein. Aertssens, après avoir remercié Neyen de la faveur que lui accordaient leurs altesses, lui dit qu'il acceptait la restitution de sa maison et de ses biens comme un acte de justice, puisqu'ils lui avaient été injustement enlevés; mais qu'il le priait de le dispenser d'accepter la somme et le diamant qu'il lui offrait, parce que des présens aussi considérables annonçaient plutôt l'intention de corrompre, que le désir de récompenser, et il ajouta que, du reste, il ferait, pour obliger leurs altesses, tout ce qu'il pourrait faire sans compromettre son honneur, ni violer son serment. Mais le père Neyen fit de si vives instances, en protestant de la sincère intention, de la bonne foi et de la *rondeur* de leurs altesses, que le greffier consentit enfin à accepter l'obligation et le diamant, et il pria Neyen d'agréer en

particulier les expressions de sa reconnaissance et les offres de ses services. Neyen, satisfait de cette entrevue, chargea son neveu de conduire le greffier par la porte de derrière, pour éviter les soupçons.

Aertssens reprit dans la matinée même le chemin de La Haye, où il arriva avant midi. Il alla faire un fidèle rapport de cette entrevue au prince Maurice, à qui il voulut remettre l'obligation et le diamant. Le prince s'y refusa en lui faisant observer qu'il ne devait point avoir de crainte, ni éprouver de répugnance à retenir ces objets, puisque c'était lui qui avait découvert le fait et l'avait déclaré, et il lui recommanda très-fortement de tâcher d'avoir l'argent. Le prince évalua le diamant à six mille florins.

Neyen, voyant que le greffier ne venait pas recevoir la somme de quinze mille écus, lui adressa, sous la date du 21 mai, une seconde lettre, par laquelle il lui mande que » n'ayant reçu aucune réponse, il ne peut laisser de » lui écrire en toute confidence, pour lui faire entendre » qu'il peut librement dire au porteur de la présente, » comment, de qui et par quel moyen il lui viendrait le » mieux à point de recevoir la somme, afin qu'il puisse » incontinent y mettre ordre ; car je ne désire, ajoutait-» il, que de m'employer en toute sincérité pour vous, » votre femme et vos enfans ; ce que connaît Dieu. »

Aertssens, ayant reçu cette lettre le 22 par le neveu de Neyen, la communiqua sans délai au prince Maurice, qui insista derechef pour l'engager à recevoir l'argent.

Mais depuis, le prince persuadé qu'il n'était plus con-

venable de garder le secret de toute cette intrigue, ordonna qu'on en informât les états, le conseil et les députés des provinces, et qu'on en instruisît les ambassadeurs de France et d'Angleterre. Ce fait divulgué compromit dans l'opinion publique la réputation du greffier Aertssens, qui en adressa ses plaintes aux états, en les suppliant de le décharger de l'obligation et du diamant. Les états lui donnèrent un acte de décharge pour sa satisfaction et sa justification, et ordonnèrent que le diamant fût ôté de l'anneau, pesé, prisé par un joaillier, et déposé en présence du trésorier général, avec l'obligation, dans un coffre à deux serrures, sous le sceau des états, et remis au trésor pour le garder, jusqu'à ce que les états eussent pris la résolution d'en faire ce qu'ils trouveraient expédient.

Le greffier, pour détruire la calomnie dont il était l'objet, rendit publique cette résolution des états, et y joignit un mémoire dans lequel il explique simplement toutes les circonstances du fait, dont le public lui faisait injustement un grief (*a*).

Neyen partit dans ce temps-là pour l'Espagne, chargé par l'archiduc de solliciter du roi la ratification de la convention du 24 avril. Cette ratification ne se fit pas longtemps attendre. Elle est en effet datée de Valladolid le 30

(*a*) Ce mémoire se trouve dans un gros cahier écrit en flamand, sur la couverture duquel on lit : *Écrit de justification de M. Corneille Aertssens, greffier*, etc. Toute cette histoire est au surplus confirmée dans les dépêches de l'audiencier Verreicken, dont Vander Vynckt avait eu communication, et qui se trouvent dans les papiers relatifs à la trêve, à gardés Bruxelles.

juin. Vander Vynckt dit cependant que le terme de trois mois était expiré, sans qu'on eût eu des nouvelles ni de la ratification ni de Neyen. C'est sans doute parce qu'elle fut expédiée et envoyée long-temps après sa date; car elle est arrivée un mois plus tard qu'on ne l'attendait. Cette ratification, écrite en espagnol, portait : « que sa ma» jesté, ayant vu la dépêche qui lui avait été envoyée » par son très-cher frère l'archiduc Albert, et sa sœur » l'infante Isabelle, princes et souverains propriétaires » de tous les Pays-Bas, en loue, approuve, confirme » et ratifie tous les articles; promettant en parole de roi » de les garder et accomplir ponctuellement. » Cet acte est signé, *yo el rey*, c'est-à-dire, *moi le roi*. Les archiducs chargèrent l'audiencier Louis Verreicken de porter cette ratification aux états, qui l'examinèrent avec la plus minutieuse défiance. Ils observèrent (et ces observations, il faut en convenir, étaient fondées) qu'elle n'était conçue qu'en termes vagues et généraux; qu'elle ne renfermait pas la clause essentielle de l'indépendance des Provinces-Unies; qu'au contraire, les archiducs y étaient qualifiés de *princes et souverains propriétaires de tous les Pays-Bas*; qu'elle était souscrite par ces mots *yo el rey*, formule que le roi d'Espagne n'employait qu'avec ses sujets; qu'elle n'était écrite que sur du papier ordinaire, et non sur du parchemin, et qu'elle n'était scellée que du petit sceau. Les états appelèrent Verreicken à leur assemblée pour lui exposer ces différens griefs. Ce ministre n'hésita pas de rejeter les défauts de cet acte sur la négligence ou l'impéritie des commis du ministère d'Espagne, et représenta aux états, que le fond et l'esprit de cette déclaration

(ce qui était bien l'essentiel), devaient leur donner une entière satisfaction, et qu'ils ne pouvaient en censurer que la forme et la rédaction ; que, puisque le roi avait consenti à envoyer cette ratification, son intention avait certainement été qu'on y mît la forme convenable, et il ne demanda aux états que le temps d'en faire venir une nouvelle, en leur assurant, au nom de ses maîtres, qu'elle serait rédigée selon leurs désirs. Les états y consentirent, à condition qu'elle serait arrivée dans le terme de sept semaines ; qu'elle contiendrait littéralement la déclaration d'indépendance que les archiducs avaient accordée aux états, et qu'elle serait rédigée en latin, en français ou en flamand, et souscrite du nom du roi : ils lui en donnèrent même des modèles écrits.

L'avocat général Barneveldt, qui assistait à cette assemblée, reprocha à Verreicken, que le père Neyen avait tenté de corrompre le greffier des états Aertssens par argent et par présens, et il fit apporter et exposer aux yeux de l'assemblée l'obligation et le diamant qu'Aertssens avait reçus de Neyen. Verreicken, qui peut-être ignorait toute cette trame, en parut très-étonné. Les états lui dirent qu'il eût à reporter ces présens à ceux qui les avaient envoyés, et à déclarer de leur part aux archiducs, que, s'ils aspiraient sérieusement à entamer des négociations, ils s'abstinssent de tenter de gagner, par promesses ou présens, les membres des états ou du conseil des Provinces-Unies, qu'ils trouveraient inaccessibles à toutes leurs séductions. L'audiencier, pour excuser les archiducs, n'eut qu'une ressource ; ce fut d'en charger entièrement le père Neyen, qui, sans doute, dit-il, avait employé ce moyen de son propre

mouvement, puisque les archiducs n'en avaient pas la moindre connaissance, et il fonda le grief qu'il imputait au moine, sur l'avarice des prêtres, qui jugent, ajouta-t-il, du cœur des hommes selon leur convoitise.

Les archiducs, qui avaient vivement sollicité la déclaration que les états exigeaient, l'obtinrent enfin : elle était datée de Madrid le 18 septembre. Cet acte, écrit sur papier et rédigé en espagnol, était également signé, *yo el rey*, et portait que, « puisque les archiducs avaient pro» mis aux états de leur délivrer ses lettres de ratification, » il avait, pour la satisfaction de ladite promesse, fait pa» reille déclaration, et qu'il était content qu'on traitât » avec les états comme les tenant pour pays, provinces et » états libres, sur lesquels il n'avait rien à prétendre; qu'il » acceptait, approuvait et confirmait tous les points com» pris dans les déclarations des archiducs ; mais il ajoutait » qu'en cas que le traité de paix ou de trève ne pût être con» clu pour des contestations relatives à la religion ou au» trement, sa présente déclaration et ratification serait de » nulle valeur, comme si elle n'eût jamais été faite, sans » qu'en vertu d'icelle, on pût prétendre qu'il aurait perdu » quelque chose de ses droits, ou que les états y auraient ga» gné quelque chose, mais que toutes choses demeureront » dans l'état actuel quant à ce qui touche le droit d'un » chacun.

Après la première ratification, le père Neyen était arrivé d'Espagne. On attendait la seconde avec impatience, et un courier l'apporta à Bruxelles au temps fixé. Neyen et Verreicken l'apportèrent à La Haye le 24 octobre : ils la remirent le 25 aux états, qui, après l'avoir

très-sérieusement examinée, se plaignirent de ce qu'on ne s'était point conformé au modèle qu'ils avaient donné; que cet acte était contraire à l'intention des états, non-seulement quant au style (il était rédigé en espagnol), mais quant à la signature (il ne portait pas le nom du roi (*a*); qu'on y avait omis des mots, changé des expressions; que d'ailleurs la dernière clause était intolérable, puisque le roi et l'archiduc ne pouvaient se dissimuler, que, dans le cas même où ils ne parviendraient pas à se réconcilier avec les états, ceux-ci sauraient bien maintenir leur liberté et conserver leur indépendance : ils ajoutèrent que néanmoins la ratification avait été envoyée aux provinces, et que les ministres d'Espagne seraient instruits dans sept semaines de la résolution qu'elles auraient prise.

Le roi de France prenait une part très-active à cette importante négociation. Ce prince considérait cette affaire sous différens points de vue: il voyait dans la continuation de la guerre, comme dans la conclusion de la paix, de fâcheux inconvéniens pour ses états. Il crut cependant, après avoir balancé les raisons opposées, que le rétablissement de la paix serait plus avantageux pour ses intérêts, parce que, dans l'âge avancé où il était, il craignait que la minorité de son fils n'occasionnât des troubles, que les Espagnols ne manqueraient pas de fomenter. Il était donc important que les Espagnols n'eussent point d'armées dans

(*a*) Peut-être, comme l'observe Vander Vynckt, l'étiquette d'Espagne ne permettait-elle pas de faire les changemens proposés. On sait en effet combien cette étiquette était rigoureuse et minutieuse.

son voisinage. C'est pourquoi il prit le parti d'interposer sa médiation pour la conclusion de la paix; mais il voulait obliger les Espagnols à lui abandonner la conduite de cette négociation, et il envoya à cet effet à La Haye le président Jeannin, comme ambassadeur extraordinaire, avec Elie de la Place, sieur de Roussi, comme ambassadeur ordinaire.

Le roi d'Angleterre, qui avait dans cette affaire presque les mêmes intérêts que la France, y apporta la même dissimulation, et se décida, comme le roi Henri, à prendre le parti de la paix, parce qu'elle était plutôt conforme à ses goûts, que convenable à ses intérêts. Ce prince, occupé de parties de chasse et de disputes de théologie, aimait le repos et la tranquillité; mais il voulait, comme Henri, intervenir à la négociation, pour forcer l'Espagne à recourir à sa médiation.

Cependant les états informèrent les archiducs, par dépêche du 24 décembre, que les provinces avaient agréé la ratification du roi, et qu'elles consentaient à traiter avec les députés qu'il leur plairait d'envoyer à La Haye. La trève qui expirait le 4 janvier, fut prorogée, et les archiducs nommèrent pour leurs plénipotentiaires à La Haye, le général de l'armée espagnole Spinola, et le secrétaire de la guerre Mancicidor, avec le président Richardot, l'audiencier Verreicken et le père Neyen.

Ces députés partirent de Bruxelles vers la fin de janvier 1608, et furent accueillis sur toute leur route avec les plus grands honneurs. Le prince Maurice, accompagné de tous les seigneurs les plus distingués, était venu à la rencontre des députés espagnols à une demi-lieue de La Haye; Spi-

nola monta dans le carrosse de Maurice, et ces deux illustres ennemis reçurent dans cette occasion, le prix le plus flatteur et le moins équivoque de leur valeur et de leur mérite, dans les justes louanges qu'ils se donnèrent mutuellement.

Les différentes provinces avaient nommé un député pour les représenser au congrès, et la noblesse de la république avait également choisi à cet effet deux seigneurs, le comte Guillaume Louis de Nassau, cousin du prince d'Orange, et le seigneur de Brederode. Oldenbarneveldt était chargé des pouvoirs de la Hollande.

Les députés espagnols étaient arrivés le 1er. février, et les conférences s'ouvrirent le 8.

Les états exigèrent, comme préliminaires du traité, une reconnaissance solennelle de leur indépendance, et une renonciation expresse, dans la forme la plus étendue, à toute espèce de droits et de prétentions sur les Provinces-Unies, tant au nom du roi, que des archiducs et de leurs successeurs, avec l'obligation d'abandonner les armes, titres et marques quelconques de leur ancienne souveraineté sur les peuples de ces provinces. Les députés espagnols, choqués de cette dernière clause, alléguèrent l'usage ordinaire des souverains qui retenaient les titres de leurs souverainetés sur les états qu'ils avaient abandonnés ou perdus, comme, disaient-ils, le roi d'Espagne, qui prend la qualité de roi de Jérusalem et de duc de Bourgogne, le roi de France, celle de roi de Navarre, et le roi d'Angleterre, celle de roi de France, et ils déclarèrent, qu'avant de répondre à cet article, ils devaient consulter leurs maîtres. Les archiducs répondirent à leurs députés, qu'ils pou-

vaient accorder cette demande, à condition que les états renonçassent à la navigation et au commerce des Indes. Les états protestèrent hautement que jamais ils n'accéderaient à une proposition aussi déplacée ; que les trésors du nouveau monde étaient le patrimoine commun de tous les peuples, et qu'en entreprenant des voyages avantageux dans ces contrées, les Hollandais n'avaient fait que ce qui était autorisé par le droit de la nature et le droit des gens ; que la paix leur serait donc plus désavantageuse que la guerre, si, par le traité de paix, ils dévaient renoncer à l'avantage précieux qu'ils avaient, pour ainsi dire, conquis par leurs armes. La compagnie des Indes, composée des principaux citoyens d'Amsterdam et de Middelbourg, avait envoyé à La Haye, un député chargé spécialement d'exposer aux états les motifs qui devaient les engager à rejeter la condition proposée par les Espagnols. Ils représentèrent qu'ils avaient formé des établissemens importans dans ces régions lointaines ; qu'ils y avaient contracté des alliances utiles ; qu'ils employaient à leur service un grand nombre d'hommes et de vaisseaux, et que les profits qu'ils faisaient, tournaient à l'avantage commun de l'état.

Les deux partis s'obstinèrent, l'un, dans ses prétentions, l'autre, dans son refus ; et les ambassadeurs d'Espagne, ayant allégué aux états que leurs pouvoirs n'étaient pas assez étendus pour prendre une détermination sur ce point, envoyèrent le père Neyen à Madrid, pour prendre les ordres du roi.

Cependant les négociations reprirent leur cours, qui avait été comme interrompu par cette discussion, et les

grandes questions sur la liberté de conscience et celle de commerce, furent fortement agitées. Les discussions, qu'entraînèrent ces deux points, amenèrent des débats, des difficultés, des longueurs, qui n'aboutissaient qu'à embrouiller et à entraver les affaires, et souvent à aigrir les esprits.

L'échange des villes et des cantons qui étaient à la bienséance réciproque des deux puissances, occasionnèrent des contestations également animées, également compliquées, également inutiles; et les difficultés qui survenaient sur ce point, agravaient celles qui s'étaient élevées sur un autre article.

Le roi de France, qui avait suivi avec une attention particulière le cours de ces négociations, saisit ce moment pour conclure avec les états un traité d'alliance, par lequel il se rendit garant de la paix qu'ils négociaient avec l'Espagne, et s'obligeait, dans le cas où cette puissance n'en remplirait pas fidèlement les conditions, de marcher au secours des états avec dix mille hommes, qu'il entretiendrait à ses frais. C'était le moyen de forcer l'Espagne à recourir à sa médiation. Le roi d'Espagne envoya en effet à Paris le duc de Villa-Franca, avec des instructions secrètes, pour réclamer les bons offices du monarque français. Ce prince, qui désirait réellement opérer une réconciliation des états avec l'Espagne, envoya à La Haye le président Jeannin, qu'il avait rappelé pour conférer avec ce magistrat sur cet objet.

Les ambassadeurs des états, ennuyés, dégoûtés et choqués des lenteurs des Espagnols, les sommèrent enfin de s'expliquer catégoriquement sur l'important article de

la navigation des Indes, et ils en obtinrent pour réponse, que le roi était disposé à renoncer, conformément à la demande des états, à tous ses droits sur les Provinces-Unies; mais qu'il persistait invariablement à exiger, pour dédommagement d'un si grand sacrifice, deux conditions; l'une, que les états renonçassent au commerce des Indes; l'autre, qu'ils consentissent à l'exercice de la religion romaine. Cette réponse fut donnée dans l'assemblée des états du 20 du mois d'août. Les états, fermement décidés à refuser ces deux points, prirent dès le 23 une résolution, par laquelle ils déclarèrent qu'ils rompaient les négociations avec l'Espagne.

Les rois de France et d'Angleterre, voyant que les moyens de parvenir à un traité de paix avaient échoué, chargèrent leurs ambassadeurs de proposer un traité de longue trève. Ce fut le président Jeannin qui en fit l'ouverture, au nom des deux monarques, dans l'assemblée des états du 27 août. Cet habile négociateur, après leur avoir annoncé que les rois alliés avaient vu avec douleur la rupture des conférences, leur déclara qu'ils avaient donné l'ordre à leurs ambassadeurs de proposer une longue trève qui ne leur serait pas moins avantageuse que la paix, et les exhorta cependant à ne consentir à cette nouvelle négociation, qu'autant qu'elle serait précédée d'une déclaration, où le roi d'Espagne et les archiducs reconnaîtraient qu'ils traitaient avec les Provinces-Unies, comme avec des états libres, et que la liberté du commerce leur serait assurée. Il ne dissimula pas que ce serait probablement du côté des Espagnols que l'exécution de ce projet rencontrerait le plus d'obstacles et d'entraves; mais il ajouta que, dans la malheureuse

supposition qu'on fût forcé de continuer les hostilités par l'opiniâtreté des Espagnols, on ne pourrait en imputer la faute aux états, et il finit par les assurer que, dans ce cas, les deux rois ne s'en croiraient que plus obligés de soutenir leurs intérêts et de défendre leur cause.

Les médiateurs communiquèrent également la résolution des deux monarques aux ambassadeurs espagnols et belges, qui la reçurent avec le plus grand plaisir, et ils revinrent à Bruxelles pour en faire leur rapport aux archiducs.

Mais les provinces, dont les états, selon la constitution de leur république, avaient dû demander le consentement, y trouvèrent des difficultés. La Zélande, surtout y formait la plus inflexible opposition, et la ville d'Amsterdam entrait dans ses vues. Le président Jeannin, dans des mémoires très-bien raisonnés, tâcha d'éclairer la nation sur ses véritables intérêts, en détruisant les funestes impressions qu'avaient faites sur l'esprit des Hollandais les libelles dans lesquels on s'efforçait de leur inspirer la plus grande défiance sur les intentions de l'Espagne et sur la conduite des médiateurs: il développa les motifs les plus touchans pour les engager à accepter une proposition si avantageuse, et il les ménaça, au nom de son maître, de leur retirer sa protection, si elles persistaient dans leur refus. Les ministres d'Angleterre tinrent la même conduite et le même langage. Cependant, telle était l'obstination de la Zélande, qu'elle ne put que très-difficilement être vaincue par les députés que les six autres provinces furent obligés d'y envoyer.

Cependant le président Jeannin ne cessait d'entretenir

une correspondance active avec le président Richardot. Ces deux habiles ministres étaient comme l'ame de cette négociation. Ils employèrent toutes les ressources de leur prudence, de leur génie et de leur politique, pour lui donner une heureuse issue, et ils étaient parvenus à déterminer les archiducs, en leur faisant observer que la déclaration d'indépendance qu'ils donneraient à la république de Hollande, ne pouvait préjudicier à leurs droits, puisqu'elle ne pourrait avoir de force que pendant la durée de la trève. Mais le roi, inflexible sur ce point, était encore obstiné sur l'article de la navigation des Indes. Les archiducs faisaient néanmoins tous leurs efforts pour l'engager à accorder ces deux points, en lui représentant, quant au premier, que, par le terme auquel il serait limité, il procurerait peu d'avantage aux états, et quant au second, que, par les restrictions auxquelles il serait assujetti, il causerait peu de préjudice à l'Espagne. Le roi, qui désirait vivement mettre un terme à la guerre ruineuse qui, en désolant ses peuples, épuisait ses finances, exigeait que, du moins, par une juste compensation, les états accordassent le libre exercice de la religion catholique dans les Provinces-Unies; mais les états étaient sur ce point aussi inflexibles, que le roi l'était sur les deux articles de l'indépendance et de la navigation.

L'archiduc prit donc le parti d'envoyer à Madrid le père Ignace Brizuela, dominicain, son confesseur, pour tâcher de dissiper les scrupules du roi sur l'article de la religion, par tous les motifs que sa prudence et sa piété éclairée pourraient lui suggérer. La raison qui fit

la plus forte impression sur l'esprit du monarque, était que, par la continuation de la guerre, il était à craindre, qu'au lieu de procurer le rétablissement de la religion catholique dans les provinces rebelles, on n'en causât la perte dans les provinces obéissantes.

Les ministres et les médiateurs, pour éviter les lenteurs qu'entraîne la correspondance par lettres, convinrent, avec l'approbation des archiducs, de se réunir à Anvers, où ils arrivèrent le 9 février 1609. La grande difficulté sur le commerce des Indes divisait toujours les deux parties. Les états demandaient que cet article fût littéralement, explicitement et textuellement exprimé, et les ministres espagnols voulaient qu'il fût implicitement enveloppé dans une circonlocution, qui ne contînt pas expressément la dénomination des Indes. L'article fut rédigé dans le sens des ministres espagnols, et il était si obscur, qu'au rapport de Bentivoglio, le président Jeannin avoua lui-même depuis, qu'il ne l'avait jamais compris. Les ambassadeurs de France donnèrent aux états, selon Grotius, une reconnaissance, portant que la permission de commercer aux Indes était comprise dans cet article.

L'arrangement sur l'échange des villes enclavées dans la domination des deux puissances, ne put être réglé au désir des parties, qui convinrent de maintenir la possession actuelle.

Les ministres espagnols insistèrent très-fortement sur l'article de la liberté de commerce. Ils voulaient obtenir l'exemption des droits que payaient en Zélande les vaisseaux qui entraient dans l'Escaut, pour transporter les marchandises à Anvers. Ces droits, qui étaient énor-

mes, avaient considérablement altéré le commerce de cette grande ville ; mais les états refusèrent constamment de se désister de ces droits, et la discussion de cette affaire fut renvoyée à une négociation amiable, après la conclusion de la trève.

Cependant le confesseur de l'archiduc était parvenu à obtenir du roi une résolution conforme aux désirs des négociateurs. Le roi ne s'y était néanmoins déterminé qu'après avoir consulté, sur l'article de la religion, les théologiens les plus habiles de son royaume, qui trouvèrent aisément des accommodemens propres à apaiser la conscience du monarque.

Toutes les difficultés étaient donc aplanies, et les médiateurs, qui étaient allés à La Haye pour instruire les états des points qui avaient été arrêtés à Anvers, proposèrent aux archiducs d'y ramener les ministres des états. Ces princes y consentirent, et renvoyèrent également à Anvers leurs plénipotentiaires avec le père Neyen. Les états convoquèrent toute l'Union, pour donner son consentement à cette importante négociation, et assignèrent Berg-op-Zoom pour le lieu de l'assemblée, qui était composée de plus de huit cents députés.

Les ministres, réunis avec les médiateurs, envoyaient tant à Berg-op-Zoom qu'à Bruxelles, tous les articles du traité, à mesure qu'ils étaient rédigés, afin qu'ils fussent agréés par les députés et par les archiducs ; et à mesure qu'ils les recevaient, ils les arrêtaient définitivement. Cette marche expéditive accéléra la conclusion de la trève, qui fut enfin signée le 9 avril.

Les articles de cet important traité sont au nombre de

trente-huit. Les archiducs y déclarent« (art. 1), tant en
» en leur nom qu'au nom du roi, qu'ils sont contens de
» traiter avec les seigneurs états-généraux des Provinces-
» Unies, comme les tenant pour pays, provinces et états
» libres, sur lesquels ils n'ont rien à prétendre; que
» (art. 2) la trève sera bonne, ferme et inviolable pour
» le terme de douze années, et sera une cessation d'actes
» d'hostilités, de quelque sorte qu'ils puissent être, en-
» tre les susdits roi, archiducs et états, tant par mer que
» par terre, en tous leurs royaumes, provinces, pays et
» seigneuries, sans exception de place ou de personnes;
» qu'un chacun (art. 3) retiendra les provinces, villes,
» places, pays et seigneuries, qu'il possède présentement
» en comprenant les places, bourgs et villages qui en dé-
» pendent; que (art. 4) les sujets et habitans des susdits
» seigneurs roi, archiducs et états tiendront toute bonne
» correspondance et amitié, sans se souvenir des offenses
» et dommages qu'ils ont soufferts, et pourront venir et
» demeurer au pays les uns des autres, pour y faire leur
» ccmmerce en assurance, tant par mer que par terre,
» seulement dans les royaumes, provinces, pays et sei-
» gneuries que le susdit roi possède en Europe; que (art. 7)
» les sujets et habitans des pays des états auront la même
» assurance et liberté dans les pays du roi et des archi-
» ducs, laquelle a été accordée aux sujets du roi de la
» Grande-Bretagne au dernier traité de paix et les secrets
» articles de paix faits avec le connétable de Castille.
» (Art. 10.) Les sentences qui ont été prononcées entre
» personnes de divers partis, sans avoir été défendues, en
» matière civile ou criminelle, ne pourront être exécu-

» tées contre les personnes condamnées ni contre leurs » biens pendant la trève. (Art. 13.) Ceux dont les biens » ont été arrêtés ou confisqués à cause de la guerre, leurs » héritiers ou ceux qui y ont droit, jouiront de ces biens » durant la susdite trève, et en prendront possession de » leur propre autorité, en vertu du présent traité, à con- » dition néanmoins qu'ils ne pourront en disposer, ni » les charger ou amoindrir durant le temps de cette jouis- » sance. (Art. 14.) Ce qui aura pareillement lieu au profit » des héritiers du prince d'Orange. Les articles suivans » contiennent des dispositions particulières relatives aux » biens qui ont été vendus, saisis ou confisqués. (Art. 30.) » Les membres de la maison de Nassau ne pourront être » poursuivis ni molestés en leurs personnes ou biens du- » rant la susdite trève, à cause des dettes du prince d'O- » range contractées depuis l'an 1567 jusqu'à sa mort. » (Art. 33.) Les sujets et habitans des pays des archiducs » et des états, de quelque qualité ou condition qu'ils » soient, sont déclarés capables de succéder les uns aux » autres tant par testament qu'autrement, selon les cou- » tumes du lieu. (Art. 34.) Tous les prisonniers de guerre » seront relâchés de part et d'autre sans rançon. »

Comme l'article 7 accordait aux habitans des Provinces-Unies la même liberté et la même sûreté dans les pays du roi et des archiducs, que celle qui avait été accordée aux sujets du roi de la Grande-Bretagne par les articles secrets arrêtés avec le connétable de Castille le 2 septembre 1604 à Londres, à la suite du traité conclu entre l'Espagne et l'Angleterre le 28 août précédent, il est important de les connaître. Il y en a trois, qui portent 1° que s'ils ont excédé ou forfait en quelque chose avant leur arrivée en

Espagne, ils n'en seront point recherchés ni molestés; 2° que s'ils ne veulent point aller dans les églises, personne ne les y contraindra; s'ils y entrent, il faut qu'ils fassent la révérence au saint-sacrement; et s'ils le voient venir ou le rencontrent en quelque rue, il faut pareillement qu'ils fassent la révérence en pliant le genou, ou bien qu'ils se détournent en une autre rue, ou se retirent en quelque maison; 3° que si quelque patron, matelot ou officier sur un navire qui ne leur appartiendrait pas, venaient à forfaire en quelque manière, tellement que ceux de la sainte inquisition viennent à procéder contre eux, on ne fera que séquestrer leurs propres biens, sans toucher aux navires ou marchandises qui pourraient appartenir à d'autres personnes. Cet article s'applique aux équippeurs et facteurs.

L'ambassadeur de la reine d'Angleterre, Henri Cobbam, avait déjà présenté ces articles au roi Philippe II et au duc d'Albe. Ils furent représentés à Londres le 2 septembre 1604, et accordés par le connétable de Castille, Jean de Velasco, qui les signa.

Les ambassadeurs français y ajoutèrent une déclaration particulière, portant que, comme dans les villages qui dépendent des villes des Provinces-Unies, situées en Brabant, il n'y a jamais eu auparavant que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, elle y sera continuée sur le même pied, sans aucun changement et sans aucun scandale.

Telles sont les dispositions générales de ce fameux traité. Les autres articles ne sont relatifs qu'aux intérêts des particuliers.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Considérations pour et contre la trêve (a).

Les opinions furent dans le temps partagées sur cette trêve. On en parla diversement, chacun l'interprétant dans son sens, la blâmant ou l'approuvant, selon ses intérêts, ses passions ou son parti, comme il arrive toujours dans tous les temps, quand un grand événement ou une grande opération politique met tous les esprits en mouvement et en fermentation.

Le souverain, disait-on d'un côté, avait compromis l'honneur de sa couronne et les intérêts de ses sujets, en traitant avec des rebelles comme avec des états légalement constitués et reconnus, et en leur donnant ainsi une existence et même une prépondérance à laquelle ils n'auraient jamais dû s'attendre. C'était un opprobre, un scandale dans la chrétienté de voir cette prétendue république devenue l'égale des rois.

Fallait-il d'ailleurs consentir à une trêve, surtout à

(a) Un manuscrit intitulé : *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas, Par L. S. V. N., achevées le* 15 *avril* 1646, déposé aux archives de Bruxelles, rapporte les opinions opposées que l'on eut dans le temps sur cette trêve. Cet ouvrage important est attribué à *Livinus Stephanus Vander Noot.* Je les présente ici, non textuellement ; car le style en est pesant et incorrect. J'ai tâché d'en rendre la diction plus supportable. J'en donne donc une nouvelle rédaction ; j'ai presque dit une traduction ; mais elle est fidèle.

une trève si longue ? N'était-ce pas donner une occasion aux troupes royales de se dissoudre et de se relâcher, et aux armées rebelles, comme on les appelait, le temps de se fortifier et de se mettre en état de défense ? et puisqu'enfin on voulait une trève, pourquoi l'accordait-on par terre, où les Hollandais étaient les plus faibles, et non par mer, où ils avaient un avantage si marqué ? On voulut à la vérité réparer cette faute, et on étendit la suspension des hostilités à la mer ; mais les Hollandais eurent l'adresse de faire tourner cet article à leur profit, en faisant stipuler que cette clause ne concernait que les vaisseaux marchands, et encore dans la haute mer seulement. C'était un avantage marqué pour les Hollandais, qui entretenaient vingt vaisseaux marchands contre les provinces obéissantes, et l'entrée des ports de celles-ci était si facile, qu'on ne pouvait l'empêcher même avec des vaisseaux de guerre. Ceux des Hollandais, au contraire, étaient d'un très-difficile abord, de sorte qu'il ne pouvait y entrer aucun bateau qu'avec un extrême danger d'être pris. Leurs pêcheurs, d'ailleurs, et c'est ce qui leur donnait encore un autre avantage, ne pouvaient, d'après une autre clause, être aucunement inquiétés par les vaisseaux de guerre du roi et des archiducs dans le nord, où étaient les grandes pêcheries, qu'ils se réservaient entièrement à l'exclusion des pêcheurs belges, auxquels ils laissaient seulement la liberté de pêcher sur les côtes, c'est-à-dire, à quatre ou cinq lieues en mer. Ils n'étaient donc plus obligés de garder leurs grandes pêcheries, comme ils faisaient ordinairement avec vingt vaisseaux de guerre, qu'ils pouvaient main-

tenant employer à donner la chasse à ceux des royalistes, quand ils en rencontreraient, et pour naviguer aux Indes et dans les autres pays étrangers, où la trève ne s'étendait pas.

La plus grande faute du côté des royalistes, était d'avoir mal pris leur temps, en commençant à traiter de la trève, dans un moment où les rebelles étaient le plus vivement pressés par les armes du roi, ayant perdu Oldenzel, Lingen, Vachtendonck, Rhinberg, Groll, et ayant été chassés de la digue d'Anvers, où ils s'étaient fortifiés, de sorte que désespérant de pouvoir garder aucune place sur le continent, ils étaient presque décidés à l'abandonner pour se resserrer dans leurs eaux, après avoir noyé tout le bétail qu'on ne pourrait plus nourrir. Ils se trouvaient d'ailleurs dans un si grand besoin d'argent, qu'ils étaient dans l'impossibilité de subvenir aux dépenses ordinaires, bien moins par conséquent de continuer la guerre. La chambre des comptes avait présenté aux états, le 8 mars 1604, un rapport sur l'état des finances, duquel il résultait que dans les trois années précédentes, les charges avaient excédé les revenus de six à sept millions de florins. Cette détresse ne fit qu'augmenter les années suivantes, au point que l'avocat-général Oldenbarneveldt, dans un discours qu'il prononça aux états-généraux, le 6 janvier 1607, dit entr'autres, que l'extrême embarras où ils se trouvaient, les réduiraient à l'humiliante nécessité d'implorer la clémence du roi, ou de prendre la résolution désespérée de se réfugier dans leurs eaux (*a*).

(*a*) Leurs affaires étaient en effet en si mauvais état, que loin que

Conçoit-on comment les ministres du roi et des archiducs, connaissant cet état de détresse, aient pu consentir à conclure une trève avec les états, et que, pour les y amener (c'est ce qui choquait le plus ceux qui parlaient contre la trève), ils aient traité avec eux comme états libres et indépendants? Les états eux-mêmes s'attendaient si peu que les souverains eussent acquiescé à cette clause, que, voyant la facilité avec laquelle on avait cédé ce point important, ils en conçurent une grande défiance, croyant que cette condescendance n'était qu'un piége, et qu'on ne se montrait si accommodant, que pour mieux tromper, parce qu'il n'était pas possible, pensaient-ils, que les fiers Espagnols cédassent si aisément sans leur supposer un motif secret, une arrière-pensée. Ils se tenaient donc sur leurs gardes, et ils n'avaient traîné les négociations en longueur, que dans l'espoir que le temps leur découvrirait la cause occulte de la conduite et de la politique des Espagnols à cet égard. Cette condescendance des souverains paraissait d'autant plus inconcevable aux yeux de ceux qui raisonnaient ainsi, qu'elle était un dangereux exemple, parce que c'était enhardir les

la trève, comme on aurait dû l'espérer, pût les rétablir, cet état ne fit qu'empirer pendant neuf ans encore. D'après les rapports qu'Oldenbarneveldt fit aux états-généraux au mois de mai 1618, leur dette montait à vingt-six millions de florins, provenant de l'argent pris à intérêt sur les particuliers, sans compter ce qu'ils devaient à la France et à l'Angleterre. Le prince Maurice lui-même, quoiqu'il fût alors l'ennemi prononcé de Barneveldt, fut obligé d'avouer ce que celui-ci avait avancé, et il convint même que les finances étaient tellement épuisées qu'on ne trouvait plus de quoi payer les vieilles garnisons. Ces dettes ont toujours tellement augmenté, qu'en 1625 l'état était obéré de plus de soixante millions.

sujets à se soulever contre leurs souverains légitimes, et d'un dangereux effet, parce que c'était engager les souverains étrangers à protéger la révolte. Avant la trève, les souverains étrangers, en accordant appui aux états, étaient cependant toujours arrêtés par une espèce de remords et de crainte; ils ne les appuyaient, pour ainsi dire, que sourdement. Mais du moment que la trève fut conclue, ceux que l'on avait considérés comme rebelles, étaient maintenant reconnus comme libres et indépendans. Ils n'avaient donc plus de ménagemens à garder; ils les appuyaient ouvertement, croyant pouvoir désormais traiter avec eux comme de souverain à souverain, et ils saisirent d'autant plus avidement cette occasion, qu'en favorisant la république naissante, ils humiliaient l'orgueil et affaiblissaient le pouvoir de cette formidable monarchie d'Espagne, qui depuis si longtemps excitait leur jalousie. Mais le désir ardent qu'avait le gouvernement espagnol de conclure cette trève, le fit passer au-dessus de toutes ces considérations, quelque puissantes qu'elles fussent. C'est ce que l'on blâmait hautement d'un côté.

Voilà donc une partie des raisons qu'on a alléguées dans le temps contre la trève.

Voici maintenant celles qu'on apportait de l'autre côté. Après une guerre de quarante ans, disait-on, il était temps enfin que le gouvernement accordât quelque repos aux peuples, qui avaient si cruellement été foulés et vexés pendant ces malheureuses années. Cette guerre, qui a coûté plus de six vingts millions d'or, n'a fait qu'affermir la rébellion, dans un pays qui a pris maintenant la forme d'une répu-

blique, et l'on a aujourd'hui bien moins d'espoir de le réduire que jamais. La situation de ce pays, inaccessible de tous les côtés, lui prête une défense naturelle. La mer d'un côté, le Rhin, la Meuse, l'Yssel, l'Escaut, de l'autre, le mettent à l'abri de toute invasion. Les villes que la nature n'a pas assez défendues, ont été si bien fortifiées par l'art, qu'elles sont presque imprenables. Quand on en a emporté une, on en rencontre une autre aussi forte; et pour la prendre, il faut employer une armée entière, et en même temps il en faut une seconde pour s'opposer aux entreprises des ennemis eux-mêmes, pendant que la première armée serait occupée autour d'une ville. Ne les a-t-on pas vus, pendant le siége d'Ostende, prendre l'Écluse, Rhinberg et Grave, se dédommageant ainsi au double de la perte qu'ils faisaient? Cette mer, ces rivières, qui mettent un si grand obstacle aux invasions des armées étrangères, sont pour eux-mêmes un moyen qui favorise toutes leurs entreprises, en leur donnant la facilité de transporter sans embarras et presque sans frais leurs soldats, leurs canons, leurs attirails, leurs vivres, leurs munitions; et lorsqu'on les croit d'un côté, où l'on veut les chercher, on apprend qu'ils sont d'un autre. Les provinces obéissantes n'ont pas assez de forces et de ressources pour les attaquer ni pour leur résister. Elles ont nécessairement besoin des secours de l'Espagne en argent et en hommes; et quels frais ne coûte-t-il pas au gouvernement, pour faire venir des hommes d'Espagne? Chaque soldat coûte cent florins au moins. Si on les envoie par mer, la flotte des états y domine, et ces hommes sont presque sûrs d'être pris. La diffi-

culté et le danger ne sont pas moindres par terre; car il faut nécessairement qu'ils passent par la Suisse et par la Lorraine, et l'on doit acheter chèrement le passage, et s'exposer à la discrétion de ces peuples, auxquels on ne peut pas trop se fier.

Comment d'ailleurs pouvait-on espérer de voir la fin d'une guerre, qui était soutenue par les forces réunies de la France, de l'Angleterre et des protestans d'Allemagne, qui regardaient leur existence comme attachée à celle des Hollandais? Ces puissances sentant que si le roi d'Espagne, qui déjà exerce une grande prépondérance dans l'Europe, devenait souverain absolu des Pays-Bas, il ne tarderait pas à mettre toutes les puissances à ses pieds. Il fallait bien céder au temps et en attendre un retour favorable qui rendrait la position de l'Europe plus heureuse. Le roi de France commençait à vieillir. Les affaires y prenaient une tournure telle, que l'on pouvait déjà prévoir que la mort de ce prince ne manquerait pas d'amener un grand changement dans le système de ce cabinet. La domination du roi Jacques, qui accordait exclusivement ses bonnes grâces aux Écossais, n'était conséquemment pas agréable aux Anglais, dont l'orgueil était blessé, se voyant devenus presque sujets de leurs anciens ennemis. L'Allemagne entretenait des germes de divisions entre les protestans et les catholiques, qui attendaient le moment où les uns pourraient écraser les autres.

L'intérêt commun avait tenu les Hollandais unis pendant la guerre. C'était cette union qui les avait rendus si forts. Il fallait essayer, si, lorsqu'ils n'auraient plus

à s'occuper que de leurs intérêts particuliers, la paix n'engendrerait pas dans leur sein des divisions, des guerres intestines ; c'est ce qui arrive dans les républiques ; et déjà l'on en voyait des semences dans les deux sectes qui divisaient la Hollande, les Gomaristes et les Arminiens, qui s'abhorraient encore plus les uns les autres, qu'ils ne détestaient la religion catholique (a).

La trève était d'autant plus nécessaire, que déjà, au moment où on la concluait, les Hollandais avaient cent cinquante vaisseaux et huit mille matelots et soldats pour la navigation aux Indes orientales, et qu'ils avaient formé une compagnie aux Indes occidentales sur le modèle de l'autre. Le roi avait donc le plus grand intérêt à les arrêter dans leurs courses maritimes ; mais les frais et les embarras que la guerre lui causait, lui en ôtaient les moyens (b).

(a) C'est ce qui arriva en effet, comme on le verra bientôt.

(b) On a vu par l'effet que ceux qui raisonnaient ainsi se trompaient; et il ne fallait pas que l'événement le prouvât : il était aisé de le prévoir. Les frais qu'exigeait l'entretien de leurs armées de terre empêchaient les Hollandais de donner à leur compagnie des Indes occidentales la consistance nécessaire. Comment ne voyait-on pas que la trève leur en faciliterait les moyens? et c'est en effet ce qui arriva encore. Leurs forces sur mer ont été doublées, et les établissemens qu'ils ont formés aux Indes, les postes qu'ils y ont pris, les ont rendus maîtres, de sorte que les autres nations devinrent comme leurs tributaires. La trève leur donna le temps de s'y fortifier, au point que le Portugal, à l'expiration de la trève, fit les plus vives instances auprès du roi d'Espagne pour ne pas la proroger, et lui offrit même une grosse somme d'argent pour continuer la guerre, alléguant que si elle cessait, leur commerce des Indes était perdu, parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'empêcher les Hollandais d'y naviguer et d'y trafiquer, qu'en les occupant dans les Pays-Bas par une puissante diversion sur terre et sur

Les fréquentes mutineries dont les troupes espagnoles avaient contracté l'inclination et pris l'habitude et le goût aux Pays-Bas, avaient fait craindre au gouvernement, que, s'il continuait la guerre, toute l'armée ne se mutinât, et dès-lors, la perte de toutes ces provinces, était infaillible. Le gouvernement, pour soutenir la guerre, avait besoin de flatter ces mutins; et souvent, pour les contenir, on était obligé de les récompenser au lieu de les punir. Ils sentaient donc qu'on les craignait; et comme ils savaient qu'une insurrection leur vaudrait une nouvelle gratification, ils avaient toujours l'air d'être prêts à se soulever. Ils faisaient ainsi en quelque sorte la loi à leurs chefs. Il fallait supporter leur insolence, parce qu'on avait besoin de leurs services. Mais après la trève, cette raison n'existant plus, l'archiduc chassa tous ces mutins du pays, et la discipline fut rétablie dans l'armée.

Ces raisons, tant d'un côté que de l'autre, ne sont pas sans fondement, et je laisserai à chacun, comme l'auteur du manuscrit que j'ai cité, la liberté d'en porter le jugement qu'il trouvera convenir. Je dirai cependant que la meilleure raison que l'on puisse alléguer au sujet de cette trève en faveur des Hollandais, c'est qu'elle leur a fourni le moyen de donner à leur navigation une étendue qui a fait regarder la petite république de Hollande comme la reine des mers.

mer. Ainsi la trève, au lieu d'arrêter les progrès maritimes des Hollandais, ne pouvait que les favoriser. Ils avaient donc la vue bien bornée et les idées bien rétrécies, ceux qui raisonnaient autrement.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

État de la navigation et du commerce des Provinces-Unies (a).

L'ÉTAT du commerce des Hollandais par le moyen de la navigation présente à cette époque un tableau très-curieux. Leur principale pêcherie était celle du Nord. La pêche commençait le 23 juin, et finissait le 5 décembre. On y prenait une infinité de harengs, de cabillaux, de saumons, et l'on y employait tous les ans cinq mille deux cents navires et cinquante-quatre mille hommes, qui en vivaient avec leurs femmes et leurs enfans. On ne voyait pendant toute cette saison que des bateaux qui couvraient toute cette étendue, les uns en rapportant le produit de leur pêche, les autres y retournant. Les droits que les états tiraient de l'entrée et de la sortie de ces poissons, rapportaient au moins par an une somme de quatre millions neuf cent quarante-deux mille cinq cents florins, d'a-

(a) L'*Histoire générale des Provinces-Unies*, Paris, 1757, présente un tableau très-détaillé du commerce de ces provinces, des navigations, découvertes et établissemens des Hollandais dans les autres parties du monde. C'est l'objet de la section VII du tome 1er de cet ouvrage.

L'Histoire des troubles des Pays-Bas par Vander Vynckt contient également un chapitre fort intéressant sur le commerce et la navigation des Hollandais, ses progrès, ses époques, ses espèces. C'est la matière du ch. 4 du tome 3.

Je présente ici l'état de la navigation des Hollandais, tel qu'il était dans les années qui suivirent immédiatement la trêve, d'après le manuscrit déjà cité.

près le calcul qui en a été fait sur les registres tenus par leurs commis. Ils approvisionnaient de poissons presque toute l'Europe.

La pêcherie d'eau douce, qui est à huit lieues d'Amsterdam et d'Arnhem, et dans les rivières du pays, occupait au moins six cents bateaux de vingt à trente lasts et trois mille personnes.

Leur navigation s'étendait dans tout le monde. Ils employaientdans l'Orient seulement vingt mille mariniers et employés et huit cent navires de deux cents lasts chacun, qui transportaient des vins d'Espagne, des objets provenant des manufactures de leur pays, ainsi que d'autres productions pour lesquelles ils paient aux états huit florins par last; ce qui porte pour les deux voyages qu'ils y font tous les ans, une somme d'un million neuf cent vingt mille florins de droits seulement, sans parler des bénéfices que font ces mariniers sur leurs ventes. Outre ces grands bateaux, on emploie encore dans ces voyages deux mille deux cents moindres bateaux de quatre-vingts lasts ou environ, et vingt-deux mille mariniers, qui faisaient au moins trois voyages par an. Ils payaient aussi huit florins de droit aux états par last; ce qui rapportait au moins quatre millions deux cent vingt-quatre mille florins.

Quand ils furent en guerre avec l'Espagne, ils ne laissèrent pas de trafiquer dans ses états sous les noms et les bannières de Pologne et de Danemarck, des villes anséatiques et autres villes d'Allemagne, et il est avéré qu'ils allaient deux fois tous les ans tant en Espagne, qu'aux îles de Majorque, Minorque, Sardaigne, Corse, Sicile, plus de deux mille navires de cent lasts, chargés de fromages,

de cuivre et autres objets provenant des manufactures de Hollande, comme de marchandises venant du Nord, payant chacun quinze florins de droit ; ce qui valait aux états six millions de florins, et l'on y comptait plus de cinq mille employés.

Leur navigation à Gènes, Pise, Livourne, Florence, Ancône, Naples, Venise, Raguse, employait par an plus de six cents navires de cent trente lasts, transportant et rapportant toutes sortes de marchandises. Les bateaux payaient également quinze florins de droit par last ; ce qui fait deux millions trois cent quarante mille florins. Ils faisaient deux voyages par an, et employaient au moins quinze mille personnes.

Ils envoyaient aux Iles Canaries plus de soixante navires de quatre-vingts lasts, dirigés par treize cents vingt mariniers, rapportant des vins, sucres et autres marchandises, payant comme les autres quinze florins par last ; ce qui porte deux cent trente-deux mille cinq cents florins.

Ils expédiaient en Barbarie, aux ports d'Oran, Tunis, Alger, plus de cinquante navires de quatre-vingts lasts, portant du beurre, du fromage, du bled et autres marchandises, et rapportant du sucre, des prunes, des dattes, des anis. Ces cinquante navires étaient montés par douze cents hommes, et rapportaient cent mille florins de droit aux états.

Le principal trafic des états était d'abord en Espagne. Ils l'ont continué jusqu'en 1599, lorsqu'après la mort de Philippe II, son fils Philippe III fit arrêter et confisquer tous les navires avec tout ce qu'ils contenaient. Cette

peste leur causa un dommage énorme, non-seulement parce qu'ils ne purent vendre les marchandises qu'il y amenaient, mais même en rapporter les épiceries, les laines, le sel qu'ils destinaient pour les pays septentrionaux, où ils en retiraient un bénéfice considérable, et ils cherchèrent tous les moyens de réparer cette perte. Ils n'en trouvèrent pas de plus propice que d'aller chercher les mêmes marchandises à la source, surtout les épiceries, qui étaient celles qu'ils regrettaient le plus. Ils tentèrent donc d'envoyer quelques navires aux Indes orientales, et cette tentative leur réussit si bien qu'ils résolurent d'établir une compagnie de marchands qui ne formaient qu'une société et qu'une bourse tant pour l'équipement et l'armement des navires que pour les bagages et l'entretien des matelots, comme aussi pour la fourniture des marchandises qu'ils voulaient y envoyer, et pour l'achat de celles qu'ils se proposaient d'en rapporter. Ils entreprirent cette navigation à leurs frais. Les habitans les plus riches d'Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg, Enkhuisen et autres entrèrent dans cette société, qui sut diriger ses affaires avec tant d'habileté qu'elle se rendit maîtresse de presque toutes les possessions des Portugais au-delà du Gange, et s'empara ainsi du commerce des épiceries, qui auparavant était concentré dans Lisbonne. Cette source de richesses prit un immense accroissement par un travail opiniâtre, par une infatigable patience, par une sage économie, au point que refluant chez les particuliers, elle donna à plusieurs des associés une opulence égale à celle des rois; opulence qui, refluant à son tour dans le trésor public, ren-

dit la Hollande une des premières puissances du monde. C'est ainsi que l'on peut dire qu'ils ont rendu la pareille aux Portugais, qui, par la navigation qu'ils avaient établie aux Indes, avaient enlevé ce commerce aux négocians du Levant et de Venise. C'était dans cette ville que venaient aborder toutes les marchandises dont l'Europe s'y approvisionnait, les recevant par leurs facteurs établis à Alexandrie, où on les amenait sur des chameaux, au Caire, qui était la résidance des principaux négocians du monde, ayant leurs correspondans à Aden, port fameux de l'Arabie heureuse, à l'extrémité de la mer Rouge. Ces correspondans recevaient les marchandises des négocians de la Perse, qui allaient les chercher aux Moluques, si riches en épiceries de toute espèce.

Cette compagnie envoyait tous les ans sept navires de dix-sept lasts, montés par deux mille cent hommes, qui allaient aux îles voisines de celles que possédaient les Espagnols aux Moluques, et en rapportaient en échange du beurre, du cuivre, de l'étain, toutes sortes de marchandises, principalement des épiceries. Ce commerce rapportait aux états cinq millions deux cent cinquante mille écus, provenant des droits.

On avait conçu le projet de faire ce voyage par la mer du Nord, en passant derrière la Russie et la Nouvelle Zemble par le détroit de Vaigats pour passer à la Chine (*a*). Mais ils ne purent exécuter ce projet à cause des glaces qui rendent la mer impraticable pendant neuf mois de l'année. Les hardis navigateurs qui osèrent tenter cette

(*a*) Cette expédition remonte à l'an 1595.

prodigieuse entreprise, après avoir surmonté les premières difficultés du passage, rencontrèrent de nouveaux obstacles, à mesure qu'ils avançaient, et ils firent d'inutiles efforts pour revenir sur leurs pas. Environnés de tous côtés par d'énormes montagnes de glaces, ils voguaient au hasard sous un ciel que leur dérobait la neige la plus épaisse, et il leur semblait voir expirer la nature au milieu de ces épouvantables frimas (*a*). Ils se trouvèrent arrêtés dans une île déserte, sans pouvoir avancer ni reculer. Ils n'eurent d'autre ressource pour se mettre à l'abri du froid excessif dont ils furent saisis, que de briser un de leurs navires pour en faire des cabanes, où ils se retirèrent avec leurs provisions. Ils s'y soutinrent ainsi pendant neuf mois, bloqués non-seulement par la glace, mais par la neige, qui tomba en une si abondante quantité, qu'elle excédait leurs cabanes de quinze pieds, de façon que s'ils n'avaient pas eu soin tous les jours de la déblayer le plus qu'ils pouvaient, ils auraient étouffé. Cette neige, en une nuit, acquérait une telle dureté par l'effet de la gelée, qu'on pouvait marcher dessus comme sur la terre. La gelée était si violente qu'elle glaçait l'eau-de-vie dans les bouteilles. Le soleil ne se montra plus depuis le 2 novembre jusqu'au 24 janvier. Ils éprouvèrent alors des dangers d'une autre espèce. De nombreuses troupes d'ours blancs, d'une grandeur démesurée, vinrent les attaquer dans les retraites qu'ils s'étaient fabriquées; et pour comble de maux, leurs provisions étaient

(*a*) J'emprunte cette image effrayante à Bentivoglio, et je reviens à l'intéressant manuscrit qui me sert de guide et de document.

presqu'épuisées, de sorte qu'ils se voyaient menacés d'une disette entière. Ils tâchèrent donc de suppléer au défaut de vivres par la chasse, en tuant quelques ours, quelques renards blancs, quelques oiseaux de mer, qui sont les seuls habitans de ces horribles plages. Enfin le froid s'adoucit, et le dégel ayant fondu la glace, la mer s'ouvrit au mois de mars. Ils visitèrent leur vaisseau ; et ayant trouvé le moyen de le dégager des glaces, ils prirent le parti de le dépecer pour en construire deux espèces de chaloupes, sur lesquelles ceux qui restaient de l'équipage se mirent en route, et firent quatre cents lieues sur ces frêles bâtimens ouverts de tous côtés, à travers les mers les plus dangereuses. Ils bravèrent les glaces de la Laponie et les écueils de la mer Blanche. Enfin, le 2 octobre 1597, ils arrivèrent dans le plus pitoyable état à Kola, port dans la Laponie russe, où ils laissèrent les chaloupes avec lesquelles ils avaient fait le voyage. Le 18, ils en partirent, arrivèrent le 29 dans la Meuse, d'où ils se rendirent par Delft, Leyde et Harlem à Amsterdam, où ils arrivèrent le 1er novembre, et se présentèrent chez le directeur Hasselaar, habillés comme ils l'étaient à la Nouvelle-Zemble. Ils n'étaient plus que vingt.

Les succès qu'obtint cette compagnie des Indes orientales, fit naître le désir d'en former une semblable aux Indes occidentales. Les objets précieux dont ce pays abonde, l'or, l'argent, les pierreries, les perles, le sucre, le cuir, le tabac, tentèrent leur avidité. Ils rapportaient toutes ces marchandises brutes dans leur pays, et les habitans s'occupaient à les travailler et à les rafiner. Ils enlevèrent à

l'Espagne le fort de Tous-les-Saints et le port de Fernambouc, qui leur facilitèrent le moyen de s'établir au Brésil, et dans leurs courses fréquentes sur ces mers, ils interceptaient souvent les flottes d'Espagne, royales ou marchandes, qui venaient des Indes orientales ou occidentales, chargées d'or, d'argent et autres richesses, et portaient ainsi un coup mortel à tout le commerce espagnol.

Les vaisseaux de cette compagnie faisaient tous les ans deux voyages à l'île de S. Thomas avec des charges de cent lasts, composées de draps, de couteaux, d'ouvrages de cuivre de Nuremberg, qu'ils troquaient contre du sucre noir, qu'ils allaient vendre au Brésil. Ces vaisseaux payaient quinze florins de droit par last; ce qui rapportait aux États quinze mille florins par an. Ils étaient montés par deux cent cinquante mariniers. Ils échangeaient ces différentes marchandises pour du sucre et des dents d'éléphant; mais depuis qu'ils s'étaient rendus maîtres de Fernambouc, ils y envoyaient un plus grand nombre de navires pour en rapporter le sucre qui y croît en plus grande abondance que dans aucune autre partie des Indes, sans qu'il fût nécessaire de l'acheter : il ne fallait que faire cultiver les cannes, les couper et les préparer.

La compagnie envoyait ordinairement huit navires de cent lasts avec deux cents mariniers à l'île d'Angola, transportant les mêmes marchandises, dont les habitans sont si avides, que les pères donnent en échange leurs enfans, et les Hollandais allaient vendre ces malheureux enfans au Brésil, où ils étaient réduits à la condition d'esclaves. La compagnie payait par navire, les mêmes droits, qui rapportaient aux États douze mille florins.

Elle envoyait aussi à la Guinée au moins dix navires de cent vingt-cinq lasts. Chaque navire portait quarante mariniers. Ils étaient chargés d'objets travaillés dans le pays, comme toiles, draps, etc. Ils allaient à une distance de quatre à cinq lieues l'un de l'autre pour vendre et acheter, et ils avaient à cet effet de petites barques, qu'ils chargeaient de sucre, d'ivoire et de nègres, qu'ils allaient également vendre au Brésil. Le montant des droits était le même que les deux précédens, et rapportait aux États seize mille sept cent cinquante florins.

Ils etablirent leur navigation dans cette contrée à cent vingt-cinq lieues au-delà de la Côte-d'Or, où ils envoyaient deux cents vaisseaux, et y employaient plus de six mille mariniers, qui n'y portaient que les vivres nécessaires à leur subsistance. Ils allaient y charger du sel, qu'ils trouvaient sur cette côte, au bord de la mer. Ils payaient cent florins par last; ce qui faisait soixante-dix mille florins de droits. Ce commerce est un de ceux qui a porté le coup le plus funeste à l'Espagne, parce qu'elle fournisait à peu près tout le sel à l'Europe.

La navigation des Hollandais dans les mers d'Europe leur rapportait également de très-grands profits. Ils expédiaient tous les ans en Russie vingt navires de plus de deux cent cinquante lasts, ayant chacun vingt-huit mariniers. Ils y portaient des draps fins et des carsaies de toute qualité sur de petites barques qui s'arrêtaient aux différens lieux où ils trafiquaient, et ils rapportaient des peaux très-rares de tous les animaux qui se trouvaient dans ces pays, ainsi qu'une grande quantité d'huile de baleine.

Ces bateaux payaient quinze florins de droit par last; ce qui monte à trente-six mille florins.

Ils allaient tous les ans à Bergen en Norwége jusqu'au détroit du Sund, avec cinq cents navires de quatre-vingt-dix lasts ou environ, ayant chacun vingt mariniers. Ils y portaient des harengs et autres poissons, des draps, des toiles, produits de leur pays, et ils en rapportaient des madriers, des planches, des mâts de navire, de la poix. Ils payaient également quinze florins par last; ce qui rapportait un million trois cent cinquante mille florins.

Ils établirent encore une autre compagnie, sous le nom de compagnie du Groenland, où ils envoyaient tous les ans, au commencement du mois de mai, vingt-cinq à trente vaisseaux de cent cinquante lasts, ayant vingt pièces d'artillerie chacun et soixante à soixante et dix matelots, en tout dix-huit cents ou environ. Ils étaient approvisionnés pour cinq mois, et abordaient aux différens ports sur leur route dans une étendue de vingt-cinq à trente lieues. Leur grand objet était la pêche de la baleine. Ils leur faisaient la chasse, montés sur des chaloupes; ils les harponnaient, les tuaient et les tiraient à bord : ils en extrayaient une grande quantité d'huile, tant pour brûler, que pour préparer les draps et les peaux de toute espèce, et ils allaient la vendre en France. Ils en tiraient au moins douze cent mille florins, en prenant cent lasts pour chaque tonneau, estimé à cinquante florins.

Les États entretenaient en outre en Hollande et en Zélande plus de six mille navires, en y comprenant ceux qui sortaient des provinces de Frise et de Groningue. Ces navires qui étaient, les uns de neuf lasts, allaient chercher

des marchandises en France et en Angleterre ; les autres, de trente-six à quarante, allaient en Écosse, en Irlande et en Danemarck. Ils en entretenaient de plus grands, qu'ils envoyaient en Espagne. Les marchands de Frise et de Groningue les envoyaient à leurs facteurs. Ils étaient de trente lasts l'un parmi l'autre ; ce qui pouvait faire dix-huit cents lasts, et à raison de sept florins pour droits d'entrée et de sortie, ces droits portaient pour un voyage un million deux cent soixante mille florins. Ces vaisseaux portaient en tout vingt-quatre mille mariniers.

La ville d'Embden, capitale de l'Oost-Frise, sur l'Ems, ayant embrassé la réforme, s'était confédérée avec les états-généraux. Il sortait de cette ville tous les ans neuf cents vaisseaux, de quatre-vingt à cent trente lasts, dont deux cents allaient en Norwége quatre fois par an, pour y chercher des arbres, des bois, des mâts et autres marchandises; les autres allaient en Espagne, en Italie, aux îles Canaries et ailleurs. De ces neuf cents vaisseaux, trois cents étaient de quatre-vingts tonneaux, trois cents de cent et les trois cents restans de cent trente, qui font ensemble quatre-vingt-trois mille lasts, à raison de quinze florins de droit par chaque; ce qui fait deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille florins. Chaque vaisseau, l'un portant l'autre, avait vingt mariniers, conséquemment, en tout dix-huit mille. Ils transportaient des fromages, du beurre, du bled, des fèves, du lard, des viandes salées.

Il sortait encore du Texel et des autres îles qui entourent la Hollande et la Frise plus de cent vaisseaux, dont la moitié pouvait être de soixante, et l'autre de soixante et dix lasts, en tout treize mille, payant quinze florins

chacun, et formant conséquemment un total de trois cent quatre-vingt-dix mille florins de droit. Chaque vaisseau portait dix-huit mariniers. Ils allaient en Espagne et ailleurs, comme les grands vaisseaux.

Par le moyen des licences qu'ils obtenaient du gouvernement des Pays-Bas espagnols, ils faisaient passer leurs marchandises dans ces provinces par l'Escaut. On comptait tous les ans quinze cents vaisseaux, portant différens objets, comme fromage, beurre, lard, poissons frais et salés, vins de France et d'Espagne, sel, planches, mâts et toutes sortes d'ouvrages sortant de leurs manufactures. Ils payaient dix florins par last. De ces quinze cents vaisseaux, cinq cents sont de dix lasts, cinq cents de quinze, cinq cents de vingt. Ils faisaient au moins deux voyages par an, qui rapportaient chacun vingt-cinq mille florins. Chaque vaisseau était monté de six mariniers.

En résumé, les droits que les États tiraient de leurs différentes navigations, montaient annuellement à trente et un millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante florins. Ils y employaient vingt-deux mille trois cent quatre-vingt navires et deux cent vingt deux mille quatre cents hommes pour les conduire, sans compter les personnes qui allaient et venaient sur ces vaisseaux, et qui étaient en grand nombre.

On fabriquait dans les Provinces-Unies trois mille vaisseaux par an, de cent vingt lasts l'un portant l'autre, sans compter un grand nombre de petits bateaux de trente-six lasts, qui étaient employés aux voyages de France et d'Angleterre. On comptait au moins quatre-vingt-dix mille personnes qui travaillaient à la construction des

grands vaisseaux, en en prenant quarante pour les plus grands, vingt pour ceux de moyenne grandeur, et pour le moins autant pour les plus petits. Ces chantiers attiraient une infinité d'ouvriers, comme charpentiers, féronniers, etc., outre un grand nombre de marchands de fer, de planches, de mâts, de toiles, de cordages, qui vivaient de ce commerce.

Ce n'est donc pas sans fondement qu'on a dit assez plaisamment qu'il y avait dans les Provinces-Unies autant de personnes qui vivaient sur l'eau que sur la terre; car la plupart de tous ces hommes n'avaient guère d'autre demeure que leurs bateaux.

Ce pays était alors le plus peuplé du monde en raison de son étendue. Les Hollandais sont devenus les voituriers et les facteurs de notre hémisphère (*a*). Copenhague, Anvers, Hambourg, toutes les villes anséatiques ont vu tomber leur commerce. Amsterdam, qui le leur a ravi, devient la ville la plus célèbre de la terre, et son port, rempli de vaisseaux innombrables, est le rendez-vous de toutes les nations.

Ainsi la république de Hollande, dont les fondemens ont été établis par la patience, la constance, l'intrépidité et l'industrie, maintenant affermie par la trève que ses anciens maîtres viennent de signer, tient dès ce moment un des premiers rangs parmi les puissances de l'Europe. Ses armées la font respecter comme la rivale des rois, et ses flottes la font, pour ainsi dire, regarder comme la reine des mers. Un commerce, dont l'origine est aussi

(*a*) *Tableau de l'histoire moderne* par Méhégan.

étonnante que ses progrès, attire dans sa capitale les productions et les trésors des deux mondes, assure sa prospérité et sa gloire. Ses villes se peuplent, s'enrichissent, s'embellissent : elle creuse des canaux, élève des digues, construit des ports, change ses marais en champs fertiles, ses bourgs en villes superbes, ses cabanes en magnifiques palais. Les nouveaux républicains, devenus les égaux des plus puissans monarques, commencent à tenir la balance du monde.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES SOMMAIRES

DU SIXIÈME VOLUME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

CHAPITRE TREIZIÈME.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE QUINZIÈME.

CHAPITRE SEIZIÈME.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE VINGTIÈME.

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE.



